

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 février 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 7 février à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
1<sup>er</sup> février 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 1<sup>er</sup> février 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Eric STEIB (LUZE) – Georges DORMOY (TREMOINS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jacques ABRY(LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Yves GERMAIN à Catherine FORTES / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Ismaël MOUMAN à Dominique VARESCHARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°001/2018

**Objet : Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 14 décembre 2017**

Le Président présente le procès-verbal du Conseil communautaire du 14 décembre 2017.

Les conseillers communautaires à l'unanimité **APPROUVENT** le procès-verbal du précédent Conseil.

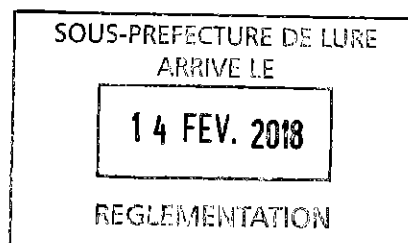
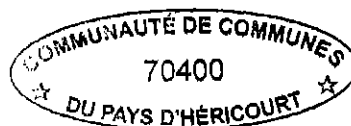
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 8 février 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 13.02.18



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 février 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 7 février à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
1<sup>er</sup> février 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 1<sup>er</sup> février 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Eric STEIB (LUZE) – Georges DORMOY (TREMOINS) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Yves GERMAIN à Catherine FORTES / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Ismaël MOUMAN à Dominique VARESCHARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°002/2018

### Objet : PLUI – Adoption du diagnostic et des analyses préliminaires

Le Président expose que la CCPH a prescrit l'élaboration du PLUI valant SCOT en décembre 2015 et qu'après l'étape de consultation des cabinets et de signature du marché réalisée en 2016, l'année 2017 a été consacrée à l'élaboration de la première phase de cette longue procédure : le diagnostic du territoire et l'identification des principaux enjeux, étape préalable à l'adoption du PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

De nombreuses réunions se sont tenues :

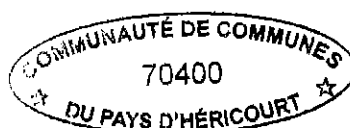
- 1 réunion de démarrage ouverte à l'ensemble des élus des conseils municipaux à BUSSUREL
- 10 ateliers thématiques avec les élus des commissions
- 2 réunions avec les agriculteurs animées par la chambre d'agriculture
- 2 conférences des exécutifs
- 1 réunion avec la DDT de présentation du pré diagnostic
- 1 réunion avec les PPA : Personnes Publiques Associées

Par ailleurs, le groupement en charge de l'élaboration du PLUI a travaillé en collaboration très étroite avec l'ensemble des communes afin de recueillir le maximum de données et surtout de vérifier dans le détail les éléments du diagnostic propres à chaque commune.

Ce travail a été réalisé conformément à l'esprit de la charte de gouvernance qui a été adoptée par le conseil communautaire visant à associer tout au long de la procédure les conseils municipaux.

Aujourd'hui et en application de la charte de gouvernance, pour une parfaite information de l'avancement du dossier, le Conseil communautaire **ADOpte** à la majorité (3 abstentions) le diagnostic du PLUI.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 13.02.18



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 8 février 2018

Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 février 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 7 février à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
1<sup>er</sup> février 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 1<sup>er</sup> février 2018.

**Etaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Eric STEIB (LUZE) – Georges DORMOY (TREMOINS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Yves GERMAIN à Catherine FORTES / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Ismaël MOUMAN à Dominique VARESCHARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°003/2018

### **Objet : Adoption du Schéma local des voies cyclables**

Le Président expose que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a engagé en 2016, l'élaboration d'un schéma local de voies cyclables à l'échelle du territoire communautaire (qui prend en compte les communes du Doubs adhérentes de la CCPH en 2017), afin de créer une véritable trame verte locale. Cette volonté de développer les liaisons douces résulte de plusieurs objectifs dont les plus importants sont :

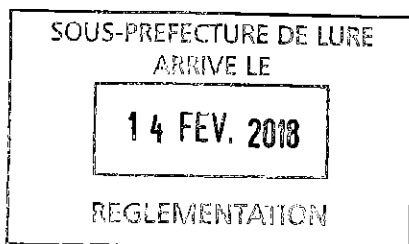
- Organiser la continuité d'itinéraires existants afin d'offrir aux usagers un réseau cyclable continu, homogène sécurisé ;
- Proposer une alternative aux modes de déplacements motorisés ;
- Respecter l'environnement en favorisant la transition énergétiques ;
- Améliorer le cadre de vie des habitants du territoire.

Ce schéma local est à ce jour finalisé actant ainsi de la stratégie retenue en matière de pistes cyclables, préalable nécessaire pour solliciter les financeurs (Etat, Département, Région, Europe) au fur et à mesure de la programmation des travaux.

Bien évidemment, chaque tronçon sera affiné et enrichi en phase APS pour tenir compte à la fois des sujétions foncières et de la diversité des acteurs intéressés (usagers du dimanche, scolaires, associations sportives...).

Le schéma prévoit 7 circuits :

- 1 : Connexion à la coulée verte
- 2 : Liaison Héricourt Saulnot par la voie du Tram
- 3 : Parcours intramuros Héricourt
- 4 : Tour d' Héricourt
- 5 : Connexion à l'Eurovélo6 par Bethoncourt
- 6 : Liaison sud CCPH
- 7 : Parcours VTT de la Mémoire Chenebier – Etoyon (parcours scénographique sans aménagement)



Le schéma est accompagné des fiches techniques qui esquissent les tracés et identifient à la fois les problématiques relevées (difficultés topographiques, endroits dangereux, nombre de panneaux nécessaires...) ainsi que les enveloppes financières prévisionnelles.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **ADOpte** le schéma local de voies cyclables.

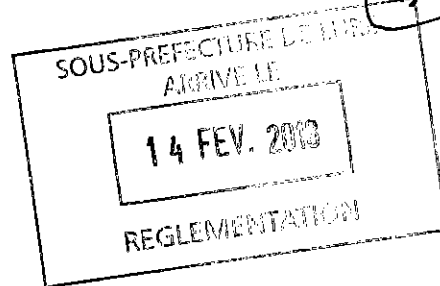
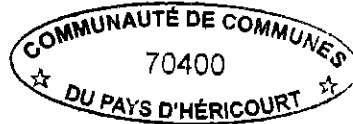
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 8 février 2018

Le Président,

Publié à  
HÉRICOURT,  
Le 13.02.18





# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 février 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 7 février à 18h00

**Date de la Convocation du Conseil Communautaire 1<sup>er</sup> février 2018**  
Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 1<sup>er</sup> février 2018.

<b>Nbre de Conseillers Communautaires en exercice</b>	44
<b>Nbre de membres présents</b>	32
<b>Nbre de suffrages exprimés</b>	42

**Étaient présents :**  
Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danièle BOURGON, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Eric STEIB (LUZE) – Georges DORMOY (TREMOINS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**  
Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahilla MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jacques ABRY(LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

**Pouvoirs :**  
Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Yves GERMAIN à Catherine FORTES / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Dahilla MEDDOUR à Luc BERNARD / Ismaël MOUMAN à Dominique VARESCHARD / Alain PARCELLIER à Danièle BOURGON

**Assistaient à la séance :**  
Mmes MM Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°004/2018

### **Objet : Instauration de la taxe GEMAPI**

*Vu la Loi MAPTAM du 17 janvier 2014.*

*Vu la Loi NOTRe du 7 août 2015.*

*Vu la Loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.*

*Vu l'article L 211-7 du Code de l'environnement.*

*Vu les articles 1530 bis et 1639 A bis du code général des impôts.*

*Vu les Statuts de la communauté de communes modifiés (décembre 2017).*

Vu l'article L 211-7 du Code de l'environnement, la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) se constituent notamment de :

- 1 °L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris accès à ce cours d'eau, à ce canal, lac ou plan d'eau
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

La GEMAPI est une compétence exclusive et obligatoire des établissements de coopération intercommunale qui a pour vocation de permettre de gérer de manière conjointe la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques (gérer les ouvrages de protection, faciliter l'écoulement de l'eau, gérer la végétation...) et l'urbanisme (prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire et dans les documents d'urbanismes...). Cette compétence est transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

A noter que cette prise de compétence ne désengage pas le propriétaire riverain du cours d'eau de ses obligations et de sa responsabilité concernant l'entretien courant du cours d'eau, la préservation des milieux aquatiques, la gestion de ses eaux de ruissellement

Les EPCI ont la possibilité d'instaurer une taxe facultative, plafonnée et affectée (budget annexe ou comptabilité analytique).

Cette taxe GEMAPI ne peut excéder 40 € par habitant résidant dans le périmètre de l'EPCI. La recette issue de cette taxe est ensuite répartie par les services fiscaux.

Le montant de cette taxe devra être voté chaque année avant le 1<sup>er</sup> octobre pour être applicable l'année suivante. De manière dérogatoire et afin de permettre la mise en place d'actions sur l'année 2018, 1<sup>ère</sup> année d'exercice de cette compétence, les collectivités ont jusqu'au 15 février 2018 pour l'adopter et en définir le montant. (art 1639 A bis du code général des impôts).

Le territoire de la communauté de communes du Pays d'Héricourt est couvert par plusieurs bassins versants : bassin versant de l'ALLAN et bassin versant de l'OGNON.

Dès sa création la communauté de communes a exercé sa compétence en matière de gestion des cours d'eau dans la continuité des actions menées par le syndicat de la Lizaine (dissout lors de la création de la CCPH).

Une étude très complète conduite en 2004 et 2005 avait permis d'identifier sur le bassin versant de la Lizaine et de ses affluents les problématiques en matière de ripisylve, d'écoulement de l'eau, de qualité du milieu, toutefois la problématique inondation n'était pas intégrée. Cette étude avait également permis de préciser la compétence communautaire qui s'organisait autour du bassin versant de la Lizaine.

Les EPCI ont la possibilité d'exercer en propre cette compétence ou de transférer à un (ou plusieurs) syndicat (s) mixte l'ensemble des missions relevant de la GEMAPI ou seulement une partie de ces missions soit en totalité soit partiellement. Ce transfert peut être réalisé sur tout ou partie du territoire communautaire.

De même cette compétence peut être transférée dans les mêmes conditions à un Etablissement public territorial de bassin (EPTB).

La loi du 30 décembre 2017 est venue assouplir les possibilités pour les EPCI d'organiser cette compétence. Concrètement pour la CCPH les modes d'organisation sont les suivants :

- Service en régie avec les moyens dédiés à l'ambition territoriale
- Adhésion à plusieurs syndicats :
  - Le SIEBVHO pour la partie Ognon avec cotisation en fonction de la population concernée par le bassin
  - Un syndicat à créer pour le bassin versant de l'Allan
- Adhésion à un seul syndicat qui sera chargé de gérer pour l'ensemble des bassins versants (Ognon et Allan)
- Adhésion à l'EPTB Saône Doubs (solution déconseillée car perte de décision du fait de l'éloignement)
- Régie avec adhésion à INGENIERIE 70 sous réserve d'une extension de leurs statuts à la compétence GEMAPI (à l'étude par le département).

Il est nécessaire en 2018 de prendre en compte la problématique GEMAPI dans sa globalité compte tenu des récents épisodes pluvieux qui se succèdent depuis 2016.

La CCPH ne dispose à ce jour d'aucun élément sur les risques inondations sur les 24 communes et faute d'une organisation ou de services dédiés il est souhaitable de se doter d'une étude à double vocation :

1. GEMA : qualité, entretien "courant", consolidation de berges, embâcles...
2. PI : repérage des ouvrages existants, analyse des fonctionnements des ouvrages, zones d'expansion...

Cette étude pourrait avoir plusieurs finalités :

- Une photographie du territoire au titre de la GEMA : fonctionnement hydrographique de la Lizaine et ses affluents, du bassin versant de l'Ognon et de l'Allan, analyse qualité de l'eau, analyse piscicole, identifications des actions d'entretien, de prévention des embâcles et de l'érosion, ...
- Une photographie du territoire en matière de prévention des inondations : repérages des zones d'expansion, des ouvrages existants et de leur fonctionnement, identification des ouvrages à créer...
- Une proposition de plan d'actions : établissements d'un plan d'actions priorisées et organisées autour de la GEMAPI dans sa globalité avec identification des procédures à engager.
- Un volet spécifique concernant le secteur de l'étang communal faubourg de Montbéliard à Héricourt.

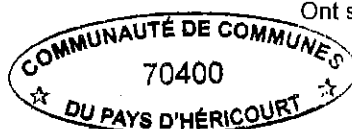
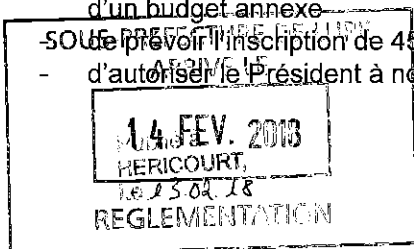
Il est proposé de lever la taxe sur la base de 2 € par habitant pour l'année 2018 soit un produit de 45 000 €.

Le Conseil communautaire à la majorité (3 votes contre, et 1 abstention) **DECIDE** :

- d'instaurer la TAXE GEMAPI
- de voter pour l'exercice 2018 un produit au titre de la TAXE GEMAPI de 45 000 € qui sera affecté exclusivement à cette compétence
- de solliciter la Direction générale des finances publiques pour le recouvrement de la Taxe GEMAPI à hauteur de 45 000 € en 2018
- de choisir comptablement la solution de service dédié avec comptabilité analytique et non la création d'un budget annexe

- de prévoir l'inscription de 45 000 € de recettes de TAXE GEMAPI au budget 2018

- d'autoriser le Président à notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 8 février 2018

Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 février 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 7 février à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
1<sup>er</sup> février 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 1<sup>er</sup> février 2018.

**Étaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Eric STEIB (LUZE) – Georges DORMOY (TREMOINS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jacques ABRY(LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Yves GERMAIN à Catherine FORTES / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Ismaël MOUMAN à Dominique VARESCHARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°005/2018

### **Objet : Dissolution du SMAU – Adoption des modalités de liquidation du syndicat**

Le Président expose que le Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine et ses collectivités membres ont engagé la procédure de dissolution du syndicat qui s'est traduit par des délibérations :

- ❖ **Du SMAU** : délibérations n°2017-02 du Comité Syndical du 31 mars 2017 et n°04-2017 du 10 avril 2017 actant le principe de la dissolution du SMAU au 31 décembre 2017
- ❖ **Des collectivités membres du SMAU** : Communauté de communes du Pays d'Héricourt, le 1<sup>er</sup> juin 2017 ; Communauté de communes du Sud Territoire, le 15 juin 2017 ; Ville de Montbéliard, le 19 juin 2017 ; Conseil départemental de la Haute-Saône, le 23 juin 2017 ; Grand Belfort communauté d'agglomération, le 22 juin 2017 ; Ville d'Héricourt, le 26 juin 2017 ; Pays de Montbéliard Agglomération, le 29 juin 2017 ; Ville de Belfort, le 29 juin 2017 ; Conseil départemental du Territoire de Belfort, 4 juillet 2017 ; Conseil départemental du Doubs, le 18 juillet 2017 .

Sur ces bases, la Préfecture a pris un arrêté inter-préfectoral n° 25.2017-12-26.003 mettant fin à l'exercice des compétences du SMAU, **dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018** qui conduit aujourd'hui les élus à délibérer pour **liquider** dans les meilleurs délais le syndicat – celui-ci n'ayant plus d'utilité.

**Le comité syndical du 22 janvier dernier a ainsi adopté à l'unanimité de ses membres les modalités de liquidation du SMAU.**

Le conseil communautaire doit à présent délibérer **dans les mêmes termes que le SMAU** afin que la Préfecture puisse prononcer au plus vite la liquidation du syndicat sachant que c'est le dossier de la boucle locale haut débit qui a nécessité de trouver un accord entre les membres.

Il faut noter que depuis le 01 janvier 2018, le Département du territoire de Belfort les Départements de Haute Saône et du Doubs via leur syndicat mixtes respectifs deviennent **co-déléguants** de la boucle locale Haut débit.

La délibération adoptée par le SMAU prévoit sur ce point une solidarité de principe entre les membres fondateurs sachant qu'il reviendra de trouver au sein de chaque département les accords entre l'EPCI et la ville centre.

Pour ce qui concerne les excédents de fonctionnements, ceux-ci seront réaffectés à chaque membre selon la clef de répartition statutaire.

Le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** de valider dans les mêmes termes que le SMAU les points suivants :

#### Le reclassement et intégration du personnel

Répartir le personnel comme suit dans le respect intégral de leurs rémunérations statutaires actuelles (traitement annuel, grades, échelons et indemnités) tenant compte par ailleurs de leur expérience et du calendrier de leur avancement d'échelon et la charge de leurs nouvelles responsabilités. Il est ainsi décidé en commun avec les agents concernés de :

- **Acter l'intégration au syndicat mixte du Pôle métropolitain Nord Franche-Comté au 1<sup>er</sup> janvier 2018** de :
  - Sandrine DUMOULIN, Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> Classe, échelon Spécial, comme Secrétaire comptable.
  - Johan THIÉNARD, Attaché territorial, 5<sup>ème</sup> échelon, comme chargé de mission.
- **Acter la mutation au 1<sup>er</sup> décembre 2017** de Neige PRUDENT, Attachée territoriale, 7<sup>ème</sup> échelon, **au sein des services de la Communauté de communes Sud Territoire (CCST)** comme chargée de mission.
- **Prendre note** de la situation de Foudil TÉGUIA, Directeur territorial 7<sup>ème</sup> échelon, qui a postulé **sur un poste ouvert au sein des services de Pays de Montbéliard Agglomération**. La procédure de recrutement étant concluante, ce dernier prendra ses fonctions au **1<sup>er</sup> février 2018**. D'ici là, il restera salarié du SMAU.

#### Le classement des archives

- Dès lors que le Pôle métropolitain s'est installé le 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans les locaux du SMAU, sis 10 rue Frédéric Japy à Montbéliard, l'ensemble des archives du SMAU seront confiées au pôle métropolitain et maintenu sur place.
- Transférer les documents et dossiers spécifiques à la BLHD au département du Territoire de Belfort qui les mettra à disposition pour le compte des 3 co-délégués départementaux de la BLHD.

#### La Résiliation des différents contrats de service

• Le bail de location des locaux occupés au 10 rue Frédéric Japy à Montbéliard, jusqu'au 31 décembre 2017 par le SMAU, a été reconduit avec le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté. La caution de bail de l'ordre de 4 000 € est versée au solde financier devant faire l'objet d'une répartition entre les collectivités membres.

A noter que n'ayant plus que des agents mis à disposition par le Pôle métropolitain à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 et conservant sa personnalité morale jusqu'à sa dissolution, le SMAU sera hébergé transitoirement dans ses anciens locaux.

- Tous les autres contrats passés avec les différents prestataires ont été résiliés dans les délais impartis sans pénalités pour le SMAU.
- Le contrat de location d'imprimantes auprès de SV Bureau, courant jusqu'au mois de mars 2019 (signé début 2014), a été repris sans rupture par le PM NFC. Un avenant au contrat a été signé en ce sens pour éviter au SMAU le versement de toute pénalité.

#### Transfert du service visioconférence

Le service visioconférence multipoints – opérationnel depuis 2010 – mis à disposition depuis cette date gratuitement à l'ensemble des acteurs de l'Aire urbaine est remis intégralement au PM NFC.

#### La répartition des biens mobiliers du SMAU

Compte tenu de la récente décision du Pôle métropolitain Nord Franche-Comté d'occuper au 1<sup>er</sup> janvier 2018 les locaux du SMAU sis 10 rue Frédéric Japy à Montbéliard, assumant ainsi la continuité des missions sur les thématiques transversales, conduites jusqu'à fin décembre 2017 par le SMAU, il est décidé de verser au patrimoine du Pôle métropolitain Nord Franche-Comté l'ensemble des biens et mobiliers du SMAU sur la base de sa valeur nette comptable actualisée.

#### La répartition du solde budgétaire

Le solde du budget du SMAU issu des sections de fonctionnement et d'investissement sera réparti entre les membres selon la clé de répartition statutaire, figurant à l'article 11 des statuts du SMAU et régissant la participation de chaque membre au fonctionnement du SM, soit la règle ci-dessous :

Collectivités	%
Ville de Belfort	8,70
Grand Belfort Communauté d'Agglomération	13,05
Communauté de communes du Sud Territoire	4,35
Conseil départemental du Territoire de Belfort	17,40
Ville de Montbéliard	8,70
Pays de Montbéliard Agglomération	17,40
Conseil départemental du Doubs	17,40
Ville d'Héricourt	4,34
Communauté de communes du Pays d'Héricourt	4,33
Conseil départemental de la Haute-Saône	4,33
<b>TOTAUX</b>	<b>100,00</b>

La question du devenir du réseau de la Boucle Locale Haut Débit (BLHD)

Par arrêté inter-préfectoral des 6, 19 et 25 juillet 2006, le SMAU s'est doté de la compétence « communication électronique » issue de l'article L.1425-1 du CGCT.

Seuls les départements du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort ont transféré cette compétence au SMAU. Ainsi par arrêté inter-préfectoral des 6, 19 et 25 juillet 2006, le SMAU s'est doté de la compétence « communication électronique » issue de l'article L.1425-1 du CGCT.

Par arrêté inter-préfectoral n° 25.2017-12-26.003 a été mis fin aux compétences du SMAU, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, entraînant *de facto* la restitution de la compétence L.1425-1 aux départements du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort qui sont devenus par conséquent les co-délégués de la DSP BLHD.

En application du principe de libre administration des collectivités territoriales qui autorise les membres du SMAU à faire preuve de solidarité vis-à-vis des départements dans le suivi de la DSP BLHD,

Le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité de :

➤ Prendre acte de l'arrêté inter-préfectoral n° 25.2017-12-26.003 mettant fin à l'exercice des compétences du SMAU, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 qui conduit aujourd'hui les élus à délibérer pour liquider dans les meilleurs délais le syndicat – celui-ci n'ayant plus d'utilité.

➤ Convenir d'une solidarité de toutes les collectivités membres du SMAU en ce qui concerne le dossier de la BLHD, tant en matière de suivi du devenir de la DSP que de la prise en charge d'éventuelles indemnités. Chaque collectivité membre déterminera sa participation.

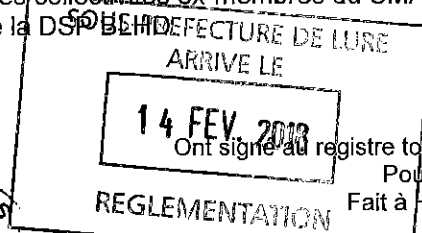
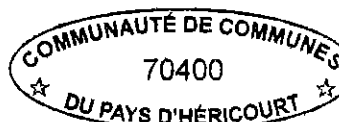
En effet, il n'est pas admis de laisser les seuls départements faire face aux conséquences du recours du délégataire introduit depuis décembre 2016 auprès du Tribunal Administratif de Besançon, alors que le réseau de la BLHD irrigue l'ensemble des collectivités du Nord Franche-Comté et que son fonctionnement est opérationnel à cette échelle. La solidarité doit prévaloir jusqu'à l'extinction de la délégation de service public de la BLHD. Une fois ce sujet résolu, les départements seront seuls responsables de la gestion de leur compétence.

L'unité autour de ce dossier est aussi motivée par le long processus de décisions actées collectivement, et à l'unanimité au sein des instances du SMAU. De fait, toutes les collectivités sont concernées par la BLHD et confrontées directement aux rapports et échanges, aujourd'hui tendus, avec le délégataire. Elles sont, sans exception, associées depuis la signature de ce contrat en mars 2008 aux décisions relatives à la réalisation de ce réseau et ont pesé de tout leur poids à des degrés divers pour faire valoir une règle de conduite commune « SMAU » (Autorité délégante) face à Alliance Connectic (Délégataire) qui prévaut encore à ce jour. Toutes les études d'AMO et autres commandées dans le cadre de ce dossier, et dont les analyses/conclusions ont conditionné les prises de décision des élus, ont toujours fait l'objet de décisions concertées et de financement partagé.

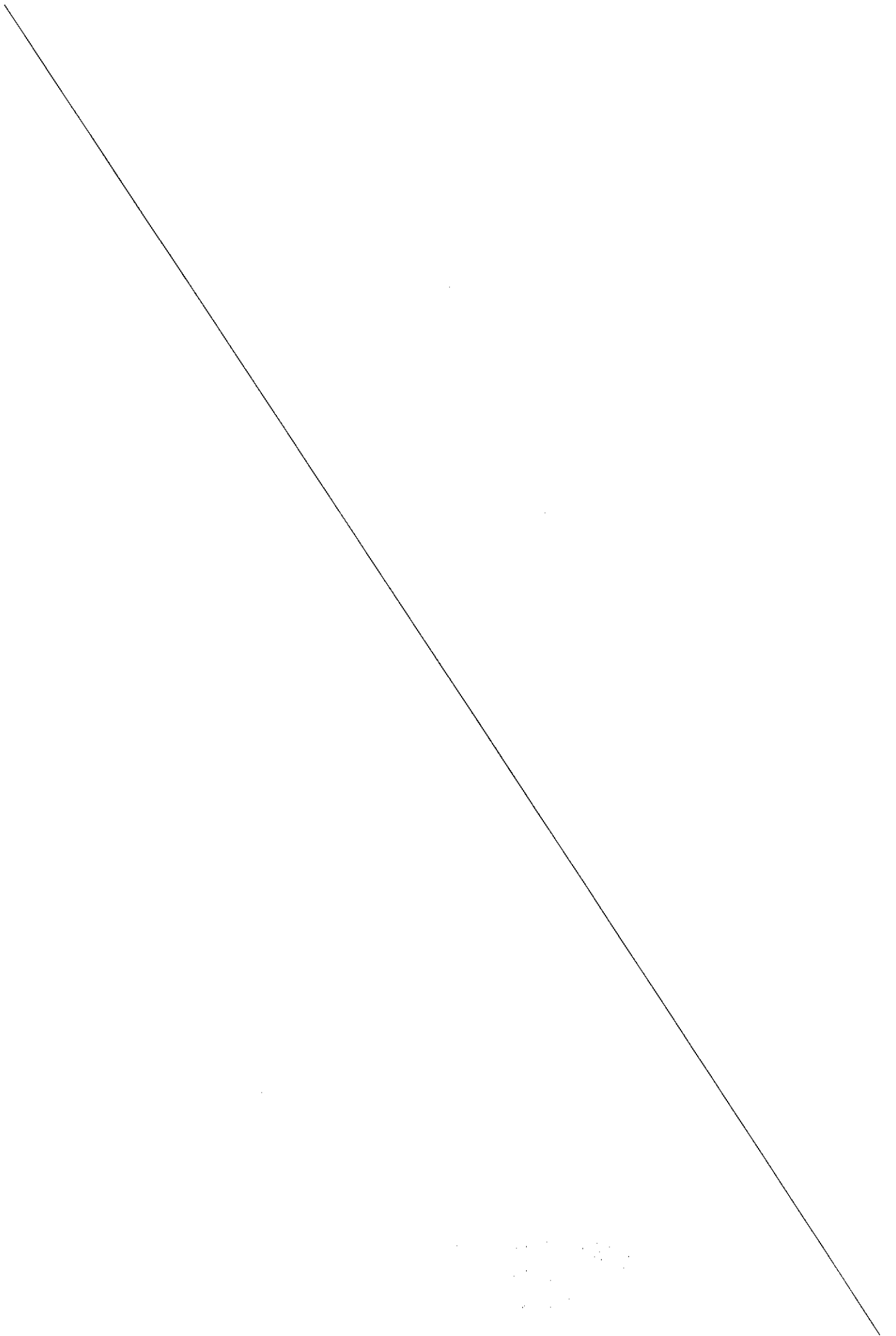
Et par ailleurs :

➤ Prendre acte de l'engagement des départements du Doubs (via le SMIX), de Haute-Saône (via HSN) et du Territoire de Belfort, co-délégués dès janvier 2018, de mettre en place un mécanisme de partage d'informations et d'association de toutes les collectivités ex-membres du SMAU en amont de la prise de décision relative au suivi du dossier de la DSP BLHD.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 13.02.18



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 8 février 2018  
Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 février 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 7 février à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 1 <sup>er</sup> février 2018	Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 1 <sup>er</sup> février 2018.
Nbre de Conseillers Communautaires en exercice	<u>Etaient présents :</u> Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) <b>membres titulaires</b> Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Eric STEIB (LUZE) – Georges DORMOY (TREMOINS) <b>membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire</b>
Nbre de membres présents	Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.
Nbre de suffrages exprimés	

#### Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jacques ABRY(LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Yves GERMAIN à Catherine FORTES / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Ismaël MOUMAN à Dominique VARESCHARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°006/2018

### **Objet : Développement économique : Avenant n°4 avec la SEDIA pour l'opération ACIER+**

Le Président expose que lors de sa séance du 9 novembre 2017, le conseil communautaire a été décidé d'autoriser le Président à la signature d'un protocole d'accord avec le groupe Acier + pour une nouvelle extension du bâtiment de la ZI du Mont Vaudois.

Ces travaux viennent ainsi se greffer à l'actuelle concession d'aménagement qui a été transférée en fin d'année 2017 à la SEDIA.

La convention de concession d'aménagement a fait l'objet d'un avenant n°1 le 10 décembre 2003 forfaitisant le montant de la rémunération de la SOCAD, d'un avenant n° 2 le 25 mars 2008 lié au rachat de la 2<sup>ème</sup> extension et d'un avenant n°3 le 20 octobre 2017 actant du transfert de la concession à la SEDIA.

Le présent avenant n°4 a pour objet de préciser les conditions de réalisation de cette opération de travaux de transformation et d'aménagement des locaux dans le cadre de la concession et notamment de fixer la rémunération de la société.

Celle-ci s'établit à **2,85% du montant de l'opération** (2 762 130 € TTC) soit une rémunération de **78 721 € HT** (contre 3,87% , taux moyen appliqué par la SEDIA) auquel s'ajoute un forfait de rémunération de 10 000 € HT pour l'établissement et le suivi des actes juridiques à établir avec le preneur.

A noter que le financement de cette opération par un nouvel emprunt est permis en raison de la fin de remboursement à très court terme de 2 autres emprunts et ce tout en conservant une trésorerie positive avec un nouveau bail d'une durée ferme de 12 ans à compter de 2019.

Par ailleurs la SEDIA sollicite une avance remboursable de trésorerie de **100 000 €** à débloquer dès 2018 afin d'honorer les premières dépenses (dont la maîtrise d'œuvre) avant de débloquer l'emprunt. La trésorerie de la CCPH permet de consentir cette avance.

Le Conseil communautaire à la majorité (3 abstentions) **AUTORISE** le Président à la signature de l'avenant n°4 avec la SEDIA et à la signature d'une convention pour une avance remboursable de 100 000 € au bénéfice de la SEDIA, **DECIDE** de prévoir les crédits au budget.

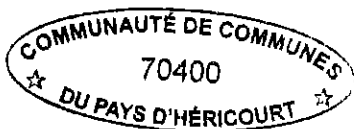
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

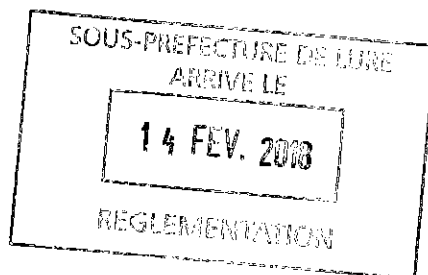
Fait à Héricourt, le 8 février 2018

Le Président,

Publié à  
HÉRICOURT,  
Le 23.02.18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bunhally", written over a horizontal line.





# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 février 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 7 février à 18h00

<b>Date de la Convocation du Conseil Communautaire</b> 1 <sup>er</sup> février 2018	Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 1 <sup>er</sup> février 2018.
<b>Nbre de Conseillers Communautaires en exercice</b>	<b>Étaient présents :</b> Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) <b>membres titulaires</b> Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Eric STEIB (LUZE) – Georges DORMOY (TREMOINS) <b>membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire</b>
<b>Nbre de membres présents</b>	44
<b>Nbre de suffrages exprimés</b>	32
	42

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### **Excusés :**

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jacques ABRY(LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### **Pouvoirs :**

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Yves GERMAIN à Catherine FORTES / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Ismaël MOUMAN à Dominique VARESCHARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

#### **Assistaient à la séance :**

Mmes MM Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°007/2018

**Objet : Adhésion de la Communauté de communes du Pays d'Héricourt au sein de la Société Publique Locale « AGENCE ECONOMIQUE REGIONALE »**

*VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1521-1 et suivants et L. 1531-1 ;*

*VU le Code de commerce, notamment le livre II ;*

*VU les projets de statuts de la Société publique locale « AGENCE ECONOMIQUE REGIONALE » ;*

Le Président expose que la SPL AGENCE ECONOMIQUE REGIONALE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE est issue du rapprochement de l'association ARDIE BOURGOGNE et de la SPL ARD FRANCHE – COMTE intervenu le 1er octobre 2017. Cette société a pour objet, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques de ses actionnaires, d'accompagner le maintien et le développement économique du territoire et d'assurer la promotion économique.

L'AER BFC développe une offre de service compatible avec les attentes du tissu économique régional et les responsabilités conférées à la Région et aux EPCI par la loi NOTRe. Elle a vocation à intervenir en subsidiarité par rapport aux acteurs territoriaux existants. Ses principales missions sont les suivantes :

- Promouvoir la nouvelle identité régionale Bourgogne-Franche-Comté et favoriser l'implantation d'activités économiques nouvelles
- Etre le relais de la région pour l'animation de l'écosystème régional du développement économique et de l'innovation
- Contribuer et valoriser le développement des filières structurées ou en émergence
- Assurer une veille des entreprises à enjeux
- Assurer un service d'ingénierie économique territoriale destiné à répondre aux besoins des EPCI

- Mettre en place un pôle de développeurs en complémentarité avec les acteurs déjà présents sur les territoires

L'ensemble de ces missions est porté dans une approche transverse, dans la mesure où chaque entreprise doit être considérée dans le contexte de la filière, du cluster... dans lequel elle évolue et dans le territoire et l'écosystème dans lequel elle s'inscrit.

Pour ce faire, l'AER BFC est composée de cinq pôles :

1. Un pôle Développement et Prospection avec un ou plusieurs responsables par filière stratégique du territoire (filiale en émergence ou mature).
2. Un pôle Innovation qui promeut l'innovation, anime l'écosystème innovation, accompagne les projets d'entreprises et assure un service de propriété intellectuelle, de veille et d'éco-conception.
3. Un pôle Appui aux territoires qui propose un observatoire, une veille, un outil de promotion des zones d'activités et du foncier, en fonction des besoins des territoires.
4. Un pôle Promotion et Attractivité qui met en place un marketing territorial adapté (charte graphique et tous les supports de communication : site internet, brochures, newsletters, plan de prospection, salons ...).
5. Un pôle Ressources qui travaille sur les finances et le social.

La Communauté de communes du Pays d'Héricourt étant compétente en matière de développement économique en vertu de ses compétences attribuées par la loi, elle souhaite devenir actionnaire de la SPL AER par la présente délibération, afin de pouvoir faire appel à la société sans mise en concurrence préalable, conformément à l'article 17 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 pour les prestations dites « in house » sous réserve d'un contrôle analogue.

La SPL est spécialement régie par les dispositions de l'article L.1531-1 du Code général des collectivités territoriales. Ainsi cette société exerce les activités visées ci-dessus pour le compte exclusif de ses actionnaires et sur leur territoire, en exécution de conventions passées avec les collectivités territoriales et les groupements de collectivités territoriales actionnaires s'inscrivant dans le cadre des relations « in house » et des missions d'intérêt général.

La Région BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, actionnaire majoritaire de la SPL AER Bourgogne-Franche-Comté, propose aux établissements publics de coopération intercommunale de participer à la construction de la nouvelle agence économique régionale en les intégrant au capital de la société ainsi qu'à sa gouvernance.

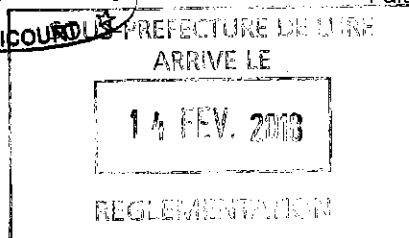
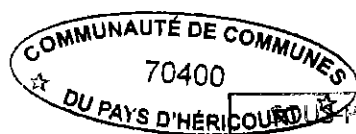
La SPL est administrée par un Conseil d'administration composé de 18 administrateurs, les sièges étant répartis entre les collectivités actionnaires et en proportion du capital détenu respectivement par chaque établissement public de coopération intercommunale. Dans ces conditions, la Communauté de communes du Pays d'Héricourt ne sera pas représentée au Conseil d'administration, mais bénéficiera d'une représentation spécifique via une assemblée spéciale des actionnaires minoritaires comme cela est prévu par l'article L. 1524-5 du CGCT.

Pour asseoir le contrôle des actionnaires qui doit être « analogue » à celui qu'ils exercent sur leurs services, les statuts prévoient également que toutes les collectivités bénéficieront d'un poste de censeur.

Considérant que la Communauté de communes du Pays d'Héricourt souhaite acquérir une action au capital de la SPL AER BFC, le conseil communautaire à la majorité (3 abstentions) **DECIDE** :

- d'adhérer à la SPL AER BFC,
- d'acquérir une action au capital de la société au prix de 5 000 € auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté ; et d'autoriser le Président à signer tous les actes de transfert
- de désigner Fernand BURKHALTER en qualité de représentant de la Communauté de communes du Pays d'Héricourt à l'Assemblée spéciale
- de prévoir les crédits au budget 2018.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 13.02.18



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 8 février 2018  
Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 février 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 7 février à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 1<sup>er</sup> février 2018 Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 1<sup>er</sup> février 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice  
44  
Nbre de membres présents  
32  
Nbre de suffrages exprimés  
42

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Eric STEIB (LUZE) – Georges DORMOY (TREMOSINS) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Yves GERMAIN à Catherine FORTES / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Ismaël MOUMAN à Dominique VARESCHARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°008/2018

### Objet : Renouvellement de la convention PLIE – Département de la Haute-Saône

Le Président expose qu'en janvier 2015, le Département et la Communauté de communes du Pays d'Héricourt ont signé une convention de partenariat pour la mobilisation des crédits du programme opérationnel FSE 2014-2020.

Cette convention a pour objectif d'identifier le PLIE porté par la CCPH comme un outil de la politique d'insertion de notre territoire. Signée pour 3 ans, il convient d'envisager son renouvellement afin de couvrir la fin de la programmation FSE 2018-2020.

Sur les 3 années de cette convention, la CCPH a cofinancé les actions d'insertion de son territoire à hauteur de 351 000€ contribuant ainsi à programmer pour les acteurs locaux plus de 700 000€ de FSE.

Ces montants correspondent aux objectifs de la période 2015-2017.

Maquette financière des actions de la programmation PLIE de la période 2015-2017

Année	Coût Total des actions conventionnées	dont FSE programmé	dont participation CCPH
2015	545 235,00 €	235 281,60 €	66 200,00 €
2016	725 245,55 €	297 752,35 €	77 869,20 €
2017	537 230,08 €	226 476,58 €	62 336,00 €
Total ①	<b>1 807 710,63 €</b>	<b>759 510,53 €</b>	<b>206 405,20 €</b>

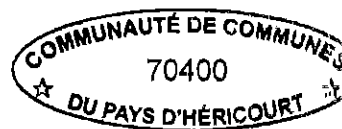
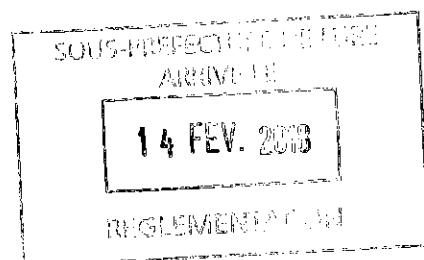
			Participation CCPH
Autres montants non valorisés au FSE (CAOM ADCH, une partie des subventions Mission Locale, Jardins du Mont Vaudois, Fripvie)	2015		60 984,00 €
	2016		50 000,00 €
	2017		34 000,00 €
Total ②			<b>144 984,00 €</b>
<b>TOTAL ③ = ① + ②</b>			<b>351 389,20 €</b>

Aujourd'hui, le contexte de l'emploi évolue favorablement pour les publics les plus employables mais les chiffres de Pôle Emploi démontrent que la demande d'emploi des inscrits depuis plus de 12 mois continue d'augmenter. Il convient donc de poursuivre nos efforts. Le Département a été sollicité pour procéder à un avenant de prolongation de la convention.

Le Conseil communautaire **VALIDE** à l'unanimité la convention de partenariat PLIE/Département pour la mobilisation des fonds FSE et **AUTORISE** le Président à sa signature.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 8 février 2018  
Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 13.02.18

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 février 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 7 février à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire  
1<sup>er</sup> février 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 1<sup>er</sup> février 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

42

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Eric STEIB (LUZE) – Georges DORMOY (TREMOINS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Yves GERMAIN à Catherine FORTES / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Ismaël MOUMAN à Dominique VARESCHARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°009/2018

### **Objet : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal et du budget annexe OM**

Le Président expose que la Communauté de communes du Pays d'Héricourt a prévu de voter les budgets primitifs de ses différents budgets le 12 avril 2018. Or, durant le premier trimestre, la collectivité va être amenée à réaliser des dépenses d'investissement non concernées par les crédits de reports.

L'article 15 de la loi n°88-15 du 5 janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation permet aux collectivités territoriales, sur autorisation de leur conseil, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette). Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Chapitre	Budget 2017	Autorisation 2018
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
<b>20 « Immobilisations incorporelles »</b>	139 463,00 €	<b>34 865,75 €</b>
<b>204 « Subventions d'équipement versées »</b>	329 376,00 €	<b>82 344,00 €</b>
<b>21 « Immobilisations corporelles »</b>	764 337,40 €	<b>191 084,35 €</b>
<b>23 « Immobilisations en cours »</b>	3 047 709,83 €	<b>761 927,45 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 280 886,23 €</b>	<b>1 070 221,55 €</b>

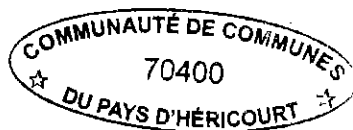
## BUDGET ANNEXES DES ORDURES MENAGERES

20 « Immobilisations incorporelles »	1 000,00 €	250,00 €
21 « Immobilisations corporelles »	462 764,48 €	115 691,12 €
23 « Immobilisations en cours »	94 000,00 €	23 500,00 €
TOTAL	557 764,48 €	139 441,12 €

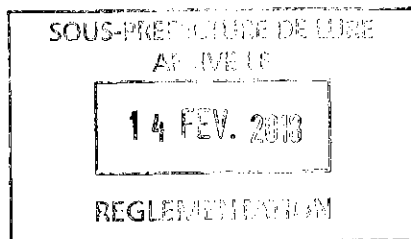
Le Conseil communautaire à la majorité (3 abstentions, 2 votes contre) **AUTORISE** le Président à engager sur 2018 le quart des crédits d'investissement ouverts sur l'exercice précédent, au budget principal et au budget annexe des Ordures Ménagères.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 8 février 2018  
Le Président,

Héricourt,  
le 13.02.18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Binkalter", enclosed within a hand-drawn rectangular box.



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 février 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 7 février à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
1<sup>er</sup> février 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 1<sup>er</sup> février 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Eric STEIB (LUZE) – Georges DORMOY (TREMOSINS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jacques ABRY(LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Yves GERMAIN à Catherine FORTES / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Ismaël MOUMAN à Dominique VARESCHARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°010/2018

### Objet : Opération voie du TRAM : Modification du plan de financement

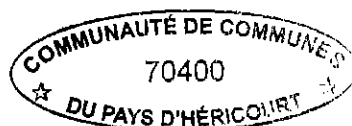
Le Président expose que le Conseil communautaire du 27 juin 2017 a adopté par délibération n°121/2017, les modalités de répartition financière entre les communes et la CCPH pour la mise en œuvre du Plan Vélo et par délibération n°105/2017, l'aménagement du circuit de la voie du tram comme projet à engager en 2018.

Aussi, le Pôle métropolitain NFC avait décidé de répartir une enveloppe FNADT qui lui avait été allouée pour l'année 2017 et à ce titre une somme de 34 209.02 € était réservée à la CCPH (répartition à la population) que nous avons décidé d'affecter à la voie du TRAM. En l'absence de FNADT, il convient de modifier le plan de financement de la manière suivante :

DEPENSES EN € HT		RECETTES		Taux
Etude Schéma local	14 000 €	CADD	44 800 €	20 %
Travaux	170 000 €	PACT Département	33 600 €	15 %
Maîtrise d'œuvre	16 800 €	FEDER	44 800 €	20 %
Imprévus	23 200 €	DETR	44 800 €	20 %
		CCPH	56 000 €	25 %
<b>TOTAL</b>	<b>224 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>224 000 €</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil communautaire à l'unanimité **ADOpte** ce nouveau plan de financement.

Publié  
HERICOURT  
Le 13.02.18



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 8 février 2018  
Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 février 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 7 février à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
1<sup>er</sup> février 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 1<sup>er</sup> février 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Remy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Eric STEIB (LUZE) – Georges DORMOY (TREMOINS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

42

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jacques ABRY(LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Yves GERMAIN à Catherine FORTES / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Ismaël MOUMAN à Dominique VARESCHARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°011/2018

### **Objet : Ressources Humaines : adhésion au service social du Centre de gestion**

Le Président expose que, compte tenu du nombre croissant d'agents dans la collectivité, le service des Ressources Humaines doit de plus en plus faire face à des agents ayant des problématiques personnelles qui impactent leur vie professionnelle : problèmes de santé, de handicap, de logement, des difficultés financières, familiales, etc...

Or, la collectivité et ses services ne sont pas en capacité de répondre à toutes ces difficultés qui ont pourtant une répercussion directe sur l'engagement professionnel des agents : absentéisme, désengagement professionnel, baisse de la qualité du travail, développement des risques psychosociaux, etc...

La prise en charge de ces problématiques par des professionnels du domaine social pourrait éviter un surcoût économique, social et humain et permettrait au service des Ressources Humaines d'apporter une réponse aux agents en difficulté.

Le Centre de gestion 70 a créé, en janvier 2017, un service social du travail, destiné à accompagner les agents des collectivités territoriales rencontrant des difficultés d'ordre social.

#### **L'adhésion au service social du CDG prévoit les modalités d'interventions suivantes :**

- Des interventions à la demande directe des agents en activité ou en arrêt auprès du service social OU à la demande du service de médecine préventive OU à la demande de la collectivité.
- Les rencontres et entretiens ont lieu prioritairement dans les locaux du CDG 70 à VESOUL, au sein des permanences de JUSSEY, GRAY et LURE (une permanence mensuelle de 2H/mois dans chacune des villes) sur rendez-vous ou également au domicile de l'agent selon ses difficultés pour se déplacer.



- Le respect de la confidentialité : l'assistante sociale agit en toute neutralité et en toute confidentialité. Son code de déontologie la soumet au respect du secret professionnel. L'agent peut d'ailleurs contacter le service social sans en informer sa collectivité et l'intervention ne fera l'objet d'aucun rapport à la collectivité.

Les thématiques abordées par l'assistante sociales sont variées :

- **La santé, le handicap** : accès aux soins, suivi administratif, constitution des dossiers FIPHFP et MDPH
- **Le budget** : accompagnement à la constitution des demandes d'aides financières, action éducative budgétaire
- **Couple/Famille** : accompagnement aux événements de la vie : séparation, divorce, décès...
- **Vie professionnelle** : information sur la législation et la protection sociale
- **Le logement** : accès et/ou maintien dans les lieux

L'adhésion à ce service est possible par le biais d'une convention avec le CDG 70 et du paiement d'une cotisation additionnelle d'un montant de 0.05 % de la masse salariale.

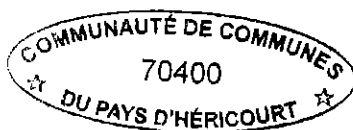
Cotisation annuelle estimée : 1 055 €.

La convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties et prend fin au 31 décembre de l'année en cours.

La résiliation de cette convention peut être demandée sous réserve d'un préavis de 6 mois.

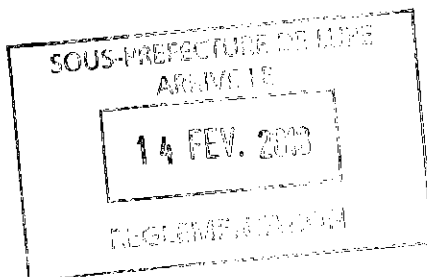
Le Conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** d'adhérer au service social du CDG 70 et **AUTORISE** le Président à signer la convention d'adhésion et à prévoir les crédits au budget 2018.

Publié à  
HÉRICOURT,  
Le 13.02.18



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 8 février 2018  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bunalter", enclosed within a rectangular box.



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 février 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 7 février à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
1<sup>er</sup> février 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 1<sup>er</sup> février 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Eric STEIB (LUZE) – Georges DORMOY (TREMOINS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jacques ABRY(LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Yves GERMAIN à Catherine FORTES / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Ismaël MOUMAN à Dominique VARESCHARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°012/2018

### Objet : AED : Attribution d'un fonds de concours à la commune d'Etobon

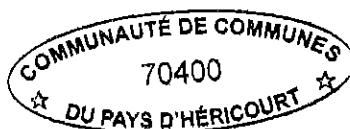
Le Président expose que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt soutient au titre de ses statuts les travaux de voiries effectués par les communes par un abondement de l'A.E.D (Aide Exceptionnelle Départementale) à hauteur de 15% du montant réellement versé par le Conseil Départemental.

La commune d'Etobon a réalisé des travaux de réfection sur diverses voies communales. Le dossier de demande du fonds de concours de la CCPH est complet et s'articule autour du plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux de voirie	31 480 €	Département AED 2015	12 592,00 €
		CCPH AED	1 888,80 €
		Commune d'Etobon	16 999,20 €
TOTAL	31 480 €	TOTAL	31 480 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **ATTRIBUE** un fonds de concours au titre de l'AED à la commune d'Etobon pour un montant de **1 888,80 €** et **AUTORISE** le Président à procéder à son versement.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 15.02.18



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 8 février 2018  
Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 février 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 7 février à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
1<sup>er</sup> février 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 1<sup>er</sup> février 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Eric STEIB (LUZE) – Georges DORMOY (TREMOINS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Yves GERMAIN à Catherine FORTES / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Ismaël MOUMAN à Dominique VARESCHARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

N°013/2018

### **Objet : Habitat 2020 : renouvellement de candidature de la CCPH pour une nouvelle OPAH**

Le Président expose que le maintien d'une population de 20 000 habitants pour la Communauté de Communes du pays d'Héricourt et de 10 000 habitants pour la Ville Centre est un objectif prioritaire des actions portées par la Communauté de Communes. Cet objectif de maintien voire de progression de notre population, qui est partagée par la Ville d'Héricourt et l'ensemble du bloc communal doit se traduire dès à présent dans de nouvelles mesures.

La Communauté de communes intervient depuis toujours dans le domaine de l'habitat et actuellement à travers la Politique d'Aides à la Pierre conduite via le PACT en partenariat avec le Département. Même si nous constatons que notre territoire reste toujours actif en la matière, il n'en demeure pas moins que nous devons accompagner encore plus fort notre politique en faveur du logement. L'OPAH est indiscutablement l'outil qui doit nous permettre de booster encore davantage l'action de notre Communauté de Communes tout en affirmant la poursuite de l'accompagnement des initiatives communales lorsqu'il s'agit de porter des projets de lotissement ou de construction de collectif avec des bailleurs publics ou privés.

Par délibération unanime du conseil communautaire du 25 février 2016, la CCPH présentait sa candidature pour une OPAH par le biais de démarches auprès du Département et de l'Etat. Compte tenu de la période encore récente de la dernière OPAH, la CCPH n'a toujours pas été retenue.

Le Conseil Communautaire **DECIDE** à l'unanimité de renouveler la candidature de la CCPH pour réaffirmer la volonté d'engagement dans cette opération sachant que le Département subventionne une OPAH tous les 2 ans.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 février 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 7 février à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
1<sup>er</sup> février 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 1<sup>er</sup> février 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Eric STEIB (LUZE) – Georges DORMOY (TREMOINS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Yves GERMAIN à Catherine FORTES / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Ismaël MOUMAN à Dominique VARESCHARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

N°014/2018

### Objet : Habitat 2020 : Attribution de subventions

Le Président expose que la Communauté de Communes du pays d'Héricourt participe aux travaux des usagers pour la rénovation de leur habitat via la politique HABITAT 2020. 4 nouveaux dossiers sont aujourd'hui présentés : 2 au titre d'HABITER MIEUX, 1 au titre des FACADES et 1 au titre de l'AUTONOMIE PREVENTIVE.

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	Thierry BOURQUIN
Adresse	7, Rue des grands champs – 70400 COUTHENANS
Type de travaux	REPLACEMENT CHAUDIERE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	19 701,84 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	13 850 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>500 €</b>

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	Michèle VADOT
Adresse	9, Route nationale – 70400 CHALONVILLARS
Type de travaux	ISOLATION EXTERIEURE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	18 955,57 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	7 218 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>500 €</b>

SUBVENTION FACADES	
Propriétaire	Michèle VADOT
Adresse	9, Route nationale – 70400 CHALONVILLARS
Type de travaux	RENOVATION FACADE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	18 955,57 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	0.00 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>800 €</b>

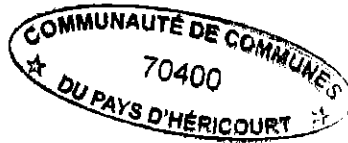
AUTONOMIE PREVENTIVE	
Propriétaire	Josiane BRENET
Adresse	4, Impasse des Combes – 70400 COISEVAUX
Type de travaux	SANITAIRES
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	4 120 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	0 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>1 030 €</b>

Ce sont au total **2 830 €** de subventions que la CCPH accorde sur l'ensemble de ces dossiers.

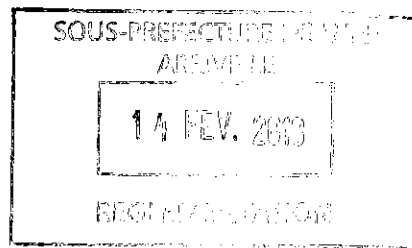
Le Conseil communautaire à l'unanimité **AUTORISE** le Président à procéder au paiement des subventions pour les dossiers ci-dessus présentés.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
 Pour extrait certifié conforme.  
 Fait à Héricourt, le 8 février 2018  
 Le Président,

Publié à  
 HERICOURT,  
 le 13.02.18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bunh...".



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 février 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 7 février à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
1<sup>er</sup> février 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 1<sup>er</sup> février 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Eric STEIB (LUZE) – Georges DORMOY (TREMOINS) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Yves GERMAIN à Catherine FORTES / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Ismaël MOUMAN à Dominique VARESCHARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°015/2018

**Objet : Signature d'une convention avec le SIVU de la Roselière pour la création partagée d'un nouvel espace de rangement**

Le Président expose que l'équipe enseignante du SIVU de la Roselière ainsi que l'équipe du périscolaire de Saulnot ont exprimé le besoin d'un nouvel équipement de rangement notamment pour remiser les matériels et jeux extérieurs (cages de foot, trottinettes, vélos...). Après plusieurs réunions sur site, il est envisagé la construction d'un chalet d'environ 15 m<sup>2</sup> dans la cour de récréation.

Le SIVU accepte de mettre à la disposition de la CCPH l'emprise foncière nécessaire au projet et la CCPH se charge de la réalisation de la dalle, de la pose du chalet et de la déclaration de travaux.

Les participations seront partagées à 50/50 entre la CCPH et le SIVU de la Roselière pour un coût plafonné à 5 000 € HT soit un montant de 2 500 € maximum pour chaque partie.

Il convient de formaliser ce partenariat par le biais d'une convention. Le SIVU de la Roselière a délibéré à ce sujet le 27 novembre 2017.

Le Conseil communautaire à l'unanimité **AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante, à prévoir les crédits et la participation du SIVU au budget 2018.

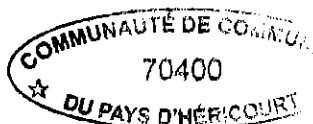
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 8 février 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 23.02.18



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 février 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 7 février à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
1<sup>er</sup> février 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 1<sup>er</sup> février 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Eric STEIB (LUZE) – Georges DORMOY (TREMOINS) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Yves GERMAIN à Catherine FORTES / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Ismaël MOUMAN à Dominique VARESCHARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°016/2018

**Objet : Information sur les décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation depuis le dernier Conseil Communautaire**

Conformément aux délibérations n°40/2014, et 109/2014, le Président doit informer le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

☉ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT

☉ Marchés publics : en € HT

M520/2017	EST IMPRIM	fournitures	Magazine communautaire 4 500 ex	25200 MONTBELIARD	11/12/2017	4 188,00 €
M535/2017	ESPACE MONT D'OR	services	séjour hiver	25370 LES LONGEVILLES MONT D'OR	27/12/2017	14 706,00 € TTC
M018/2018	ADAPEI PRO 70	travaux	Entretien d'espace vert pour 12 passages	70400 HERICOURT	16/01/2018	3 007,99 €

☉ Avenants aux Marchés publics : NEANT

☉ Contrat de location : NEANT

☉ Contrat d'assurance : NEANT

☉ Régies comptables : NEANT

☉ Dons et legs : NEANT

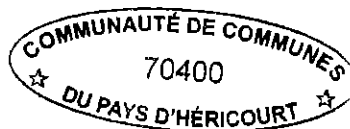
- ⊗ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- ⊗ Nouvelles actions en justice : NEANT
- ⊗ Conventions de formation du personnel : NEANT
- ⊗ Contrat de travail à durée déterminée : **contrats du 7 décembre 2017 au 1<sup>er</sup> février 2018**

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires
<b>PERISCOLAIRE</b>			
Renfort d'activité	3	17h30	2
	1	20h	1
	1	16h	1
	1	13h30	1
	1	20h	1
	1	16h30	1
<b>MULTI-ACCUEIL</b>			
Vacances	1	16h	1
<b>SERVICE BATIMENT</b>			
Remplacement	2	20h	1
	2	30h	2
<b>RESTAURATION SCOLAIRE</b>			
Remplacement	3	19h30	2
	2	19h30	2
<b>MEDIATHEQUE</b>			
Néant			
<b>SERVICE ENVIRONNEMENT DECHETS</b>			
Néant			
<b>ADMINISTRATIF</b>			
Néant			
<b>ECOLE DE MUSIQUE</b>			
Néant			

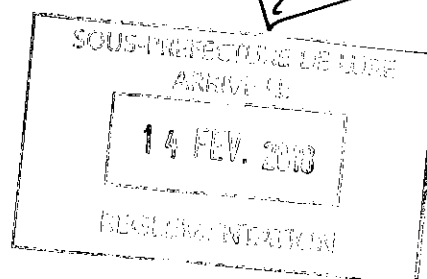
S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée

Ont signé au registre tous les membres présents.  
 Pour extrait certifié conforme.  
 Fait à Héricourt, le 8 février 2018  
 Le Président,

Publié à  
 HERICOURT,  
 Le 13.02.18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. Balthazart".





# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 février 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 7 février à 18h00**Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
1<sup>er</sup> février 2018Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 1<sup>er</sup> février 2018.

**Étaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Eric STEIB (LUZE) – Georges DORMOY (TREMOINS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Yves GERMAIN à Catherine FORTES / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Ismaël MOUMAN à Dominique VARESCHARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°017/2018

**Objet : Schéma local de voies cyclables - Voie du Tram – Fonds de concours des communes**

Le Président expose que conformément à nos délibérations définissant la répartition financière entre la CCPH et les communes, il convient d'identifier le fond de concours affecté à la voie du tram en tenant compte du linéaire du parcours sur les communes concernées.

4,253 kilomètres sont concernés pour l'aménagement de la voie du tram selon la répartition suivante :

- Héricourt : 1,960 km soit 46 %,
- Luze : 1,917 km soit 45 %,
- Couthenans : 376 mètres soit 9 %.

Toutefois, la commune de Couthenans a décidé que le tracé, bien que sur la commune de Luze, bénéficiait davantage à la commune de Couthenans et prendrait en charge un forfait de 5 000 € de l'enveloppe de Luze. Ainsi la répartition du reste à charge entre la CCPH et les communes est à 50/50 sur la base de 56 000 €.

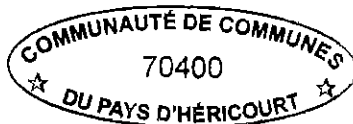
DEPENSES EN €	Taux reste à charge communes	DEPENSES EN € avec forfait Couthenans	Taux reste à charge communes	% du projet
CCPH 28 000 €		CCPH 28 000 €		12,5 %
Héricourt 12 880 €	46 %	Héricourt 12 880 €	46,00 %	5,75 %
Luze 12 600 €	45 %	Luze 7 600 €	27,14 %	3,39 %
Couthenans 2 520 €	9 %	Couthenans 7 520 €	26,86 %	3,36 %
<b>TOTAL 56 000 €</b>	<b>100 %</b>	<b>TOTAL 56 000 €</b>	<b>100 %</b>	<b>25 %</b>

Néanmoins, si toutefois nous n'obtenions pas de financement FEDER, il s'agira d'ajuster le montant du PACT à hauteur de 35 %, sous réserve de l'accord du Département.

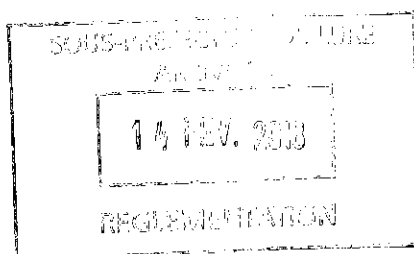
Le Conseil communautaire à l'unanimité **ADOpte** la répartition du reste à charge entre la CCPH et les communes, **AUTORISE** sur ces bases le Président à solliciter les fonds de concours aux communes et à signer les conventions afférentes.

Fait à  
HÉRICOURT  
Le 13.02.18

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 8 février 2018  
Le Président,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. Balthé", enclosed within a hand-drawn, irregular loop.



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 février 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 7 février à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
1<sup>er</sup> février 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 1<sup>er</sup> février 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

**Étaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Eric STEIB (LUZE) – Georges DORMOY (TREMOINS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

42

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Yves GERMAIN à Catherine FORTES / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Ismaël MOUMAN à Dominique VARESCHARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°018/2018

### **Objet : Attributions de Compensation Provisoires 2018**

Le Président expose qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts (CGI), la communauté verse (ou perçoit) chaque année, une attribution de compensation à ses communes. Celle-ci permet de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de l'EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire.

Les attributions de compensations peuvent être positives ou négatives.

Le conseil communautaire à obligation de communiquer annuellement et avant le 15 février, le montant provisoire des attributions de compensation, afin de permettre aux communes membres d'élaborer leur budget dans les délais impartis (15 avril pour l'année 2018).

Les montants prévisionnels 2018 feront, le cas échéant, l'objet d'un ajustement et seront corrigés lors de la fixation définitive des attributions de compensation 2018 par le conseil communautaire, qui s'appuiera sur le rapport annuel de la CLECT.

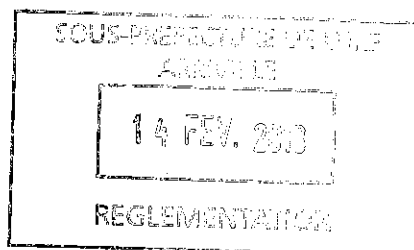
Le Conseil communautaire **PREND ACTE** du montant des attributions de compensation provisoires au titre de l'exercice 2018, tel que présenté dans le tableau ci-dessous.

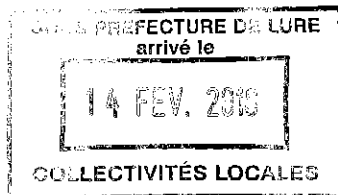
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 8 février 2018

Le Président,





	AC définitives 2017	Contingent incendie 4 nouvelles communes	AC prévisionnelles 2018
BREVILLIERS	-1 049,41 €		-1 049,41 €
CHAGEY	-964,44 €		-964,44 €
CHALONVILLARS	45 259,06 €		45 259,06 €
CHAMPEY	2 008,69 €		2 008,69 €
CHAVANNE	430,21 €		430,21 €
CHENEBIER	-1 176,53 €		-1 176,53 €
COISEVAUX	-86,00 €		-86,00 €
COURMONT	1 626,67 €		1 626,67 €
COUTHENANS	-3 678,97 €		-3 678,97 €
ECHENANS	-5 270,02 €		-5 270,02 €
ETOBON	-3 570,32 €		-3 570,32 €
HERICOURT	-258 270,66 €		-258 270,66 €
LUZE	-4 782,69 €		-4 782,69 €
MANDREVILLARS	-818,64 €		-818,64 €
SAULNOT	59 350,86 €		59 350,86 €
TAVEY	-4 017,58 €		-4 017,58 €
TREMOINS	100,00 €		100,00 €
VERLANS	817,44 €		817,44 €
VILLERS S/ SAULNOT	-149,00 €		-149,00 €
VYANS LE VAL	-3 711,99 €		-3 711,99 €
AIBRE	48 289,88 €	9 611,08 €	38 678,80 €
BELVERNE	28 999,44 €	1 661,23 €	27 338,21 €
LAIRE	35 408,78 €	6 677,01 €	28 731,77 €
LE VERNROY	11 507,56 €	2 752,99 €	8 754,57 €

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 8 mars à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
2 mars 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 mars 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR ; Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires**  
Chantal FERRY (CHAGEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLES à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BOULLEE à Jean-François NARDIN

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°019/2018

### **Objet : Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 7 février 2018**

Le Président présente le procès-verbal du Conseil communautaire du 7 février 2018.

Anne-Marie BOUCHÉ et Rémy BANET ne prennent pas part au vote.

Les conseillers communautaires à l'unanimité **APPROUVENT** le procès-verbal du précédent Conseil.

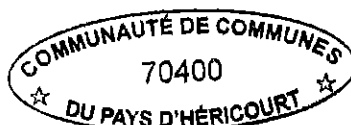
Publié à  
HERICOURT,  
Le 11.04.18

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 mars 2018

Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 8 mars à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
2 mars 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 mars 2018.

**Etaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR ; Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Chantal FERRY (CHAGEY) – Valéry VOUGNET (COURMONT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLES à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BOULLEE à Jean-François NARDIN

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°020/2018

**Objet : Adoption du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**

*Vu l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015*

Le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire est une formalité obligatoire pour toutes les communes et structures intercommunales comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus. Le débat d'orientation budgétaire est organisé dans les deux mois précédant l'examen du budget prévisionnel. Ce débat constitue, selon une jurisprudence constante, une formalité substantielle de la procédure budgétaire et doit donner lieu à une délibération et à un vote.

Après une présentation générale de la communauté de communes, une présentation de l'évolution des effectifs de la Communauté de communes et un rappel du contexte économique et territorial, le Président expose les orientations générales du budget 2018.

Anne-Marie BOUCHÉ et Rémy BANET ne prennent pas part au vote.

Le Conseil communautaire à la majorité (4 abstentions) **ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2018, **APPROUVE** les orientations proposées, **DIT** que le ROB est à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Pays d' Héricourt.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 8 mars à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
2 mars 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 mars 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR ; Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires**  
Chantal FERRY (CHAGEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

39

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLES à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BOULLEE à Jean-François NARDIN

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°021/2018

### **Objet : Adoption du compte de gestion 2017 du Budget Principal**

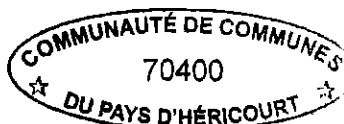
Le Président Fernand BURKHALTER présente le compte de gestion du percepteur.

Anne-Marie BOUCHÉ et Rémy BANET ne prennent pas part au vote.

Le Conseil communautaire à la majorité (3 votes contre) **ADOpte** le compte de gestion 2017 du budget principal.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	7 212 939.94 €
	Section d'investissement :	1 288 570.45 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	8 457 098.47 €
	Section d'investissement :	2 521 688.15 €

Publié à  
HERICOURT,  
Le 11.04.2018



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 9 mars 2018  
Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 8 mars à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
2 mars 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

38

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 mars 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR ; Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires**  
Chantal FERRY (CHAGEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLES à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BOULLEE à Jean-François NARDIN

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N°022/2018

### Objet : Adoption du compte administratif 2017 du Budget Principal

Le vice-président, délégué aux finances présente le compte administratif. Le Président quitte la séance pendant le vote. Le vice-président invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2017 du budget principal de la communauté de communes celui-ci étant conforme au compte de gestion.

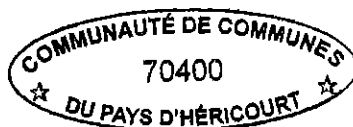
Anne-Marie BOUCHÉ et Rémy BANET ne prennent pas part au vote.

Le Conseil communautaire à la majorité (3 votes contre) **ADOpte** le compte administratif 2017 du budget principal.

DEPENSES :                   Section de fonctionnement :                   7 212 939.94 €  
                                  Section d'investissement :                   1 288 570.45 €

RECETTES :                   Section de fonctionnement :                   8 457 098.47 €  
                                  Section d'investissement :                   2 521 688.15 €

Publié à  
HERICOURT  
Le 11.04.18



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 9 mars 2018  
Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 8 mars à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
2 mars 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 mars 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR ; Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Chantal FERRY (CHAGEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLES à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BOULLEE à Jean-François NARDIN

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

N°023/2018

### Objet : Affectation des résultats du budget principal

Le Président Fernand BURKHALTER explique que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- les rattachements de fonctionnement 2017
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Anne-Marie BOUCHÉ et Rémy BANET ne prennent pas part au vote.

Le conseil communautaire à la majorité (3 abstentions) **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

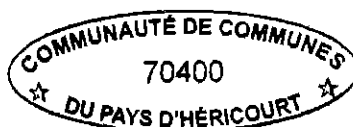
	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	464 953.38 €	1 244 158.53 €	1 709 111.91 €
Investissement	-259 105.41 €	1 233 117.70 €	974 012.29 €

Pour l'affectation des résultats il convient d'intégrer les restes à réaliser de l'exercice en dépenses pour 2 461 231.02 € et en recettes pour 1 389 105.80 € ; ils se soldent par un besoin de financement de 1 072 125.22 €.

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2017 : Excédent	1 709 111.91 €
Solde d'Investissement	974 012.29 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement (Recettes-dépenses) : besoin de financement	1 072 125.22 €
Besoin de financement en investissement (Excédent d'investissement – Solde des Restes à réaliser)	-98 112,93 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	98 112.93 €
2. Report en fonctionnement au R/002	1 610 998.98 €
3. Report en investissement au D/001	974 012.29 €

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 9 mars 2018  
Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 11.04.18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. Balthazart", written over a horizontal line.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 8 mars à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
2 mars 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 mars 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR ; Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Chantal FERRY (CHAGEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLES à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BOULLEE à Jean-François NARDIN

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°024/2018

### Objet : Adoption du compte de gestion 2017 du budget annexe ordures ménagères

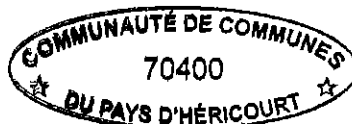
Le Président Fernand BURKHALTER présente le compte de gestion du percepteur.

Anne-Marie BOUCHÉ et Rémy BANET ne prennent pas part au vote.

Le Conseil communautaire à la majorité (3 abstentions) **ADOpte** le compte de gestion 2017 du budget annexe ordures ménagères.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	1 467 209.71 €
	Section d'investissement :	260 170.80 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	1 565 742.14 €
	Section d'investissement :	133 805.87 €

Publié à  
HERICOURT,  
Le 11.04.18



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 9 mars 2018  
Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 8 mars à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
2 mars 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

38

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 mars 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR ; Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Chantal FERRY (CHAGEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLES à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BOULLEE à Jean-François NARDIN

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°025/2018

### **Objet : Adoption du compte administratif 2017 du budget annexe ordures ménagères**

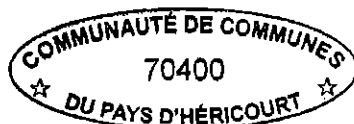
Le vice-président, délégué aux finances présente le compte administratif. Le Président quitte la séance pendant le vote. Le vice-président invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2017 du budget annexe ordures ménagères de la communauté de communes celui-ci étant conforme au compte de gestion.

Anne-Marie BOUCHÉ et Rémy BANET ne prennent pas part au vote.

Le Conseil communautaire à la majorité (3 abstentions) **ADOpte** le compte administratif 2017 du budget annexe ordures ménagères.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	1 467 209.71 €
	Section d'investissement :	260 170.80 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	1 565 742.14 €
	Section d'investissement :	133 805.87 €

Publié à  
HERICOURT  
Le 11.04.18



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 mars 2018

Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 8 mars à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
2 mars 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 mars 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR ; Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires**  
Chantal FERRY (CHAGEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLES à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BOULLEE à Jean-François NARDIN

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N°026/2018

### **Objet : Affectation des résultats du Budget Annexe OM**

Le Président Fernand BURKHALTER explique que l'instruction comptable M4 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Ces résultats sont justifiés par :

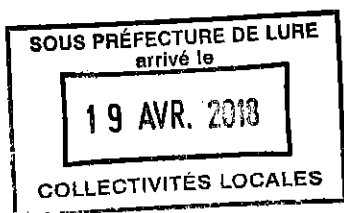
- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Anne-Marie BOUCHÉ et Rémy BANET ne prennent pas part au vote.

Le conseil communautaire à la majorité (3 abstentions) **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

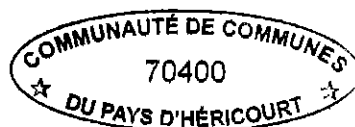
	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	245 864.91 €	98 532.43 €	344 397.34 €
Investissement	237 623.67 €	-126 364.93 €	111 258.74 €

Pour l'affectation des résultats il convient d'intégrer les restes à réaliser de l'exercice en dépenses pour 58 400.40 € et en recettes pour 0 € ; ils se soldent par un besoin de financement de 58 400.40 €.



AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2018 : Excédent	<b>344 397.34 €</b>
Solde d'Investissement – excédent d'investissement	<b>111 258.74 €</b>
Solde des Restes à réaliser d'investissement (Recettes-dépenses) : besoin de financement	<b>-58 400.40 €</b>
Capacité de financement en investissement (Excédent d'investissement - Restes à réaliser)	<b>52 858.34 €</b>
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	<b>0.00 €</b>
2. Report en fonctionnement au R/002	<b>344 397.34 €</b>
3. Report en investissement au R/001	<b>111 258.74 €</b>

Publié à  
HERICOURT,  
Le 11.03.18



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 9 mars 2018  
Le Président,

*Binkalter*

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 8 mars à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
2 mars 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 mars 2018.

**Étaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR ; Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Chantal FERRY (CHAGEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLES à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BOULLEE à Jean-François NARDIN

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°027/2018

**Objet : Adoption du compte de gestion 2017 du budget annexe TAD**

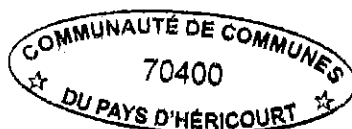
Le Président Fernand BURKHALTER présente le compte de gestion du percepteur.

Anne-Marie BOUCHÉ et Rémy BANET ne prennent pas part au vote.

Le Conseil communautaire à la majorité (3 abstentions) **ADOpte** le compte de gestion 2017 du budget annexe TAD.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	236 225.06 €
	Section d'investissement :	451.00 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	236 225.06 €
	Section d'investissement :	2 510.18 €

Publié à  
HERICOURT  
Le 11.03.18



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 9 mars 2018  
Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 8 mars à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
2 mars 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

38

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 mars 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR ; Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Chantal FERRY (CHAGEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLES à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BOULLEE à Jean-François NARDIN

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET délégué de la Commune de COURMONT

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

N°028/2018

### Objet : Adoption du compte administratif 2017 du budget annexe TAD

Le vice-président, délégué aux finances présente le compte administratif. Le Président quitte la séance pendant le vote. Le vice-président invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2017 du budget annexe Transport à la demande (TAD) de la communauté de communes celui-ci étant conforme au compte de gestion.

Anne-Marie BOUCHÉ et Rémy BANET ne prennent pas part au vote.

Le Conseil communautaire à la majorité (3 abstentions) **ADOpte** le compte administratif 2017 du budget annexe TAD.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	236 225.06 €
	Section d'investissement :	451.00 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	236 225.06 €
	Section d'investissement :	2 510.18 €

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 9 mars 2018  
Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 8 mars à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
2 mars 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 mars 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR ; Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Chantal FERRY (CHAGEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLES à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BOULLEE à Jean-François NARDIN

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖



N°029/2018

### **Objet : Affectation des résultats du Budget Annexe TAD**

Le Président Fernand BURKHALTER explique que l'instruction comptable M43 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Anne-Marie BOUCHÉ et Rémy BANET ne prennent pas part au vote.

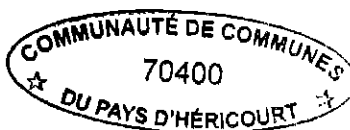
Le conseil communautaire à la majorité (3 abstentions) **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	1 180.00 €	0.00 €	1 180.00 €
Investissement	13 258.28 €	2059.18 €	15 317.46 €

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2018 : Excédent	<b>1 180.00 €</b>
Solde d'Investissement – excédent d'investissement	<b>15 317.46 €</b>
Solde des Restes à réaliser d'investissement (Recettes-dépenses) : besoin de financement	<b>-3 746.00 €</b>
Capacité de financement en investissement (Excédent d'investissement - Restes à réaliser)	<b>11 571.46 €</b>
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	<b>0.00 €</b>
2. Report en fonctionnement au R/002	<b>1 180.00 €</b>
3. Report en investissement au R/001	<b>15 317.46 €</b>

Ont signé au registre tous les membres présents.  
 Pour extrait certifié conforme.  
 Fait à Héricourt, le 9 mars 2018  
 Le Président,

Publié à  
 HERICOURT  
 Le 11.04.18



*[Handwritten signature]*

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 8 mars à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
2 mars 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 mars 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR ; Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires**  
Chantal FERRY (CHAGEY) – Valéry VOUGNET (COURMONT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLES à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BOULLEE à Jean-François NARDIN

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N°030/2018

### Objet : Adoption du compte de gestion 2017 du budget annexe CAPC

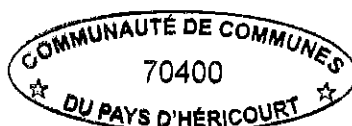
Le Président Fernand BURKHALTER présente le compte de gestion du percepteur.

Anne-Marie BOUCHÉ et Rémy BANET ne prennent pas part au vote.

Le Conseil communautaire à la majorité (3 abstentions) **ADOpte** le compte de gestion 2017 du budget annexe CAPC.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	120 570.53 €
	Section d'investissement :	83 575.43 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	119 715.39 €
	Section d'investissement :	76 177.91 €

Publié à  
HERICOURT,  
le 11.03.18



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 9 mars 2018  
Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 8 mars à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
2 mars 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 mars 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR ; Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Chantal FERRY (CHAGEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

38

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLES à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BOULLEE à Jean-François NARDIN

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N°031/2018

### Objet : Adoption du compte administratif 2017 du budget annexe CAPC

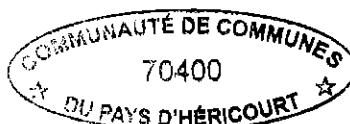
Le vice-président, délégué aux finances présente le compte administratif. Le Président quitte la séance pendant le vote. Le vice-président invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2017 du budget annexe CAPC (centre d'affaires Pierre Carmien), de la communauté de communes celui-ci étant conforme au compte de gestion.

Anne-Marie BOUCHÉ et Rémy BANET ne prennent pas part au vote.

Le Conseil communautaire à la majorité (3 abstentions) **ADOpte** le compte administratif 2017 du budget annexe CAPC.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	120 570.53 €
	Section d'investissement :	83 575.43 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	119 715.39 €
	Section d'investissement :	76 177.91 €

Publié à  
HERICOURT,  
Le 11.04.18



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 9 mars 2018  
Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 8 mars à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
2 mars 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 mars 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR ; Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires**  
Chantal FERRY (CHAGEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLES à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BOULLEE à Jean-François NARDIN

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°032/2018

### Objet : Affectation des résultats du Budget Annexe CAPC

Le Président Fernand BURKHALTER explique que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

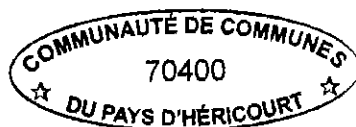
Anne-Marie BOUCHÉ et Rémy BANET ne prennent pas part au vote.

Le conseil communautaire à la majorité (3 abstentions) **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	10 091.44 €	-855.14 €	9 236.30 €
Investissement	108 846.43 €	-7 397.52 €	101 448.91 €

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2018 : Excédent	<b>9 236.30 €</b>
Solde d'investissement – excédent d'investissement	<b>101 448.91 €</b>
Solde des Restes à réaliser d'investissement (Recettes-dépenses) : besoin de financement	<b>-0.00€</b>
Capacité de financement en investissement (Excédent d'investissement - Restes à réaliser)	<b>101 448.91 €</b>
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	<b>0.00 €</b>
2. Report en fonctionnement au R/002	<b>9 236.30 €</b>
3. Report en investissement au R/001	<b>101 448.91 €</b>

Publié à  
HÉRICOURT,  
Le 11.04.18



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 9 mars 2018  
Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 8 mars à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
2 mars 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 mars 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlia MEDDOUR ; Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Chantal FERRY (CHAGEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLES à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BOULLEE à Jean-François NARDIN

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°033/2018

### **Objet : Très Haut Débit : participation des communes au financement**

Le Président expose que l'adhésion aux syndicats numériques de Haute-Saône et du Doubs se traduit par une cotisation que doit apporter la CCPH. Toutefois ces montants sont calculés différemment selon les syndicats.

La participation globale à l'issue des périodes de cotisations se fixe à environ 2 100 000 € pour la CCPH. C'est donc une somme d'environ 1 million d'euros que la CCPH devra inscrire à son budget 2018 en section de fonctionnement. **740 000 €** avaient été inscrits à ce titre au Budget 2017 et sont reportés à travers les excédents de fonctionnement ainsi qu'indiqué dans le Compte administratif.

4 communes ont déjà financé sur leur fonds propres la montée en débit au moyen de PRM (Point de Raccordement Mutualisé) : (Belverne via un transfert de fiscalité à la CC Rahin et Chérimont, Bussurel 45 000 €, Chalonvillars 40 000 € et Vyans le Val 27 000 €).

C'est pourquoi, il est proposé dans un esprit d'équité que les autres communes participent à un apport financier de 300 000 € répartis sur 2 ans au prorata de la population selon le tableau ci-après.

Cette participation sera prélevée sur le reversement du **FPIC** pour les communes de Haute-Saône et sur les attributions de compensation pour les communes du Doubs.

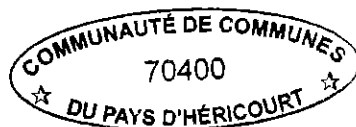
Communes	Population Totale au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	Participation annuelle 2018 et 2019
Aibre	495	3 920,40
Belverne	147	0
Brevilliers	635	5 029,20
Chagey	665	5 266,80
Chalonvillars	1299	0
Champey	889	7 040,88

Chavanne	236	1 869,12
Chenebier	722	5 718,24
Coisevaux	351	2 779,92
Courmont	119	942,48
Couthenans	759	6 011,28
Echenans /S Mont Vaudois	521	4 126,32
Etobon	303	2 399,76
Héricourt	9 683	76 689,36
Bussurel	724	0
Laire	408	3 232,36
Le Vernoy	175	1 386
Luze	732	5 797,44
Mandrevillars	241	1 908,72
Saulnot	769	6 090,48
Tavey	516	4 086,72
Trémoins	389	3 080,88
Verlans	196	1 552,32
Villers S/Saulnot	136	1 077,12
Vyans Le Val	475	0
<b>TOTAL</b>	<b>21585</b>	<b>150 000 € x 2</b>

Anne-Marie BOUCHÉ et Rémy BANET ne prennent pas part au vote.

Le Conseil communautaire à la majorité (1 abstention) **DECIDE** de la participation des communes au financement du Très haut Débit selon la répartition individuelle du tableau et ce au moyen du FPIC et des Attributions de compensation.

Publié à  
HÉRICOURT,  
Le 11.03.18



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 9 mars 2018  
Le Président,

*Banet*



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 8 mars à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
2 mars 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 mars 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR ; Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Chantal FERRY (CHAGEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLES à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BOULLEE à Jean-François NARDIN

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N°034/2018

### **Objet : Adhésion à Haute-Saône Numérique et au Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit**

Le Président expose que par délibération n°003/2015 du 12 février 2015, le conseil communautaire, à l'unanimité, avait adhéré par principe à Haute-Saône Numérique afin de témoigner de sa volonté de développer le très haut débit sur le territoire de la CCPH. Toutefois, cela n'avait pas pu être traduit dans les faits en raison de la compétence transférée par le Département au SMAU. La procédure de dissolution du SMAU est en voie d'être achevée puisque ses membres délibèrent actuellement à tour de rôle pour accepter les modalités de liquidation. La CCPH a d'ailleurs été le premier membre à délibérer lors du conseil du 7 février dernier. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les communes d'Aibre, Laire et Le Vernoy ont rejoint la CCPH. Celles-ci sont couvertes par le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit.

La compétence du Très Haut Débit étant dévolue aux Départements qui l'ont délégué à des syndicats mixtes il convient de présent d'adhérer à Haute-Saône Numérique et au Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit.

Anne-Marie BOUCHÉ et Rémy BANET ne prennent pas part au vote.

Le Conseil communautaire à la majorité (1 abstention) **DECIDE :**

- D'adhérer aux syndicats Haute-Saône Numérique et à Doubs Très Haut Débit,
- D'adopter les statuts de ces syndicats,
- De désigner Jean-François NARDIN en tant que titulaire et Michel CLAUDEL en tant que suppléant pour siéger au comité syndical de Haute-Saône Numérique,
- De désigner Jean-François NARDIN en tant que titulaire et André-Marie DEPOUTOT en tant que suppléant pour siéger au comité syndical de Doubs Très Haut Débit,
- D'acter de la participation financière de la CCPH à ces syndicats au titre de la cotisation d'adhésion,
- De prévoir les crédits au budget 2018.

*B. Burkhalter*

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 8 mars à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
2 mars 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 mars 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahilla MEDDOUR ; Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Chantal FERRY (CHAGEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLES à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BOULLEE à Jean-François NARDIN

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°035/2018

### Objet : Adoption du projet Cœur de Ville porté par la Ville d'Héricourt

Le Président expose que la ville d'Héricourt porte un projet cœur de ville, 2<sup>ème</sup> ville de la Haute-Saône qui permet de mobiliser des financements d'Etat. La CCPH appuie avec force ce dossier car la ville d'Héricourt, 2<sup>ème</sup> ville de Haute Saône, ne peut pas être écartée d'un tel dispositif.

#### Présentation du projet :

Lors de la 2<sup>ème</sup> conférence nationale des territoires, le 14 décembre dernier à Cahors, le Premier Ministre a annoncé l'engagement du programme « Action Cœur de Ville », démarche partenariale en faveur des villes dites moyenne.

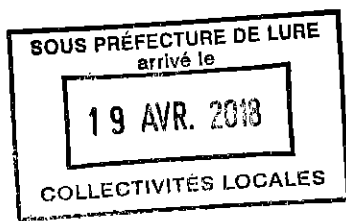
Les objectifs et moyens mobilisés ont également été précisés le lendemain par les Ministres concernés à Rodez.

La Ville d'Héricourt s'inscrit pleinement dans ce programme cœur de ville qui s'adresse en priorité à des villes pôles d'attractivité hors périmètre des métropoles pour lesquelles une action de redynamisation du cœur de ville est nécessaire.

Héricourt dispose d'un projet de territoire abouti et les perspectives de lancement de projets d'urbanisme peuvent se concrétiser rapidement (parc urbain, parvis de la tour du Château, requalification de la filature en partenariat avec la CCPH).

Au surplus, si la ville n'appartient pas à une métropole constituée, elle est cependant l'élément structurant (ville centre) de la partie haut-saônoise du Pôle Métropolitain Belfort Héricourt Montbéliard. C'est le pôle d'attractivité haut-saônois de cette entité dont elle constitue la porte d'entrée ouest le long de la RN 19 à proximité immédiate de l'échangeur de Sevenans (A36).

Ville centre du pays d'Héricourt qui compte près de 22 000 habitants, la ville s'est engagée dans un projet de territoire décliné en 2012 par une charte d'aménagement et de développement. Actuellement, elle met à jour ce projet de territoire engagé depuis 2015 dans le cadre de l'élaboration avec la CCPH d'un PLUi valant SCoT.



Plusieurs projets structurants sont d'ores et déjà réalisés ou lancés : l'effort d'intégration en donnant un caractère intercommunal à plusieurs services (périscolaires, petite enfance, établissements culturels : conservatoire de musique et médiathèque), construction de 2 bassins d'apprentissage pour la natation scolaire et construction d'un troisième gymnase.

Le projet cœur de ville permettrait d'accentuer l'attractivité du territoire grâce à une ambition nouvelle et une marque de fabrique pour la décennie 2020 et permettra de concrétiser 5 actions et repères qualitatifs :

- Des projets d'urbanisme qualitatifs en direction des familles, des jeunes, des enfants :
  - ✓ La création d'un parc urbain et des liaisons douces sur la plaine de la Lizaine (2 hectares) sur un parc de 10 hectares,
  - ✓ La rénovation du patrimoine historique (tour du château et son parvis) dont les espaces publics sont fortement dégradés depuis des décennies ainsi que les rues environnantes.
- Des projets pour une nouvelle dynamique d'habitat et de lutte contre la vacance des logements en centre-ville.
- Des projets pour conforter les services de soins et de santé :
  - ✓ L'extension de la maison de santé ainsi qu'un nouvel espace de santé à la filature (2 500 m<sup>2</sup>) en ophtalmologie plus particulièrement,
  - ✓ Création de deux maisons pour personnes âgées en perte d'autonomie.
- La mise en œuvre d'une nouvelle attractivité commerciale en centre-ville.
- ✓ Par l'opération FISAC et un soutien plus appuyé aux nouvelles activités (fruits et légumes, textile, boutiques spécialisées).
- Le redéploiement des services publics et privés en centre-ville
- ✓ Soutien à l'acquisition et réhabilitation de locaux pour une association d'insertion,
- ✓ Installation en centre-ville dans les locaux inoccupés des services centraux administratifs mutualisés (Ville et CCPH).

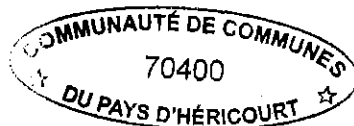
A ce titre, les financements suivants seront recherchés :

- Action Logement,
- Agence Nationale de l'Habitat (ANAH),
- DETR,
- Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL),
- Caisse des Dépôts et Consignations (Fonds propres et emprunt).

Anne-Marie BOUCHÉ et Rémy BANET ne prennent pas part au vote.

Le Conseil communautaire à l'unanimité **ADOpte** le projet Cœur de ville et **DECIDE** d'appuyer la candidature d'Héricourt.

Publié à  
HÉRICOURT  
Le 11.03.18



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 9 mars 2018  
Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 8 mars à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
2 mars 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 mars 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR ; Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Chantal FERRY (CHAGEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLES à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BOULLEE à Jean-François NARDIN

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N°036/2018

### **Objet : Attribution d'une subvention pour la création d'un commerce de fruits et légumes à Héricourt**

Le Président expose que la DIRECCTE a notifié courant Janvier 2018 le montant de l'enveloppe FISAC attribuée à la CCPH par le Ministère de l'Economie et des Finances pour les montants suivants : 41 369 € en fonctionnement et 87 600 € en investissement.

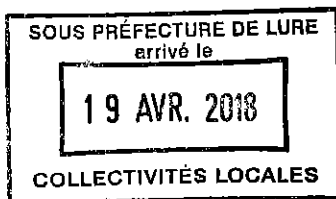
Un manager animateur de centre-ville a été recruté depuis le 19 février pour assurer la mission d'animation du dispositif, de suivi des dossiers de demande de subvention et pour assurer le lien entre la CCPH, la Ville et l'association des commerçants cofinanceurs de la mission d'animation FISAC.

**Une convention de partenariat** (ETAT – DIRECCTE / CCPH / Ville d'Héricourt / CCI70 / Chambre des Métiers et de l'artisanat / Association APACH) est en cours d'élaboration selon le modèle transmis par les services de l'Etat et sera présentée au prochain conseil communautaire ainsi que le **règlement intérieur de l'opération**.

**Un premier dossier de demande de subvention** a été déposé. Il s'agit du projet de Madame Marine JUBEAU qui souhaite ouvrir un **commerce d'épicerie** dans l'ancien local de la graineterie comtoise rue de l'hôtel de ville à Héricourt. Madame JUBEAU est accompagnée par BGE Franche-Comté, organisme en charge de l'accompagnement des créateurs d'entreprises et partenaire de la CCPH depuis plusieurs années dans le cadre de l'opération CREAFFAIRE qui sera également renouvelée en 2018.

Madame JUBEAU proposera des fruits et légumes, des produits d'épicerie non frais (farines, graines, ...), des produits régionaux non frais (de producteurs Franc-Comtois et Charentais) tels que confitures, miels, biscuits, ....

Elle est en contact avec les anciens fournisseurs de l'enseigne Graineterie comtoise.



La demande de subvention FISAC concerne les travaux de rénovation et d'aménagement du local. L'instruction du dossier permettra d'identifier les dépenses éligibles à une aide FISAC et CCPH selon les règles définies par le règlement FISAC : 20 % pour les travaux de modernisation des locaux et 30 % pour les travaux de mise en accessibilité. La CCPH interviendra selon les mêmes taux.

En parallèle de la subvention de l'intervention FISAC et suite à l'étude préalable menée par le cabinet SOLIHA, cette activité est identifiée comme **prioritaire** sur le territoire (3 activités prioritaires : épicerie, textile, équipement du sport) et peut donc bénéficier à ce titre d'une subvention spécifique de la CCPH et de la ville et ce en dehors du périmètre FISAC.

La ville d'Héricourt a d'ores et déjà voté une subvention de 3000 € lors de son dernier conseil municipal.

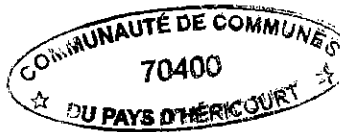
Anne-Marie BOUCHÉ et Rémy BANET ne prennent pas part au vote.

Le Conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- d'abonder le montant de la subvention versée à Madame JUBEAU dans le cadre de la création de son commerce à hauteur de 3000 €.
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent à la présente subvention.

Publié à  
HÉRICOURT,  
Le 11.03.18

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 9 mars 2018  
Le Président,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bink alter", written over a horizontal line.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 8 mars à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
2 mars 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 mars 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR ; Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires**  
Chantal FERRY (CHAGEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLES à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BOULLEE à Jean-François NARDIN

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°037/2018

### Objet : Habitat 2020 : attribution de subventions

La Communauté de Communes du pays d'Héricourt participe aux travaux des usagers pour la rénovation de leur habitat via la politique HABITAT 2020. 5 nouveaux dossiers sont aujourd'hui présentés : 4 au titre d'HABITER MIEUX et 1 au titre des façades, dont 2 en remboursement à SOLIHA.

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	Jean-Marie FRANCHEQUIN
Adresse	25, rue du passeur – 70400 LUZE
Type de travaux	REPLACEMENT CHAUDIERE ET MENUISERIES
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	10 521 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	7 799 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>500 €</b>

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	Mylène CHAPUT
Adresse	17, rue Pierre Proudhon – 70400 HERICOURT
Type de travaux	REPLACEMENT CHAUDIERE ET MENUISERIES
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	14 518 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	8 485 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>500 €</b>

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	Marcel BREVINI
Adresse	9, rue de la Mairie – 70400 BREVILLIERS
Type de travaux	REPLACEMENT CHAUDIERE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	7 454,54 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	5 718 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>500 €</b>

SUBVENTION HABITER MIEUX (Remboursement SOLHA)	
Propriétaire	Michèle VADOT
Adresse	9, Route nationale – 70400 CHALONVILLARS
Type de travaux	ISOLATION EXTERIEURE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	18 955,57 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	7 218 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>500 €</b>

SUBVENTION FACADES (Remboursement SOLHA)	
Propriétaire	Michèle VADOT
Adresse	9, Route nationale – 70400 CHALONVILLARS
Type de travaux	RENOVATION FACADE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	18 955,57 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	0.00 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>800 €</b>

Ce sont au total **2800 €** de subventions que la CCPH accorde sur l'ensemble de ces dossiers.

Anne-Marie BOUCHÉ et Rémy BANET ne prennent pas part au vote.

Le Conseil communautaire à l'unanimité **AUTORISE** le Président à procéder au paiement des subventions pour les dossiers ci-dessus présentés.

Publié à  
HERICOURT,  
LE 11.04.18

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 9 mars 2018  
Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 8 mars à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
2 mars 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 mars 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR ; Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Chantal FERRY (CHAGEY) – Valéry VOUGNET (COURMONT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLES à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BOULLEE à Jean-François NARDIN

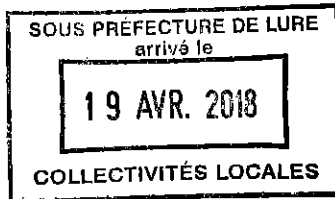
#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖



N°038/2018

**Objet : Dépôt des archives des anciens syndicats aux archives départementales de Haute Saône**

Le Président expose que le 21 décembre 2016, les archives départementales ont effectué un contrôle des archives de la Communauté de communes.

Suite à cette visite un compte rendu a été établi en date du 21 décembre 2016, dans ces conclusions celui-ci propose le dépôt des archives suivantes :

- Fonds du syndicat intercommunal pour la construction et la gestion du collège d'enseignement général de 1974 à 2000
- Fonds du syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (SICTOM) d'Héricourt de 1982 à 2000
- Fonds du syndicat d'aménagement de la Lizaine, rivières et affluents de 1986 à 2000
- Fonds du syndicat intercommunal d'études et de programmation pour l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) des cantons d'Héricourt de 1994 à 2000
- Fonds du syndicat intercommunal d'études et d'aménagement (SIEAPH) de 1994 à 2000

Les documents pris en charge par le service départemental d'archives resteront la propriété de l'intercommunalité et constitueront un dépôt de nature révocable, sous réserve toutefois que les conditions de conservation et de communication soient requises.

La Communauté de communes aura la possibilité d'emprunter des dossiers déposés pour les besoins du service ou dans le cadre d'une action de valorisation (exposition, publication, ...).



Anne-Marie BOUCHÉ et Rémy BANET ne prennent pas part au vote.

Le Conseil communautaire à l'unanimité **ACCEPTE** le dépôt aux archives départementales des archives de la Communauté de communes listées ci-dessus et **AUTORISE** le Président à engager la procédure pour le dépôt de ces documents.

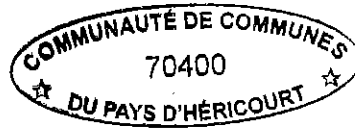
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 mars 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 11.03.18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Banet". The signature is written over a horizontal line that extends to the right.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 8 mars à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
2 mars 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 mars 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR ; Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires**  
Chantal FERRY (CHAGEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLES à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BOULLEE à Jean-François NARDIN

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

N°039/2018

**Objet : Information sur les décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation depuis le dernier Conseil Communautaire.**

Conformément aux délibérations n°40/2014, et 109/2014, le Président doit informer le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

☞ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT

☞ Marchés publics : en € HT

M042/2018	ENEDIS	Travaux	raccordement électrique Bassin d'apprentissage	25004 BESANCON	06/02/2018	5 093,62 €
-----------	--------	---------	---	----------------	------------	------------

☞ Avenants aux Marchés publics : NEANT

☞ Contrat de location : NEANT

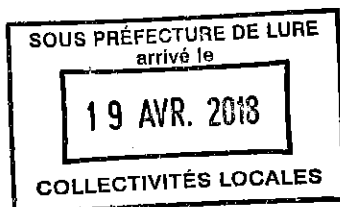
☞ Contrat d'assurance : NEANT

☞ Régies comptables : NEANT

☞ Dons et legs : NEANT

☞ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT

☞ Nouvelles actions en justice : NEANT



☉ Conventions de formation du personnel : NEANT

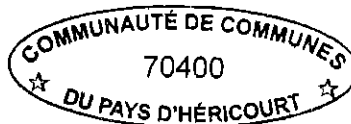
☉ Contrat de travail à durée déterminée : **contrats du 2 février au 8 mars 2018**

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires
<b>PERISCOLAIRE</b>			
Renfort d'activité	1	17h30	1
	1	16h	1
	1	13h30	1
	1	16h30	1
<b>MEDIATHEQUE</b>			
Remplacement	1	35 h	1
<b>SERVICE BATIMENT</b>			
Remplacement	1	12h30	1
	1	20 h	1
<b>FSISAC</b>			
Emploi aidé cui cae	1	24 h	1
<b>MULTI ACCUEIL</b>			
Néant			
<b>SERVICE ENVIRONNEMENT DECHETS</b>			
Néant			
<b>ADMINISTRATIF</b>			
Néant			
<b>ECOLE DE MUSIQUE</b>			
Néant			

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 9 mars 2018  
Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 11.03.18



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 8 mars à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
2 mars 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 mars 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR ; Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires**  
Chantal FERRY (CHAGEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Patrick PAGLIA / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLES à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BOULLEE à Jean-François NARDIN

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N°040/2018

### **Objet : Renfort pour accroissement temporaire d'activité.**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3, 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

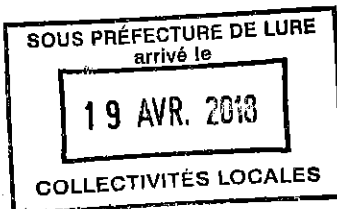
Compte tenu d'un besoin de renfort ponctuel d'un mois au service bâtiment, il convient de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique à temps complet dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n° 84-53 précitée.

Le Président propose à l'assemblée :

Le recrutement, à compter du 1er avril 2018 d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique Cour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 mois allant du 1er avril 2018 au 30 avril inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut sur la base du premier échelon du grade de recrutement.



Anne-Marie BOUCHÉ et Rémy BANET ne prennent pas part au vote.

Le Conseil communautaire à la majorité (3 abstentions) **AUTORISE** le Président à procéder à un renfort pour accroissement temporaire d'activité pour une période de un mois et **DECIDE** de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique à temps complet dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n° 84-53 précitée.

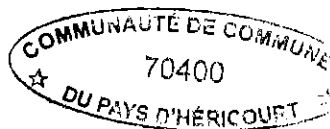
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 mars 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 11.03.18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Rémy Banet". The signature is written over a vertical line that separates it from the stamp.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 avril mars 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 12 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 avril 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

38

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 avril 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Sandrine PALEO, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL à Luc BOULLEE / Daniel COUSSEAU à Marie-Odile NOWINSKI / Yves GERMAIN à Luc BERNARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

N°041/2018

**Objet : Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 8 mars 2018**

Le Président présente le procès-verbal du Conseil communautaire du 8 mars 2018.

Les conseillers communautaires à l'unanimité **APPROUVENT** le procès-verbal du précédent Conseil.

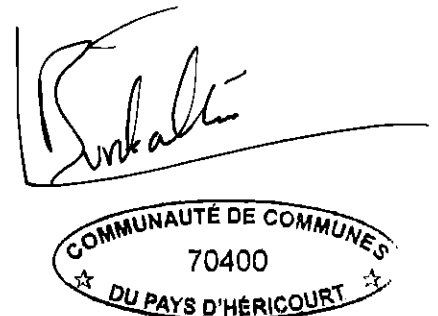
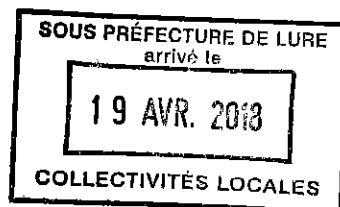
Publié à  
HERICOURT,  
Le 13/04/18

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 13 avril 2018

Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 avril mars 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 12 avril à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 avril 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 avril 2018.

**Etaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlia MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL à Luc BOULLEE / Daniel COUSSEAU à Marie-Odile NOWINSKI / Yves GERMAIN à Luc BERNARD / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°042/2018

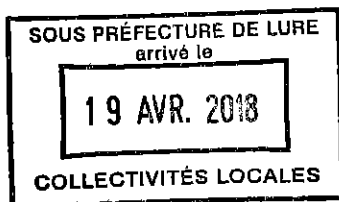
### **Objet : Adoption du budget principal 2018**

Le Président expose que le budget 2018 fait suite aux orientations budgétaires dégagées lors du conseil communautaire du 8 mars 2018.

**La construction du budget 2018 est bien atypique** en ce qu'elle nécessite inévitablement de raisonner à minima sur **3 années** en raison de forts mouvements budgétaires en dépenses comme en recettes qui évoluent différemment sur les 3 exercices.

#### **En effet plusieurs marqueurs forts nous obligent à nous projeter sur les années 2019 et 2020 :**

- ❖ L'adhésion à Haute Saône Numérique et à Doubs Très Haut Débit génère une dépense de fonctionnement exceptionnelle de **965 000 €** en 2018 puis de **190 000 €** / an pendant 5 années pour HSN et **11 000 €**/an pendant 14 années pour DTHD avec une recette exceptionnelle provenant des communes à hauteur de **150 000 €** en 2018 et **150 000 €** en 2019. (Délibérations N°033/2018-034/2018).
- ❖ Un programme d'investissement volumineux de près de **6 Millions d'euros** autour de 2 nouveaux équipements structurants ce qui représente plus du double des investissements moyens annuels de la CCPH.
- ❖ De nouvelles dépenses de fonctionnement particulièrement élevées liées aux ouvertures du gymnase et du bassin d'apprentissage, qu'il faudra anticiper en année pleine dès 2019.
  - Pour 2018, 80 000 € de nouvelles dépenses liées à ces 2 équipements sont budgétées
  - Pour 2019, ces mêmes dépenses sont estimées en année pleine à 340 000 €.
- ❖ L'opération collective de soutien au commerce et à l'artisanat qui s'étalera sur 2 ans (FISAC)
- ❖ La fin des TAP dès septembre 2018 et de la perception du fonds d'amorçage dès 2019.



Pour financer ces programmes engagés pour certains en 2017 ou prévus de l'être pour d'autres, rappelons que nous avons eu recours l'année passée pour la première fois depuis la création de la CCPH à la hausse de la fiscalité ménage pour 157 000 € afin de financer le Très Haut Débit (à hauteur de 100 000 €) et d'accompagner la hausse des charges courantes et des salaires (57 000 €). Nous avons également mobilisé un emprunt de 900 000 € et avons repris la provision pour risque de 420 000 € affectée à l'opération immobilière ZI du Mont Vaudois.

Ces actions ont permis notamment de générer des excédents reportés importants tant en fonctionnement (puisque les adhésions aux syndicats numériques n'ont pas été réalisées) qu'en investissement grâce à la mobilisation de l'emprunt.

Le budget 2018 doit donc répondre à la triple problématique :

- De Boucler l'important programme d'investissement 2018 lequel bénéficie d'un niveau de subvention sans précédent.
- D'anticiper les nouvelles dépenses de fonctionnement générées par les nouveaux équipements dès 2019 et par les cotisations annuelles aux syndicats numériques.
- De reconstituer de l'auto financement pour permettre la réalisation du programme pluri annuel d'investissements sur la fin de la mandature.

Compte tenu de tous ces éléments, la construction budgétaire s'est articulée autour de 2 scénarios en fonction de la levée ou non d'un emprunt. Finalement compte tenu de la nécessité de ne pas aggraver notre capacité d'autofinancement, il a été retenu de mobiliser un emprunt et de constituer une provision pour charges d'exploitation future affectée aux dépenses des nouveaux équipements. Le budget 2018 s'équilibre donc de la manière suivante dans le respect des perspectives dégagées dans le DOB.

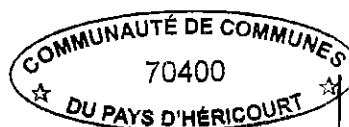
- Une hausse de la fiscalité est rendue nécessaire pour financer les charges de fonctionnement du gymnase et du bassin d'apprentissage.
  - La fiscalité ménage est prévue en hausse de 100 000 € en prélevant la seule taxe d'habitation. Le taux passe de 10,28 à 10,84% (+0,56 points).
  - Pour mémoire 45 000 € sont déjà votés pour la GEMAPI pour financer la GEMAPI.
  - Les taux de Foncier Bâti et non Bâti restent stables respectivement à 2,59% et 2,86 % et sont des taux qui restent faibles.
  - Il n'est pas prévu d'activer la fiscalité des entreprises, la CCPH disposant d'un taux déjà élevé comparé aux territoires voisins et a voté les plafonds des cotisations minimum de Cotisation foncière des entreprises (CFE). La Tascom (taxe sur les surfaces commerciales) ne sera pas modulée, le coefficient de modulation étant déjà de 1,15. Les entreprises seront ultérieurement sollicitées avec la mise en place du Versement Transport.
- Il est prévu un recours à l'emprunt de 300 000 € pour compléter celui réalisé en 2017.
- Une recette de 150 000 € est perçue sur ce budget au titre de la participation au Très Haut Débit des communes.
- La provision pour risque économique sera reconstituée progressivement dès 2018 pour 100 000 € et étalée sur 3 exercices pour retrouver le niveau de 2016.
- Une provision pour charges de fonctionnement de 511 000 € est inscrite pour faire face aux dépenses des nouveaux équipements et sera reprise aux budgets 2019 et 2020.
- Il n'y aura pas de prélèvement sur le Budget OM mais une facturation du budget principal d'une partie des moyens généraux au prorata du temps passé soit 31 200 €.
- Les charges à caractère général restent solidement contenues dans tous les services tout comme la masse salariale est calculée au plus juste besoin.

Après une présentation du budget par chapitre avec un focus précis sur les charges à caractère général et la masse salariale, une analyse des ratios obligatoires, un examen est réalisé par service avec un zoom complet sur le programme d'investissement.

Le Président précise que le budget principal s'équilibre à **9 419 582 € en section de fonctionnement et à 6 308 815 € en section d'investissement.**

Le Conseil communautaire, à la majorité de ses membres (3 abstentions et 2 votes contre), **ADOpte** le présent Budget primitif 2018 présenté chapitre par chapitre.

Publié à  
HÉRICOURT,  
Le 17/04/18



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 13 avril 2018  
Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 avril mars 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 12 avril à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 avril 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 avril 2018.

**Étaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL à Luc BOULLEE / Daniel COUSSEAU à Marie-Odile NOWINSKI / Yves GERMAIN à Luc BERNARD / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

N°043/2018

**Objet : Vote des taux Ménages et CFE - Modulation de la TASCOM**

Le Président explique que le budget a été élaboré avec application du pacte fiscal et hausse de la fiscalité ménage à travers la Taxe d'Habitation mais pas de hausse des Taxes foncières et ni de la fiscalité économique.

L'exposé du Président entendu, le Conseil communautaire à la majorité (2 votes contre et 3 abstentions) :

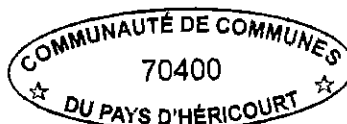
- **ADOpte** les taux suivants :
  - Taux de TH : 10,84 %
  - Taux de FB : 2,59 %
  - Taux de FNB : 2,86 %
  - Taux de CFE : 25,68 %
- **DECIDE** de ne pas moduler la TASCOM en 2018.

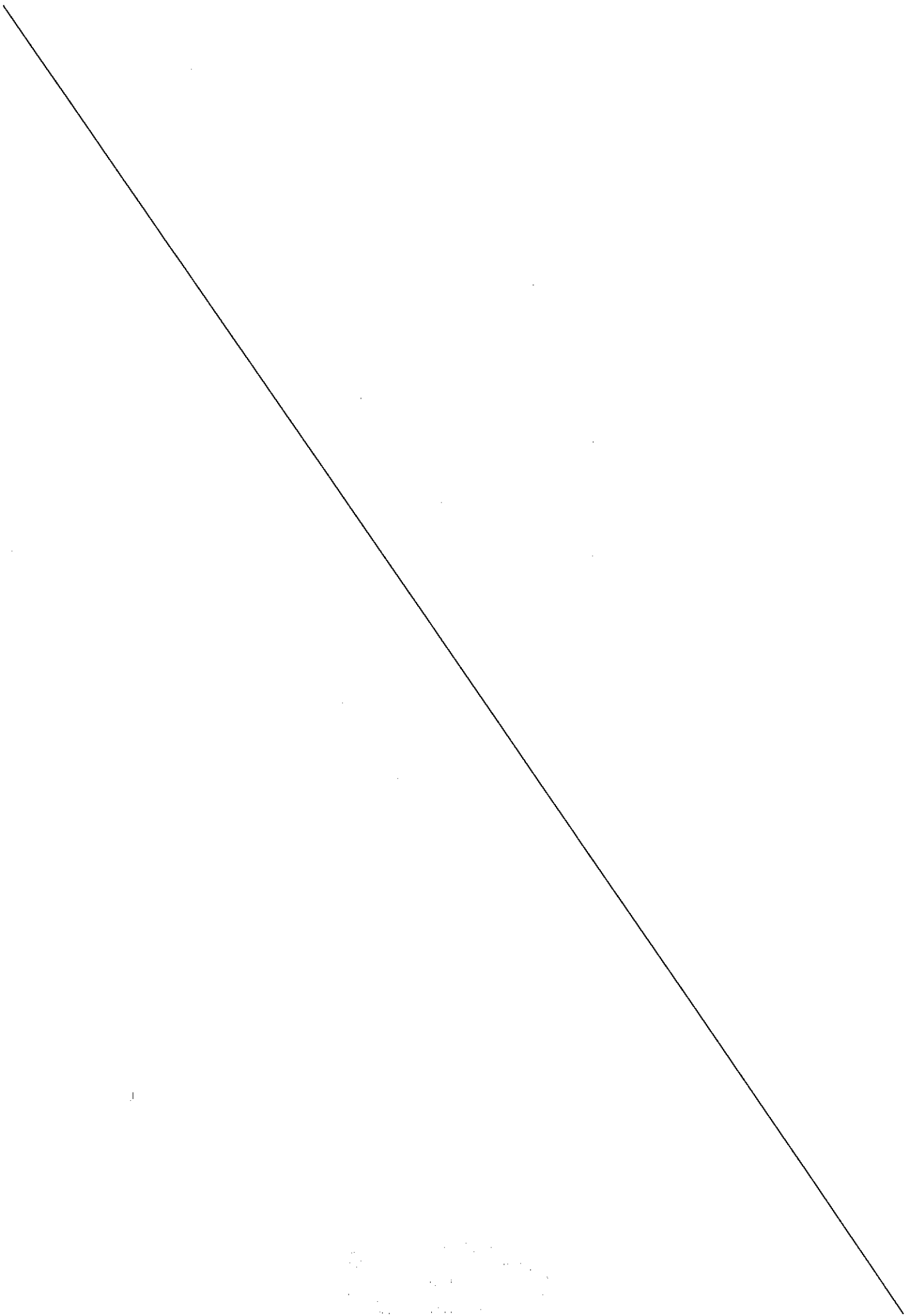
Publié à  
HERICOURT,  
Le 11/04/18

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 13 avril 2018

Le Président,





# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 avril mars 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 12 avril à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 avril 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 avril 2018.

**Etaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL à Luc BOULLEE / Daniel COUSSEAU à Marie-Odile NOWINSKI / Yves GERMAIN à Luc BERNARD / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°044/2018

**Objet : Créations de postes**

Le Président expose que jusqu'à présent la CCPH ne disposait que d'un adjoint technique affecté à mi-temps au service Bâtiment et d'un emploi aidé à temps complet.

Il convient à présent de créer un poste de technicien territorial en charge de la gestion des 25 sites gérés par la CCPH, représentant plus de 17 000 m<sup>2</sup> de bâtiments auxquels s'ajoutent les terrains sportifs et les espaces verts.

Le recrutement d'un cadre B est devenu indispensable pour le suivi des interventions des entreprises, pour la gestion des cours d'eau, pour des interventions directes, pour la gestion des espaces verts...

Par ailleurs il convient de préciser qu'un agent disposant d'une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé peut être recruté sur le fondement de l'article 38 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et bénéficier du dispositif dérogatoire que cet article institue : les travailleurs handicapés ont accès à des emplois ouverts dans des grades qui sont normalement réservés aux lauréats des concours et aux mobilités de fonctionnaires, dès lors qu'ils justifient des diplômes ou du niveau d'études exigés des candidats au concours externe par le statut particulier du cadre d'emplois.

Le concours d'accès au grade de Technicien est ouvert aux personnes titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle.

Par ailleurs, au 1<sup>er</sup> septembre 2018, l'ouverture du Gymnase et du bassin d'apprentissage de la natation vont générer des créations de postes.

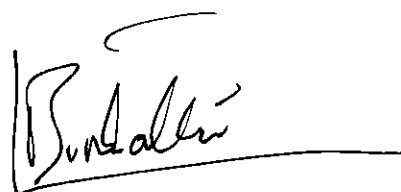
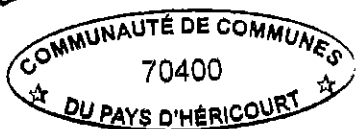
En effet, afin d'assurer l'entretien de ces nouveaux équipements, la CCPH a besoin de recruter deux agents d'entretien, sur le grade d'adjoint technique, à raison de 20h00 hebdomadaires.

Le Conseil communautaire à la majorité (2 votes contre, 3 abstentions) **DECIDE** de :

- Créer un poste de Technicien territorial à Temps complet au 1<sup>er</sup> mai 2018
- Créer deux postes d'adjoint technique à 20H00 au 1<sup>er</sup> septembre 2018

Publié à  
HERICOURT,  
Le 14/04/18

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 13 avril 2018  
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
70400  
★ DU PAYS D'HERICOURT ★

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 avril mars 2018 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 12 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 avril 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 avril 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahilla MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL à Luc BOULLEE / Daniel COUSSEAU à Marie-Odile NOWINSKI / Yves GERMAIN à Luc BERNARD / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL

Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

\* \* \* \* \*

N°045/2018

**Objet : Augmentation du temps de travail**

Le Président expose que compte-tenu de l'augmentation du nombre de repas élaborés par la Cuisine Centrale, un agent a vu son temps de travail augmenté par le biais d'heures complémentaires. Aussi, il convient de régulariser la situation de l'agent en augmentant son temps de travail de 3h hebdomadaires :

Poste actuel	Poste à créer	Date d'effet
Adjoint technique à 25H00	Adjoint technique à 28H00	1er mai 2018

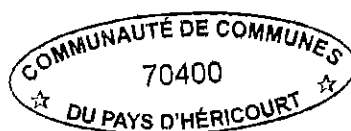
Aussi, compte tenu des arrêts maladies réguliers enregistrés au sein du service d'entretien des locaux pour les 25 bâtiments gérés, il convient d'augmenter le temps de travail d'un agent qui assure depuis plusieurs années des heures complémentaires chaque mois.

Poste actuel	Poste à créer	Date d'effet
Adjoint technique à 15H00	Adjoint technique à 28H00	1er juillet 2018

Le Conseil communautaire à la majorité (2 votes contre, 3 abstentions) **DECIDE** de :

- Supprimer un poste d'adjoint technique à 25H00 au 1<sup>er</sup> mai 2018
- Supprimer un poste d'adjoint technique à 15H00 au 1<sup>er</sup> juillet 2018
- Créer un poste d'adjoint technique à 28H00 au 1<sup>er</sup> mai 2018
- Créer un poste d'adjoint technique à 28H00 au 1<sup>er</sup> juillet 2018

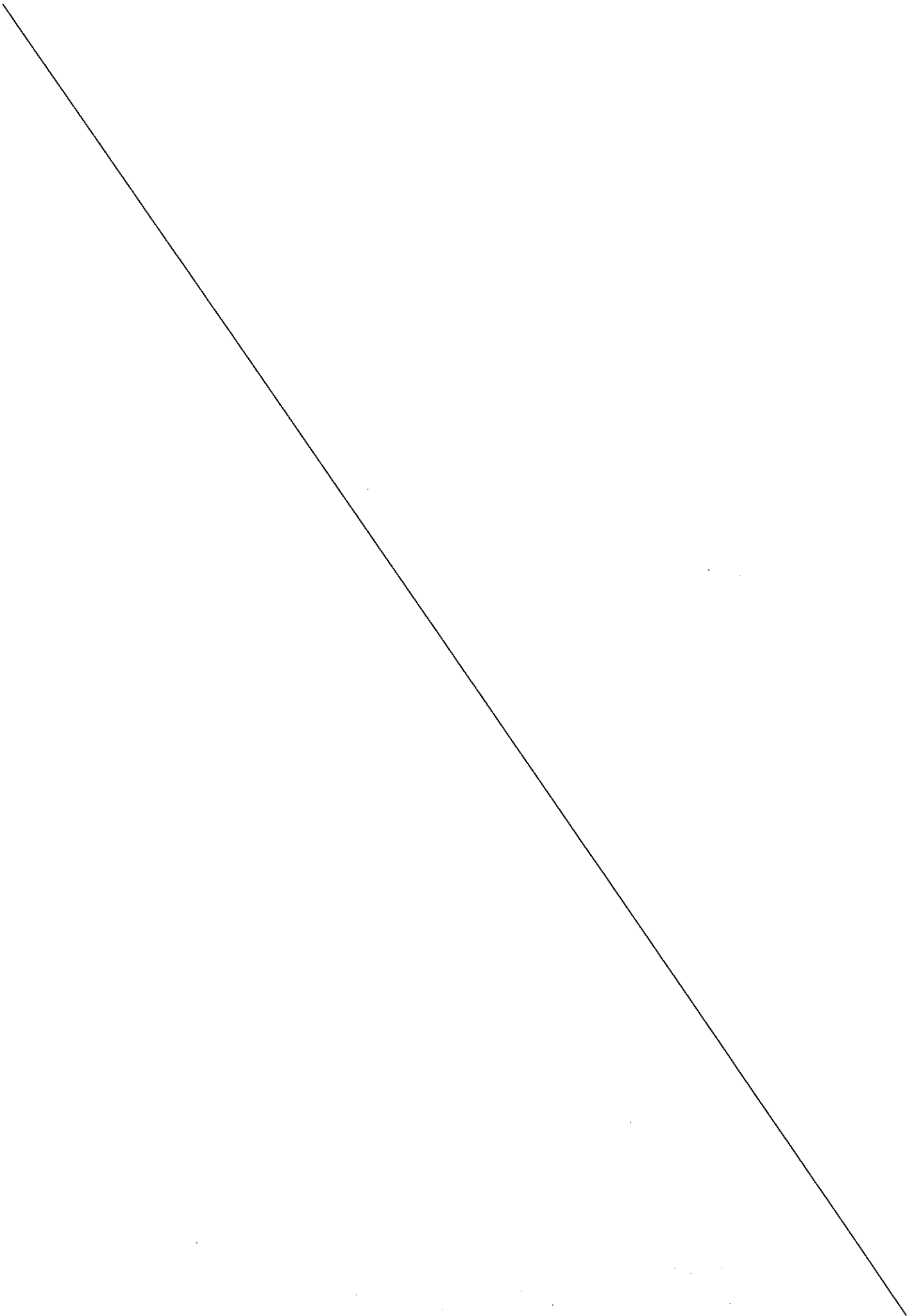
Publié à  
HERICOURT,  
Le 11/04/18



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 13 avril 2018

Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 avril mars 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 12 avril à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 avril 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 avril 2018.

**Étaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL à Luc BOULLEE / Daniel COUSSEAU à Marie-Odile NOWINSKI / Yves GERMAIN à Luc BERNARD / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°046/2018

**Objet : Créations et suppression de postes**

Le Président expose que suite à des départs en retraite, des départs volontaires et des mutations internes, il convient de réajuster les postes concernés afin d'être en adéquation avec les besoins des différents services et des grades des nouveaux agents recrutés en remplacement :

Nombre de poste	Grade actuel	Promouvable au grade de	Date de transformation de poste
Un poste	Adjoint technique à Temps Complet	Adjoint d'animation à Temps Complet	01/05/2018
Un poste	Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe à Temps Complet	Adjoint du patrimoine à Temps Complet	15/04/2018
Un poste	Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe à Temps Complet	Adjoint du patrimoine à Temps Complet	01/07/2018
Un poste	Animateur à Temps Complet	Adjoint d'animation à 25H00	15/04/2018
Un poste	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à Temps Complet	Adjoint technique à Temps Complet	01/10/2018
Un poste	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe à Temps Complet	Adjoint administratif à Temps Complet	01/05/2018

Le Conseil communautaire à la majorité (2 votes contre, 3 abstentions) **DECIDE** de :

- Supprimer un poste d'adjoint technique à temps complet au 1<sup>er</sup> mai 2018
- Supprimer un poste d'assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe à Temps Complet au 15 avril 2018
- Supprimer un poste d'assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe à Temps Complet au 1<sup>er</sup> juillet 2018
- Supprimer un poste d'animateur à temps complet au 15 avril 2018
- Supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> octobre 2018
- Supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> mai 2018
- Créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet au 1<sup>er</sup> mai 2018
- Créer un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet au 15 avril 2018
- Créer un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet au 1<sup>er</sup> juillet 2018
- Créer un poste d'adjoint d'animation à 25H00 au 15 avril 2018
- Créer un poste d'adjoint technique à temps complet au 1<sup>er</sup> octobre 2018
- Créer un poste d'adjoint administratif à temps complet au 1<sup>er</sup> mai 2018

Publié à  
HERICOURT,  
Le 14/04/18

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 13 avril 2018  
Le Président,




# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 avril mars 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 12 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 avril 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 avril 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL à Luc BOULLEE / Daniel COUSSEAU à Marie-Odile NOWINSKI / Yves GERMAIN à Luc BERNARD / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°047/2018

### Objet : Avancement de grade

Le Président expose que dans le cadre du déroulement des carrières, certains agents peuvent bénéficier en 2018 d'un avancement de grade. Leur dossier a ainsi été présenté à la CAP. Il est donc proposé de transformer les emplois suivants :

Nombre de poste	Grade actuel	Promouvable au grade de	Date de transformation de poste
Un poste	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 22H00	Adjoint d'animation principal de 1ère classe à 22H00	01/07/2018
Trois postes	Adjoint administratif à temps complet	Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet	01/07/2018
Un poste	Attaché à temps complet	Attaché principal à temps complet	01/05/2018
Un poste	Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet	Adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet	15/04/2018
Deux postes	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe à temps complet	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à temps complet	01/07/2018
Un poste	Agent social principal de 2ème classe à 28H00	Agent social principal de 1ère classe à 28H00	01/07/2018

Deux postes	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	01/07/2018
Un poste	Agent de maîtrise à temps complet	Agent de maîtrise principal à temps complet	01/07/2018
Deux postes	Adjoint technique à temps complet	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	01/05/2018
Un poste	Adjoint technique à 30H00	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 30H00	01/07/2018
Un poste	Adjoint technique à 20H00	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 20H00	01/07/2018
Deux postes	Adjoint technique à 10H00	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 10H00	01/05/2018

Les Conseillers communautaires à la majorité (2 votes contre, 3 abstentions) **DECIDENT** de:

- Supprimer un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à 22H00 au 1<sup>er</sup> juillet 2018
- Supprimer trois postes d'adjoint administratif à temps complet au 1<sup>er</sup> juillet 2018
- Supprimer un poste un poste d'attaché à temps complet au 1<sup>er</sup> mai 2018
- Supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 15 avril 2018
- Supprimer deux postes d'auxiliaires de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> juillet 2018
- Supprimer un poste d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe à 28H00 au 1<sup>er</sup> juillet 2018
- Supprimer deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> juillet 2018
- Supprimer un poste d'agent de maîtrise à temps complet au 1<sup>er</sup> juillet 2018
- Supprimer deux postes d'adjoint technique à temps complet au 1<sup>er</sup> mai 2018
- Supprimer un poste d'adjoint technique à 30H00 au 1<sup>er</sup> juillet 2018
- Supprimer un poste d'adjoint technique à 20H au 1<sup>er</sup> juillet 2018
- Supprimer deux postes d'adjoint technique à 10H00 au 1<sup>er</sup> mai 2018
- Créer un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à 22H00 au 1<sup>er</sup> juillet 2018
- Créer trois postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> juillet 2018
- Créer un poste d'attaché principal à temps complet au 1<sup>er</sup> mai 2018
- Créer un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 15 avril 2018
- Créer deux postes d'auxiliaires de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> juillet 2018
- Créer un poste d'agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe à 28H00 au 1<sup>er</sup> juillet 2018
- Créer deux postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> juillet 2018
- Créer un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet au 1<sup>er</sup> juillet 2018
- Créer deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> mai 2018
- Créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 30H00 au 1<sup>er</sup> juillet 2018
- Créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 20H au 1<sup>er</sup> juillet 2018
- Créer deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 10H00 au 1<sup>er</sup> mai 2018

Publié à  
HERICOURT  
Le 17/04/18

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 13 avril 2018  
Le Président,

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
70400  
DU PAYS D'HERICOURT

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 avril mars 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 12 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 avril 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 avril 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlia MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Valéry VOUAGNET membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL à Luc BOULLEE / Daniel COUSSEAU à Marie-Odile NOWINSKI / Yves GERMAIN à Luc BERNARD / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

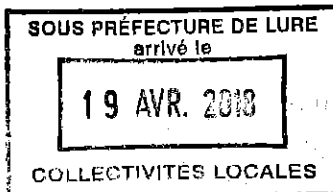
N°048/2018

### **Objet : Protection complémentaire santé modification de la participation employeur**

Le Président expose que, par délibération en date du 6 juillet 2012, le Conseil Communautaire s'était prononcé favorablement à une participation financière de la cotisation de la protection complémentaire santé que peuvent souscrire les agents au titre d'un contrat groupe. Une revalorisation de cette participation avait été également votée au 1er mai 2015.

Au 1er janvier 2018 les cotisations ont augmenté de 1,30%. Aussi, afin de compenser cette augmentation, il est proposé de revaloriser, à compter du 1er mai 2018, la participation financière de la CCPH et de la fixer comme suit :

Situations Familiales	Participation CCPH		Montant de la Cotisation Mutuelle	
	Au 01/05/2015	Au 01/05/2018	Tarifs mutuelle au 1er janvier 2018	Montant restant à charge de l'agent
Adulte	38,00 €	39,00 €	60,59 €	21,59 €
Adulte + 1 enfant	52,00 €	54,00 €	88,07 €	34,07 €
Adulte + 2 enfants ou plus	67,00 €	69,00 €	115,55 €	46,55 €
Couple	52,00 €	54,00 €	121,18 €	67,18 €
Couple et 1 enfant	66,00 €	68,00 €	148,66 €	80,66 €
Couple et 2 enfants ou plus	81,00 €	84,00 €	176,14 €	92,14 €

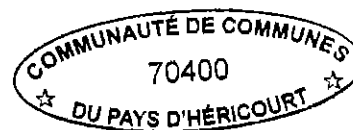
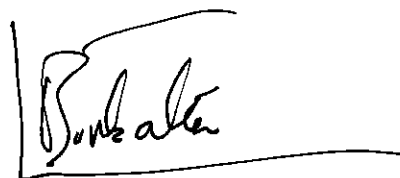


Le Conseil communautaire à la majorité (2 votes contre, 3 abstentions) **AUTORISE** le Président à augmenter comme suit la participation employeur à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 :

Situations familiales	Part employeur à déduire
Adulte	39.00 €
Adulte + 1 enfant	54.00 €
Adulte + 2 enfants ou plus	69.00 €
Couple	54.00 €
Couple + 1 enfant	68.00 €
Couple + 2 enfants ou plus	84.00 €

Publié à  
HERICOURT,  
Le 11/04/18

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 13 avril 2018  
Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 avril mars 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 12 avril à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 avril 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 avril 2018.

**Etaients présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COUMONT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL à Luc BOULLEE / Daniel COUSSEAU à Marie-Odile NOWINSKI / Yves GERMAIN à Luc BERNARD / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°049/2018

**Objet : Fonds de concours « aide au fonctionnement des écoles » à la Ville d'Héricourt : modalités de versement.**

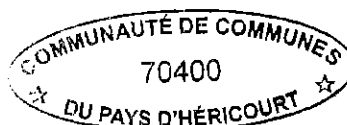
Le Président expose que dans le cadre de la seconde étape du Pacte Fiscal, un fonds de concours en fonctionnement de 376 000 € est attribué à la Ville d'Héricourt depuis 2012.

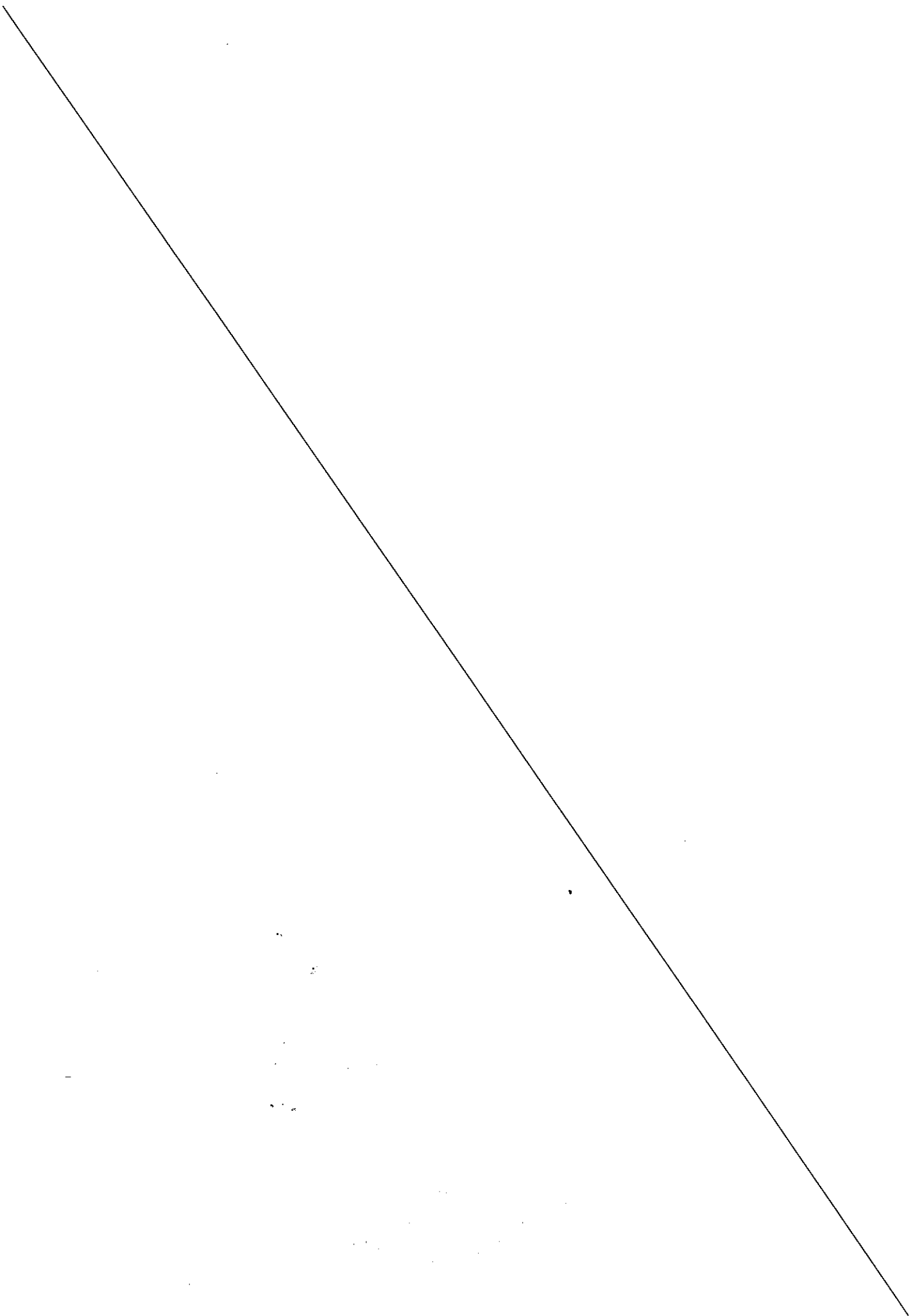
Ce fonds est destiné à soutenir le fonctionnement des écoles primaires de la ville d'Héricourt.

Le Conseil Communautaire à la majorité (2 votes contre, 3 abstentions) **AUTORISE** le versement mensuel de ce fonds de concours « aide au fonctionnement des écoles », pour un montant total de 376 000 €.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 17/04/18

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 13 avril 2018  
Le Président,





# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 avril mars 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 12 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 avril 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 avril 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlia MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COUMONT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL à Luc BOULLEE / Daniel COUSSEAU à Marie-Odile NOWINSKI / Yves GERMAIN à Luc BERNARD / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°050/2018

### Objet : Adoption du budget annexe Ordures ménagères 2018

Le Président expose que le Budget 2018 est construit sur la base d'une redevance dont les tarifs ont été maintenus (délibération n°169/2017 du 19 décembre 2017). La modification du rythme des collectes sur l'ensemble du périmètre communautaire avec une collecte tous les 15 jours (et sur Héricourt depuis le 1er janvier 2018) laisse envisager une baisse du produit de la redevance attendue.

Le Budget 2018 a été construit sur la base d'un tonnage OM traité de 3100 tonnes. Il prend en compte les nouveaux tarifs du SYTEVOM soit 117 € /tonnes traitées et 19.65 de cotisation par habitant.

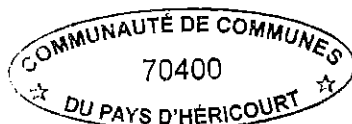
En 2018 l'exercice devrait permettre de dégager de l'autofinancement grâce à la subvention de 115 000 € attendue de l'ADEME. Ce ne sera plus le cas dès 2019 puisque les recettes de fonctionnement ne couvriront plus les dépenses de fonctionnement. Toutefois grâce à la bonne gestion de ce service et de ce budget, la provision constituée permettra de couvrir les déficits des exercices futurs jusqu'en 2021. Dès 2022 le budget de fonctionnement serait en déficit de près de 38 000 €. Les projections réalisées en fonctionnement ont été effectuées de manière constante et n'intègrent pas les variables liées aux tonnages collectés et facturés, aux produits de la redevance et aux reversements (recettes filières) Citéo (ex-Ecoemballage).

Des projections réalisées sur ce budget jusqu'en 2026, prenant en compte les futurs investissements de 2022 et 2025 (renouvellement des bennes) permettent de confirmer la capacité pour ce budget à s'autofinancer par les excédents d'investissement lesquels se reconstituent grâce aux amortissements.

Le budget 2018 s'équilibre à 2 026 571.47 € en fonctionnement et à 298 237.86 € en investissement.

Le Conseil communautaire à la majorité (3 abstentions) **ADOpte** le présent Budget annexe « ordures ménagères » 2018 présenté chapitre par chapitre.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 11/04/18

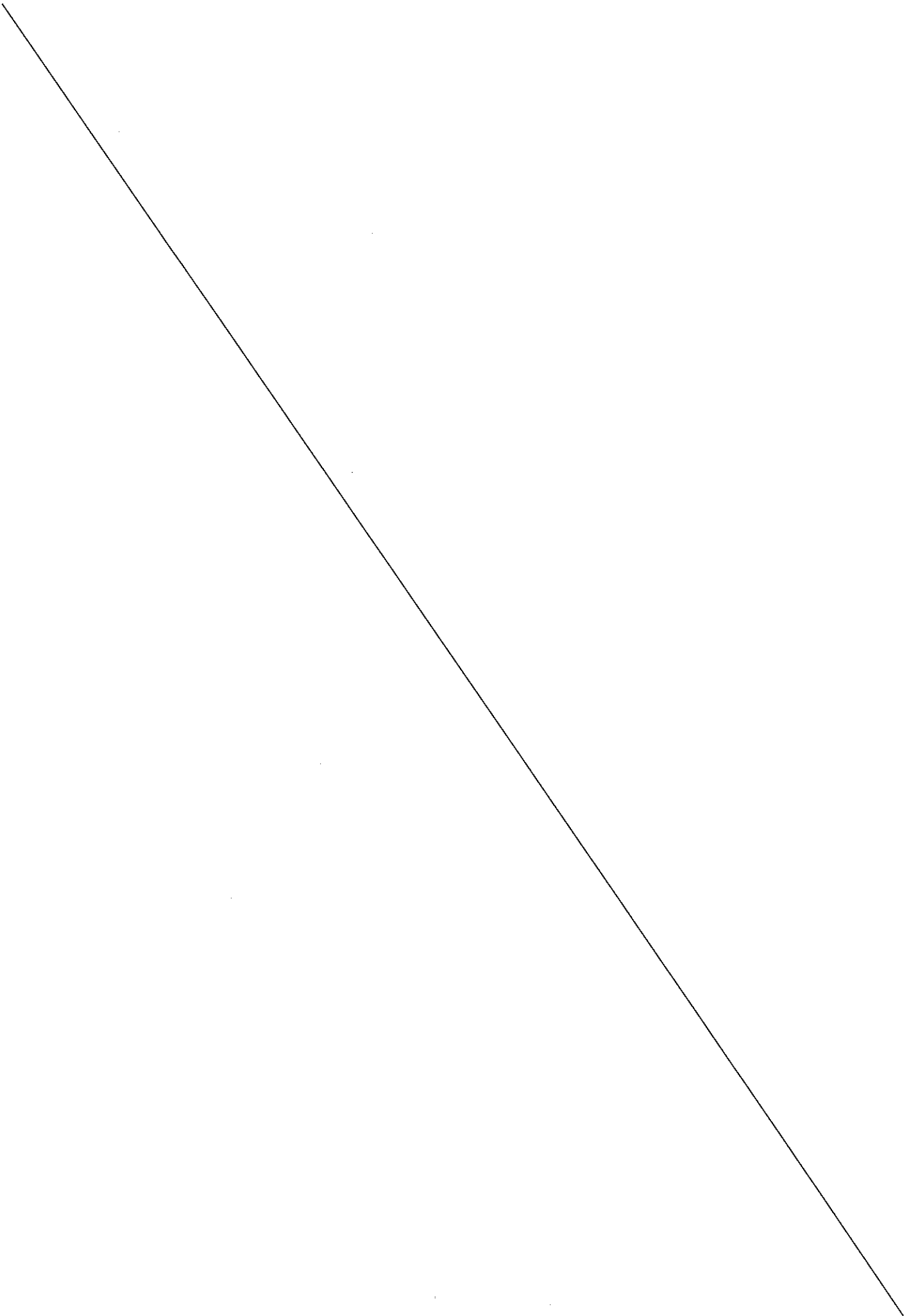


Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 13 avril 2018

Le Président,





# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 avril mars 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 12 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 avril 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 avril 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie PAGLIA, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COUMONT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL à Luc BOULLEE / Daniel COUSSEAU à Marie-Odile NOWINSKI / Yves GERMAIN à Luc BERNARD / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°051/2018

### **Objet : Adoption du budget annexe Centre d'Affaires Pierre Carmien**

Le Président explique que le budget 2018 est construit dans la continuité des exercices précédents mais nous avons pour la première fois des locaux libérés à l'étage et non occupés à la date du 1er Mai ce qui se traduira par des ajustements en dépenses et en recettes ainsi que par une reprise partielle de la provision pour risque locatif.

La section d'investissement reste encore artificielle en raison des dotations aux amortissements qui génèrent des recettes et des reports d'excédents d'investissement cumulés.

Pour mémoire, l'amortissement comptable du Centre d'Affaires s'opère sur 20 ans ce qui engendre dans les deux sections des écritures particulièrement élevées, en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement. Il n'est pas possible de revenir sur la durée d'amortissement initialement prévue.

Ces écritures nous permettent là encore de provisionner pour des travaux importants qui pourraient légitimement voir le jour dans les années qui viennent.

Pour l'exercice 2018, ce budget annexe repose sur un taux d'occupation moyen avec 3 locataires sur l'année entière et des cellules à louer.

Grace à la provision constituée progressivement, il n'est pas prévu cette année de subvention émanant du budget principal pour équilibrer le budget.

Le budget 2018 s'équilibre à 117 971,65 € en fonctionnement et à 175 852,91 € en investissement.

Le Conseil communautaire, à la majorité (5 abstentions) **ADOpte** le présent Budget annexe « Centre d'Affaire Pierre Carmien » 2018 présenté chapitre par chapitre.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 11/04/18

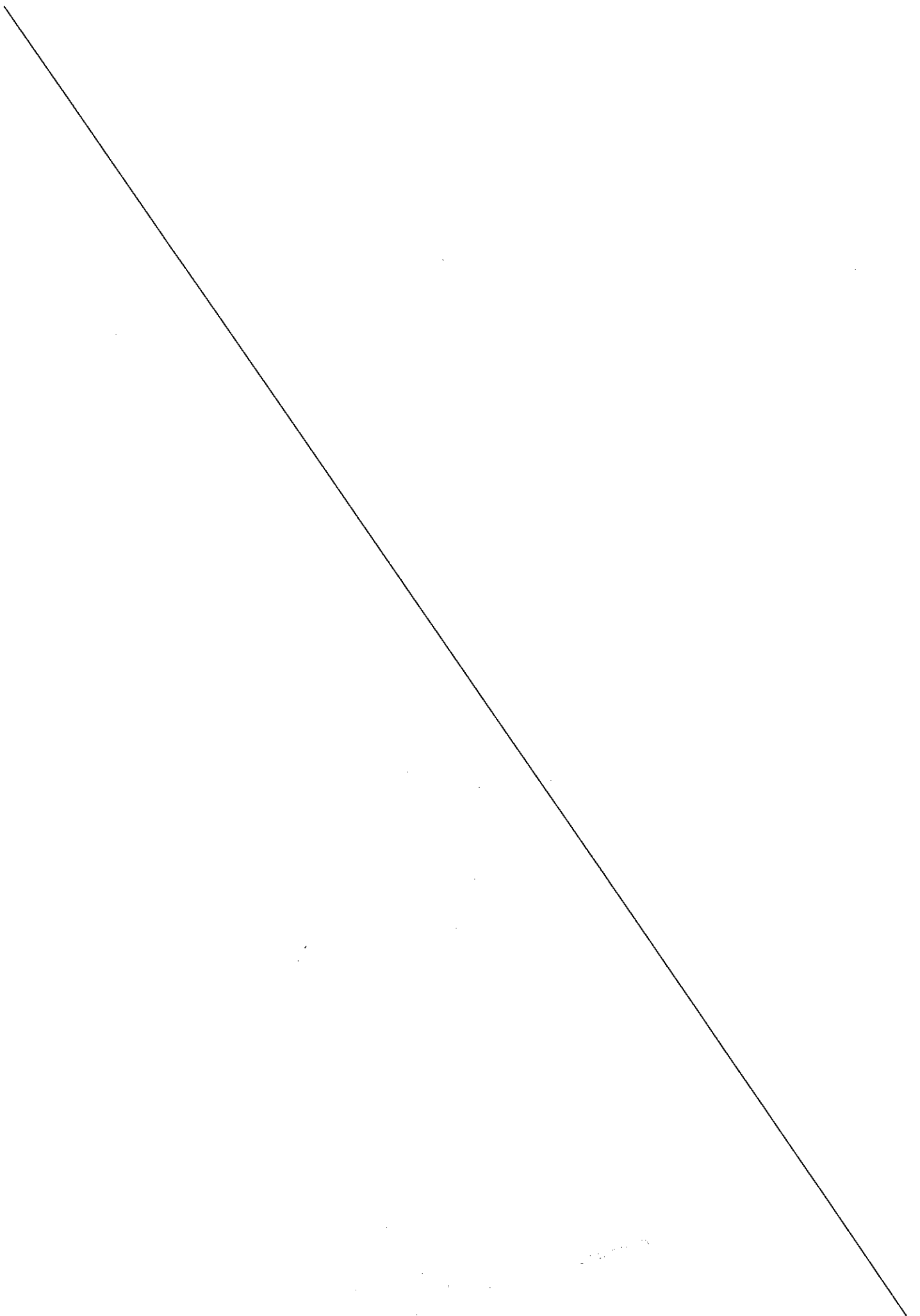
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
70400  
DU PAYS D'HERICOURT

Publié et signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 13 avril 2018

Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 avril mars 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 12 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 avril 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 avril 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL à Luc BOULLEE / Daniel COUSSEAU à Marie-Odile NOWINSKI / Yves GERMAIN à Luc BERNARD / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°052/2018

### Objet : Adoption du budget annexe Transport à la demande

Le Président expose qu'il s'agit du 9ème budget annexe TAD, budget qui est élaboré en HT. Ce budget reste principalement construit autour du marché qui nous lie au transporteur puisqu'il représente à lui seul plus de 98 % des dépenses de fonctionnement.

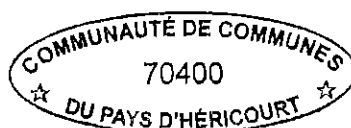
Pour 2018, nous nous situons dans une année de fonctionnement identique à 2017.

Aussi, pour cet exercice, ce budget annexe devrait s'équilibrer grâce à une subvention provenant du budget principal à hauteur de 126 756 €, en baisse de 7,8% par rapport à 2017 qui avait enregistré 13 mois de facturation.

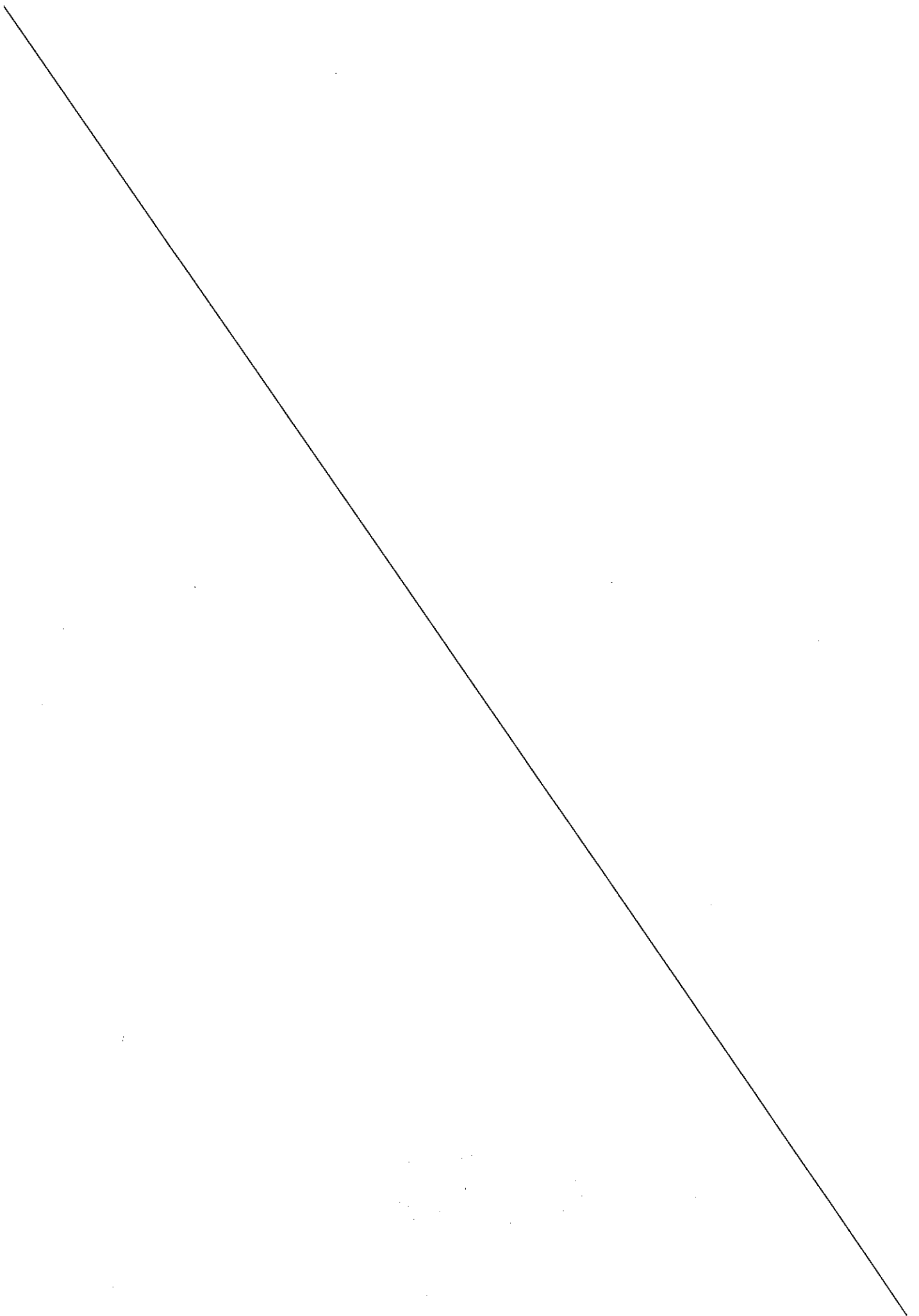
Le budget 2018 s'équilibre à 190 262,00 € en fonctionnement et à 17 830 € en investissement.

Le Conseil communautaire, à la majorité (5 abstentions) **ADOpte** le présent Budget annexe « transport à la demande » 2018 présenté chapitre par chapitre.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 11/04/18



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 13 avril 2018  
Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 avril mars 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 12 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 avril 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 avril 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL à Luc BOULLEE / Daniel COUSSEAU à Marie-Odile NOWINSKI / Yves GERMAIN à Luc BERNARD / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

N°053/2018

### Objet : Attribution de subventions : développement culturel et sportif

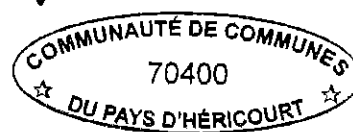
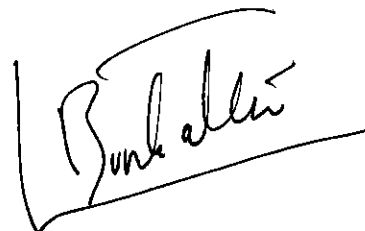
Le Président présente les demandes de subventions reçues et examinées par la commission culture :

Association / porteur de projet	Objet	Montant de la subvention
Alternadiff	Festival Impetus	1 000 €
Alternadiff	Saison culturelle	2 000 €
Com and Play	Lanoween Arena	250 €
Héricourt Montmartre	Héricourt Montmartre	500 €
Culture 70	Culture 70	100 €
Collège Pierre et Marie Curie	Chœur et orchestre	500 €
Musique et Mémoire	Festival musique et mémoire	1 000 €
Musiques en pays d'Héricourt	Concert musiques en pays d'Héricourt	3 500 €
Orchestre d'harmonie de la Ville d'Héricourt	Concours national de classement	3 000 €
Collège Pierre et Marie Curie	Voyages scolaires	2 400 €
Vaudoise Gym	Achats de petites fournitures	500 €
SGH Tennis	Formation encadrant	100 €
HLPH	Stage de football	2 000 €
SGH Football / ESHL	Classe de foot du Collège Pierre et Marie Curie	4 500 €

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** d'attribuer les subventions selon le détail présenté ci-dessus.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 14/04/18

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 13 avril 2018  
Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 avril mars 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 12 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 avril 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 avril 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL à Luc BOULLEE / Daniel COUSSEAU à Marie-Odile NOWINSKI / Yves GERMAIN à Luc BERNARD / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°054/2018

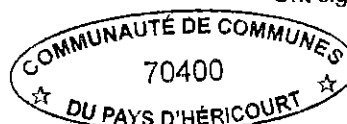
**Objet : Attributions de subventions aux associations – Tourisme, patrimoine, randonnée**

Le Président présente les demandes de subventions reçues :

Association / porteur de projet	Objet	Montant de la subvention
Histoire et Patrimoine	Manifestations	1 000 €
Histoire et Patrimoine	Edition cahier n°8	350 €
Les Amis du Fort du Mont Vaudois	Organisation d'évènements	1 750 €
La marche Buissonnière	Formation premiers secours	250 €
SGH Randonnée	Renouvellement d'équipements	500 €

L'exposé du Président entendu, le Conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** d'attribuer les subventions selon le détail présenté ci-dessus.

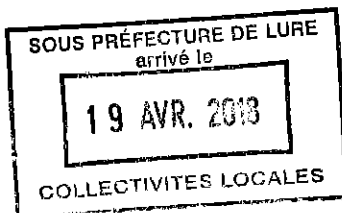
Publié à  
HERICOURT,  
Le 11/04/18

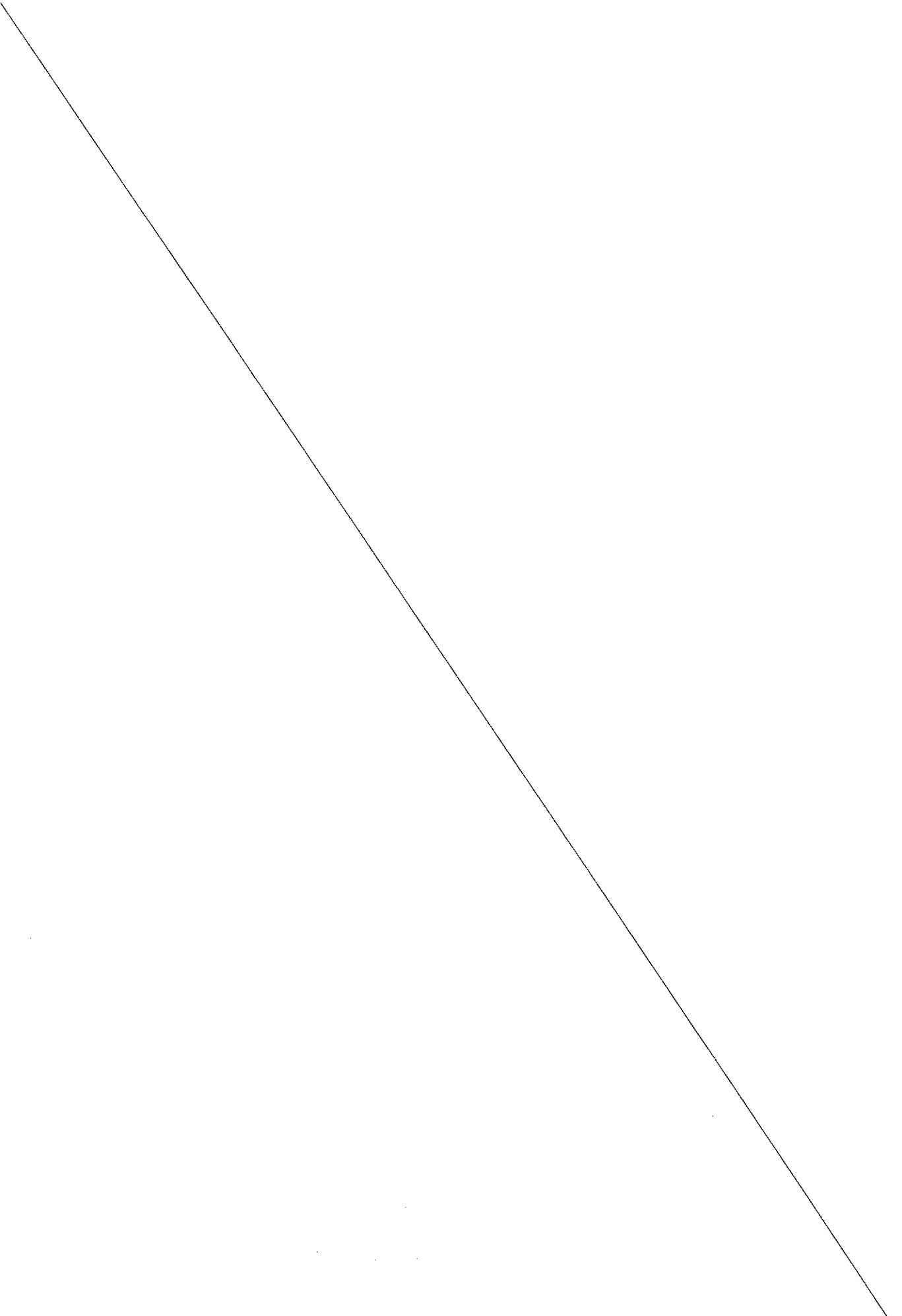


Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 13 avril 2018

Le Président,







# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 avril mars 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 12 avril à 18h00**Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 avril 2018Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 avril 2018.

**Etaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL à Luc BOULLEE / Daniel COUSSEAU à Marie-Odile NOWINSKI / Yves GERMAIN à Luc BERNARD / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°055/2018

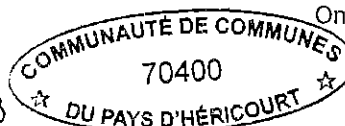
**Objet : Attribution de subventions - Communication, évènementiel**

Le Président présente les demandes de subventions reçues et examinées par la commission culture :

Association / porteur de projet	Objet	Montant de la subvention
La Pluie Vénitienne	Carnaval vénitien	1 200 €
Arc Héricourtois	Equipements – vestes	800 €
SGH Athlétisme	17 <sup>ème</sup> édition des 10 Km	1 000 €
Comité des Fêtes de Chenebier	Fête de la fleur	250 €
Héricourt Athlétisme Compétition	En Trail du Mont Vaudois	500 €

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** d'attribuer les subventions selon le détail présenté ci-dessus.

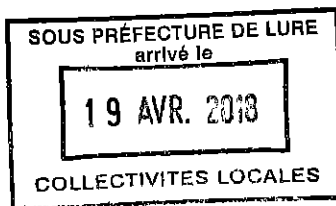
Publié à  
HERICOURT,  
Le 11/04/18

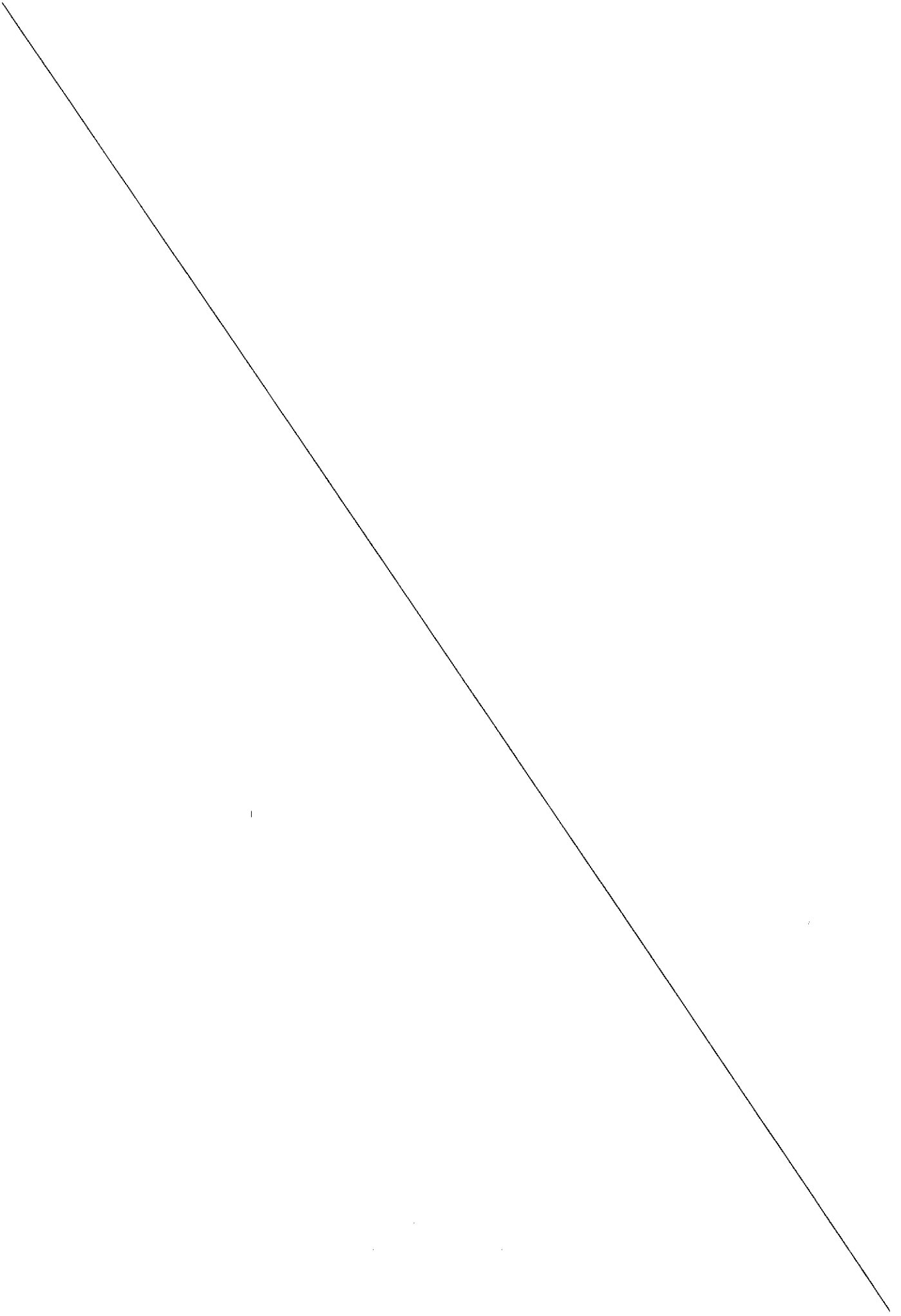


Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 13 avril 2018

Le Président,





# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 avril mars 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 12 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 avril 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 avril 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL à Luc BOULLEE / Daniel COUSSEAU à Marie-Odile NOWINSKI / Yves GERMAIN à Luc BERNARD / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N°056/2018

### Objet : Attribution de subventions diverses

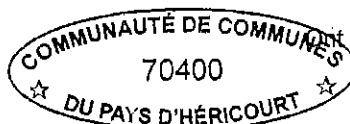
Le Président expose que l'ADIL 70 (Association Départementale d'Information sur le Logement de la Haute-Saône) est accompagnée depuis plusieurs années par la CCPH au moyen d'une subvention pour aider au fonctionnement de cette association. L'ADIL a pour mission d'informer et de conseiller gratuitement le public dans le domaine de l'habitat.

Chaque année la CCPH verse une participation annuelle au Pôle énergie de 9 000 € au titre de la contribution au fonctionnement.

Il est proposé de verser une subvention à l'association des commerçants du Pays d'Héricourt (APACH) pour des actions de soutien et événements.

L'exposé du Président entendu, le Conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** d'attribuer une subvention de 100 € à l'ADIL 70 pour l'année 2018, de verser la subvention de fonctionnement de 9 000 € au Pôle énergie pour l'année 2018, de verser une subvention de 1 500 € à l'APACH.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 11/04/18

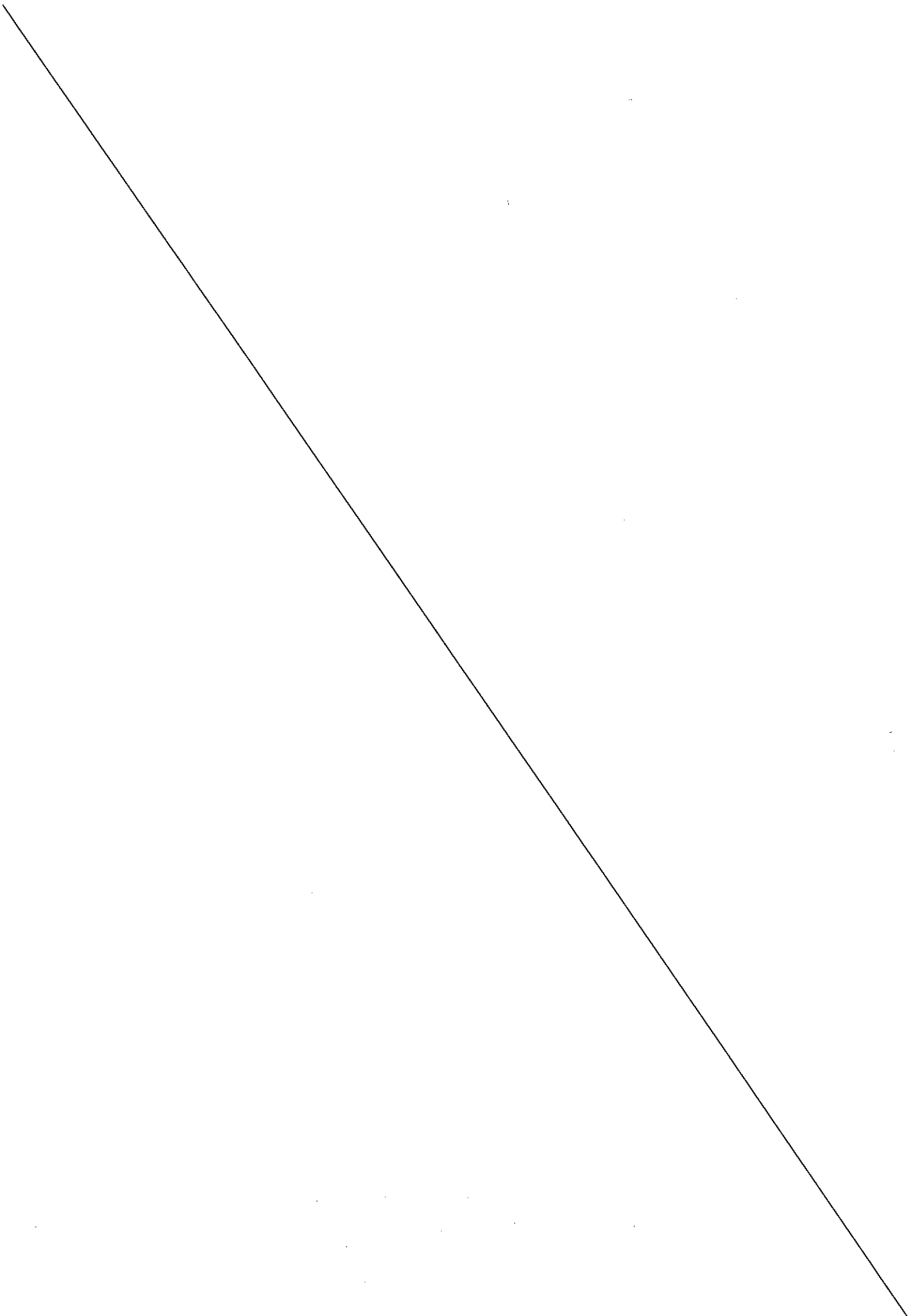


et signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 13 avril 2018

Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 avril mars 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 12 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 avril 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 avril 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahilla MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL à Luc BOULLEE / Daniel COUSSEAU à Marie-Odile NOWINSKI / Yves GERMAIN à Luc BERNARD / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°057/2018

### **Objet : DETR 2018 : Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour l'achat de mobilier pour le gymnase du champ de foire**

Le Président expose que dans le cadre de l'opération de construction du Gymnase du Champs de Foire, les plans de financement établis sur l'opération et présentés aux financeurs n'intégraient pas les éléments de petits équipements destinés à cet établissement.

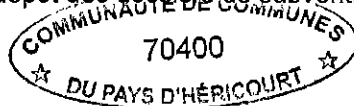
Les services de la CCPH ont établi une liste exhaustive des besoins qui intègre notamment :

- Bureau gardien : bureau, caisson, fauteuil, armoires,...
- Salle de réunion / convivialité : tables pliantes, chaises, réfrigérateur, percolateur, micro-ondes, armoires de rangement, ...
- Equipements sportifs : coffres, armoires de rangements, bancs de touche, chaises et tables arbitres, ...
- Equipement général : vitrines intérieures et extérieures, panneaux d'affichages, tableau blanc, auto laveuse, extincteurs,...
- Infirmierie : armoire à pharmacie, lits d'examen, défibrillateur, ...
- Signalétique : totem, ...

L'ensemble de ces équipements se fixe à 32 850 € HT sur lesquels la DETR peut-être escomptée à hauteur de 50 % soit 16 425 €. Le solde restera à charge de la CCPH.

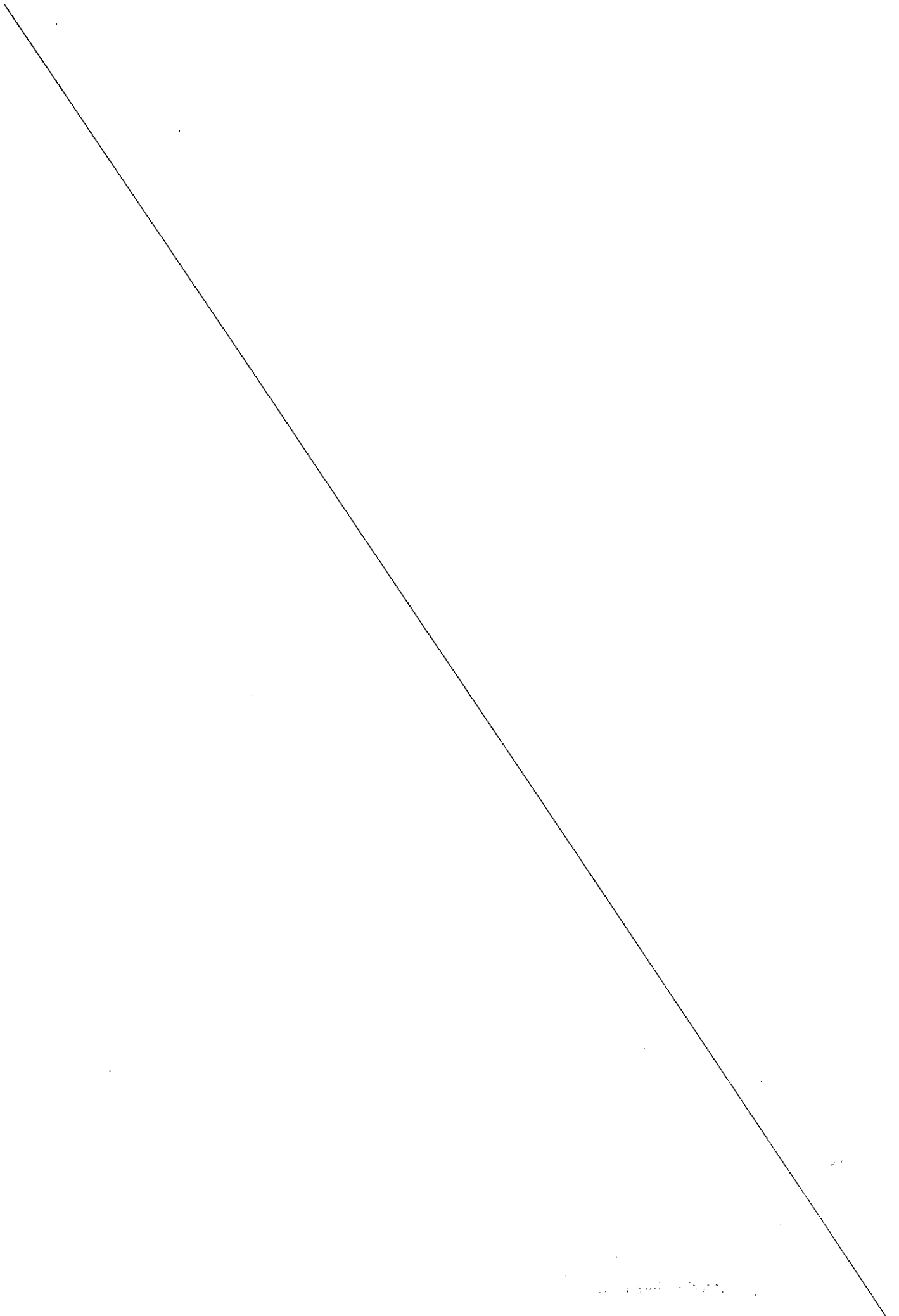
Dépenses en HT		Recettes en HT		Taux
Equipements	32 850 €	DETR	16 425 €	50%
		CCPH (autofinancement)	16 425 €	50%
TOTAL	32 850 €	TOTAL	32 850 €	100 %

Le Conseil communautaire à l'unanimité **ADOpte** le plan de financement proposé et **AUTORISE** le Président au dépôt des dossiers de subventions correspondants.



Publié à  
HERICOURT,  
Le 11/04/18

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 13 avril 2018  
Le Président,



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 avril mars 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 12 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 avril 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 avril 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMEOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL à Luc BOULLEE / Daniel COUSSEAU à Marie-Odile NOWINSKI / Yves GERMAIN à Luc BERNARD / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N°058/2018

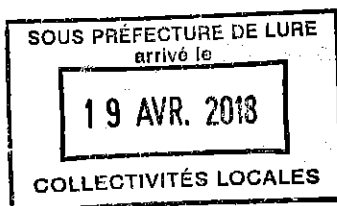
### **Objet : Groupement de commande analyse qualité de l'air – Portage par la CCPH**

Le Président expose que le décret n°2015-1000 du 17août 2015 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air dans certains établissements recevant du public oblige les propriétaires ou exploitants d'établissement public à engager un dispositif de surveillance de la qualité de l'air avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Sont concernés notamment les établissements d'accueil collectif d'enfant de moins de 6 ans, les accueils de loisirs, les établissements d'enseignement, ...

Lors de la réunion de bureau du 22 février 2018 cette question a été évoquée afin d'envisager l'opportunité de mettre en œuvre un groupement de commande pour la réalisation des mesures de contrôles de la qualité de l'air de ces établissements. L'intérêt d'un tel groupement est de rechercher les meilleures offres qu'individuellement, étant précisé que chaque membre du groupement s'engage jusqu'au bout de la procédure.

Ce groupement de commande pourrait être porté par la CCPH qui assurerait la partie administrative de la consultation et la passation du contrat avec le prestataire retenu. Afin de préparer ce groupement un courrier a été adressé aux Communes et SIVU concernés afin qu'ils puissent confirmer leur souhait de prendre part au groupement.

Il est proposé que le fonctionnement de ce groupement de commandes soit régi par une convention constitutive, sur laquelle les communes et SIVU partenaires seront amenés à délibérer. Il sera constitué pour la durée de consultation et d'exécution des marchés publics y afférant et prendra fin au moment de la parfaite exécution du marché public en résultant.



De plus, il est précisé que la CCPH assure, à titre gracieux, le rôle de coordinateur du groupement, du lancement des consultations jusqu'à la réception définitive des marchés. En sus, la Commission marché qui sera amenée à examiner les offres reçues sera celle de la Communauté de commune du Pays d'Héricourt.


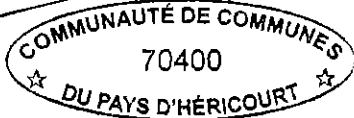
Concernant la répartition des coûts de chaque marché entre les membres du groupement, celle-ci se basera sur les prix libellés par établissement dans le bordereau des prix. Chaque membre du groupement assurera le règlement direct (après contrôle de conformité de la facturation par la communauté de communes) auprès du prestataire retenu des montants qui lui incombent. Certaines communes et SIVU ont manifesté leur intérêt.

Le Conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE**:

- d'approuver les dispositions du présent rapport,
- de se prononcer favorablement pour la mise en place d'un groupement de commande
- d'accepter que soit confiée à la CCPH la mission de coordinateur de groupement
- d'autoriser le Président à signer la convention constitutive du groupement avec les futurs membres du groupement

Publié à  
HERICOURT,  
Le 11/04/18

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 13 avril 2018  
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
70400  
DU PAYS D'HÉRICOURT



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 avril mars 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 12 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 avril 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 avril 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL à Luc BOULLEE / Daniel COUSSEAU à Marie-Odile NOWINSKI / Yves GERMAIN à Luc BERNARD / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°59/2018

**Objet : Signature du protocole territorial Habiter Mieux 2018-2019 avec l'Etat et le Département**

Le Président expose que dans le cadre du plan de rénovation énergétique des bâtiments, le gouvernement a annoncé la poursuite du Programme Habiter Mieux, dédié à la lutte contre la précarité énergétique, avec une ambition de 75 000 logements par an, pour les 5 années à venir. Le financement de ces travaux est inscrit dans le Grand Programme d'Investissement.

Les conditions financières d'intervention de l'Anah au profit des différents bénéficiaires (propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétés) sont maintenues et ont été confirmées par son conseil d'administration du 29 novembre 2017. La prime du FART (Fonds d'aide à la rénovation thermique) est substituée par une prime Habiter Mieux, intégrée dans le budget de l'Anah.

Pendant la période 2010-2017, la CCPH a été signataire d'un protocole Habiter Mieux avec l'Etat et le Département. La deuxième phase de ce dispositif s'est achevée le 31 décembre 2017.

Le protocole présenté constitue le volet territorial « Habiter Mieux ». Dans ce cadre, la CCPH s'engage à mobiliser des moyens humains et financiers et à coordonner ses actions avec l'ensemble des acteurs locaux et des partenaires du contrat local d'engagement pour répondre aux objectifs suivants :

- Identifier et accompagner les ménages les plus modestes de la CCPH à réaliser les travaux prioritaires leur permettant d'obtenir une amélioration d'au moins 25 % de la performance énergétique du logement, leur ouvrant droit notamment, aux aides de l'Anah et de la prime de l'Etat Habiter Mieux ;
- Accélérer l'amélioration thermique du parc de logements privés de la CCPH et contribuer ainsi aux efforts nationaux de réduction des consommations énergétiques.



Le Département, convaincu que la précarité énergétique des ménages les plus défavorisés, demeure un enjeu majeur en Haute-Saône, et conscient que le reste à charge conditionne bien souvent la décision des ménages de réaliser ou non des travaux, continue à accompagner les propriétaires.

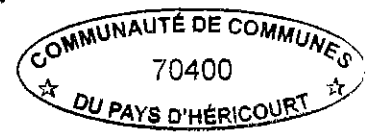
Afin d'entraîner un réel effet levier, cette aide est conditionnée par une participation de la CCPH à minima équivalente à celle du Département, soit à hauteur de 500 € pour financer le reste à charge du diagnostic et/ou des travaux.

Il convient à présent de reconduire l'engagement de la Communauté de communes au titre d'Habiter Mieux par la signature avec l'Etat et le Département du protocole territorial pour la période 2018-2019.

Le Conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** de reconduire la politique Habiter Mieux et **AUTORISE** le Président à la signature des documents afférents.

Publié à  
HÉRICOURT,  
Le 17/04/18

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 13 avril 2018  
Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 avril mars 2018 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 12 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 avril 2018Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 avril 2018.

**Etaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlia MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL à Luc BOULLEE / Daniel COUSSEAU à Marie-Odile NOWINSKI / Yves GERMAIN à Luc BERNARD / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

\* \* \* \* \*

N°060/2018

**Objet : Habitat 2020 : Attribution de subventions**

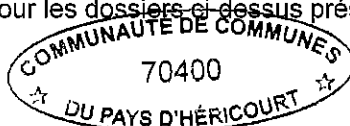
Le Président expose que la CCPH participe aux travaux des usagers pour la rénovation de leur habitat via la politique HABITAT 2020. Deux nouveaux dossiers sont aujourd'hui présentés : 1 au titre d'HABITER MIEUX et 1 au titre des Façades.

SUBVENTION FACADES	
Propriétaire	Daniel LAMBOLEY
Adresse	11, rue principale – 70400 MANDREVILLARS
Type de travaux	RAVALEMENT FACADE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	10 181 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	0 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>800 €</b>

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	Jean-Marie RICHARD
Adresse	3, rue Pierre Carmien – 70400 LUZE
Type de travaux	REPLACEMENT CHAUDIERE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	10 327,62 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	9 100 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>500 €</b>

Ce sont au total **1 300 €** de subventions que la CCPH accorde sur l'ensemble de ces dossiers.

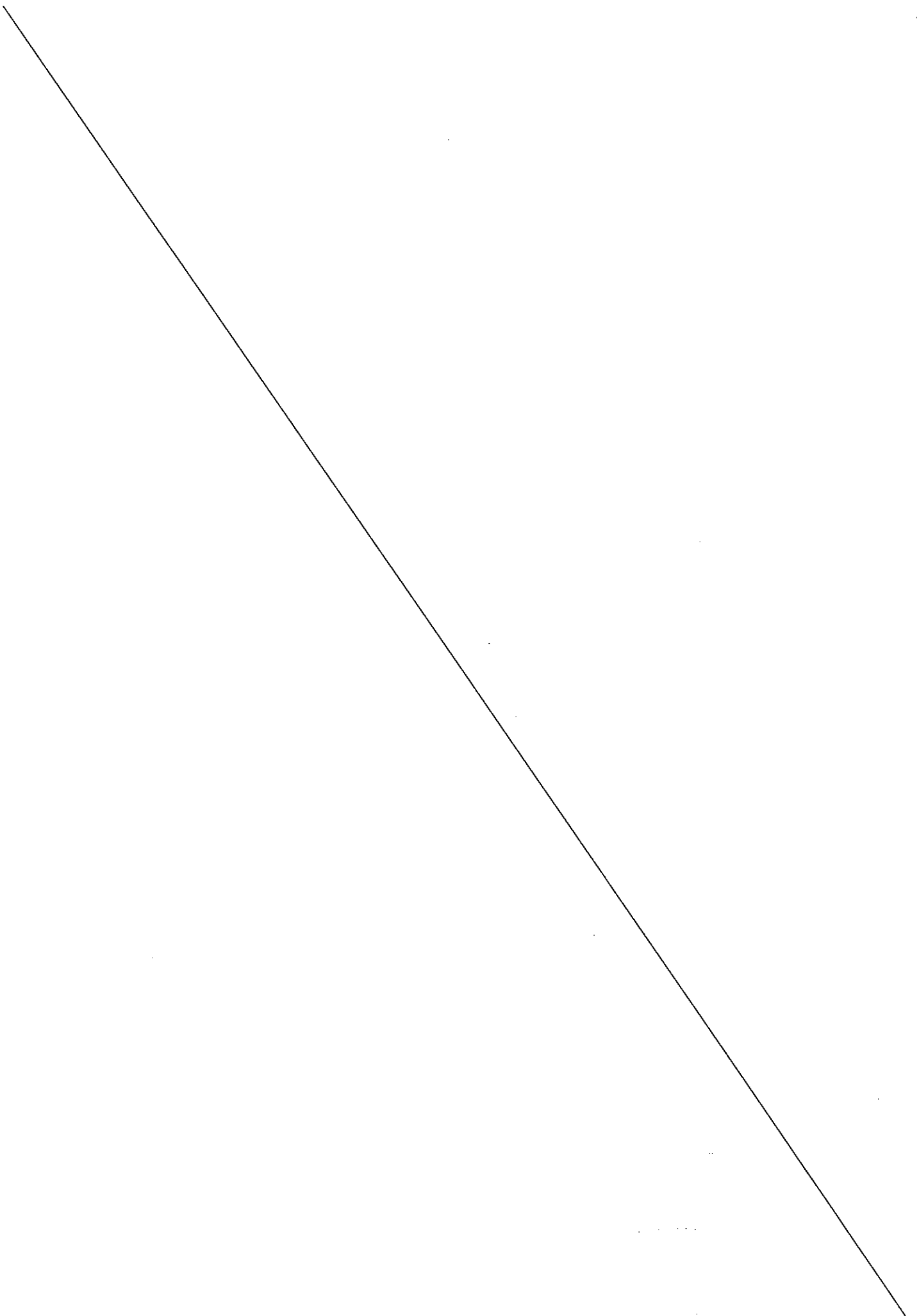
Le Conseil Communautaire à l'unanimité **AUTORISE** le Président à procéder au paiement des subventions pour les dossiers ci-dessus présentés.



Publié à  
HERICOURT,  
Le 11/04/18

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 13 avril 2018  
Le Président,





# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 avril mars 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 12 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 avril 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 avril 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL à Luc BOULLEE / Daniel COUSSEAU à Marie-Odile NOWINSKI / Yves GERMAIN à Luc BERNARD / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

N°061/2018

**Objet : Ressources humaines : Création d'emplois de non titulaires non permanent - Rémunération de contractuel - Ajustement du tableau des postes**

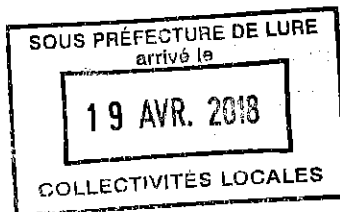
### Création d'emplois de non titulaires non permanent pour renfort d'activité pour le service Périscolaire et pour la Médiathèque

Pour pallier à des besoins de renfort sur le service périscolaire et pour faire face au non renouvellement de certains contrats aidés, il convient de renforcer les effectifs du service périscolaire par des agents non titulaires au moyen de contrats adaptés aux besoins de la CCPH. Il s'agit de pouvoir faire face à la continuité des services en recourant à des contrats sur des besoins non permanents.

Le recours à ces agents permet d'une part d'ajuster les effectifs dans le respect des taux d'encadrement mais aussi de pallier l'absence de nos agents permanents lorsqu'ils sont placés en formation ou en congé maladie. Ce renforcement a minima se fait sous forme de contrat à la semaine ou entre chaque période de vacances scolaires à un temps de travail déterminé.

A ce titre, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 1°, permet le recrutement d'agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité. Il convient à cet effet :

- d'autoriser le Président à recruter des agents contractuels en application de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour faire face à des besoins liés à un accroissement d'activité au service Périscolaire.
- d'autoriser le Président à effectuer les formalités de recrutement des agents et à signer les contrats d'engagement, de renouvellement ainsi que toute pièce utile au recrutement.
- de créer, au maximum 4 emplois non permanents d'adjoint d'animation pour la période du 23 avril 2018 au 8 juillet 2018. Les contrats seront établis sur une durée de 20 heures hebdomadaires au maximum. (la moyenne des heures contrat pouvant avoir une amplitude de 5 h à 20 h.)
- de créer un emploi non permanent d'adjoint du patrimoine à 28 heures et un emploi non permanent à 20 heures d'adjoint du patrimoine à 20 heures pour la période du 15 juin 2018 au 14 juin 2019.



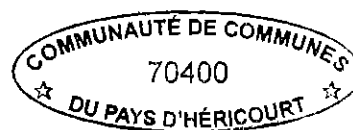
**La rémunération des agents sera calculée par référence aux indices de rémunération du 1er échelon du grade des postes créés en renfort d'activité..**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **AUTORISE** le Président à :

- Créer 4 postes non permanents d'adjoint d'animation pour renfort d'activité à temps non complet pour la période du 23 avril 2018 au 8 juillet 2018, les recrutements pouvant se faire sur une durée hebdomadaire de 5 h à 20 heures, fixer la rémunération au 1er échelon du grade de recrutement, procéder aux recrutements et signer les contrats afférents,
- Créer un emploi non permanent d'adjoint du patrimoine à 28 heures et un emploi non permanent à 20 heures d'adjoint du patrimoine à 20 heures pour la période du 15 juin 2018 au 14 juin 2019, fixer la rémunération au 1er échelon du grade de recrutement, procéder aux recrutements et signer les contrats afférents.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 11/04/18

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 13 avril 2018  
Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 avril mars 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 12 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 avril 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 avril 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL à Luc BOULLEE / Daniel COUSSEAU à Marie-Odile NOWINSKI / Yves GERMAIN à Luc BERNARD / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°062/2018

### Objet : Présentation de la liste des marchés 2017

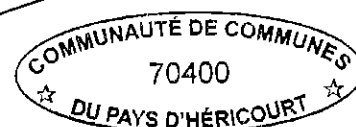
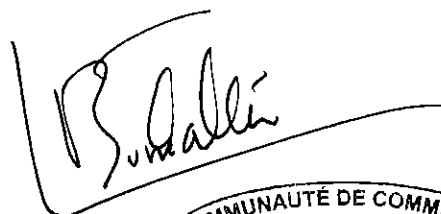
Le Président présente la liste des marchés publics passés au cours de l'année 2017.

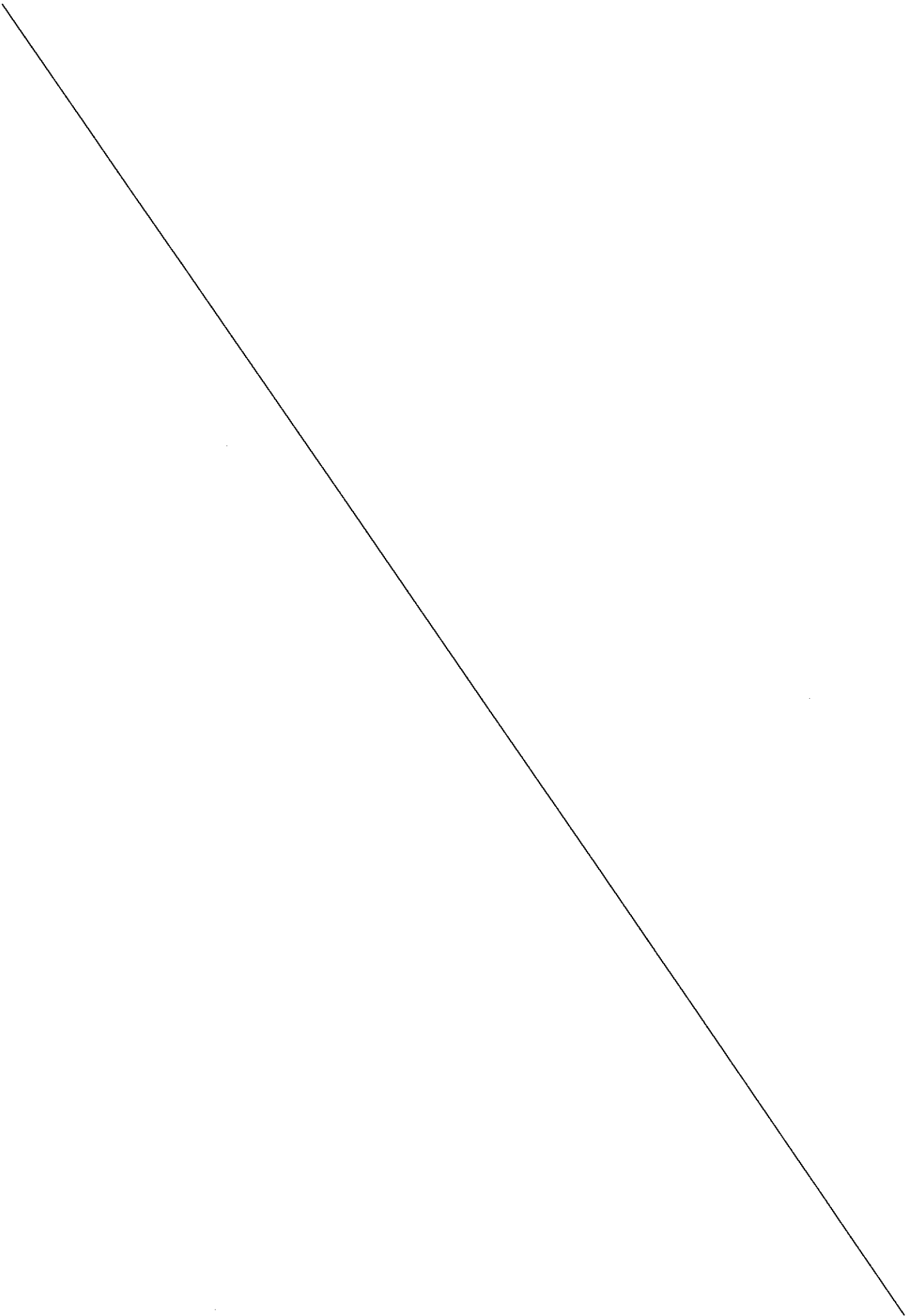
Cette liste sera publiée au registre des délibérations et sur le site Internet de la Communauté de communes.

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 17/04/18

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 13 avril 2018  
Le Président,







# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 avril mars 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 12 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 avril 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 avril 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL à Luc BOULLEE / Daniel COUSSEAU à Marie-Odile NOWINSKI / Yves GERMAIN à Luc BERNARD / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°063/2018

**Objet : Information sur les décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation depuis le dernier Conseil communautaire 2018**

Conformément aux délibérations n°40/2014, et 109/2014, le Président doit informer le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

- ☞ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT
- ☞ Marchés publics : en € HT : NEANT
- ☞ Avenants aux Marchés publics : NEANT
- ☞ Contrat de location : NEANT
- ☞ Contrat d'assurance : NEANT
- ☞ Régies comptables : NEANT
- ☞ Dons et legs : NEANT
- ☞ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- ☞ Nouvelles actions en justice : NEANT
- ☞ Conventions de formation du personnel : NEANT
- ☞ Contrat de travail à durée déterminée : **contrats du 9 mars au 5 avril 2018**

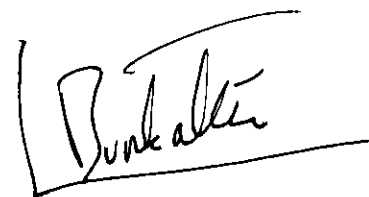
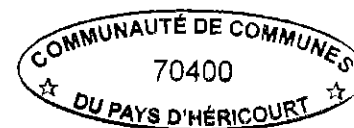
Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires
<b>PERISCOLAIRE</b>			
Renfort d'activité	1	17h30	1
	1	16h	1
	1	16h30	1
Vacance emploi	1	17 h30	1
<b>MULTI ACCUEIL</b>			
Remplacement	1	28 h	1

SERVICE BATIMENT			
Remplacement	3	15 h	1
Renfort Activité	1	35 h	1
Remplacement	2	30 h	1
	1	32.5 h	1
	1	20 h	1
MEDIATHEQUE			
Néant			
SERVICE ENVIRONNEMENT DECHETS			
Néant			
ADMINISTRATIF			
Remplacement	1	20 h	1
ECOLE DE MUSIQUE			
Néant			

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 11/04/18

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 13 avril 2018  
Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 avril mars 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 12 avril à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 avril 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 avril 2018.

**Étaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL à Luc BOULLEE / Daniel COUSSEAU à Marie-Odile NOWINSKI / Yves GERMAIN à Luc BERNARD / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°064/2018

**Objet : Budget Principal - Provisions pour risque**

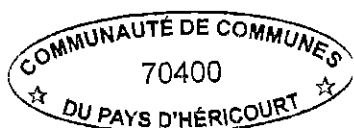
Le Président expose que chaque année le conseil communautaire doit décider par délibération, du maintien, de l'augmentation ou de la diminution des provisions effectuées sur les différents budgets. Par délibération 59/2017, le maintien d'une provision pour risques et charges financiers relative à la garantie d'emprunt Socad pour le Bâtiment loué à Arcelor Mittal, d'un montant de 3 004,94 € a été décidé par le conseil communautaire.

Il est proposé d'y ajouter, au titre du budget 2018, une nouvelle provision d'un montant de 100 000 €.

Par ailleurs, afin de faire face à nos dépenses futures liées au fonctionnement en année pleine du Bassin d'Apprentissage et du 3<sup>ème</sup> gymnase, il est proposé de constituer une provision pour risques et charges de fonctionnement de 511 000 €.

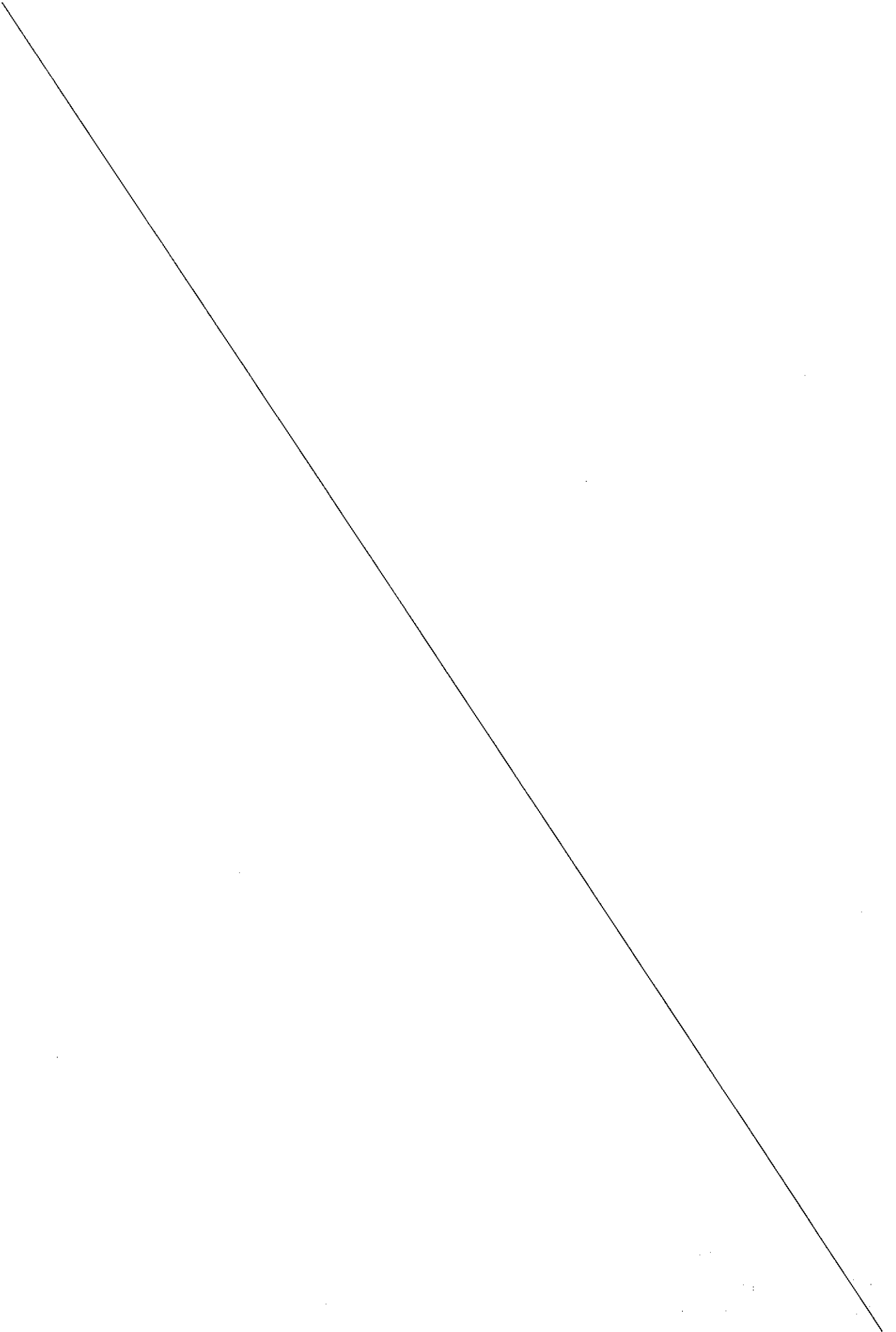
Le conseil communautaire à la majorité (3 abstentions et 2 votes contre) **DECIDE :**

- d'inscrire une provision pour risque et charges financiers de 100 000 €. Ce qui porte le montant de cette provision à 103 004,94 €.
- de constituer une nouvelle provision pour risques et charges de fonctionnement de 511 000 €.



Publié à  
HERICOURT,  
Le 12/04/18

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 13 avril 2018  
Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 avril mars 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 12 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 avril 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 avril 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMEOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL à Luc BOULLEE / Daniel COUSSEAU à Marie-Odile NOWINSKI / Yves GERMAIN à Luc BERNARD / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

N°065/2018

### Objet : Budget Annexe CAPC - Reprise sur provision

Le Président expose que chaque année le conseil communautaire doit décider par délibération, du maintien, de l'augmentation ou de la diminution des provisions effectuées sur les différents budgets.

Par délibération 63/2017, le maintien d'une provision d'un montant de 65 204,73 € destinée à couvrir les risques d'inoccupation des locaux du CAPC, a été décidé par le conseil communautaire.

Une partie de cette provision doit être reprise au titre du budget 2018 pour un montant de 16 418,35 €.

Le conseil communautaire à la majorité (5 abstentions) **APPROUVE** la reprise sur provision pour risques et charges locatif d'un montant de 16 418,35 €, ce qui porte son solde à 48 786,38 €:

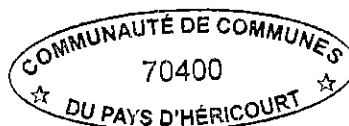
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

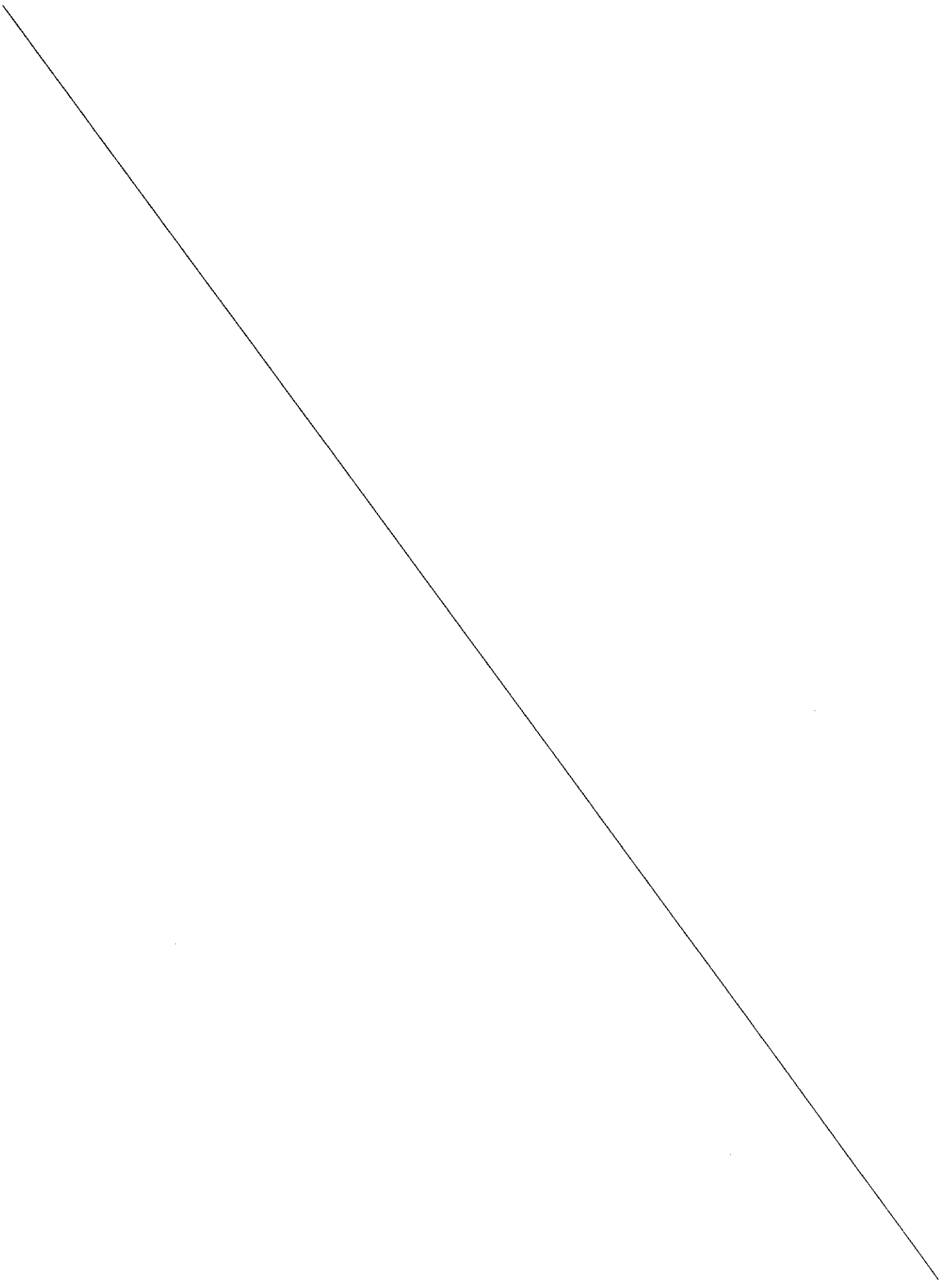
Fait à Héricourt, le 13 avril 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 17/04/18



Burkhalter



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 avril mars 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 12 avril à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
3 avril 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 avril 2018.

**Etaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL à Luc BOULLEE / Daniel COUSSEAU à Marie-Odile NOWINSKI / Yves GERMAIN à Luc BERNARD / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°066/2018

**Objet : Budget annexe Ordures ménagères - Provisions pour risque – Provision pour charge**

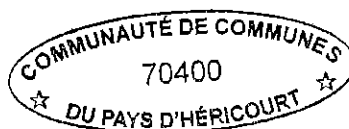
Le Président expose que chaque année le conseil communautaire doit décider par délibération, du maintien, de l'augmentation ou de la diminution des provisions effectuées sur les différents budgets. Par délibération 62/2017, le maintien d'une provision pour risques d'un montant de 116 174.13 € a été décidé par le conseil communautaire.

Il est proposé au titre du budget 2018, de reprendre cette provision à hauteur de 116 174.13 € et de constituer une nouvelle provision d'un montant de 447 799.47 € afin de faire face aux dépenses futures de fonctionnement sur ce budget.

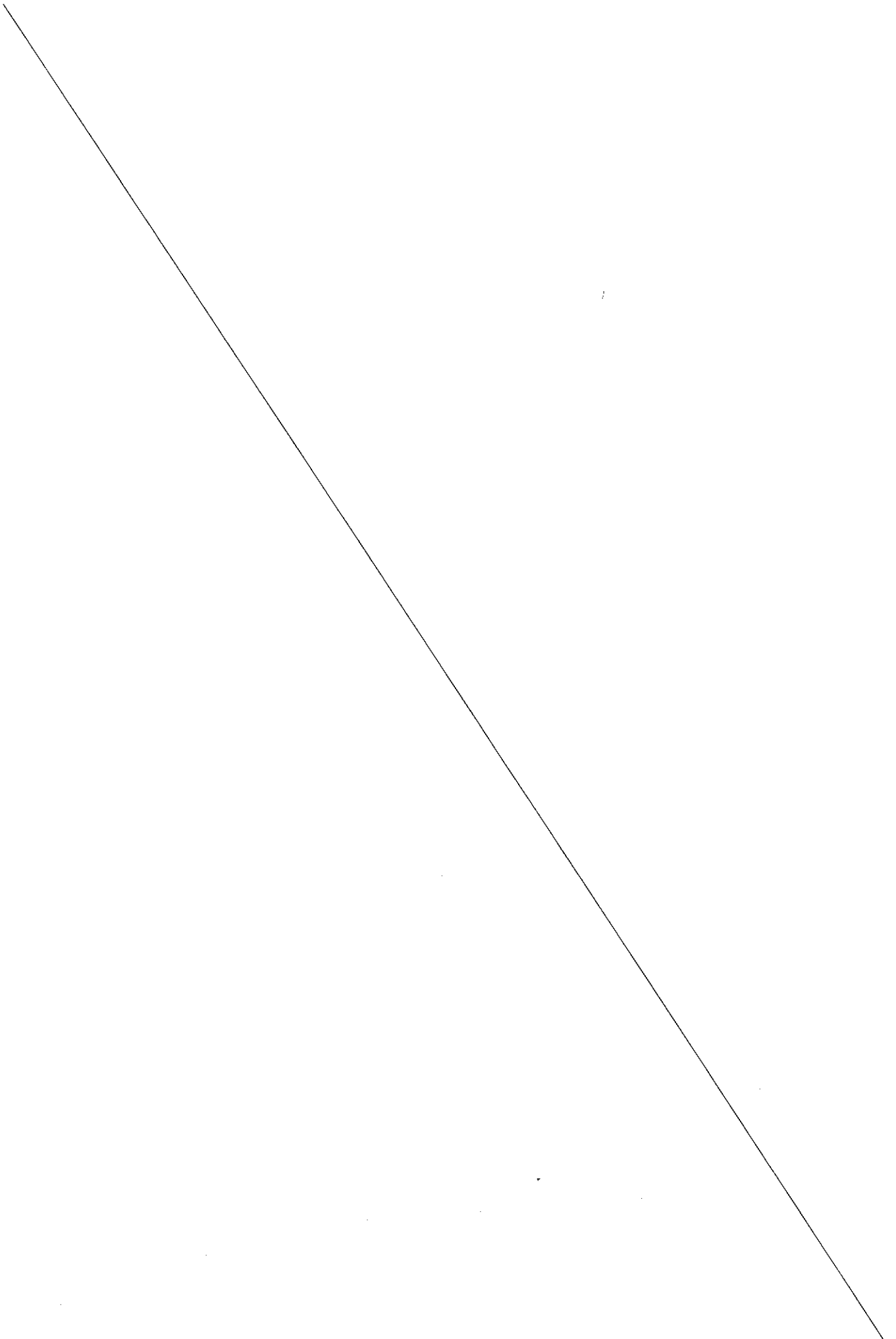
Le conseil communautaire à la majorité (3 abstentions)

- **APPROUVE** la reprise sur provision pour risque d'un montant de 116 174.13 €
- **DECIDE** de constituer une nouvelle provision pour charges de fonctionnement de 447 799.47 €.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 17/04/18



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 13 avril 2018  
Le Président,





# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 avril mars 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 23 avril à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
17 avril 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 17 avril 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

**Étaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Stéphane SCHORI (LAIRE) – Eric STEIB (LUZE) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

35

Nbre de suffrages exprimés

42

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Christophe GODARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Christophe GODARD à Danielle BOURGON / Jean- Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL

**Assistaient à la séance :**

MM Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°067/2018

**Objet : Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 12 avril 2018**

Le Président présente le procès-verbal du Conseil communautaire du 12 avril 2018.

Les conseillers communautaires à l'unanimité **APPROUVENT** le procès-verbal du précédent Conseil.

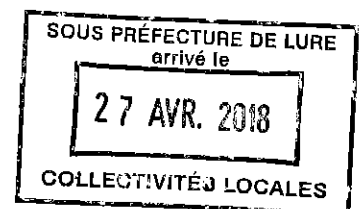
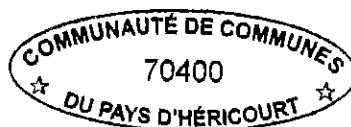
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 24 avril 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 25.04.18



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 avril mars 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 23 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
17 avril 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

35

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 17 avril 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Stéphane SCHORI (LAIRE) – Eric STEIB (LUZE) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Christophe GODARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Christophe GODARD à Danielle BOURGON / Jean- Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°068/2018

### **Objet : Recherche de terrain - Jardins du Mont Vaudois – Proposition d'achat de 2 parcelles**

Le Président expose qu'en décembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé de louer une parcelle de terre située sur la commune de Champey et appartenant à cette dernière afin de la mettre à disposition de l'association « Les jardins du Mont Vaudois » dans le cadre de son plan de développement. La CCPH a poursuivi ses échanges avec d'autres propriétaires dans l'objectif d'identifier l'option la plus favorable.

Deux nouvelles parcelles contiguës appartenant à Monsieur Michel DEMET et situées à Trémoins et Verlans ont ainsi été identifiées. Ces parcelles, d'une surface totale de près de 4 hectares disposent de nombreux atouts : topographie correcte, qualité agronomique, accès direct depuis la route, accès possible à l'eau d'un ruisseau et aux réseaux d'eau et d'électricité. Monsieur DEMET est disposé à vendre ses biens à la CCPH et à la Commune de Verlans à l'exception d'une surface en verger d'environ 48 ares sur la parcelle de Trémoins. Il a donné son accord pour un montant de 6000 € TTC par hectare.

La commune de Verlans a délibéré favorablement pour l'acquisition de la parcelle la concernant pour une surface d'environ 2ha 15 en réserve foncière avec mise à disposition des Jardins du Mont Vaudois. La CCPH se propose donc d'acquérir la parcelle de Trémoins pour une surface de 1Ha88 ares soit un montant de 11 280€ TTC. Pour information, ces crédits ont été prévus au budget 2018.

Les terrains concernés sont actuellement exploités en pâture et pré de fauche par le GAEC de la Verdure (Patrick, David et Sébastien BURGER). Il a été proposé à messieurs BURGER de compenser la perte de ces terrains par les parcelles de Champey dont la CCPH est locataire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (délibération n°183/2017) en y ajoutant la parcelle A174 d'une surface de 1ha44a70ca que la CCPH louerait à la commune de Champey pour un montant de 500 € annuels. Ces parcelles seraient mises à disposition du GAEC de la Verdure moyennant un loyer annuel de 100 € TTC avec les 2 premières années gratuites. Messieurs BURGER ont accepté cette proposition. Enfin, compte-tenu de l'avancement dans la saison de culture, Monsieur DEMET a accepté de mettre immédiatement à disposition ses parcelles de Trémoins et Verlans aux Jardins du Mont Vaudois sans attendre la formalisation des actes notariés. Cet accord permettra à l'association d'engager dès

à présent des travaux de préparation des sols et d'envisager rapidement une première phase de mise en culture.

Cette nouvelle phase du projet de développement des jardins constitue un élément essentiel de garantie auprès des financeurs de la structure, en particulier en ce qui concerne le dossier de demande de subvention FSE. Ce dernier a en effet été mis en suspens par le Département dans l'attente d'éléments concrets notamment en ce qui concerne l'extension de la surface cultivée. Il restera à solliciter la commune de Trémoins afin d'envisager la mise à disposition aux jardins du Mont Vaudois de 2 parcelles contiguës aux terrains concernés pour une surface totale de 71 are48.

Les conseillers communautaires à la majorité (2 votes contre et 1 abstention) **DECIDENT** :

- De valider l'achat d'une partie de la parcelle cadastrée ZH n°1 sur la commune de Trémoins pour une surface de 1Ha88 et un montant de 11 280 €TTC hors frais de bornage et de notaire sur une base de 6000 € TTC par hectare.
- D'autoriser le Président à signer les conventions de mise à disposition immédiate avec les communes de Verlans et Trémoins,
- D'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition immédiate avec Monsieur DEMET,
- D'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition avec les Jardins du Mont Vaudois,
- D'autoriser le Président à signer le bail avec la commune de Champey pour la parcelle A174 située à la "Fontaine aux capucins" pour un loyer de 500 € annuels,
- D'autoriser le Président à signer le bail de location des parcelles de Champey avec le GAEC de la Verdure pour un montant annuel de 100 € TTC par hectare avec les 2 premières années gratuites.

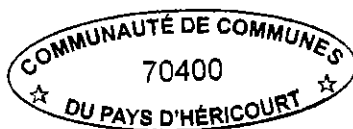
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

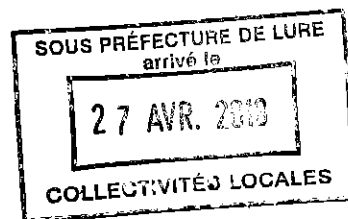
Fait à Héricourt, le 24 avril 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 25.04.18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. Vallée", written over a horizontal line.



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 avril mars 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 23 avril à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
17 avril 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

35

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 17 avril 2018.

#### Etaients présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Stéphane SCHORI (LAIRE) – Eric STEIB (LUZE) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Christophe GODARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Christophe GODARD à Danielle BOURGON / Jean- Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°069/2018

### **Objet : Attribution d'une subvention pour la création d'un commerce de vêtements homme à Héricourt**

Le Président rappelle que la DIRECCTE a notifié courant Janvier 2018 le montant de l'enveloppe FISAC attribuée à la CCPH par le Ministère de l'Economie et des Finances pour les montants suivants : 41 369 € en fonctionnement et 87 600 € en investissement.

La Ville d'Héricourt, a souhaité, par délibération du 20 février 2017, s'associer à ce programme en participant au cofinancement de certaines actions avec la CCPH, notamment en apportant son soutien aux porteurs de projets sur les secteurs d'activités manquants, à savoir les commerces textiles, épicerie, fruits et légumes, équipements du sport. Il est à noter que ces subventions spécifiques ne mobilisent pas des crédits FISAC.

À ce titre, il est proposé d'apporter un soutien à M. ECOFFET qui ouvrira prochainement un commerce de textile homme "Dressing Boutic" au 39 rue du Général de Gaulle, en prenant en charge pendant 1 an son loyer à part égale avec la ville.

Monsieur ECOFFET prévoit de commercialiser des vêtements de sa propre marque ainsi que d'autres marques de vêtement homme, femme et enfant. Monsieur ECOFFET a créé et déposé sa marque en novembre 2017 et commercialise déjà ces articles en ligne.

La Ville d'Héricourt a délibéré favorablement le 10 avril 2018 pour une aide au loyer de 1464 € versée en deux temps : un premier versement à l'ouverture du magasin et un second six mois après.

À ce jour, Monsieur ECOFFET ne prévoit pas de solliciter d'autres aides au titre du programme d'actions FISAC pour la modernisation de son point de vente.

Les conseillers communautaires à l'unanimité **DECIDENT :**

- De valider le montant de la subvention attribuée à Monsieur ECOFFET au titre de la prise en charge de ses loyers pour un montant de 1464 €,
- D'autoriser le Président à signer la convention de subvention afférente sur présentation :
  - du bail de location, d'une attestation d'assurance, d'un budget prévisionnel détaillé pour le versement d'une avance de 50% à l'ouverture du magasin
  - des quittances de loyer acquittées et d'un extrait de compte arrêté à 6 mois après l'ouverture du commerce pour le versement du solde

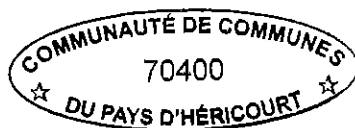
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

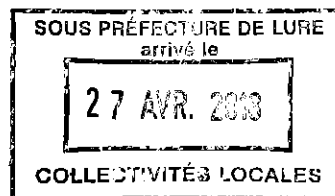
Fait à Héricourt, le 24 avril 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 25.04.18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. Balter", written over a horizontal line.



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mai 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 30 mai à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
24 mai 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 mai 2018.

**Etaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Stéphane SCHORI (LAIRE) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Sylvie CANTI à Alain PARCELLIER / Christophe GODARD à Danielle BOURGON / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Dahlila MEDDOUR à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Patrick PAGLIA / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – André BOYER (ETOBON) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°070/2018

**Objet : Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 23 avril 2018**

Le Président présente le procès-verbal du Conseil communautaire du 23 avril 2018.

Les conseillers communautaires à l'unanimité **APPROUVENT** le procès-verbal du précédent Conseil.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 06.06.18

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 31 mai 2018

Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mai 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 30 mai à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
24 mai 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 mai 2018.

**Étaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) - Stéphane SCHORI (LAIRE) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaïl MOUMAN, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Sylvie CANTI à Alain PARCELLIER / Christophe GODARD à Danielle BOURGON / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Dahlila MEDDOUR à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Patrick PAGLIA / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – André BOYER (ETOBON) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°071/2018

**Objet : Opération immobilière ACIER + : avenant à la concession SEDIA**

Le Président rappelle que courant 2017, le locataire ACIER PLUS a fait part de ses besoins de réaliser des travaux de transformation et de réaménagement, dans une logique d'optimisation de ses flux de production, de gain de productivité et de développement/ diversification de ses activités.

L'avenant n° 4 signé le 08/02/2018 a eu pour objet de préciser les conditions de réalisation de cette opération de travaux de transformation et d'aménagement des locaux dans le cadre de la convention publique d'aménagement, notamment les conditions financières de l'opération.

Les études de conception, portant sur ces travaux de transformation et de réaménagement étant achevées, il convient maintenant de procéder à la consultation des entreprises.

Dans le contrat de convention publique d'aménagement initial il était prévu à l'article 9, que la commission d'appel d'offres de la collectivité publique contractante soit habilitée à procéder aux opérations d'appel d'offres et d'ouverture de plis.

Afin de se conformer aux dispositions réglementaires des concessions d'aménagement actuelles (ordonnance marchés publics du 23/07/2015 et décret du 25/03/2016) et de respecter les procédures internes prévues par SEDIA en tant que pouvoir adjudicateur, il convient de corriger cet article, afin de permettre à SEDIA de procéder à la consultation et d'attribuer les offres par le biais de sa propre commission. C'est l'objet de l'avenant.

La commission concessions de SEDIA, qui est chargée d'attribuer les offres, comporte des membres de la commission d'Appel d'Offres de la collectivité qui interviennent en tant que membres à voix délibérative.

Le Conseil Communautaire à la majorité (3 votes contre) **ADOpte** l'avenant à la concession et **DESIGNE** 2 titulaires afin de siéger à la commission concessions de SEDIA : Fernand BURKHALTER et Jean-Jacques SOMBSTHAY.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mai 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 30 mai à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
24 mai 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 mai 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) - Stéphane SCHORI (LAIRE) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Sylvie CANTI à Alain PARCELLIER / Christophe GODARD à Danielle BOURGON / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Dahlila MEDDOUR à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Patrick PAGLIA / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – André BOYER (ETOBON) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°072/2018

**Objet : FISAC : Signature des conventions avec les chambres consulaires et l'APACH et adoption du règlement intérieur**

Le Président expose que le premier comité de pilotage du dispositif FISAC s'est réuni le 18 mai en présence des services de l'Etat, de la Ville d'Héricourt, de l'association des commerçants, de la CCI et de la CMA. Lors de ce premier comité de pilotage, ont été validés la convention cadre FISAC et le règlement intérieur du dispositif, qui définit les conditions de réalisation de l'opération collective en milieu rural et les dépenses éligibles.

Par ailleurs, des conventions individuelles seront signées avec l'association des commerçants, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Ces conventions visent à définir les collaborations respectives de chacun au dispositif :

- CCI : diagnostics préalables à la demande de subvention FISAC, accompagnement à la démarche qualité « Préférence Commerce », accompagnement à la transmission d'entreprise,
- CMA : diagnostics préalables à la demande de subvention FISAC, diagnostics numériques et ateliers de sensibilisation aux TIC, accompagnement à la démarche qualité, à l'amélioration de la compétitivité et la stratégie des entreprises artisanales,
- Association des commerçants : participation au salaire de l'animateur FISAC pour un montant de 900€ pour 2018 et de 800 € pour 2019.

Plusieurs dossiers de demande de subvention ont été reçus et sont en cours d'instruction avec en préalable un diagnostic réalisé par la CCI ou la CMA comme le prévoit le plan d'actions validé par le Conseil Communautaire en janvier 2017.



Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à la signature de la convention cadre FISAC,
- **APPROUVE** le règlement intérieur du dispositif,
- **AUTORISE** le Président à la signature de ces conventions de partenariat avec la CCI, la CMA et l'APACH.

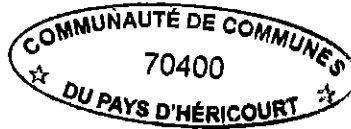
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 31 mai 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 06.06.18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "D. Walter", written over a horizontal line.



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mai 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 30 mai à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 24 mai 2018	Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 mai 2018.
Nbre de Conseillers Communautaires en exercice	<u>Etaient présents :</u> Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) <b>membres titulaires</b> Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Stéphane SCHORI (LAIRE) <b>membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire</b>
Nbre de membres présents	Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.
Nbre de suffrages exprimés	<u>Excusés :</u> Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOINS) <u>Pouvoirs :</u> Mmes MM Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Sylvie CANTI à Alain PARCELLIER / Christophe GODARD à Danielle BOURGON / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Dahlila MEDDOUR à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Patrick PAGLIA / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE <u>Assistaient à la séance :</u> Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – André BOYER (ETOBON) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Sylvie CANTI à Alain PARCELLIER / Christophe GODARD à Danielle BOURGON / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Dahlila MEDDOUR à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Patrick PAGLIA / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – André BOYER (ETOBON) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°073/2018

### **Objet : FISAC : Attribution d'une subvention à Saveur Prim'air**

Le Président expose qu'un premier dossier est formalisé et a été examiné lors du comité de pilotage FISAC. Il s'agit du dossier de Madame Marine JUBEAU qui a ouvert le 9 mai un commerce de fruits et légumes, épicerie et produits régionaux en lieu et place de la Graineterie Comtoise à Héricourt.

Madame JUBEAU est par ailleurs accompagnée dans son projet par BGE Franche Comté, ce qui sécurise l'ensemble de la procédure de création d'entreprise et la viabilité du projet.

Ce dossier est éligible au soutien FISAC au titre de la modernisation du point de vente et des travaux liés à l'accessibilité. Conformément à la procédure FISAC, Madame JUBEAU a déposé le 12 février 2018 un dossier de demande de subvention complet comprenant des devis et une présentation des travaux envisagés.

Compte tenu de l'accord du comité de pilotage FISAC du 18 mai, il est proposé au conseil communautaire de valider le plan de financement du projet ci-dessous soit une participation CCPH à 6 528,99€ et une subvention FISAC du même montant.

L'assiette des dépenses éligibles est plafonnée à 30 000€ comme le prévoit le règlement d'intervention FISAC. Les dépenses liées aux travaux d'accessibilité sont retenues à hauteur de 5 289,92 € et les dépenses de modernisation du point de vente sont validées pour un montant de 24 710,08€ soit un montant total de 30 000 €.

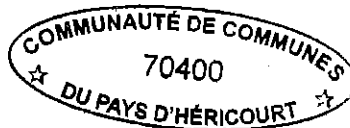
DEVIS POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION (fournis en annexe)		Subvention proposée		FISAC		Subvention proposée		CCPH	
Devis présentés		Montant HT	Taux d'intervention mobilisable	Montant		Taux d'intervention mobilisable		Montant	
<b>Dépenses d'investissement relatives à la mise en accessibilité des locaux commerciaux à tous les publics</b>									
Mise en conformité des sols/	5 289,92 €	30%		1 586,98 €	30%		1 586,98 €		1 586,98 €
<b>TOTAL 1</b>	5 289,92 €			1 586,98 €			1 586,98 €		
<b>DEPENSE SUBVENTIONNABLE</b>	5 289,92 €			1 586,98 €			1 586,98 €		
<b>Dépenses d'investissement relatives à la modernisation des entreprises et locaux d'activités</b>									
Matériel de caisse et informatique +	4 042,72 €	20%		808,54 €	20%		808,54 €		808,54 €
Bardage de l'enseigne	800,00 €			160,00 €					
Vitrine et porte+ pose	7 768,68 €			1 553,74 €			1 553,74 €		
Enseigne et habillage	1 230,00 €			246,00 €			246,00 €		
Equipement de sécurité incendie	590,00 €			118,00 €			118,00 €		
Menuiserie	1 100,00 €			220,00 €			220,00 €		
Faux plafond	2 212,35 €			442,47 €			442,47 €		
Mise en conformité électrique	5 760,00 €			1 152,00 €			1 152,00 €		
Réparation Maçonnerie +plâtrerie	3 913,44 €			782,69 €			782,69 €		
Cloison et isolation	2 890,44 €			578,09 €			578,09 €		
<b>TOTAL 2</b>	30 307,63 €			6 061,53 €			5 901,53 €		
<b>SOLDE DEPENSE SUBVENTIONNABLE (total plafonné à 30 000€)</b>	24 710,08 €			4 942,02 €			4 942,02 €		
<b>TOTAL 1 + 2 TRAVAUX</b>	35 597,55 €								
<b>Montant total des subventions accordées</b>				6 528,99 €		6 528,99 €			
				13 057,98 €					

C'est donc une aide cumulée de 13 057,98 € qui est accordée sur ce dossier.

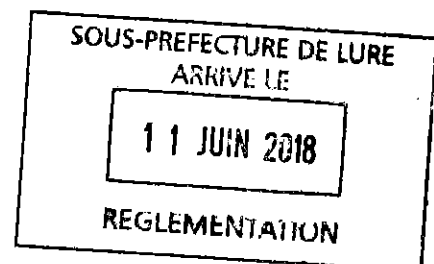
Le Conseil communautaire à l'unanimité **AUTORISE** le Président à la signature de la convention pour l'attribution d'une subvention à Madame JUBEAU.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 31 mai 2018  
Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 06.06.18



*Bunbalter*



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mai 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 30 mai à 18h00**Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
24 mai 2018Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 mai 2018.

**Etaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Stéphane SCHORI (LAIRE) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Sylvie CANTI à Alain PARCELLIER / Christophe GODARD à Danielle BOURGON / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Dahlila MEDDOUR à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Patrick PAGLIA / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – André BOYER (ETOBON) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

\* \* \* \* \*

N°074/2018

**Objet : Adoption de la tarification périscolaire, extrascolaire et restauration 2018 - 2019**

Le Président expose qu'il est nécessaire de délibérer sur les tarifs péri et extrascolaires afin d'informer les familles au moment des inscriptions pour la nouvelle rentrée scolaire.

Pour mémoire, la CCPH a pris l'engagement de revaloriser de 2 % chaque année sur la période de délégation (2016-2019) l'ensemble des tarifs afin de contenir le niveau de rémunération du délégataire.

Depuis 2015, l'évolution de nos tarifs vise aussi à absorber le désengagement progressif du Département sur l'aide aux repas. Le conseil départemental conformément à la loi NOTRe qui interdit à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2016 d'aider les collectivités communales et intercommunale au titre d'actions qui ne relèvent pas de sa compétence, a décidé de supprimer progressivement sa participation aux frais de fonctionnement des services de restauration périscolaire.

Après avis de la commission et du bureau, il est proposé de voter une augmentation uniquement pour l'accueil midi avec repas de 13cts pour les T-1et T-2 extra et de 26 cts pour les T0 et T+1. Le tarif T-2 intra n'est pas impacté par la hausse. Les autres tarifs restent inchangés.

**Synthèse de la tarification proposée pour le périscolaire :****Rappel des tranches**

TRANCHES		Nombre de dossiers 2017	POURCENTAGE
T-2 =	QF ≤ 440	108	14 %
T-1 =	440 < QF ≤ 570	58	8 %
T0 =	570 < QF ≤ 1 500	454	62 %
T+1=	QF > 1500	122	16 %

		<b>Tarifs Intra 2017/2018</b>	<b>Evolution 2018/2019</b>	<b>Tarifs Extra 2017/2018</b>	<b>Evolution 2018/2019</b>	<b>Tarif majoré 2017/2018</b>	<b>Evolution 2018/2019</b>
<b>MATIN 7h30 à 8h30</b>	T-2	0.99€	0.99€	1.16€	1.16€	1.16€	1.16€
	T-1	1.10€	1.10€	1.29€	1.29€	1.29€	1.29€
	T 0	1.22€	1.22€	1.44€	1.44€	1.44€	1.44€
	T+1	1.38€	1.38€	1.63€	1.63€	1.63€	1.63€
<b>MIDI avec repas 11h30 à 13h30</b>	T-2	3.90€	3.90€	4.69€	4.82€	4.69€	4.82€
	T-1	4.53€	4.66€	5.46€	5.59€	5.46€	5.59€
	T 0	5.11€	5.37€	6.15€	6.41€	6.15€	6.41€
	T+1	5.88€	6.14€	7.07€	7.33€	7.07€	7.33€
<b>MIDI sans repas</b>	T-2	0.99€	0.99€	1.16€	1.16€	1.16€	1.16€
	T-1	1.10€	1.10€	1.29€	1.29€	1.29€	1.29€
	T 0	1.22€	1.22€	1.44€	1.44€	1.44€	1.44€
	T+1	1.38€	1.38€	1.63€	1.63€	1.63€	1.63€
<b>MIDI Panier repas</b>	T-2	2.75€	2.75€	3.25€	3.25€	3.25€	3.25€
	T-1	2.89€	2.89€	3.42€	3.42€	3.42€	3.42€
	T 0	3.04€	3.04€	3.61€	3.61€	3.61€	3.61€
	T+1	3.17€	3.17€	3.76€	3.76€	3.76€	3.76€
<b>SOIR 16h30 à 18h30</b>	T-2	1.83€	1.83€	2.20€	2.20€	2.20€	2.20€
	T-1	2.15€	2.15€	2.59€	2.59€	2.59€	2.59€
	T 0	2.40€	2.40€	2.89€	2.89€	2.89€	2.89€
	T+1	2.73€	2.73€	3.27€	3.27€	3.27€	3.27€

**Tarifations proposées pour les mercredis :**

<b>TARIFS MERCREDIS</b>							
		<b>Tarifs Intra 2017/2018</b>	<b>Evolution 2018/2019</b>	<b>Tarifs Extra 2017/2018</b>	<b>Evolution 2018/2019</b>	<b>Tarif majoré 2017/2018</b>	<b>Evolution 2018/2019</b>
<b>RELAIS MATIN 7h30 à 9h00</b>	T-2	/	1.38€	/	1.81€	/	1.81€
	T-1	/	1.55€	/	2.02€	/	2.02€
	T 0	/	1.76€	/	2.30€	/	2.30€
	T+1	/	2.03€	/	2.65€	/	2.65€
<b>MATIN 9h00-12h00</b>	T-2	/	2.78€	/	4.15€	/	4.15€
	T-1	/	3.09€	/	4.62€	/	4.62€
	T 0	/	3.48€	/	5.20€	/	5.20€
	T+1	/	4.02€	/	6.01€	/	6.01€
<b>MIDI avec repas 11h30 à 13h30</b>	T-2	3.90€	3.90€	4.69 €	4.82€	4.69 €	4.82€
	T-1	4.53€	4.66€	5.46€	5.59€	5.46€	5.59€
	T 0	5.11€	5.37€	6.15€	6.41€	6.15€	6.41€
	T+1	5.88€	6.14€	7.07€	7.33€	7.07€	7.33€
<b>MIDI Panier repas</b>	T-2	2.75€	2.75€	3.25€	3.25€	3.25€	3.25€
	T-1	2.89€	2.89€	3.42€	3.42€	3.42€	3.42€
	T 0	3.04	3.04€	3.61€	3.61€	3.61€	3.61€
	T+1	3.17€	3.17€	3.76€	3.76€	3.76€	3.76€
<b>APRES-MIDI 14h00 à 17h00</b>	T-2	2.78€	2.78€	4.15€	4.15€	4.15€	4.15€
	T-1	3.09€	3.09€	4.62€	4.62€	4.62€	4.62€
	T 0	3.48€	3.48€	5.20€	5.20€	5.20€	5.20€
	T+1	4.02€	4.02€	6.01€	6.01€	6.01€	6.01€
<b>RELAIS SOIR 17h00 à 18h30</b>	T-2	1.38€	1.38€	1.81€	1.81€	1.81€	1.81€
	T-1	1.55€	1.55€	2.02€	2.02€	2.02€	2.02€
	T 0	1.76€	1.76€	2.30€	2.30€	2.30€	2.30€
	T+1	2.03€	2.03€	2.65€	2.65€	2.65€	2.65€

**Tarifications proposées pour l'extrascolaire et les vacances scolaires :**

TARIFS VACANCES SCOLAIRES							
		Tarifs Intra 2017/2018	Evolution 2018/2019	Tarifs Extra 2017/2018	Evolution 2018/2019	Tarif majoré 2017/2018	Evolution 2018/2019
RELAIS MATIN	T-2	1.38€	1.38€	1.81€	1.81€	1.81€	1.81€
	T-1	1.55€	1.55€	2.02€	2.02€	2.02€	2.02€
	T 0	1.76€	1.76€	2.30€	2.30€	2.30€	2.30€
	T+1	2.03€	2.03€	2.65€	2.65€	2.65€	2.65€
MATIN	T-2	3.15€	3.15€	4.76€	4.76€	4.76€	4.76€
	T-1	3.54€	3.54€	5.33€	5.33€	5.33€	5.33€
	T 0	4.01€	4.01€	6.05€	6.05€	6.05€	6.05€
	T+1	4.61€	4.61€	6.97€	6.97€	6.97€	6.97€
MIDI avec repas	T-2	3.90€	3.90€	4.69€	4.82€	4.69€	4.82€
	T-1	4.53€	4.66€	5.46€	5.59€	5.46€	5.59€
	T 0	5.11€	5.37€	6.15€	6.41€	6.15€	6.41€
	T+1	5.88€	6.14€	7.07€	7.33€	7.07€	7.33€
MIDI Panier repas	T-2	2.75€	2.75€	3.25€	3.25€	3.25€	3.25€
	T-1	2.89€	2.89€	3.42€	3.42€	3.42€	3.42€
	T 0	3.04€	3.04€	3.61€	3.61€	3.61€	3.61€
	T+1	3.17€	3.17€	3.76€	3.76€	3.76€	3.76€
APRES-MIDI 14h00 à 17h00	T-2	3.15€	3.15€	4.76€	4.76€	4.76€	4.76€
	T-1	3.54€	3.54€	5.33€	5.33€	5.33€	5.33€
	T 0	4.01€	4.01€	6.05€	6.05€	6.05€	6.05€
	T+1	4.61€	4.61€	6.97€	6.97€	6.97€	6.97€
RELAIS SOIR 17h00 à 18h30	T-2	1.38€	1.38€	1.81€	1.81€	1.81€	1.81€
	T-1	1.55€	1.55€	2.02€	2.02€	2.02€	2.02€
	T 0	1.76€	1.76€	2.30€	2.30€	2.30€	2.30€
	T+1	2.03€	2.03€	2.65€	2.65€	2.65€	2.65€

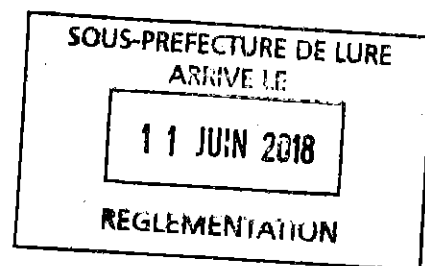
En cas de retard récurrent (après 18h30), une majoration de 2.30 € sera appliquée.

En parallèle, il est proposé de **reconduire sans augmentation** les suppléments pour l'organisation de sorties pendant les vacances, sur les temps extrascolaires :

- Enfants inscrits sur la semaine entière : gratuit
- Enfants inscrits moins de 5 jours dans la semaine : 2.50 €
- Enfants inscrits uniquement à la sortie : 5.00 €

Et sur les mercredis :

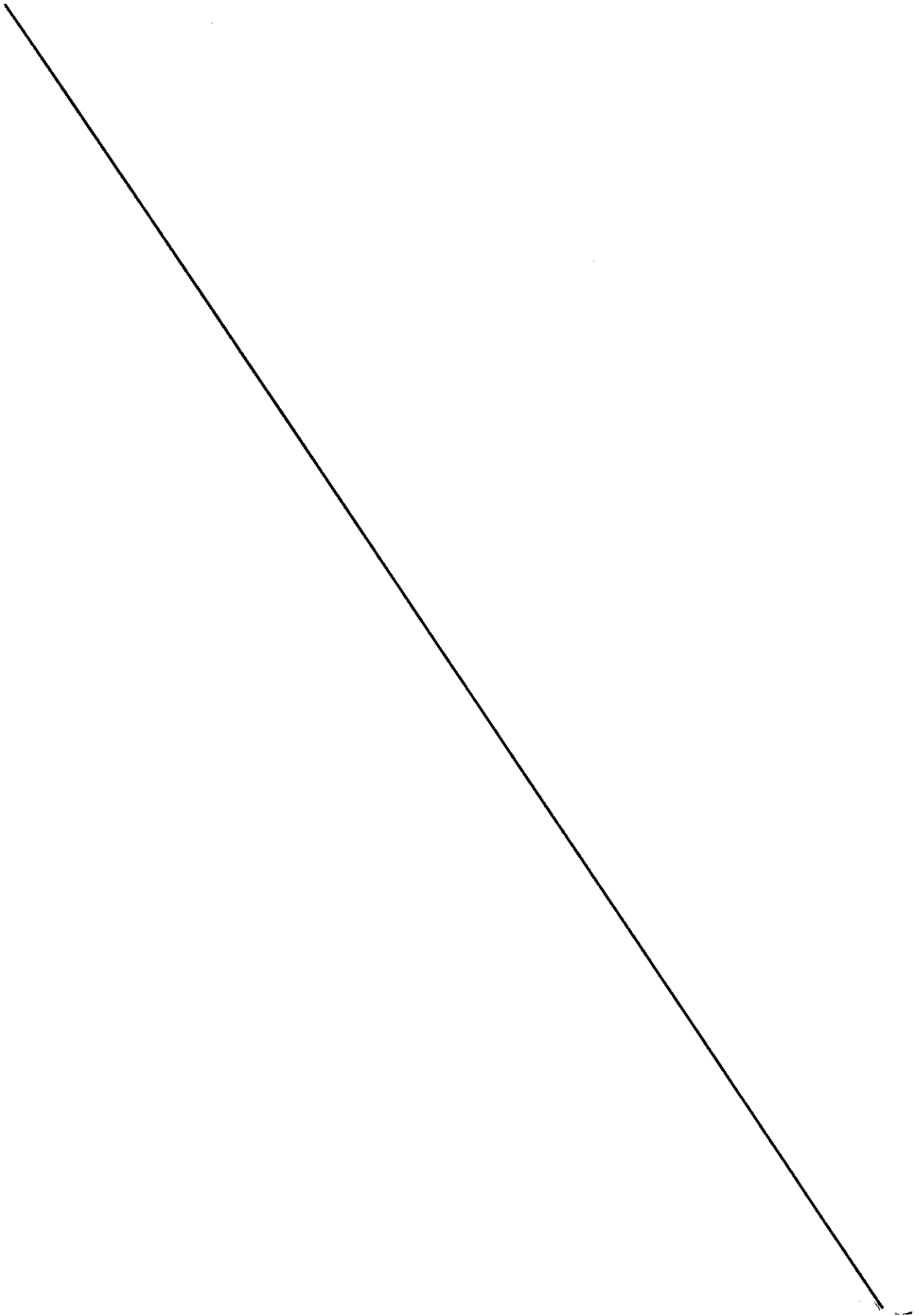
- Enfants inscrits 4 mercredis par mois : gratuit
- Enfants inscrits moins de 4 fois dans le mois : 2.50 €
- Enfants inscrits uniquement à la sortie : 5.00 €



Par ailleurs pour les **tarifs adultes**, il est proposé de **maintenir les tarifs** de la manière suivante :

- Agents communaux et intercommunaux en formation ou en mission: 6.08 €
- Autres adultes extérieurs : 8.26 €

Le Conseil communautaire à la majorité (5 abstentions) **ADOpte** les tarifs tels que présentés pour l'année scolaire 2018-2019.



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mai 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 30 mai à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
24 mai 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 mai 2018.

**Etaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) -Stéphane SCHORI (LAIRE) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Sylvie CANTI à Alain PARCELLIER / Christophe GODARD à Danielle BOURGON / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Dahlila MEDDOUR à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Patrick PAGLIA / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – André BOYER (ETOBON) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°075/2018

**Objet : Modification du règlement de fonctionnement périscolaire et extrascolaire 2018-2019**

Le Président expose que le règlement du service périscolaire applicable à compter de la rentrée scolaire 2018-2019 a été actualisé comme chaque année.

La modification principale porte sur la suppression des activités TAP mises en place en septembre 2013 conformément à la réforme des rythmes scolaires rendue obligatoire par l'ancien gouvernement.

Les délais d'inscription (à savoir avant le lundi midi pour la semaine suivante) restent inchangés. Rappelons que sur ce point, la CCPH est guidée par la double contrainte de la gestion des stocks de la cuisine centrale mais aussi par la nécessité d'ajuster les taux d'encadrement en fonction des effectifs réels.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **ADOpte** le nouveau règlement de fonctionnement du service périscolaire.



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 31 mai 2018  
Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mai 2018 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 30 mai à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
24 mai 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 mai 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

**Étaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) - Stéphane SCHORI (LAIRE) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

41

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Sylvie CANTI à Alain PARCELLIER / Christophe GODARD à Danielle BOURGON / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Dahlila MEDDOUR à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Patrick PAGLIA / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – André BOYER (ETOBON) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°076/2018

**Objet : Séjour été – adoption du séjour et de la tarification aux familles**

Le Président expose que le conseil a acté le principe de développer les centres de loisirs sous forme de mini-camps en été comme en hiver. Ce sont toujours de véritables succès qui correspondent à une demande constante des familles.

Lors du dernier séjour hiver, 41 enfants de 8 à 11 ans répartis sur 16 communes ont été retenus soit :

- Héricourt: 19 enfants,
- Villages : 22 enfants.

Ce sont également 12 enfants provenant de la tranche T-2 soit 29% des participants qui bénéficient de ce séjour.

Cette année, le service périscolaire a souhaité faire évoluer l'offre d'activités afin de ne pas proposer le même programme que les deux dernières années et de valoriser l'équitation.

Il s'agit de proposer du 9 au 13 juillet 2018 pour 40 enfants de 8 à 11 ans en pension complète un **séjour «équestre» à l'Espace Mont d'or dans le Haut Doubs.**

**Activités proposées :** 3 demi-journées d'équitation ou de randonnée équestre, apprentissage des rudiments techniques, seller, enfilet et régler ses étriers, prendre les rênes, avancer, tourner, s'arrêter. Deux sorties baignade au lac de Remoray et course d'orientation seront aussi proposées.

**Budget prévisionnel- (hors charges de personnel) – 40 enfants**

DEPENSES		RECETTES	
Animation + Hébergement En pension complète	8 704,00€	Familles	6 200,00 €
Transport	896,00€	Caf aides vacances	1 000,00 €
Transport pour la baignade au lac de Remoray (x2)	180,00 €	CAF PSO	1 000,00 €
		CCPH	1 580,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 780,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 780,00 €</b>

La Caisse d'Allocation Familiale accorde pour l'organisation de mini-camp une aide financière de 5 € par jour et par enfant. Une demande d'aide au fonctionnement sera donc déposée. Le budget est conforme aux crédits votés.

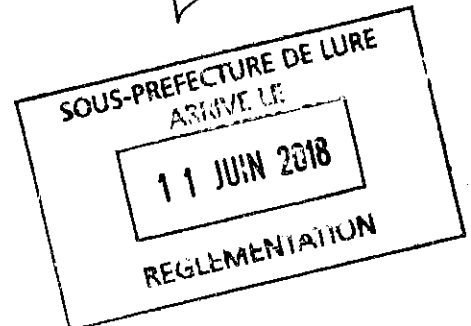
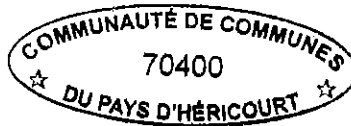
Rappel des tarifs appliqués pour le séjour

T-2 QF ≤ 440 ⇒ 80€  
T-1 440 < QF ≤ 570 ⇒ 90€  
T 0 570 < QF ≤ 1 500 ⇒ 155€  
T+1 QF > 1 500 ⇒ 235€

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **ADOpte** la tarification déclinée ci-dessus, et **AUTORISE** le Président à la signature de toutes les pièces afférentes à la mise en œuvre de ce séjour.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 31 mai 2018  
Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 06.06.18



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mai 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 30 mai à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
24 mai 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 mai 2018.

**Etai<sup>ent</sup> présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) - Stéphane SCHORI (LAIRE) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Sylvie CANTI à Alain PARCELLIER / Christophe GODARD à Danielle BOURGON / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Dahlila MEDDOUR à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Patrick PAGLIA / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – André BOYER (ETOBON) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°077/2018

**Objet : Présentation du rapport annuel 2018 de la CLECT**

Le Président expose, que le 29 mai dernier la CLECT a adopté son rapport annuel.

Ce rapport a pour objet de retracer le montant des charges transférées et d'éclairer la décision du conseil communautaire lors de la fixation ou de la révision du montant des Attributions de Compensation des communes membres.

L'évaluation des charges transférées porte principalement sur le Bassin d'Apprentissage de la natation de la ville d'Héricourt et les pratiques existantes au sein des communes adhérentes en terme de budget dédié à l'entrée de certaines piscines et au transport des enfants.

Après en avoir pris connaissance, le conseil communautaire à l'unanimité **PREND ACTE** du rapport annuel 2018 de la CLECT.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 31 mai 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 06.06.2018

SOUS-PREFECTURE DE LURE

ARRIVE LE

11 JUIN 2018

REGLEMENTATION

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
70400  
DU PAYS D'HERICOURT

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mai 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 30 mai à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
24 mai 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 mai 2018.

**Etaients présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Stéphane SCHORI (LAIRE) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Sylvie CANTI à Alain PARCELLIER / Christophe GODARD à Danielle BOURGON / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Dahlila MEDDOUR à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Patrick PAGLIA / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – André BOYER (ETOBON) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

N°078/2018

**Objet : Adoption du mode dérogatoire d'évaluation des charges du bassin d'apprentissage**

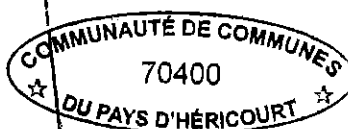
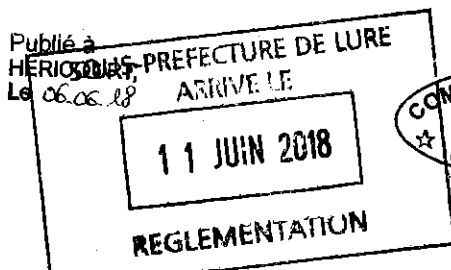
Le Président expose que le Conseil communautaire a pris acte du rapport annuel 2018 de la CLECT.

La CLECT a effectué l'évaluation des charges transférées selon deux méthodes différentes : la procédure de droit commun, qu'il est obligatoire de chiffrer, et le mode dérogatoire à la demande de l'EPCI.

Ainsi en application du 1° bis du V de l'article 1609 C nonies du Code Général des Impôts, le montant de l'Attribution de Compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la CLECT.

Le Conseil communautaire devra ensuite délibérer sur le montant des attributions de compensation définitives 2018, dès réception des délibérations des communes intéressées adoptant le mode dérogatoire.

Le Conseil communautaire à l'unanimité **ADOpte** le mode dérogatoire d'évaluation des charges transférées pour fixer le montant des attributions de compensation définitives 2018.



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 31 mai 2018  
Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mai 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 30 mai à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
24 mai 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 mai 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

**Etaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Stéphane SCHORI (LAIRE) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

41

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMEOINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Sylvie CANTI à Alain PARCELLIER / Christophe GODARD à Danielle BOURGON / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Dahlila MEDDOUR à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Patrick PAGLIA / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – André BOYER (ETOBON) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°079/2018

**Objet : Médiathèque - Contrat Territoire Lecture : Adoption du plan de financement et d'actions pour la phase 2**

*Vu la délibération du conseil communautaire n°108/2017 en date du 27 juin 2017.*

Le Président expose qu'en Juillet 2017, la CCPH signait avec la DRAC de Franche-Comté un Contrat Territoire Lecture (CTL). Organisé dans le cadre du dispositif « Ecritures graphiques », ce contrat permet à la Médiathèque, par une nouvelle approche du livre, de l'illustration et du graphisme d'atteindre des groupes d'habitants qui ne comptent pas encore au nombre de ses usagers, soit en raison de leur éloignement géographique, soit du fait de leur situation personnelle. Ainsi la Médiathèque, en créant des partenariats transversaux avec des structures d'autres champs publics présentes sur le territoire et en proposant à ses futurs usagers des services croisant des préoccupations culturelles, artistiques, sociales et éducatives, joue plus avant son rôle d'équipement intercommunal.

Pour 2018, le projet d'actions mis en place, conformément aux objectifs définis dans le contrat signé avec la DRAC et dans le respect de l'enveloppe budgétaire, est le suivant :

1. Accueil d'un artiste en résidence :

Cette année la médiathèque accueillera l'artiste contemporaine Joséphine Kaepelin. La résidence est organisée en deux temps :

- Résidence de médiation (du 07 au 19 Octobre 2018)

Pendant ce premier temps de résidence, Joséphine Kaepelin animera des ateliers artistiques (contenus en cours d'élaboration en lien avec les structures partenaires) avec des publics définis comme prioritaires dans le CTL à savoir :

- Interventions dans une classe de 3<sup>ème</sup> cycle de l'école R. Ploye d'Héricourt (quartier politique de la ville) – Cycle d'interventions de 4 demi-journées
- Interventions avec une classe du collège P. et M. Curie d'Héricourt dans le cadre d'un projet interdisciplinaire (français et arts plastiques) - Cycle d'interventions de 4 demi-journées

- Interventions avec deux classes du Lycée L. Aragon d'Héricourt dans le cadre des options arts plastiques - Cycle d'interventions de 4 demi-journées
- Programmation d'un atelier artistique pour le tout-public dans le cadre de l'évènement « Enlivrez-vous » le Dimanche 07 Octobre de 9h à 17h.
- Résidence de création (du 12 au 24 Novembre 2018)

Le second temps de la résidence sera consacré au travail de création de l'artiste. Ce travail de recherche intégrera les contraintes artistique et technique du dispositif « Ecritures Graphiques » (œuvres multiples sur support papier intégrant une relation entre l'écrit et l'image). Des temps d'échange seront organisés pendant cette période avec les publics de la première partie de résidence permettant de découvrir et d'appréhender d'une manière concrète l'œuvre artistique de Joséphine Kaepelin et son processus de création.

2. Organisation d'un évènement : Enlivrez-vous :

Comme en 2017, la part réservée aux ateliers artistiques dans le cadre d'Enlivrez-vous sera renforcée. Outre la proposition de Joséphine Kaepelin qui débutera alors sa résidence d'artiste, la Médiathèque proposera plusieurs ateliers artistiques animés par des artistes professionnels invités (Studio Sauvage, Superseñor...). Ces ateliers seront soit sur inscription, soit en accès libre pour les publics de la manifestation. Ils se dérouleront en partie dans les locaux d'Héribab.

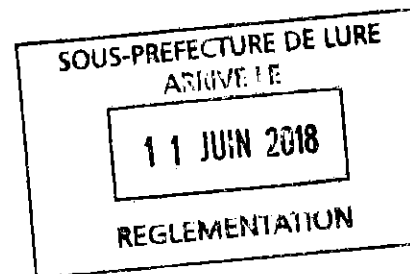
3. Autres ateliers artistiques avec les publics prioritaires définis dans le CTL :

Au cours de l'année 2018, de multiples ateliers artistiques seront mis en place avec les structures suivantes :

- Maison d'Accueil Spécialisée de la Forge – Association hospitalière BFC  
Mise en place d'un cycle d'ateliers artistiques à destination d'une partie des résidents de la MAS. La spécificité de ce public d'adultes handicapés nécessite dans un premier temps l'organisation de séances de découverte et d'échange entre les résidents de la MAS et les intervenants (3 séances – premier semestre). Les ateliers seront programmés après l'été et animés par le collectif Studio Sauvage (4 séances d'1/2 journée).
- Lycée Aragon
  - Programmation d'ateliers avec deux classes de seconde dans le cadre du Prix Folio des lycéens. Réalisations d'affiches et de carnets de critiques. Organisation d'une exposition à la Médiathèque. 4 séances d'1/2 journée à Héribab.
  - Programmation d'ateliers avec une classe option culture et civilisation. Réalisation de carnets de voyages. 2 séances à Héribab.
- Collège P. et M. Curie
  - Programmation d'ateliers avec une classe dans le cadre d'un projet interdisciplinaire (français et arts plastiques) autour de l'auto-portrait. Réalisation d'affiches sérigraphiées. 2 séances d'1/2 journée à Héribab.
- Mission locale
  - Organisation d'ateliers créatifs avec des publics suivis dans le cadre de la Garantie jeune. Réalisation d'affiches sérigraphiées. 4 séances d'une journée.
- Centre périscolaires
  - Interventions hebdomadaires dans le cadre des TAP aux pôles de Saulnot (1<sup>er</sup> trimestre) et d'Echenans (2<sup>ème</sup> trimestre). Réalisation de planches de bande dessinées alliant les techniques du dessin et de la gravure.
  - Ateliers artistiques en cours d'élaboration à programmer sur les petites vacances (second semestre 2018).

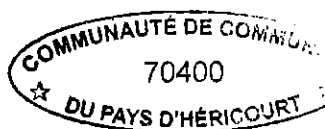
Le plan de financement concernant la deuxième année du CTL est le suivant :

CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
Honoraires résidence, prestations de service	11 000,00 €
Fournitures, petit matériel	6 000,00 €
Cérémonie, repas et hébergement	2 000,00 €
Communication	1 200,00 €
Maintenance	500,00 €
Valorisation des salaires	19 000,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CCPH	29 700,00 €
DRAC	10 000,00 €



Le Conseil communautaire à l'unanimité **VALIDE** le plan d'actions et de financement du Contrat Territoire Lecture pour 2018.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 06.06.18



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 31 mai 2018  
Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mai 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 30 mai à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
24 mai 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 mai 2018.

**Etaients présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) - Stéphane SCHORI (LAIRE) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMEOINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Sylvie CANTI à Alain PARCELLIER / Christophe GODARD à Danielle BOURGON / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Dahlila MEDDOUR à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Patrick PAGLIA / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – André BOYER (ETOBON) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

\* \* \* \* \*

N°080/2018

**Objet : Médiathèque : demande de subventions d'investissement pour Hérilab**

Le Président expose que la Médiathèque F. Mitterrand a ouvert le 01 Octobre 2017 « Hérilab », Fab lab dédié aux arts graphiques, à la reliure et à l'impression artistique. Depuis son ouverture aux publics, la Médiathèque a accueilli plus de 300 utilisateurs à Hérilab, à titre individuel mais également dans le cadre d'animations collectives. Afin de compléter l'offre de matériel mis à disposition des usagers nous proposons d'acquérir en 2018 un risographe, matériel permettant l'impression automatisée de documents artistiques sur le même principe de recouvrement de couleurs que la sérigraphie. Ce matériel sera notamment utilisé dans le cadre du programme d'actions du Contrat Territoire Lecture signé en 2017 avec la DRAC Bourgogne Franche-Comté. Dans le cadre de ce projet d'investissement la CCPH sollicite des demandes de subvention selon le plan de financement suivant (prix HT) :

CHARGES	
Duplicopieur Riso ou risographe	284,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>284,00 €</b>

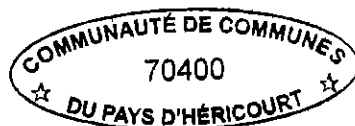
RECETTES	
CCPH	1657,00 €
ETAT - Concours particulier	4142,00 €
Département Haute-Saône	2485,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8284,00 €</b>

La Communauté de communes s'engage auprès de ses financeurs à prendre en charge la différence éventuelle entre le montant des demandes et les montants attribués.

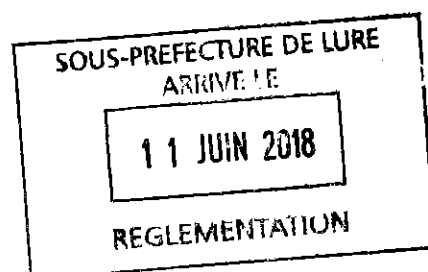
Le Conseil Communautaire à l'unanimité **VALIDE** ce projet d'investissement ainsi que son financement, **AUTORISE** le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents afférents.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 31 mai 2018  
Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 06.06.18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Binkalter", written over a horizontal line.





# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mai 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 30 mai à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
24 mai 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 mai 2018.

**Etaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Stéphane SCHORI (LAIRE) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Sylvie CANTI à Alain PARCELLIER / Christophe GODARD à Danielle BOURGON / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Dahlila MEDDOUR à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Patrick PAGLIA / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – André BOYER (ETOBON) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°081/2018

**Objet : Médiathèque : modification du règlement intérieur**

Le Président expose que la mise en place d'un certain nombre de nouveaux services et de nouvelles activités de la Médiathèque nécessite l'ajustement de son Règlement Intérieur. Les modifications concernent les articles suivants :

**1. Modification de l'article 5 dans le cadre de l'ouverture au prêt des jeux vidéo :**

Chaque usager peut emprunter autant de documents qu'il le souhaite, sans restriction à l'exception des jeux vidéo dont le prêt est limité à un seul exemplaire par usager.

**2. Modification de l'article 8 suite à l'élargissement de l'offre des ressources numériques accessibles gratuitement avec l'inscription à la Médiathèque :**

**Musique en streaming :**

L'inscription au service «MusicMe» donne accès à plusieurs millions de titres musicaux accessibles en streaming via un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Le nombre d'écoutes n'est pas limité. Certains titres édités par des Majors ne peuvent être disponibles via smartphone (mais le sont avec ordinateur ou tablette).

**Apprentissage :**

Deux services sont mis à votre disposition :

Un service de cours en ligne ([www.toutapprendre.com](http://www.toutapprendre.com)) permet d'accéder à des modules d'apprentissage pour :

- Le code de la route
- Les langues vivantes : Allemand, Anglais, Espagnol, Italien, Portugais, Grec, Danois, Polonais, Russe, Chinois....

Un service d'autoformation ([biblio.vodeclit.com](http://biblio.vodeclit.com)) permet d'accéder à des milliers d'heures de cours en vidéo, accompagnés d'exercices pratiques sur la bureautique, la navigation internet, les réseaux sociaux, la retouche photo...

### 3. Création de l'article 10 relatif à l'utilisation de l'espace petite enfance.

La médiathèque dispose d'un espace réservé aux enfants de moins de 6 ans. Y sont disponibles tous les documents, livres et jeux, accessibles au prêt pour cette tranche d'âge.

Dans cet espace, la Médiathèque met également à disposition du public des jeux et jouets dédiés à un usage sur place. A chaque utilisation, les accompagnateurs et les enfants qui jouent avec ces jeux doivent impérativement les ranger correctement avant de quitter la salle. De la même manière, cet espace doit être rangé 15 minutes avant la fermeture du service. A tout moment les médiathécaires pourront rappeler cette règle.

Les jeux détériorés par les enfants au moment de leur utilisation devront être remplacés ou, si ce n'est pas possible, remboursés à leur valeur d'achat. L'utilisation inappropriée des jeux mis à disposition est strictement interdite.

La consommation d'aliments ou de boissons n'y est pas autorisée.

Il est également proscrit d'y changer les bébés. Un lieu plus adéquat avec table à langer vous sera proposé à la demande.

Il n'est pas autorisé de circuler avec les poussettes dans la salle de prêt et l'espace petite enfance. Celles-ci devront être stockées dans le hall à l'étage, à côté de l'ascenseur.

En cas de forte affluence les médiathécaires pourront limiter l'accès à cet espace. Il sera alors proposé aux usagers qui ne pourront y avoir accès une alternative pour jouer dans un autre lieu de la Médiathèque.

### 4. Création de l'article 11 relatif au règlement spécifique de la grainothèque.

La médiathèque propose un service de troc de graines. Ce service est basé sur le principe de l'échange. Ainsi, le nombre d'enveloppes de graines récupérées doit correspondre à celui de celles déposées. Les graines à déposer doivent obligatoirement être conditionnées dans les enveloppes pliables fournies par la Médiathèque.

Sur l'enveloppe doivent être précisés :

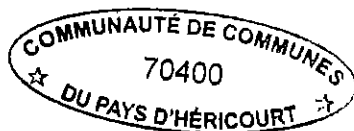
- Le nom et, si possible, la variété du végétal
- L'année de récolte des graines

Chaque enveloppe ne doit contenir qu'un seul type de graines, excepté pour les jachères fleuries.

Les graines hybrides ou hybrides F1 sont proscrites.

Le Conseil communautaire à l'unanimité **ADOpte** les modifications apportées au Règlement Intérieur de la Médiathèque.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 06.06.18



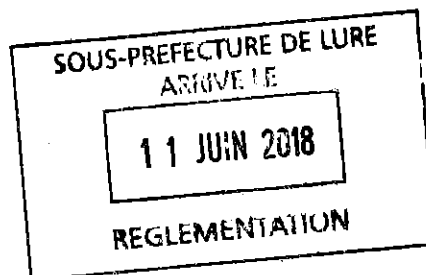
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 31 mai 2018

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. Balthazart", written over a horizontal line.



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mai 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 30 mai à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
24 mai 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 mai 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

**Étaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) - Stéphane SCHORI (LAIRE) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

41

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Sylvie CANTI à Alain PARCELLIER / Christophe GODARD à Danielle BOURGON / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Dahlila MEDDOUR à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Patrick PAGLIA / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – André BOYER (ETOBON) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°082/2018

**Objet : PLIE : Renouvellement de la convention avec le Département de la Haute-Saône**

Le Président expose que le 7 février 2018, le Conseil Communautaire a validé le renouvellement de la convention de partenariat entre la CCPH et le Département dans le cadre de la programmation du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi).

Cette convention identifie le PLIE comme l'outil de la politique emploi/insertion de la CCPH en complémentarité de l'action du Département et permet de mobiliser des crédits FSE de l'enveloppe départementale par les acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion pour la mise en œuvre de leurs actions bénéficiant d'un soutien de la CCPH. C'est le cas de l'ADCH, la Mission Locale et les Jardins du Mont Vaudois. Par ailleurs, la CCPH dans le cadre de la mission d'animation territoriale du dispositif bénéficie également de ces crédits FSE.

La convention de partenariat PLIE/ CD70 2018-2020 prévoyait de renforcer l'appui aux structures dans la gestion de leur dossier FSE afin de sécuriser les procédures de contrôle, toujours plus contraignantes.

Or, fin 2017, un audit de la Commission Européenne a relevé des irrégularités majeures dans les actions d'animation des dispositifs PLIE en ce qui concerne la thématique de la gestion des dossiers FSE. Les crédits FSE mobilisés dans le cadre de l'animation des PLIE doivent cibler **l'animation du territoire et des acteurs et le développement de projets mais en aucun cas la gestion de l'enveloppe FSE** qui relève d'une autre ligne budgétaire. Les conséquences financières peuvent être très importantes pour les PLIE concernés par ces irrégularités avec des reversements des subventions FSE possibles. Ces irrégularités ont été relevées pour des dispositifs ayant conservé le statut d'Organisme Intermédiaire gestionnaire d'une enveloppe FSE ce qui n'est pas le cas de la CCPH.

En conséquence et par mesure de précaution, il est proposé d'ajuster la convention de partenariat avec le Département en supprimant l'objectif d'appui aux structures.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **AUTORISE** le Président à la signature de la convention avec le Département.

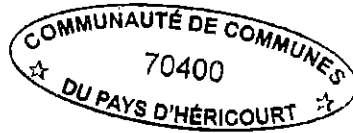
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

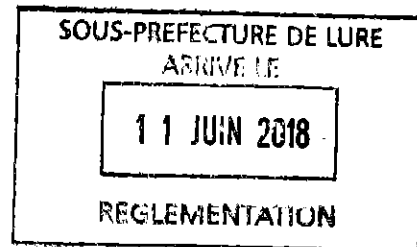
Fait à Héricourt, le 31 mai 2018

Le Président,

Publié à  
HÉRICOURT,  
Le 06.06.18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. B. B.", written over a horizontal line.



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mai 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 30 mai à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
24 mai 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 mai 2018.

**Étaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danièle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Stéphane SCHORI (LAIRE) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaïl MOUMAN, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Sylvie CANTI à Alain PARCELLIER / Christophe GODARD à Danièle BOURGON / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Dahlila MEDDOUR à Dominique VARESCARD / Pierre-Yves SUTTER à Patrick PAGLIA / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – André BOYER (ETOBON) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°083/2018

**Objet : Modification statutaires du Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté**

Le Président expose que les statuts en vigueur du Pôle Métropolitain ont été arrêtés lors de la création du Pôle, le 1<sup>er</sup> septembre 2016. Suite à la mise en œuvre de la loi NOTRe et du fait de la modification des EPCI constitutifs, ils ont fait l'objet d'un arrêté de modification le 7 avril 2017.

Après 18 mois de fonctionnement du Pôle, il est proposé, afin de faciliter le fonctionnement du Pôle de faire évoluer ses statuts sur différents points lesquels ont été adoptés à l'unanimité du dernier conseil métropolitain.

- Article 2 : **le siège du Pôle métropolitain est établi à Montbéliard 10 rue Frédéric Japy.**
- Article 4.2 : En matière de promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la culture :

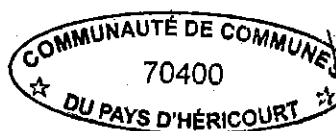
- A : Coordonner les actions de développement menées par les porteurs de projets **et le cas échéant les porter.**

- D : **Faciliter le rapprochement des scènes nationales.**

- Article 4.4.B : La notion « dans la perspective de la loi GEMAPI » est supprimée, la loi est aujourd'hui effective.
- Article 5 : Conformément au CGCT, il est proposé que la composition du bureau soit fixée par décision du comité métropolitain.
- Article 8 : Par simplification administrative, il est proposé que les contributions financières des membres soient réparties selon la population en vigueur au moment du vote du BP.

Le Conseil Communautaire à la majorité (6 abstentions, 1 vote contre) **VALIDE** la modification statutaire proposée.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 06.06.18



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 31 mai 2018  
Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mai 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 30 mai à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
24 mai 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 mai 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) - Stéphane SCHORI (LAIRE) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

41

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Sylvie CANTI à Alain PARCELLIER / Christophe GODARD à Danielle BOURGON / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Dahlila MEDDOUR à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Patrick PAGLIA / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – André BOYER (ETOBON) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°084/2018

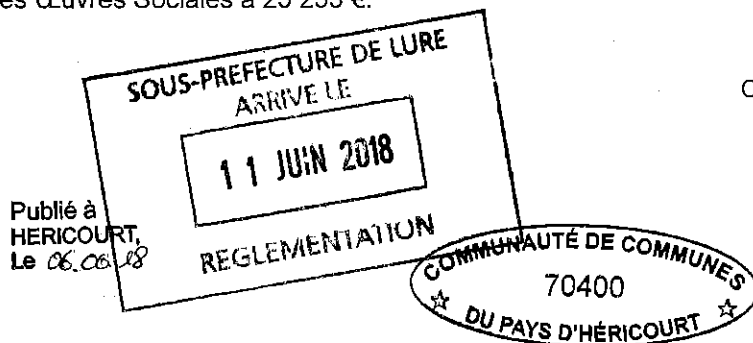
### Objet : Attribution d'une subvention au COS

Le Président expose que comme chaque année, il convient de prendre une délibération pour fixer le montant de la subvention à verser au Comité des Œuvres Sociales pour le personnel de la CCPH.

Le montant de la subvention est calculé sur la base de la masse salariale hors charges de l'année N-1 au taux de 0.45%.

Le montant de la subvention 2018 serait donc de 25 253 € (23 742 € en 2017).

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **DECIDE** de fixer le montant de la subvention 2018 à verser au Comité des Œuvres Sociales à 25 253 €.



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 31 mai 2018  
Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mai 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 30 mai à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
24 mai 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 mai 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) - Stéphane SCHORI (LAIRE) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

41

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Sylvie CANTI à Alain PARCELLIER / Christophe GODARD à Danielle BOURGON / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Dahlila MEDDOUR à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Patrick PAGLIA / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – André BOYER (ETOBON) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°085/2018

### **Objet : Contrat de ruralité 2017-2020 – Convention financière 2018 - Information**

Le Président expose que le conseil communautaire, dans sa séance du 8 décembre 2016, a décidé de s'engager dans la démarche de contrat de ruralité pour la période 2017-2020 aux cotés de l'Etat, notamment pour bénéficier des crédits du Fonds de soutien à l'investissement Local (FSIL) qui ne sont pas mobilisables en dehors de cette contractualisation.

Pour 2018 le FSIL évolue en DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

5 territoires ont contractualisé avec l'Etat au titre de ce contrat de ruralité : PETR des Vosges Saônoises, PETR Graylois, CC du Pays Riolois, CC du Val Marnaisien et la CCPH.

Le contrat de ruralité doit permettre d'intégrer les opérations structurantes du territoire autour des **6 volets prioritaires** listés par le Comité Interministériel aux Ruralités :

- accessibilité aux services et aux soins,
- développement de l'attractivité (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme, etc...),
- redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité,
- mobilités,
- transition écologique,
- cohésion sociale.

En 2017 la CCPH a bénéficié des crédits du FSIL pour le financement de la construction du Gymnase (64 000 € en sus des 585 000 € de DETR) et pour les parkings de la Maison de la Formation (18 250 €). Le contrat de ruralité a permis de doter la CCPH de 82 250 € de subventions au titre du FSIL en 2017, les autres projets ayant été financés par la DETR.

Pour 2018, ce sont **11 projets** qui ont été intégrés dans la convention financière qui a été signée avec Monsieur le Préfet mercredi 23 mai 2018 en Préfecture. **884 118,45 €** de subventions sont ainsi mobilisés au titre des 6 axes identifiés sachant que d'autres projets non retenus au titre de ce contrat mobiliseront les aides DETR classiques.

Les 884 118,45 € sont répartis entre 120 000 € de FNADT, **597 596 € de DSIL** et 166 522,45 € de DETR.  
La CCPH est concernée pour 2 projets (la voie du TRAM financée à 35% et le sentier pédagogique de BYANS pour 35%), Héricourt est retenu pour 4 projets. 4 villages ont vu leur projet inscrit : Brevilliers, Châlonvillars, Etobon et Saulnot. La SCI regroupant HMS et HSAP a mobilisé 120 000 € de crédits FNADT.

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à vote.

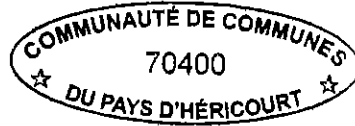
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

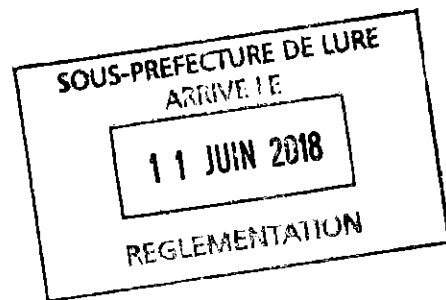
Fait à Héricourt, le 31 mai 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 06-06-18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. Sauter", written over a horizontal line.





# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mai 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 30 mai à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
24 mai 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 mai 2018.

**Etaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) - Stéphane SCHORI (LAIRE) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Sylvie CANTI à Alain PARCELLIER / Christophe GODARD à Danielle BOURGON / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Dahlila MEDDOUR à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Patrick PAGLIA / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – André BOYER (ETOBON) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°086/2018

**Objet : Droit de préemption urbain : instauration**

Le Président expose que la loi ALUR du 24 mars 2014 a transféré aux Communautés de communes devenues compétentes en matière de Plan Local d'Urbanisme le Droit de Préemption Urbain et ce de plein droit sans aucun besoin de modification statutaire ni de délibération concordante des conseils municipaux (Article L 211-2-2 du Code de l'Urbanisme).

Il en résulte que la CCPH détient de plein droit le DPU et que les communes qui détenaient ce Droit jusqu'alors s'en trouvent privées obligatoirement.

Le DPU ainsi transféré à la CCPH est une prérogative qui permet de mener les opérations d'aménagement conduites par l'intercommunalité.

Le Conseil Communautaire à la majorité (2 votes contre, 3 abstentions) **DECIDE** d'instituer le DPU.

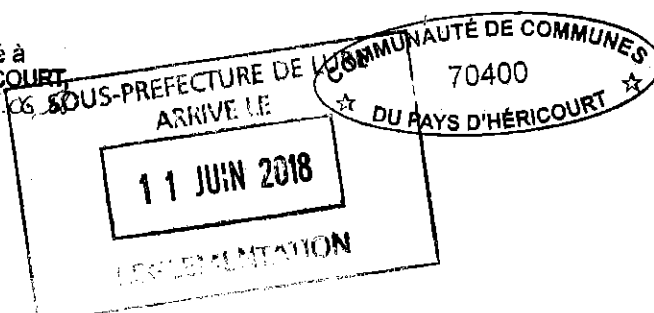
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 31 mai 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT  
Le 06.06.2018



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mai 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 30 mai à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
24 mai 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 mai 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

**Étaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Stéphane SCHORI (LAIRE) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

41

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Sylvie CANTI à Alain PARCELLIER / Christophe GODARD à Danielle BOURGON / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Dahlila MEDDOUR à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Patrick PAGLIA / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – André BOYER (ETOBON) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°087/2018

**Objet : Droit de préemption urbain : encadrement de son exercice**

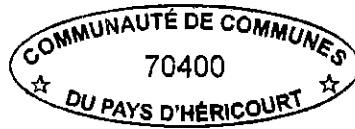
Le Président expose que dans le respect des dispositions du code de l'urbanisme il est proposé d'articuler le DPU de manière à ce que tant la CCPH que les communes concernées (celles dotées d'un POS ou d'un PLU ou d'une carte communale) puissent trouver un mode d'organisation satisfaisant.

Le Conseil Communautaire à la majorité (2 votes contre, 3 abstentions) :

- DIT que le DPU s'exerce sur les zones U, NA et AU des POS et PLU en vigueur,
- DIT que le DPU s'exerce en secteur U pour la carte communale de Chavanne et dans les secteurs à construction autorisée pour les cartes communales de Belverne et Le Vernoy afin d'y réaliser des équipements ou des opérations d'aménagement, de construction d'habitat.
- DECIDE de déléguer au Président de la CCPH le pouvoir d'exercer le DPU en son nom pendant la durée du mandat pour l'exercice des compétences transférées par les communes à la Communauté de communes conformément au principe de spécialité des EPCI,
- AUTORISE le Président à subdéléguer le DPU aux conseils municipaux en cas d'aliénation d'un bien pouvant intéresser la commune dans l'exercice des compétences non transférées à la CCPH et ce pour les zones U, NA et AU des POS et PLU opposables,
- AUTORISE le Président à subdéléguer le DPU aux conseils municipaux disposant d'une carte communale en secteur U pour Chavanne et en périmètre à construction autorisée pour Belverne et Le Vernoy afin d'y réaliser des équipements ou des opérations d'aménagement de construction d'habitat.
- PRECISE que les dispositions du code de l'urbanisme permettent au Conseil municipal de déléguer le DPU au Maire conformément à l'article L2122-22 du CGCT,
- DIT que pour une information optimale la CCPH recueillera l'avis de la commune si elle envisage l'utilisation du DPU et inversement,

- **DEMANDE** à ce que les DIA soient transmises dès réception à la Communauté de communes et retransmises dans la foulée à la commune concernée,
- **PRECISE** que le Président doit informer l'assemblée de l'exercice du droit de préemption dès la session qui suit son utilisation.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 06.06.18



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 31 mai 2018  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Binhaller".



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mai 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 30 mai à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
24 mai 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 mai 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

41

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) - Stéphane SCHORI (LAIRE) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Sylvie CANTI à Alain PARCELLIER / Christophe GODARD à Danielle BOURGON / Gilles LAZAR à Blaise-Samuel BECKER / Dahlila MEDDOUR à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Patrick PAGLIA / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – André BOYER (ETOBON) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°088/2018

### **Objet : Information sur les décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation depuis le dernier Conseil Communautaire**

Conformément aux délibérations n°40/2014, et 109/2014, le Président doit informer le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

☉ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT

☉ Marchés publics : en € HT :

M122/2018	CITROEN	fournitures	Berlingo taille XL	90000 BELFORT	07/05/2018	15 700,00 €
M123/2018	RENAULT	fournitures	Trafic fourgon	90000 BELFORT	07/05/2018	22 327,80 €
M154/2018	PACKMAT	services	Remplacement filtre à huile pompe + huile hydraulique sur DD761YT	70400 HERICOURT	25/04/2018	3 099,90 €
M159/2018	CITEC	fournitures	BACS DE COLLECTE VERTS ET JAUNES	71108 CHALON- SUR-SAONE	03/05/2018	19 419,60 €
M179/2018	BOURLIER	services	remorquage et échange turbo sur AD202DA	25400 EXINCOURT	22/05/2018	4 504,84 €

☉ Avenants aux Marchés publics : NEANT

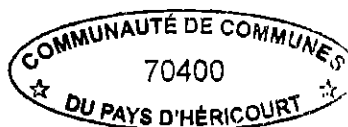
☉ Contrat de location : NEANT

- ☉ Contrat d'assurance : NEANT
- ☉ Régies comptables : NEANT
- ☉ Dons et legs : NEANT
- ☉ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- ☉ Nouvelles actions en justice : NEANT
- ☉ Conventions de formation du personnel : NEANT
- ☉ Contrat de travail à durée déterminée : **contrats du 6 avril au 22 mai 2018**

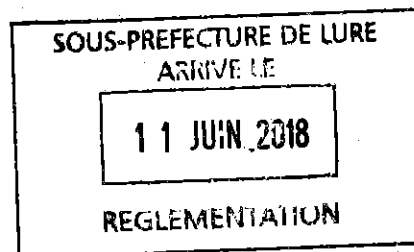
Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires
<b>PERISCOLAIRE</b>			
Renfort d'activité	1	14h00	1
	1	17h30	1
Vacance emploi	1	25 h	1
<b>RESTAURATION SCOLAIRE</b>			
CUI CAE	1	20 h	1
<b>SERVICE BATIMENT</b>			
CUI CAE	1	20 h	1
Remplacement	1	30 h	1
	1	20 h	1
	1	9h15	1
<b>MEDIATHEQUE</b>			
Néant			
<b>SERVICE ENVIRONNEMENT DECHETS</b>			
Néant			
<b>ADMINISTRATIF</b>			
Remplacement	1	18h15	1
<b>ECOLE DE MUSIQUE</b>			
Néant			

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 06.06.18



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 31 mai 2018  
Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 27 juin à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
21 juin 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 juin 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

**Etaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY – (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guye GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

39

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Remy Stéphane à Daniel COUSSEAU / Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Dahlia MEDDOUR à Luc BERNARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Jean-THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°089/2018

**Objet : Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 30 mai 2018**

Le Président présente le procès-verbal du Conseil communautaire du 30 mai 2018.

Les conseillers communautaires à l'unanimité **APPROUVENT** le procès-verbal du précédent Conseil.

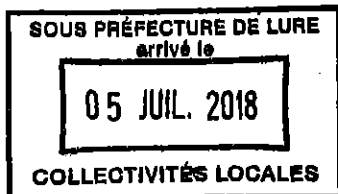
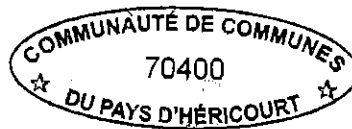
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 28 juin 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 03.07.18



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 27 juin à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
21 juin 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 juin 2018.

**Etaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY – (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guye GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Remy Stéphane à Daniel COUSSEAU / Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Jean-THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°090/2018

**Objet : Passation d'un avenant n°1 à la délégation de service public périscolaire et extrascolaire**

Le Président expose qu'une délégation de services périscolaires et extrascolaires a été confiée aux Francas par délibération (n°153/2015) en date du 10 décembre 2015. Pour mémoire la délégation a une durée initiale de 3 ans et s'achève au 31 décembre 2018.

A la signature de la convention, la rémunération du délégataire se répartissait pour l'année 2018 (324 047.56€) comme suit :

- Tranche ferme : 247 573.30 €
- Option Accueil des mercredis Echenans 12 249.54€
- Option Petites vacances Echenans : 20 901.17€
- Option Accueil des mercredis Chenebier 6 970.52 €
- Option petites vacances Chenebier : 8 574.79€
- Option Petites vacances Saulnot 16 620.01 €
- CLSH de juillet sur le pôle de Saulnot pour 11 158.23 €

Suite à la publication du décret en date du 27 juin 2017, les élus de la CCPH conformément aux avis des conseils d'écoles ont décidé de revenir dès la rentrée scolaire au retour de la semaine scolaire sur 4 jours dans toutes les écoles et par conséquent de réorganiser le service périscolaire.

Aussi, face aux différentes interrogations sur l'organisation des familles, la communauté de communes du Pays d'Héricourt souhaite proroger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2019 pour permettre la concertation nécessaire aux prises de décision sur l'organisation du service périscolaire et mieux définir le cahier des charges qui doit tenir compte des effectifs prévisionnels.

La rémunération du délégataire sera révisée en prenant en compte l'arrêt des TAP, l'ouverture des mercredis en journée, la fin des contrats aidés et la baisse de la subvention du CD70.

Il est donc nécessaire de conclure avec les Francas un avenant au contrat de délégation.

Cet avenant prend en compte :

- La modification des rythmes scolaires avec le retour à la semaine de 4 jours,
- La prorogation d'une durée d'une année de la délégation de services publics.

La rémunération du délégataire au titre de l'année 2018 (de septembre à décembre) serait donc impactée comme suit : - 254.73€ sur la tranche ferme et + 5 873.14€ sur les options soit les montants suivants pour l'ensemble de l'année 2018 :

- Tranche ferme : 247 318.57 €
- Option Accueil des mercredis Echenans : 15 237.72€
- Option Petites vacances Echenans : 20 901.17€
- Option Accueil des mercredis Chenebier : 9 855.48 €
- Option petites vacances Chenebier : 8 574.79€
- Option Petites vacances Saulnot : 16 620.01 €
- CLSH de juillet sur le pôle de Saulnot pour 11 158.23 €

Pour l'année 2019, la rémunération du délégataire se répartit (317 459.91€) comme suit :

- Tranche ferme : 222 984.10€
- Option Accueil des mercredis Echenans : 20 900.06€
- Option Petites vacances Echenans : 21 298.29€
- Option Accueil des mercredis Chenebier : 15 233.72 €
- Option petites vacances Chenebier : 8 737.71€
- Option Petites vacances Saulnot : 16 935.79 €
- CLSH de juillet sur le pôle de Saulnot pour 11 370.24 €

Le montant cumulé total des avenants étant supérieur à 5 % du contrat initial, la commission de délégation de service public a été saisie afin de rendre son avis conformément à l'article L1411-6 du CGCT qui stipule que tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% est soumis pour avis à la commission de délégation de service public prévue à l'article L1411-5.

La commission de délégation de service public réunie le 22 mai 2018 a rendu un avis favorable au principe de prolongation d'une durée de un an de la délégation initiale et a demandé au Président d'engager les discussions avec le délégataire sur cette base.

La commission de délégation de service public réunie le 12 juin 2018 a rendu un avis favorable à la passation d'un avenant avec le délégataire (Francas de Haute Saône) en vue d'intégrer la modification des rythmes scolaires et son impact financier sur la délégation ainsi que la prolongation d'une année de la durée de la délégation.

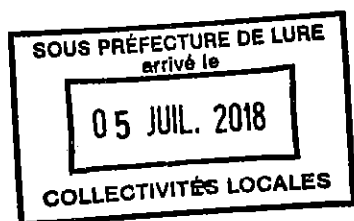
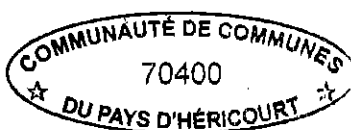
L'avenant n°1 portera la rémunération du délégataire à **329 665.97 € TTC pour 2018 et à 317 459.91€ TTC pour l'année 2019.**

Le Conseil communautaire à l'unanimité **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 à la délégation de service public péri et extrascolaire.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 28 juin 2018  
Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 03.07.18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. B. Alter", written over a horizontal line.



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 27 juin à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
21 juin 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 juin 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY – (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guye GRÉZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

39

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM REMY Stéphane à Daniel COUSSEAU / Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Jean-THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°091/2018

### **Objet : Présentation du rapport annuel des Francas pour 2017**

Le Président expose que la délégation de services périscolaire et extrascolaire a été confiée aux Francas par délibération en date du 30 décembre 2015 pour une durée de 3 ans. La délégation s'achève au 31 décembre 2018. La délégation porte sur trois pôles : Chenebier, Echenans et Saulnot.

#### **Vu l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales**

**Vu la loi N°95-127 du 8 février 1995 et le décret n°2005-236 du 14 mars 2005 :** « le délégataire produit chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. »

Conformément aux articles cités ci-dessus, le délégataire a transmis son bilan pour l'année 2017, lequel doit faire l'objet d'une présentation au conseil communautaire.

Celui-ci est constitué de 4 dossiers :

- Dossier 1 : Bilan de la délégation de service public entre les Francas et la CCPH.

On note que ce sont en moyenne chaque jour, 169 enfants accueillis en restauration scolaire, 163 enfants accueillis en TAP-NAP et 76 enfants accueillis le soir. On constate une augmentation du nombre d'enfants sur l'ensemble des pôles par rapport à 2016 soit + 5.15% (2016 : 121 952 h/enf ; 2017 : 128 240 h/enf)

- Dossier 2 : Présentation des documents pédagogiques et habilitation DDCSPP – Pôle de Chenebier
- Dossier 3 : Présentation des documents pédagogiques et habilitation DDCSPP – Pôle de Saulnot
- Dossier 4 : Présentation des documents pédagogiques et habilitation DDCSPP – Pôle d'Echenans

Le rapport transmis par le délégataire est complet au niveau des documents techniques remis (comptes de résultats, rapport du commissaire aux comptes, état du personnel, projets pédagogiques). Le rapport aurait mérité d'être plus étoffé en ce qui concerne les propositions d'amélioration et les projets de coordination avec les services gérés par la CCPH.

S'agissant d'une présentation, ce point ne donne pas lieu à vote de l'assemblée.

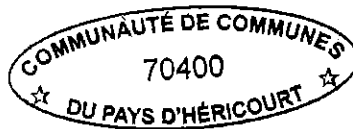
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 28 juin 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 02.07.18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bunhalter", enclosed within a simple rectangular border.



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 27 juin à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
21 juin 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 juin 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

**Etaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY – (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guye GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires** Valéry VOUGNET (COURMONT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

39

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Remy Stéphane à Daniel COUSSEAU / Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Jean-THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°092/2018

**Objet : Mise en place du RIFSEEP au 1<sup>er</sup> juillet 2018**

*Vu le code général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20,*

*Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,*

*Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la Fonction Publique,*

*Vu la n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,*

*Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,*

*Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la Fonction Publique d'Etat,*

*Vu le décret n°2015-661 modifiant le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat,*

*Vu les arrêtés ministériels pris pour l'application du décret 2014-513 du 20 mai 2014 fixant les montants plafonds des cadres d'emplois,*

*Vu l'avis favorable du Comité Technique de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt en date du 14 juin 2018,*

*Considérant qu'il y a lieu de mettre en œuvre le Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à la Communauté de Communes du pays d'Héricourt,*

Le Président propose au Conseil Communautaire d'instaurer le RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attribution.

Le Nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) mis en place au sein de la Fonction Publique d'Etat est transposable à la Fonction Publique Territoriale en application du principe de parité.

Pour la collectivité, **les objectifs fixés sont les suivants** :

- Prendre en compte la place de l'agent dans l'organigramme
- Reconnaître les spécificités de certains postes
- Garantir un cadre transparent et équitable, toutes filières confondues
- Susciter l'engagement de chaque collaborateur

**Les moyens pour y parvenir** :

- Prendre en compte les responsabilités exercées
- Prendre en compte les contraintes liées aux fonctions
- Valoriser l'engagement professionnel et la manière de servir

Le RIFSEEP se compose de deux parties :

- Une part fixe : l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et de l'expérience professionnelle
- Une part variable : le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Il se substitue à l'ensemble des primes et indemnités versées antérieurement, les délibérations existantes sont abrogées à sa mise en œuvre pour chaque cadre d'emplois, exception faite des primes et indemnités cumulables suivantes :

- Indemnités compensant un travail de nuit
- Indemnité pour travail du dimanche
- Indemnité pour travail des jours fériés
- Indemnité d'astreinte
- Indemnité pour enlèvement d'ordures le long des voies
- Indemnité d'intervention
- Indemnité de permanence
- Indemnité compensatrice de la hausse de la CSG
- La prime GIPA
- Prime de responsabilité des emplois administratifs de direction
- Indemnité horaire pour travaux supplémentaires
- Prime de régisseur

Concernant le cas particulier de la prime dite « de Noël » et « de vacances » (art.111 de la loi du 26 janvier 1984) dont bénéficient les agents transférés de la ville d'Héricourt, il est prévu un maintien à titre collectif de cette prime. Néanmoins, cette prime « de Noël » et « de vacances » est intégrée dans le montant du RIFSEEP (via l'IFSE) versé aux agents. Les modalités de versement restent inchangées.

L'intégration de cette prime dans le RIFSEEP, à travers l'IFSE, permet d'avoir un cadre de référence unique et identique pour TOUS les agents, qu'ils proviennent ou pas des transferts de la ville d'Héricourt.

Cette intégration dans le RIFSEEP, qui est expressément autorisée, est permise compte tenu des plafonds qui ne seront pas atteints et par la garantie que les agents conserveront à titre individuel, à minima, le montant annuel de leur RI actuel.

Le présent rapport a pour objet de fixer les modalités de mise en œuvre du RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 et d'en déterminer les critères d'attribution tout en garantissant, à titre individuel, aux agents concernés, en application de l'article 88 alinéa 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le maintien de leur montant antérieur détenu au 30 juin 2018.

### **Périmètre d'application**

Le RIFSEEP s'applique :

- aux agents titulaires, à temps complet, partiel ou non complet
- Aux agents stagiaires, à temps complet, partiel ou non complet, comptant au moins 6 mois d'ancienneté ou de manière immédiate en cas d'ancienneté d'au moins 6 mois dans la collectivité en qualité d'agent non titulaire
- Aux agents non titulaires, à temps complet ou non complet, comptant au moins 6 mois d'ancienneté en continu

L'ensemble des textes afférents aux cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale n'étant pas entièrement parus à ce jour, les cadres d'emplois suivants ne peuvent pas bénéficier du RIFSEEP :

- Ingénieurs
- Techniciens
- Educateurs de Jeunes Enfants
- Assistants de Conservation
- Puéricultrices

- Auxiliaires de puériculture
- Professeurs d'enseignement artistique
- Assistants d'enseignement artistique
- Bibliothécaires

Dans l'attente de la publication des arrêtés correspondant, ces cadres d'emplois restent soumis aux dispositions indemnitaires antérieures. Dès leur publication, le RIFSEEP leur sera étendu. Toutefois, les modalités liées à l'absentéisme et à la manière de servir sont identiques à celle du RIFSEEP.

Aussi, les agents contractuels de droit privé dont les contrats aidés, sont exclus de ce dispositif. Toutefois, les contrats aidés en cours au 1<sup>er</sup> juillet 2018 conservent le bénéfice du régime indemnitaire actuel.

L'attribution individuelle de l'IFSE et du CIA sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel.

Le montant du régime indemnitaire actuel sera maintenu à titre individuel s'il est plus élevé que celui mis en place.

### **1. L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)**

Le montant de l'IFSE est déterminé en tenant compte de critères professionnels (fonctions exercées par l'agent) et l'expérience professionnelle (agent confirmé ou non confirmé).

La part de l'IFSE correspond à un montant maximum fixé dans les limites des plafonds applicables aux fonctionnaires d'Etat.

Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au regard des critères professionnels suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception
- Technicité, expertise, expérience, qualifications
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel
- Valorisation contextuelle
- Prise en compte de l'expérience professionnelle

Dans un objectif de valorisation des responsabilités et des métiers, les agents occupant un poste et exerçant les responsabilités correspondantes dont le calibrage est différent du grade détenu par l'agent, bénéficieront de l'IFSE cible du groupe de fonction correspondant à leur métier, dans la limite de leur catégorie hiérarchique.

Le montant de l'IFSE sera versé au prorata du temps de travail des agents.

La périodicité du versement sera la suivante :

- Mensuellement pour partie
- Semestriellement (Juin et Novembre) pour le montant correspondant à l'ex prime dite « de Noël » et « de vacances »

### **L'absence et ses répercussions sur l'IFSE**

L'absentéisme viendra minorer la **part mensuelle** de l'IFSE dans les conditions suivantes :

#### **▪ En cas de Maladie Ordinaire**

L'IFSE est minorée de 1/60<sup>ème</sup> par jour d'absence, dans la limite de 10/60<sup>ème</sup>, jour de carence compris, par tranche de 30 jours d'arrêts consécutifs.

#### **▪ En cas d'accident de service, de maladie professionnelle, de congés annuels, de congés maternité, paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption**

L'IFSE est maintenue intégralement.

#### **▪ En cas de Congé Longue Maladie, Longue Durée ou Grave Maladie**

L'IFSE est minorée de 20/60<sup>ème</sup> par mois, pendant toute la durée dudit congés.

### **La part semestrielle n'est pas concernée par les répercussions liées à l'absence.**

### **2. Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)**

Le CIA est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Il ne constitue pas un droit et ne saurait être reconduit automatiquement.

Sur la base d'une grille commune aux entretiens individuels professionnels, remplie par chaque chef de service, l'autorité territoriale attribuera individuellement et facultativement un pourcentage du montant prévu au titre du CIA : 100%, 50% ou 0% en fonction des objectifs atteints avec pondération selon la manière de servir.

Pour 2018, le montant de l'ancienne « prime de présence » est intégrée intégralement dans le CIA.

Ce montant sera revu chaque année, à la discrétion de l'autorité territoriale, dans la limite des crédits ouverts au budget primitif.

Le CIA sera versé semestriellement, suite à l'entretien individuel, en juillet et en janvier de l'année suivante, au prorata du temps de travail de l'agent.

En cas de Congé Longue Maladie, Longue Durée ou Grave Maladie, le CIA est suspendu.

**Les montants de l'IFSE et du CIA seront déterminés par l'autorité territoriale en fonction des groupes retenus et des montants fixés par arrêtés ministériels.**

### Filière Technique

<b>ADJOINTS TECHNIQUES</b>			<b>MONTANTS ANNUELS</b>	
<b>Groupe</b>	<b>de</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Montant maxi IFSE</b>	<b>Montant Maxi CIA</b>
Groupe 1		Encadrement de proximité et/ou expertise opérationnelle	11 340 €	1 260 €
Groupe 2		Adjoint à l'encadrant de proximité et/ou expertise opérationnelle	11 340 €	1 260 €
Groupe 3		Agent d'exécution avec sujétions particulières et/ou agent confirmé	10 800 €	1 200 €
Groupe 4		Agent d'exécution sans sujétions particulières et/ou agent non confirmé	10 800 €	1 200 €

<b>AGENTS DE MAÎTRISE</b>			<b>MONTANTS ANNUELS</b>	
<b>Groupe</b>	<b>de</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Montant maxi IFSE</b>	<b>Montant Maxi CIA</b>
Groupe 1		Responsable de service	11 340 €	1 260 €
Groupe 2		Adjoint au responsable de service	10 800 €	1 200 €
Groupe 3		Agent d'exécution avec sujétions particulières	10 800 €	1 200 €

### Filière Animation

<b>ADJOINTS D'ANIMATION</b>			<b>MONTANTS ANNUELS</b>	
<b>Groupe</b>	<b>de</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Montant maxi IFSE</b>	<b>Montant Maxi CIA</b>
Groupe 1		Responsable de pôle périscolaire (agrément <50 enfants)	11 340 €	1 260 €
Groupe 2		Agent d'animation avec responsabilité d'ALSH	11 340 €	1 260 €
Groupe 3		Agent d'animation sans sujétions particulières et/ou agent confirmé	10 800 €	1 200 €
Groupe 4		Agent d'animation sans sujétions particulières et/ou agent non confirmé	10 800 €	1 200 €

<b>ANIMATEURS</b>			<b>MONTANTS ANNUELS</b>	
<b>Groupe</b>	<b>de</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Montant maxi IFSE</b>	<b>Montant Maxi CIA</b>
Groupe 1		Coordinateur de service	17 480 €	2 380 €
Groupe 2		Responsable d'un pôle périscolaire >80 enfants ou coordinateur de projet	16 015 €	2 185 €
Groupe 3		Responsable d'un pôle périscolaire <80 enfants et responsable ALSH	14 650 €	1 995 €
Groupe 4		Animateur sans sujétions particulières	14 650 €	1 995 €

### Filière Administrative

<b>ADJOINTS ADMINISTRATIFS</b>			<b>MONTANTS ANNUELS</b>	
<b>Groupe</b>	<b>de</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Montant maxi IFSE</b>	<b>Montant Maxi CIA</b>
Groupe 1		Expertise technique avec sujétions particulières requérant des responsabilités	11 340 €	1 260 €

Groupe 2	Expertise technique et polyvalence et/ou sujétions particulières	11 340 €	1 260 €
Groupe 3	Agent d'exécution avec expertise technique particulière	10 800 €	1 200 €
Groupe 4	Agent d'exécution sans sujétions particulières et/ou agent non confirmé	10 800 €	1 200 €

<b>REDACTEURS</b>			<b>MONTANTS ANNUELS</b>	
<b>Groupe</b>	<b>de</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Montant maxi IFSE</b>	<b>Montant Maxi CIA</b>
Groupe 1		Responsable de service	17 480 €	2 380 €
Groupe 2		Adjoint au responsable de service, fonction de coordination, chargé de mission, fonctions administratives complexes	16 015 €	2 185 €
Groupe 3		Expertise, assistant de direction, gestionnaire	14 650 €	1 995 €

<b>ATTACHES</b>			<b>MONTANTS ANNUELS</b>	
<b>Groupe</b>	<b>de</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Montant maxi IFSE</b>	<b>Montant Maxi CIA</b>
Groupe 1		Direction générale (DGS/DGA)	36 210 €	6 390 €
Groupe 2		Directeurs de services ou directeurs de pôles	32 130 €	5 670 €
Groupe 3		Chef de service ou directeur d'établissement	25 500 €	4 500 €
Groupe 4		Chargé de mission et autres cadres	20 400 €	3 600 €

### Filière culturelle

<b>ADJOINTS DU PATRIMOINE</b>			<b>MONTANTS ANNUELS</b>	
<b>Groupe</b>	<b>de</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Montant maxi IFSE</b>	<b>Montant Maxi CIA</b>
Groupe 1		Expertise technique avec sujétions particulières requérant des responsabilités	11 340 €	1 260 €
Groupe 2		Expertise technique et polyvalence et/ou sujétions particulières	11 340 €	1 260 €
Groupe 3		Agent d'exécution avec expertise technique particulière	10 800 €	1 200 €
Groupe 4		Agent d'exécution sans sujétions particulières et/ou agent non confirmé	10 800 €	1 200 €

### Filière sociale

<b>AGENTS SOCIAUX</b>			<b>MONTANTS ANNUELS</b>	
<b>Groupe</b>	<b>de</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Montant maxi IFSE</b>	<b>Montant Maxi CIA</b>
Groupe 1		Agent d'exécution avec expertise technique particulière	11 340 €	1 260 €
Groupe 2		Agent d'exécution sans sujétions particulières et/ou agent non confirmé	10 800 €	1 200 €

<b>AGENTS TERRITORIAL SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES</b>			<b>MONTANTS ANNUELS</b>	
<b>Groupe</b>	<b>de</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Montant maxi IFSE</b>	<b>Montant Maxi CIA</b>
Groupe 1		Agent d'exécution avec expertise technique particulière	11 340 €	1 260 €

Groupe 2	Agent d'exécution sans sujétions particulières et/ou agent non confirmé	10 800 €	1 200 €
----------	---	----------	---------

Le Conseil communautaire à la majorité (3 votes contre, 2 abstentions) **DECIDE** de mettre en place le RIFSEEP au 1<sup>er</sup> juillet 2018 dans les conditions sus visées.

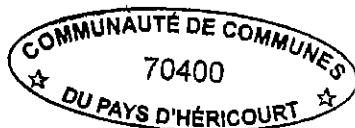
Publié à  
HERICOURT,  
Le 03.07.18

Ont signé au registre tous les membres présents.

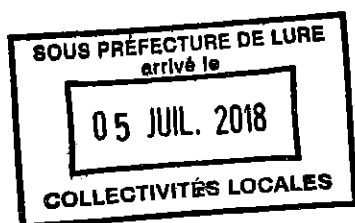
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 28 juin 2018

Le Président,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. Héricourt", written over a horizontal line.





# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 27 juin à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
21 juin 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 juin 2018.

**Etaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY – (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guye GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL)

**Pouvoirs :**

Mmes MM REMY Stéphane à Daniel COUSSEAU / Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Jean-THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°093/2018

**Objet : Modification statutaire : prise de compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité**

Le Président expose que dès le début du mandat, la volonté du conseil a été largement exprimée pour que la CCPH développe son offre de transport avec prioritairement une desserte de la gare LGV et de l'hôpital médian.

Le DOB 2018 a réitéré cette volonté et lors du vote du budget, des crédits ont été prévus pour une assistance à maîtrise d'ouvrage compte tenu de l'accélération de la problématique Transport au sein du Pôle Métropolitain.

En effet, notre communauté de communes ne peut gérer seule cette compétence et c'est bien dans le cadre d'un projet à l'échelle de l'aire urbaine que le Pays d'Héricourt doit se positionner.

Le Pôle Métropolitain, lors de sa dernière réunion, a décidé de confier une étude au cabinet d'avocats HOURCABIE, spécialiste des Transports, en vue de créer un syndicat type loi SRU qui coordonnera la politique Transport au sein de l'espace Métropolitain avant d'envisager ultérieurement une fusion des Autorités Organisatrices de la Mobilité (SMTC – PMA – CCPH).

La CCPH a fait le choix de s'associer le concours du même cabinet HOURCABIE afin que nous soyons prêts à la création du syndicat de transport.

En effet pour être membre du futur syndicat, nous devons avoir la compétence mobilité. Pour ce faire, nous devons modifier nos statuts.

La prise de compétence AOM entraîne de fait des conséquences qu'il convient de relever :

- 1) Dès lors qu'elle devient AOM, la CCPH deviendra compétente en matière de :
  - Services réguliers de transport public de personnes ce qui comprend :
    - ✓ Les services commerciaux (usagers non scolarisés)
    - ✓ Les services scolaires
  - Service de transport à la demande.

A ce titre, la CCPH devient compétente pour organiser le transport urbain à l'intérieur de son ressort territorial à la place de la Région qui reste compétente pour les transports non urbains à l'extérieur du périmètre de la CCPH.

Aussi, les services de transport sortants, entrants et pénétrants restent de la compétence de la Région (dont le ferroviaire). Par ailleurs, la convention de délégation TAD sera caduque.

- 2) Par contre, la CCPH pourra déléguer tout ou partie de l'organisation des transports scolaires à la Région si celle-ci l'accepte. Pour les services commerciaux ceux-ci ne peuvent être délégués à la Région.
- 3) La CCPH devenue AOM pourra instituer le versement transport pour financer tout ou partie de sa compétence y compris le TAD.

Il est donc proposé au conseil que la CCPH se dote de la compétence AOM et modifie ses statuts ainsi :

Ancienne rédaction :

**« 6.3.5 - Transport**

- *Elaboration d'un schéma d'organisation des transports urbains :*

- *Transport à la demande : La CCPH est Autorité Organisatrice de Transport de 2ème rang pour la mise en place d'un transport à la demande sur l'ensemble du territoire communautaire par délégation du conseil départemental pour le secteur rural et de la ville d'Héricourt pour le secteur urbain. »*

Nouvelle rédaction :

**« 6.3.5 - Transport**

- *Elaboration d'un schéma d'organisation des transports urbains :*

- *Mobilité : La CCPH est compétente pour l'organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code.»*

**Les communes membres seront sollicitées pour approuver les nouveaux statuts conformément à l'article L.5211-17 du CGCT.**

Pour rappel, cette prise de compétence est décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** de modifier les statuts de la CCPH pour prendre la compétence mobilité,
- **AUTORISE** le Président à saisir les conseils municipaux qui auront à se prononcer dans les 3 mois de la saisine.

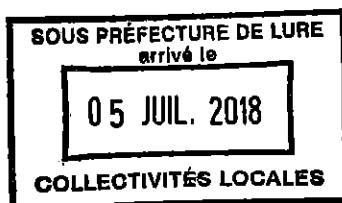
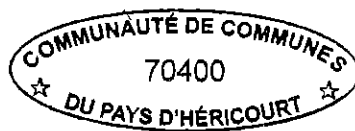
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 28 juin 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 03.07.18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bunhalter".

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 27 juin à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 21 juin 2018	Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 juin 2018.
Nbre de Conseillers Communautaires en exercice	<b>Étaient présents :</b> Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY – (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guye GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)
Nbre de membres présents	<b>membres titulaires</b> Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - <b>membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire</b>
Nbre de suffrages exprimés	

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### **Excusés :**

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOJMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL)

#### **Pouvoirs :**

Mmes MM REMY Stéphane à Daniel COUSSEAU / Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

#### **Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Jean-THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT



N°094/2018

### **Objet : Adoption du CRAC des Guinnottes pour l'année 2017**

Le Président expose que conformément à la convention d'aménagement, signée avec la SOCAD pour l'opération d'aménagement des Guinnottes, la Société d'Economie Mixte doit remettre le compte-rendu annuel au concédant (CRAC) pour l'année passée.

Il est à noter que deux avenants à la convention publique d'aménagement ont été signés en 2017 :

- Un avenant n°7 signé le 20 octobre 2017 qui a eu pour objet de substituer la sedD à la SOCAD en tant qu'aménageur actant ainsi de la fusion par voie d'absorption de la SOCAD par la sedD,
- Un avenant n°8 signé le 26 décembre 2017 afin de prolonger la durée de la convention au 31 décembre 2018 afin de permettre à SEDIA de réaliser les dernières ventes et de procéder aux opérations de clôture de l'opération.

Le CRAC complet reprend les points suivants : Historique - Maîtrise foncière – Etudes – Travaux – Frais annexes – Commercialisation (Prix de cession et surfaces à commercialiser, ventes réalisées au 31/12/2017, participation) - Moyens de financement (Emprunt, trésorerie, découvert individualisé, avances de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, subventions) – Perspectives et conclusions - Annexes.

### **BILAN DES 2 TRANCHES DES GUINNOTTES**

Le bilan réalisé au 31/12/2017 des 2 tranches fait apparaître :

- **Un coût total travaux de 7 294 481 €**,
- **Des recettes à hauteur de 7 277 671 € dont :**
  - ✓ 884 207 € de participation de la CCPH,
  - ✓ 3 947 091 € de recettes de commercialisation,
  - ✓ 2 408 280 € de subventions,
  - ✓ 38 093 € de recettes diverses.

Fin 2017, le résultat est de – 16 810 € mais les dépenses sont quasi achevées et il reste encore des lots à commercialiser pour 34 712 m<sup>2</sup> soit sur une base de 18€HT/m<sup>2</sup> une recette de 624 816 €.

### Conclusions Tranches I et II

Etant donné la réservation des lots restant à commercialiser, et l'achèvement du programme de travaux, la SEDIA propose de procéder en 2018 aux opérations de clôture. Il s'agirait de :

- Procéder par acte authentique à la rétrocession de l'ensemble des espaces publics des deux tranches à l'euro symbolique mais aussi au rachat par la CCPH des parcelles restant à commercialiser pour un montant de 624 816 € ;
- De reverser à la CCPH le solde de l'avance pour un montant de 100 000 € ;
- De valider par délibération du conseil communautaire le bilan de clôture de l'opération, d'autoriser les éventuels transferts de contrats en cours et de procéder au reversement du solde de l'opération estimé à + 510 579 € (actualisation CRAC 2017).

Le Conseil communautaire à la majorité (3 votes contre, 2 abstentions) **APPROUVE** le CRAC présenté par la SEDIA au 31 décembre 2017.

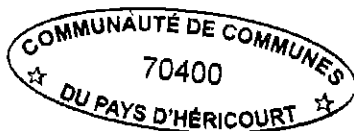
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 28 juin 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 03.07.18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Walter", written over a horizontal line.



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 27 juin à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
21 juin 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 juin 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY – (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guye GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM REMY Stéphane à Daniel COUSSEAU / Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Jean-THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°095/2018

### Objet : Adoption du CRAC de l'opération "DEVILLERS" pour l'année 2017

Le Président expose que comme chaque année la SEDIA a remis à la CCPH son compte-rendu annuel au concédant (CRAC) pour l'opération immobilière dite « DEVILLERS » pour l'année passée.

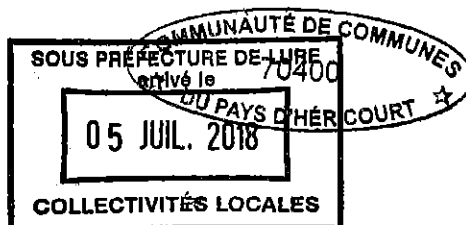
Le CRAC complet reprend les points suivants : Historique – Situation administrative – Données physiques – Compte de gestion au 31/12/2017 – Compte prévisionnel extension - Moyens de financement – Conclusions et perspectives.

Le compte de gestion au 31/12/2017 fait apparaître un résultat d'exploitation de **121 986 €** pour l'exercice et au cumulé de **816 664 €**.

La trésorerie cumulée au 31/12/2017 est de **142 463 €**.

Le Conseil communautaire à l'unanimité **APPROUVE** le CRAC remis par la SEDIA pour l'opération immobilière "DEVILLERS" au 31 décembre 2017.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 03.07.18



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 28 juin 2018  
Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 27 juin à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
21 juin 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 juin 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY – (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guye GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Remy Stéphane à Daniel COUSSEAU / Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Dahlia MEDDOUR à Luc BERNARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Jean-THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°096/2018

### **Objet : Création d'un budget annexe ZAC des Guinnottes**

Le Président expose que par délibération N°127 du 05 octobre 2017, la CCPH a approuvé le transfert de la concession d'aménagement des Guinnottes au bénéfice de la SEDIA suite à la fusion absorption de la SOCAD par la SEDD.

Par délibération N°175 du 14 décembre 2017, le conseil communautaire a autorisé le renouvellement pour une année de la convention de concession avec la SEDIA soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Les travaux étant achevés la SEDIA ne souhaite plus poursuivre la gestion commerciale et souhaite rétrocéder les équipements à la CCPH qui se chargera alors de solder les commercialisations restantes.

Ainsi pour reprendre à son compte la concession des Guinnottes 1 et 2, il est nécessaire à la CCPH de créer un Budget Annexe dédié.

En effet, l'assujettissement à la TVA et la tenue d'une comptabilité de stocks de terrains est obligatoire pour les lotissements et les opérations d'aménagement de terrains.

Ce budget annexe aura pour finalité le suivi des opérations d'acquisition, de viabilisation, d'aménagement et de cession des terrains concernés. Ces derniers étant destinés à la vente, ils n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

La comptabilité des stocks qui sera utilisée pour ce budget annexe est celle de la méthode d'inventaire intermittente.

Pour des raisons pratiques, il est recommandé d'attribuer un nom à ce budget annexe. Il est donc proposé de le nommer : « ZAC des Guinnottes ».

Après adoption, la délibération de création du budget annexe « ZAC des Guinnottes » devra être transmise à la trésorerie d'Héricourt pour la création administrative et comptable du budget par l'intermédiaire de l'INSEE, ainsi qu'au service des impôts des entreprises de LURE pour enregistrement d'un compte TVA dédié.

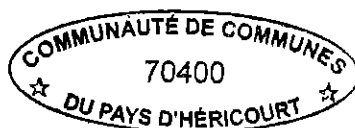
Il conviendra ensuite de procéder au vote du budget lors d'une prochaine séance du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire à la majorité (5 abstentions) :

- **APPROUVE :**
  - La reprise par la CCPH de la concession des Guinnottes 1 et 2
  - La création d'un Budget Annexe dédié au suivi des opérations liées à la concession des Guinnottes 1 et 2
  - Le nom de ce budget annexe : « ZAC des Guinnottes »
- **DIT** que la transmission de la présente délibération sera faite :
  - à la trésorerie d'Héricourt pour la création administrative et comptable du budget par l'intermédiaire de l'INSEE,
  - au service des impôts des entreprises de LURE pour enregistrement d'un compte TVA dédié.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 03.07.18

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 28 juin 2018  
Le Président,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. Walter", written over a horizontal line.



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 27 juin à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
21 juin 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 juin 2018.

#### Etaient présents :

Mimes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY – (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guye GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mimes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mimes MM REMY Stéphane à Daniel COUSSEAU / Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

#### Assistaient à la séance :

Mimes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Jean-THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°097/2018

### **Objet : Concession d'aménagement des Coquerilles lancement de la consultation**

*Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29/01/2016 et son décret d'application n°2016-86 du 01/02/2016*

*Vu les articles L300-4 et L300-5, et R300-9, R300-11-1 à R300-11-3 du Code de l'Urbanisme*

Le Président expose qu'en juillet 2014, le conseil communautaire a décidé d'engager une étude de faisabilité préalable à l'aménagement du parc d'activités « Les Coquerilles » à Héricourt. L'étude de faisabilité présente l'analyse des contraintes environnementales et archéologiques, l'établissement d'un diagnostic foncier, une réflexion sur le montage opérationnel, la stratégie et la pré-programmation...

Par délibération n°52/2016 du 5 avril 2016, le conseil communautaire a acté de la faisabilité préalable à l'aménagement du parc d'activités Les Coquerilles et a décidé de ne pas porter cette opération en régie mais de la confier à un aménageur par le biais d'une concession d'aménagement.

Le projet de contrat de concession et notamment ses conditions financières sera soumis au conseil communautaire pour approbation avant signature avec le concessionnaire retenu.

Il est donc proposé de renouveler la délibération prise en 2016 et d'autoriser le Président à lancer la procédure de consultation d'un aménageur selon la procédure adaptée (article R 300-11-3 du Code de l'Urbanisme) suivante :

- Publication d'un avis, selon modèle européen, sur le profil acheteur de la CCPH, dans un journal d'annonces légales et dans un et dans une publication spécialisée dans les domaines de l'urbanisme, des travaux publics ou de l'immobilier ;
- A partir de la publication de l'avis de publicité, les candidats retenus (maximum 3) ont 1 mois pour présenter leur candidature ;
- La commission adhoc désignée pour la consultation se réunit et analyse les candidatures ;
- La CCPH transmet aux candidats retenus une invitation à présenter une offre dans un délai d'un mois, comprenant le document programme ;
- La commission se réunit à nouveau pour remettre un avis sur les offres ;



- Une négociation s'engage avec le ou les candidats retenus, menée par la personne habilitée à engager les discussions et à signer la convention ;
- Le conseil communautaire délibère pour désigner l'aménageur sur proposition de la personne habilitée à mener les discussions et à signer la convention et au vu de l'avis ou des avis émis par la commission.

Il est proposé que la commission d'aménagement adhoc soit composée de Fernand BURKHALTER, Jean-Jacques SOMBSTHAY, Jacques ABRY, Martine PEQUIGNOT, Catherine FORTES, Luc BERNARD, Michel CLAUDEL, Danièle BOURGON et Anne-Marie BOUCHE.

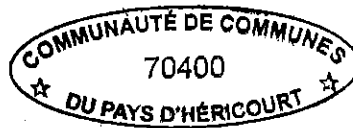
Il est proposé que la personne habilitée à mener les discussions et à signer la convention soit le Président, Fernand BURKHALTER.

Le Conseil communautaire à la majorité (3 votes contre) :

- **DECIDE** de confier l'aménagement du parc d'activités à un aménageur dans le cadre d'une concession d'aménagement,
- **AUTORISE** le Président à engager la procédure de consultation en vue de concéder la réalisation du parc d'activités selon la procédure adaptée prévue à l'article R 300-11-3 du Code de l'Urbanisme
- **DESIGNE** au scrutin de liste à la représentation les membres de la commission d'aménagement : Fernand BURKHALTER, Jean-Jacques SOMBSTHAY, Jacques ABRY, Martine PEQUIGNOT, Catherine FORTES, Luc BERNARD, Michel CLAUDEL, Danièle BOURGON et Anne-Marie BOUCHE
- **DESIGNE** son Président, Fernand BURKHALTER, comme la personne habilitée à mener les discussions et à signer la convention.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
 Pour extrait certifié conforme.  
 Fait à Héricourt, le 28 juin 2018  
 Le Président,

Publié à  
 HERICOURT,  
 Le 03.07.18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Burkhalter", written over a horizontal line.



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 27 juin à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
21 juin 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 juin 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

40

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY – (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guye GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM REMY Stéphane à Daniel COUSSEAU / Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Jean-THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°098/2018

### **Objet : Schéma local des voies cyclables : principe de participation des communes.**

Le Président rappelle que la délibération n°121/2017 en date du 27 juin 2017, adoptée à l'unanimité, a acté les modalités de répartition des coûts de financement pour la création de pistes cyclables de la façon suivante :

- En agglomération : voirie en site partagé : financement à 100 % par la commune puisqu'il s'agit en général d'un marquage peinture de pistes contiguës à la chaussée
- En agglomération et hors agglomération : site propre : maîtrise d'ouvrage CCPH et fonds de concours de la commune à 50 % du reste à charge (après subventions)
- Ouvrages type souterrain ou piste en forêt : prise en charge à 100 % par la CCPH
- Signalétique : prise en charge à 100 % par la CCPH pour raison d'uniformité
- Communication : prise en charge 100 % CCPH

Dès lors qu'une zone est réputée ou identifiée comme dangereuse, celle-ci devra obligatoirement être priorisée en site propre. La validation d'un circuit sera conditionnée à l'accord financier des communes concernées par le tracé et par un fonds de concours.

Le projet de la voie du tram montre que la mobilisation des financements reste aléatoire selon que nous mobilisons ou pas les crédits des politiques contractuelles (CADD, PACT) et les crédits européens. Cependant les crédits du CADD et du PACT étant limités, ce sont les premiers projets à être lancés (voie du tram, parc urbain) qui bénéficieront de ces crédits.

Comme il appartient aux communes de participer financièrement au reste à charge, il convient, dans un esprit d'équité et de solidarité des territoires, de fixer un principe sur les montants de participation des communes qui soit identique pour tous.

Ainsi, il convient d'ajuster la délibération 121/2017 en précisant que la CCPH cherchera à mobiliser par tout moyen 75 % de subventions (plafond fixé par le PACT). Cependant, CCPH pense atteindre en général 70 %

de subvention sur ce type de projet, ce qui est déjà un très bon taux. C'est pourquoi, sur une base de 70 %, il est proposé un taux maximal de 15 % pour les communes et de 15 % pour la CCPH.

C'est donc la Communauté de Communes qui assumera le risque de non mobilisation du taux maximum de subvention. La participation des communes sera appelée sur ces bases en fonction du linéaire traversé.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ADOpte** les modalités de répartition financière dans les conditions définies ci-dessus.
- **FIXE** la participation des communes à 50 % du reste à charge dans la limite de 15 % du coût projet par voie de fonds de concours.
- **AUTORISE** le Président à la signature de la convention d'attribution du fonds de concours.

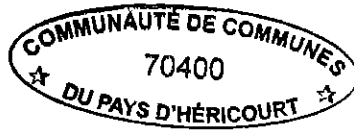
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 28 juin 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 03/07/18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. Balthazart", written over a horizontal line.



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 27 juin à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
21 juin 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 juin 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY – (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guye GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – membres titulaires Valéry VOUGNET (COURMONT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

40

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM REMY Stéphane à Daniel COUSSEAU / Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Jean-THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°099/2018

### **Objet : Parc urbain : délégation de maîtrise d'œuvre – groupement de commandes – adoption du plan de financement**

Le Président expose que le projet d'aménagement du Parc Urbain situé le long de la Lizaine près du stabilisé intègre dans sa conception la réalisation d'une piste cyclable sous la maîtrise d'ouvrage de la CCPH au titre de sa politique d'aménagement des pistes cyclables en site propre.

En concertation avec la CCPH, la maîtrise d'œuvre sera déléguée à la Ville d'Héricourt et un groupement de commande sera constitué entre les deux collectivités permettant la prise en charge directe des travaux de chacun, soit au vu du devis estimatif :

- Aménagement du parc par la Ville d'Héricourt : 809 620 € HT, options comprises
- Réalisation de la piste cyclable par la CCPH : 187 880 €, options comprises auxquelles s'ajouteront les honoraires et les imprévus, soit 200 000 €.

Un financement à hauteur de 75 % sera recherché de la façon suivante :

DEPENSES EN € HT		RECETTES		Taux
Honoraires	10 000 €	DETR	70 000 €	35 %
Travaux	187 880 €	PACT Département	50 000 €	25 %
Imprévus	2 120 €	REGION	20 000 €	10 %
		CCPH	60 000 €	30 %
<b>TOTAL</b>	<b>200 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>200 000 €</b>	<b>100 %</b>

La Ville d'Héricourt sera sollicitée à hauteur de 12.5 % soit 25 000 € et au maximum à 15 % soit 30 000 € si la CCPH n'obtient pas toutes les subventions.

Le Conseil Communautaire à la majorité (1 abstention):

- **AUTORISE** le Président à déléguer la maîtrise d'œuvre à la Ville d'Héricourt pour la piste du Parc Urbain.
- **AUTORISE** le Président à réaliser un groupement de commande pour la piste du parc Urbain avec la Ville d'Héricourt.
- **AUTORISE** le président au dépôt des dossiers de subvention.
- **AUTORISE** le Président à la signature de la convention d'attribution d'un fonds de concours par la ville d'Héricourt
- **ACTE** de la participation de la Ville d'Héricourt par voie de fonds de concours sur le montant défini au stade APD.
- **AUTORISE** le Président à la signature de la convention.

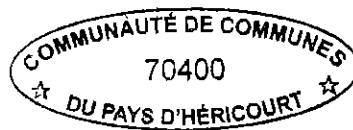
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 28 juin 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 03.07.18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Berkalter", enclosed within a simple rectangular border.



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 27 juin à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
21 juin 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 juin 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY – (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guye GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) – membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Remy Stéphane à Daniel COUSSEAU / Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Jean-THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

N°100/2018

### **Objet : Adoption du Projet Educatif De Territoire (PEDT) labellisé Plan mercredi 2018-2021**

Le Président expose que la Communauté de communes du Pays d'Héricourt s'était dotée d'un PEDT lors de la mise en place des TAP en s'appuyant à la fois sur l'ingénierie de nos équipes d'animations, sur les ressources internes (Médiathèque, école de musique) et également sur des intervenants extérieurs afin de proposer des ateliers et activités riches et variés.

Avec le retour à 4 jours, il convient de réajuster notre PEDT d'autant que l'Etat met en place le Plan mercredi afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité le mercredi.

Il s'agit à travers le PEDT de faire du mercredi, comme des autres temps périscolaires, un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant, si possible en cohérence avec les enseignements scolaires.

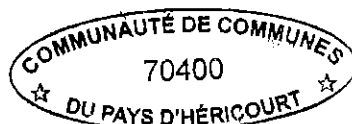
Ainsi le nouveau PEDT présente les orientations politiques notamment continuer à contribuer à une politique éducative, de lutte contre les inégalités scolaires et d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs à compter de la rentrée scolaire 2018-2019.

L'objectif de ce projet éducatif de territoire est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir une continuité éducative entre d'une part les projets des écoles et d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit permettre d'organiser des activités périscolaires et extrascolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui.

Le Conseil communautaire à l'unanimité

- **ADOpte** le nouveau PEDT pour une durée de 3 ans qui prend en compte le Plan Mercredi,
- **ACTE** que des recettes complémentaires sont attendues de la CAF,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 03.07.18



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 28 juin 2018

Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 27 juin à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
21 juin 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 juin 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

**Étaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY – (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guye GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires** Valéry VOUGNET (COURMONT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

32

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Remy Stéphane à Daniel COUSSEAU / Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Dahlia MEDDOUR à Luc BERNARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Jean-THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°101/2018

**Objet : CLSH : Adoption de la tarification du séjour multi-activité – partenariat avec le Classico Futsal**

Le Président expose que le service périscolaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a été sollicité par Monsieur Pascal DUPONT, gérant de l'entreprise CLASSICO FUTSAL, complexe multisport situé à Héricourt afin d'envisager un éventuel partenariat pendant les vacances de Juillet.

Ce partenariat répond à un double objectif :

- Renforcer l'offre d'activités existant pour les enfants de 8 – 14 ans et innover en proposant des séjours sportifs
- Promouvoir les activités du Classico Futsal et renforcer le partenariat déjà existant.

Il est donc proposé d'organiser 3 stages d'une semaine du 9 au 27 juillet 2018 à destination des enfants de 8 à 14 ans. 24 enfants seront accueillis de 9h00 à 17h00 directement au Classico par deux animateurs du service périscolaire.

Les séjours seront donc placés sous la responsabilité de la CCPH et déclarés sous l'agrément du pôle Cadet Rousselle et c'est la CCPH qui encaissera les recettes, gèrera les inscriptions, livrera les repas de la cuisine centrale et louera au Classico ses installations.

Activités proposées : Futsal, tir à l'arc, ping-pong, bubbles, fléchettes, badminton, basket, handball, rugby.

En ce qui concerne les tarifs, il n'y aura aucun frais de transport et pas d'hébergement. Nous ne pouvons donc pas proposer la grille tarifaire des séjours été ou hiver mais nous devons rester proches des tarifs extrascolaires.

En harmonie avec les tarifs appliqués actuellement, il est proposé de retenir la proposition suivante avec une base de T0 à 75€ la semaine.

Tarif actuel hebdomadaire sur la base des tarifs extrascolaires		
	Tarif intra	Tarif extra
T-2	51,00 €	71,05 €
T-1	58,05 €	80,60 €
T0	65,65 €	91,25 €
T+1	75,50 €	105,05 €

Séjour sportif (tarif à la semaine)		
	Tarif intra	Tarif extra
T-2	58,00 €	81,00 €
T-1	66,00 €	92,00 €
T0	75,00€	104,00 €
T+1	86,00€	120,00 €

En contrepartie, la CCPH s'engage à verser au Classico FUSTAL une prestation pour la location de terrains et salle de restauration d'un montant forfaitaire de 550€ / semaine.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** la tarification déclinée ci-dessus,
- **AUTORISE** la location au classico Futsal
- **AUTORISE** le Président à la signature de toutes les pièces afférentes à la mise en œuvre de ce stage.

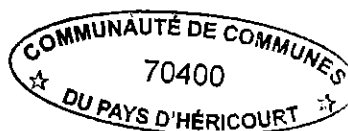
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 28 juin 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 03-07-18





# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 27 juin à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
21 juin 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 juin 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

**Etaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY – (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guye GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires** Valéry VOUGNET (COURMONT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

35

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Remy Stéphane à Daniel COUSSEAU / Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Dahila MEDDOUR à Luc BERNARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Jean-THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°102/2018

**Objet : FPIC : choix du reversement libre en application du Pacte Fiscal et Financier**

*Gilles LAZAR, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Sandrine PALEO et Rémy BANET ne prennent pas part au vote.*

Le Président expose que conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011 (article 125 de la loi de finances initiale pour 2011), l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a créé le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). En 2018, le législateur a fait le choix de stabiliser ce dispositif à un montant historiquement élevé, afin de maintenir l'intensité de l'effort péréquateur tout en assurant une meilleure prévisibilité.

Postérieurement à cette répartition nationale entre ensembles intercommunaux, intervient une répartition interne aux intercommunalités : entre l'intercommunalité et les communes membres, entre communes membres.

Les collectivités ont la faculté de s'entendre pour procéder librement à cette seconde répartition.

➤ FPIC et PFF : La répartition « dérogatoire libre »

Depuis 2015, date de la mise en place du Pacte Fiscal et Financier entre la CCPH et ses communes membres, la répartition « dérogatoire libre » a été utilisée afin de compenser une partie de la baisse des recettes fiscales des communes, correspondant à l'Action N°1 du Pacte « Augmenter prioritairement la fiscalité communautaire », en leur reversant la part intercommunale du FPIC, l'autre partie étant compensée par des fonds de concours.

A compter de 2016, comme le permet la loi NOTRe, la CCPH a pris en charge le contingent incendie de chaque commune membre (délibération n°166 du 11 décembre 2015). Ce montant venant en déduction des

sommes dues aux communes au titre du Pacte Fiscal cela a permis de limiter le recours au versement d'un fonds de concours à la seule commune d'Héricourt.

Cette année, les principes énoncés précédemment sont reconduits et une mise à jour de la fiscalité 2015 à compenser aux communes doit être effectuée. En effet, le calcul de la fiscalité à compenser a été estimé en fonction des bases fiscales prévisionnelles 2015, il convient donc de réactualiser le calcul avec les bases définitives 2015. Ces dernières serviront également de référence pour les années suivantes, c'est-à-dire que la fiscalité annuelle à compenser sera celle de 2015 à savoir 588 853 € au lieu de 583 357 €.

Pour l'exercice 2018, la fiscalité à compenser s'élève à 605 342 € puisqu'elle intègre les rappels de 2015, 2016 et 2017.

Par ailleurs, par délibération N°33 du 08 mars 2018, le conseil communautaire a décidé de la participation des communes membres au financement du Très Haut Débit (7,92 € par habitant), suite à l'adhésion de la CCPH aux syndicats numériques de Haute-Saône et du Doubs, ainsi que du prélèvement direct de cette participation sur le reversement du FPIC pour les communes de Haute-Saône et sur les Attributions de Compensation pour les communes du Doubs (puisqu'elles ne font pas parties du PFF).

En application des textes qui régissent le FPIC, la répartition « dérogatoire libre » peut être définie selon nos propres critères. Aucune règle particulière ne nous est prescrite. L'organe délibérant de l'EPCI doit dans un délai de 2 mois à compter de la notification de l'Etat, soit délibérer à l'unanimité de ses membres, soit délibérer à la majorité des 2/3 avec approbation des Conseils Municipaux dans un délai de 2 mois suivant la délibération de l'EPCI.

A défaut de délibération dans ce délai, leur avis est réputé favorable.

➤ FPIC 2018 : Mécanisme de garantie

En 2017, la CCPH a cessé d'être éligible au FPIC, son Coefficient d'Effort Fiscal Agrégé passant sous le seuil de l'indice 1 (0,996 en 2017 contre 1,014 en 2016), en raison notamment de l'arrivée des nouvelles communes, de la baisse du produit de la redevance des ordures ménagères et de la recomposition des périmètres des intercommunalités, mais a cependant bénéficié d'un mécanisme de garantie en percevant 90 % du montant perçu en 2016.

La loi de finances 2018 prévoit qu'un ensemble intercommunal, perdant le bénéfice du FPIC en 2018 ou ayant bénéficié d'une garantie en 2017 percevra, en 2018, 85% de l'attribution 2017.

Pour 2018, le FPIC s'élève à 407 952 €, dont 210 460 € pour la CCPH et 197 492 € pour les communes membres. Soit une baisse de 71 993 € par rapport à 2017 (121 709 € par rapport à 2016), conformément à nos prévisions budgétaires. La Fiscalité à compenser aux communes s'élève cette année à 605 342 €, mise à jour et rappels de 2015 à 2017 inclus.

La prise en charge du SDIS 2018 rentrant dans le champ d'application du PFF, s'élève à 291 899,88 €.

La participation au Très Haut Débit (déduction faite des communes du Doubs) s'élève à 141 467,04 €.

Soit un total de 433 366,92 € à déduire de la fiscalité à reverser aux communes.

Il reste donc à la charge de la CCPH la somme de 171 975,08 € pour garantir la neutralité du Pacte Fiscal. (605 342 € - 433 366,92 €).

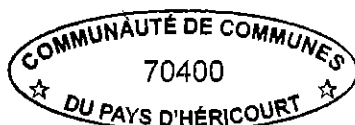
Il est donc proposé d'affecter aux communes la somme de 171 975,08€ sur la part intercommunale du FPIC, ce qui permet de solder la fiscalité à compenser pour toutes les communes concernées.

A noter que certaines communes ont un solde de fiscalité à compenser inférieur à leur participation au Très Haut Débit, la différence leur est donc retirée du montant de la répartition de droit commun. Par ailleurs les 4 nouvelles communes ne bénéficient pas du reversement du FPIC. Ce qui porte le reliquat conservé par la CCPH à 49 232 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **ADOpte** la répartition « dérogatoire libre » du FPIC, intégrant la mise à jour de la fiscalité à compenser 2015, comme présentée dans le document annexé.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 28 juin 2018  
Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 03.07.18





# PACTE FISCAL ET FINANCIER

SOUS PRÉFECTURE DE LURE  
arrivé le  
**05 JUL. 2018**  
COLLECTIVITÉS LOCALES

**2015**  
- Délibération N°41 du 16 avril 2015 : Reversement intégral du FPIC  
- Délibération N°68 du 29 mai 2015 : Répartition libre du FPIC  
- Délibérations N° 120 à 139 du 05 octobre 2015 : Compensation intégrale par versement fonds de concours

**2016**  
- Délibération N°166 du 11 décembre 2015 : Prise en charge du Contingent Incendie des communes membres dès 2016  
- Délibération N°41 du 06 avril 2016 : Reversement intégral du FPIC  
- Délibération N°77 du 02 juin 2016 : Répartition libre du FPIC  
- Délibération N°164 du 08 décembre 2016 : Solde compensation fiscalité par fonds de concours ville d'Héricourt

**2017**  
- Délibération N°65 du 13 avril 2017 : Reversement intégral du FPIC  
- Délibération N°104 du 27 juin 2017 : Répartition dérogatoire libre du FPIC 2017  
- Délibération N°133 du 05 octobre 2017 : PFF : Fonds de concours affecté au fonctionnement des écoles d'Héricourt  
- Délibération N°178 du 14 décembre 2017 : PFF : Régularisation des bases

**2018**  
- Délibération N° 33 du 08 mars 2018 Très Haut Débit : Participation des communes au financement  
- Délibération N° 2018 : Répartition libre du FPIC

	2017							2018										
	Fiscalité 2015 estimée à compenser	SDIS	Solde à compenser	REPARTITION LIBRE DU FPIC				Fiscalité 2015 estimée à compenser	Fiscalité 2015 définitive à compenser	Régularisation fiscalité à compenser de 2015 à 2017	Fiscalité à compenser 2018	SDIS	Participation Très Haut Débit	Solde à compenser	REPARTITION LIBRE DU FPIC			
				Droit commun	Répartition Part CCPH	Fonds de concours	Répartition reversement libre								Droit commun	Répartition Part CCPH	Fonds de concours	Répartition reversement libre
CCPH	- €	291 557,38 €		213 882,00 €	- €		- €	- €				315 144,51 €			210 460,00 €	- €		49 232 €
AIBRE				7 049,00 €			0 €					9 611,08 €	3 920,40 €	0,00 €	4 045,00 €	SDIS et THD à déduire des ACTP		0 €
BELVERNE		1 618,08 €		1 852,00 €			0 €					1 661,23 €	0,00 €	0,00 €	1 349,00 €	0,00 €		0 €
BREVILLIERS	16 020,00 €	9 166,87 €	6 853,13 €	8 293,00 €	6 853,13 €	0,00 €	15 146 €	16 020,00 €	16 368,00 €	1 045,00 €	17 413,00 €	9 216,00 €	5 029,20 €	3 167,80 €	6 397,00 €	3 167,80 €	0,00 €	9 565 €
CHAGEY	17 209,00 €	8 670,00 €	8 539,00 €	8 913,00 €	8 539,00 €	0,00 €	17 452 €	17 209,00 €	17 371,00 €	484,00 €	17 855,00 €	8 824,47 €	5 266,80 €	3 763,73 €	6 640,00 €	3 763,73 €	0,00 €	10 404 €
CHALONVILLARS	42 114,00 €	18 514,77 €	23 599,23 €	15 265,00 €	23 599,23 €	0,00 €	38 864 €	42 114,00 €	42 160,00 €	138,00 €	42 298,00 €	18 710,97 €	0,00 €	23 587,03 €	11 428,00 €	23 587,03 €	0,00 €	35 015 €
CHAMPEY	19 618,00 €	8 696,02 €	10 921,98 €	11 998,00 €	10 921,98 €	0,00 €	22 920 €	19 618,00 €	19 805,00 €	562,00 €	20 367,00 €	8 788,27 €	7 040,88 €	4 537,85 €	8 835,00 €	4 537,85 €	0,00 €	13 373 €
CHAVANNE	5 245,00 €	2 821,20 €	2 423,80 €	3 765,00 €	2 423,80 €	0,00 €	6 189 €	5 245,00 €	5 387,00 €	427,00 €	5 814,00 €	2 793,84 €	1 869,12 €	1 151,04 €	2 706,00 €	1 151,04 €	0,00 €	3 857 €
CHENEBIER	18 246,00 €	6 124,50 €	12 121,50 €	10 487,00 €	12 121,50 €	0,00 €	22 609 €	18 246,00 €	18 457,00 €	634,00 €	19 091,00 €	6 087,23 €	5 718,24 €	7 285,53 €	7 597,00 €	7 285,53 €	0,00 €	14 883 €
COISEVAUX	7 450,00 €	4 930,68 €	2 519,32 €	4 976,00 €	2 519,32 €	0,00 €	7 495 €	7 450,00 €	7 459,00 €	25,00 €	7 484,00 €	4 996,08 €	2 779,92 €	-292,00 €	3 694,00 €	- 292,00 €	0,00 €	3 402 €
COURMONT	3 676,00 €	1 193,07 €	2 482,93 €	1 527,00 €	2 482,93 €	0,00 €	4 010 €	3 676,00 €	3 746,00 €	211,00 €	3 957,00 €	1 289,46 €	942,48 €	1 725,06 €	1 270,00 €	1 725,06 €	0,00 €	2 995 €
COUTHENANS	17 856,00 €	11 102,12 €	6 753,88 €	10 005,00 €	6 753,88 €	0,00 €	16 759 €	17 856,00 €	17 946,00 €	272,00 €	18 218,00 €	11 177,07 €	6 011,28 €	1 029,65 €	7 384,00 €	1 029,65 €	0,00 €	8 414 €
ECHENANS SOUS MONT VAUDOIS	12 341,00 €	7 284,29 €	5 056,71 €	6 813,00 €	5 056,71 €	0,00 €	11 870 €	12 341,00 €	12 715,00 €	1 121,00 €	13 836,00 €	7 344,82 €	4 126,32 €	2 364,86 €	5 200,00 €	2 364,86 €	0,00 €	7 565 €
ETOBON	7 862,00 €	2 527,45 €	5 334,55 €	4 887,00 €	5 334,55 €	0,00 €	10 222 €	7 862,00 €	7 937,00 €	225,00 €	8 162,00 €	2 542,32 €	2 399,76 €	5 762,24 €	3 667,00 €	5 762,24 €	0,00 €	9 429 €
HERICOURT	327 303,00 €	164 962,96 €	162 340,04 €	113 405,00 €	82 804,34 €	60 984,70 €	214 760 €	327 303,00 €	330 418,00 €	9 346,00 €	339 764,00 €	167 845,60 €	76 689,36 €	95 229,04 €	87 297,00 €	95 229,04 €	0,00 €	182 526 €
LAIRE				6 514,00 €			0 €					6 677,01 €	3 232,35 €	0,00 €	3 664,00 €	SDIS et THD à déduire des ACTP		0 €
LE VERNOY				3 136,00 €			0 €					2 752,99 €	1 386,00 €	0,00 €	1 690,00 €	SDIS et THD à déduire des ACTP		0 €
LUZE	20 888,00 €	10 980,63 €	9 907,37 €	9 409,00 €	9 907,37 €	0,00 €	19 316 €	20 888,00 €	21 066,00 €	534,00 €	21 600,00 €	11 005,79 €	5 797,44 €	4 796,77 €	6 781,00 €	4 796,77 €	0,00 €	11 578 €
MANDREVILLARS	5 770,00 €	2 973,11 €	2 796,89 €	3 242,00 €	2 796,89 €	0,00 €	6 039 €	5 770,00 €	5 862,00 €	276,00 €	6 138,00 €	3 053,78 €	1 908,72 €	1 175,50 €	2 477,00 €	1 175,50 €	0,00 €	3 653 €
SAULNOT	22 594,00 €	6 943,05 €	15 650,95 €	9 129,00 €	15 650,95 €	0,00 €	24 780 €	22 594,00 €	22 711,00 €	351,00 €	23 062,00 €	6 945,22 €	6 090,48 €	10 026,30 €	6 769,00 €	10 026,30 €	0,00 €	16 795 €
TAVEY	10 435,00 €	6 998,07 €	3 436,93 €	8 285,00 €	3 436,93 €	0,00 €	11 722 €	10 435,00 €	10 662,00 €	682,00 €	11 344,00 €	7 330,29 €	4 086,72 €	-73,01 €	5 989,00 €	- 73,01 €	0,00 €	5 916 €
TREMOINS	9 623,00 €	5 503,99 €	4 119,01 €	5 126,00 €	4 119,01 €	0,00 €	9 245 €	9 623,00 €	9 504,00 €	-358,00 €	9 146,00 €	5 552,79 €	3 080,88 €	512,33 €	4 042,00 €	512,33 €	0,00 €	4 554 €
VERLANS	3 598,00 €	2 805,34 €	791,66 €	3 436,00 €	791,66 €	0,00 €	4 228 €	3 598,00 €	3 650,00 €	155,00 €	3 805,00 €	2 903,50 €	1 552,32 €	-650,82 €	2 262,00 €	- 650,82 €	0,00 €	1 611 €
VILLERS SUR SAULNOT	2 985,00 €	1 155,53 €	1 829,47 €	2 350,00 €	1 829,47 €	0,00 €	4 179 €	2 985,00 €	3 143,00 €	472,00 €	3 615,00 €	1 135,73 €	1 077,12 €	1 402,15 €	1 633,00 €	1 402,15 €	0,00 €	3 035 €
YVANS LE VAL	12 524,00 €	6 584,65 €	5 939,35 €	6 201,00 €	5 939,35 €	0,00 €	12 140 €	12 524,00 €	12 486,00 €	-113,00 €	12 373,00 €	6 898,97 €	0,00 €	5 474,03 €	4 676,00 €	5 474,03 €	0,00 €	10 150 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>583 357,00 €</b>	<b>291 557,38 €</b>	<b>291 799,62 €</b>	<b>479 945,00 €</b>	<b>213 882,00 €</b>	<b>60 984,70 €</b>	<b>479 945,00 €</b>	<b>583 357,00 €</b>	<b>588 853,00 €</b>	<b>16 489,00 €</b>	<b>605 342,00 €</b>	<b>291 899,88 €</b>	<b>150 005,80 €</b>	<b>171 975,08 €</b>	<b>407 952,00 €</b>	<b>171 975,08 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>407 952 €</b>



Versé directement par les communes au CPI Etabon-Belverne qui reverse à la CCPH qui elle-même reverse au SDIS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 27 juin à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
21 juin 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 juin 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY – (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guye GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Remy Stéphane à Daniel COUSSEAU / Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Jean-THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°103/2018

### **Objet : PLIE ajustement des contreparties CCPH sur 2017**

Le Président rappelle que les actions de la programmation PLIE 2017 étaient les suivantes :

Structure	Action	FSE	%	CCPH	%	Autres cofinanceurs	TOTAL
CCPH	Animation du PLIE du Pays d'Héricourt	38 154.00 €	60	25 436.00 €	40		63 590.00 €
ADCH	Référent de parcours PLIE	22 351.58 €	60	14 900 € *	40		37 251.58 €
Mission Locale	Chargé de relations entreprise	38 630.00 €	60	18 000.00 €	27.95	7 770.00 € CCPV	64 400.00 €

Ces actions ont fait l'objet d'un bilan d'exécution présenté par chaque porteur au service FSE du Département en juin 2018.

Comme prévu dans la délibération n°083/2017 du 27 juin 2017, il convient de réajuster les participations CCPH au taux conventionné plafonné au montant conventionné soit les montants suivants :

Structure	Action	FSE	%	CCPH	%	Autres cofinanceurs	TOTAL
CCPH	Animation du PLIE du Pays d'Héricourt	37 313.87 €	60	24 875.91 €	40		62 189.78 €
ADCH	Référent de parcours PLIE	22 351.58 €	60	14 900 € *	40	1 035.01 € Autofinancement	38 286.59 € **
Mission Locale	Chargé de relations entreprise	34 604.81 €	60	16120.07 €	27.95	6 949.81 € CCPV	57 674.69 €

\* Participation CCPH plafonnée au montant conventionné.

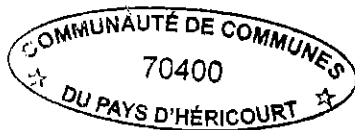
\*\* Cette action est en sur-réalisation en termes de dépenses par rapport au coût total conventionné. La sur-réalisation apparaît en autofinancement pour un montant de 1035.01 €

Le Conseil communautaire à l'unanimité **VALIDE** les montants des contreparties CCPH des actions de la programmation PLIE 2017 présentées ci-dessus soit :

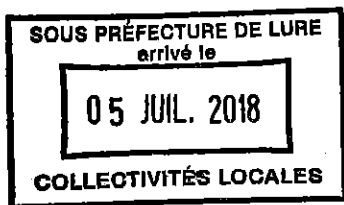
- 24 875.91 € représentant 40% du coût total de l'action d'animation du PLIE portée par la CCPH,
- 14 900 € représentant le plafond du montant conventionné de l'action « Référent de parcours » portée par l'ADCH,
- 16 120.07 € représentant 27.95 % du coût total de l'action « Chargé de relations entreprises » portée par la Mission Locale.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 28 juin 2018  
Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 03.07.18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. Kalter", written over a horizontal line.





# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 27 juin à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
21 juin 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 juin 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY – (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VEROY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guye GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

40

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM REMY Stéphane à Daniel COUSSEAU / Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jacques ABRY à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Jean-THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°104/2018

### **Objet : Programmation PLIE 2018 : Adoption des contreparties CCPH**

Le Président expose que le Département a publié en deux temps l'appel à projets concernant les actions de la programmation PLIE pour l'année 2018.

- Le 13 avril : appel à projets relatifs à l'action « Référent de parcours » portée par l'ADCH et « Chargé de relations entreprises » portée par la Mission Locale.
- Le 5 juin : appel à projet relatif à l'action « Animation du PLIE » portée par la CCPH. Pour mémoire cet appel à projets a été revu afin d'être en cohérence avec la réglementation européenne.

Les montants présentés par l'ADCH et la Mission Locale mobilisent les subventions attribuées à ces deux structures en décembre 2017. Il n'y a donc pas lieu de voter de nouvelles subventions. Il convient simplement d'arrêter le pourcentage d'intervention de la CCPH sur ces deux actions en fonction des montants présentés en réponse aux appels à projets soit 40 % du coût total éligible de l'action pour l'ADCH et 25.06 % pour la Mission Locale. Concernant la CCPH, la participation de la collectivité à l'action d'animation du PLIE est de 23 027.20 € pour un coût total prévisionnel de 57 568€ soit un taux d'intervention de 40%.

Structure	Action	FSE	%	CCPH	%	Autres cofinanceurs		TOTAL
<b>Appel à projet du 13 avril 2018</b>								
ADCH	Référent de parcours PLIE	15 981 €	60	10 654 €	40			26 635 €
Mission Locale	Chargé de relations entreprise	40 709 €	60	17 000 €	25.06	10 135 €	CC Pays Villersexel et Département	67 844 €
<b>Appel à projets du 5 juin 2018</b>								
CCPH	Animation du PLIE du Pays d'Héricourt	34 540.80 €	60	23 027.20	40			57 568 €

A noter que les montants indiqués pour la participation CCPH sont des montants maximums qui seront réévalués dans le cadre des bilans des actions et ajustés au pourcentage conventionné.

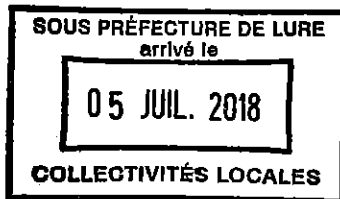
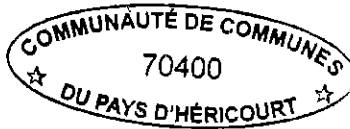
**Concernant les structures de l'insertion par l'activité économique :** Seuls les Jardins du Mont Vaudois bénéficient d'une subvention FSE qui leur a été attribuée en mai 2018 au titre d'un appel à projet départemental commun à l'ensemble des chantiers d'insertion. Le montant FSE attribué à la structure pour 2018 est de 105 433.60€. La subvention CCPH de 15 000 € votée en décembre 2017 n'est pas valorisée dans le cadre de cette action afin de couvrir les dépenses inéligibles au FSE.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **VALIDE** les montants des contreparties CCPH des actions présentées ci-dessus soit :
  - 10 654 € maximum représentant 40 % du coût total de l'action « Référent de parcours » portée par l'ADCH,
  - 17 000 € maximum représentant 25.06 % du coût total de l'action « Chargé de relations entreprises » portée par la Mission Locale,
  - 23 027.20 € maximum représentant 40% du coût total de l'action d'animation du PLIE portée par la CCPH,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ces contreparties.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 03.07.18

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 28 juin 2018  
Le Président,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. H. Altier", written over a horizontal line.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 27 juin à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
21 juin 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 juin 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

40

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY – (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLÉMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guye GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM REMY Stéphane à Daniel COUSSEAU / Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Dahila MEDDOUR à Luc BERNARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jacques ABRY à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Jean-THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°105/2018

### **Objet : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2017**

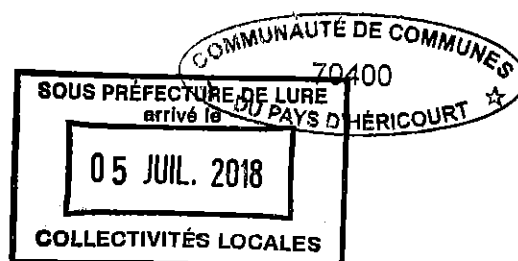
Conformément à la loi BARNIER du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement qui met l'accent sur la transparence et l'information des usagers, le Président présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2017.

Ce rapport doit être dressé dans les 6 mois de l'exercice concerné et devra ensuite être présenté par chaque maire en conseil municipal dans le cadre de la présentation du rapport annuel d'activités portant sur l'ensemble des compétences de la Communauté de communes avant le 30 septembre 2018 (décret n°2000-404 du 11 mai 2000).

Le rapport d'activité 2017 fait état du périmètre et de l'organisation du service, de l'activité de collecte et de traitement des déchets, du coût du service et des perspectives 2018.

S'agissant d'une présentation, ce point ne donne pas lieu à délibération.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 03.07.18



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 28 juin 2018  
Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 27 juin à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
21 juin 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 juin 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY – (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guye GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM REMY Stéphane à Daniel COUSSEAU / Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jacques ABRY à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Jean-THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°106/2018

### Objet : Adoption des tarifs de l'école de musique 2018/2019

Le Président expose que comme chaque année, il est nécessaire de délibérer sur les tarifs de l'Ecole de Musique du Pays d'Héricourt à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Pour la troisième année, il est proposé de reconduire les mêmes tarifs que la saison écoulée sans aucune augmentation compte tenu que nos tarifs sont souvent supérieurs à ceux des conservatoires voisins.

TARIFS DE BASE (élèves d'Héricourt, de la CCPH, personnel et enfants du personnel de la Ville d'Héricourt et de la CCPH) Tarifs mensuels soumis aux revenus du foyer		Pour mémoire 2015 – 2016	2016 – 2017 2017 – 2018 2018 - 2019
Formation musicale	Jeune	14,30	14,60
	Adulte	24,40	24,90
Formation instrumentale	Jeune	19,20	19,60
	Adulte	30,50	31,10

Dégressivité de 20 % pour l'inscription d'un 2ème enfant et de 30 % pour les suivants sur le tarif déterminé.  
Le tarif jeune s'applique : aux enfants mineurs, aux personnes majeures de - de 25 ans poursuivant leurs études sur présentation d'un certificat de scolarité, aux demandeurs d'emploi de moins de 25 ans sur présentation d'un justificatif de Pôle Emploi.  
Réduction de 50% pour les élèves faisant partie de l'Harmonie Municipale y compris pour les activités annexes (à l'exclusion des frais administratifs). Minimum de facturation de 15 € par trimestre et par activité.

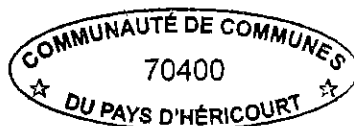
BAREME REVENUS APPLIQUE AU TARIF DE BASE			
Revenus	Catégorie	Coefficient	Nombres de familles
Moins de 5 000 €	0	- 31 %	5
De 5 000 € à 6 011 €	1	- 1 %	5
De 6 012 € à 11 991 €	2	+ 8 %	37
De 11 992 € à 18 227 €	3M	+ 20 %	59
De 18 228 € à 26 764 €	3	+ 35 %	46
De 26 765 € à 71 754 €	4	+ 50 %	18
Plus de 71 754 €	5	+ 80 %	1
Personnes résidant hors de la CCPH inscrite avant 2007	6	x 2	1
Elèves membres de l'orchestre d'harmonie résidant hors CCPH			6
Non présentation de l'avis d'imposition			7
<b>TOTAL</b>			<b>185</b>

TARIFS MENSUELS NON SOUMIS AUX REVENUS DU FOYER		Pour mémoire 2015 - 2016	2016 - 2017 2017 - 2018 2018 - 2019
<b>Location instrument</b>	Jeune	28,50	29,00
	Adulte	43,20	44,00
<b>Activités annexes</b> (chœur d'enfants, choréïa, atelier jazz, atelier chansons burlesques, musique de chambre, ensemble adultes...)		7,50	8,00
<b>Frais administratifs</b> (sauf chœur d'enfants et éveil musical)		2,25	2,30
TARIFS MENSUELS ELEVES EXTERIEURS A LA CCPH NON MEMBRES DE L'ORCHESTRE D'HARMONIE		Pour mémoire 2015 - 2016	2016 - 2017 2017 - 2018 2018 - 2019
<b>Formation musicale</b>		78,30	80,00
<b>Formation instrumentale</b>		153,00	156,00
<b>Activités annexes</b> (chœur d'enfants, choréïa, atelier jazz, atelier chansons burlesques, musique de chambre, ensemble adultes...)		23,00	23,50

Le Conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** de reconduire les tarifs pour la saison 2018-2019.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 28 juin 2018  
Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 03.07.18




# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 27 juin à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
21 juin 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 juin 2018.

**Etaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY – (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guye GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL)

**Pouvoirs :**

Mmes MM REMY Stéphane à Daniel COUSSEAU / Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jacques ABRY à Martine PEQUIGNOT

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Jean-THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°107/2018

**Objet : Habitat 2020 : attributions de subventions**

Le Président expose que la Communauté de Communes du pays d'Héricourt participe aux travaux des usagers pour la rénovation de leur habitat via la politique HABITAT 2020. 4 nouveaux dossiers sont aujourd'hui présentés : 2 au titre des Façades et 2 au titre d'Habiter mieux.

SUBVENTION FACADES	
Propriétaire	HUGUENARD ARNAUD
Adresse	8 GRANDE RUE – 70400 CHAVANNE
Type de travaux	FACADE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	6 046 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	0 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>605 €</b>

SUBVENTION FACADES	
Propriétaire	JEUDY COLETTE
Adresse	10 RUE EN GOUTILLAND – 70400 ECHENANS /S MT VAUDOIS
Type de travaux	FACADE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	27 352.23 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	0 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>800 €</b>

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	JEUDY COLETTE
Adresse	10 RUE EN GOUTILLAND – 70400 ECHENANS /S MT VAUDOIS
Type de travaux	ISOLATION -REPLACEMENT CHAUDIERE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	68 220 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	14 500 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>500 €</b>

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	SARRAZIN JEAN
Adresse	26 GRANDE RUE – 70400 CHAGEY
Type de travaux	REPLACEMENT CHAUDIERE ET MENUISERIES
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	19 793.41 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	9 749 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>500 €</b>

Ce sont au total **2 405 €** de subventions que la CCPH accorde sur l'ensemble de ces dossiers.

Le Conseil communautaire à l'unanimité **AUTORISE** le Président à procéder au paiement des subventions pour les dossiers ci-dessus présentés.

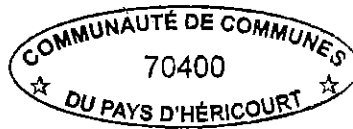
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 28 juin 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 03.07.18




# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 27 juin à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
21 juin 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 juin 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY – (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guye GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

40

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM REMY Stéphane à Daniel COUSSEAU / Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jacques ABRY à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Jean-THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°108/2018

### **Objet : Elections professionnelles : composition du Comité Technique et du CHSCT**

Le Président expose que la circulaire de la DGCL/DGFIP du 26-03-2018 prise en application du Décret n°2017-1201 du 27-07-2017 relatif aux comités techniques et commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, ainsi que l'arrêté du 4 juin 2018 fixe la date des élections professionnelles au **06/12/2018** et précise le calendrier électoral. Elles permettront d'élire les représentants du personnel aux :

- Commissions administratives paritaires (catégories A, B et C),
- Comités techniques,
- Commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels.

Ces représentants du Comité Technique seront élus pour 4 ans à un seul tour de scrutin.

Les représentants du personnel aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.) locaux seront désignés également pour 4 ans par les organisations syndicales en fonction des résultats au comité technique local.

A ce jour, la CCPH dispose au vu de ses effectifs d'un Comité Technique composé de 5 élus titulaires et suppléants et de 5 représentants du personnel titulaires et suppléants. Il est proposé de renouveler à l'identique cette composition sachant qu'elle peut aller de 3 à 5 membres titulaires (effectif compris entre 50 et 350 agents).

Les organisations syndicales ont été invitées à échanger lors d'une réunion le **5 juin 2018** sur la composition du Comité Technique, du CHSCT et le maintien du paritarisme sachant qu'elles ont été sollicitées sur les propositions suivantes :

#### COMITE TECHNIQUE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligation des fonctionnaires.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4,8 et 26,  
Vu le décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique.  
Vu le décret n°2018-55 du 31 janvier 2018 relatif aux instances de représentation professionnelle de la fonction publique territoriale.

Le décret n°85-565 vise à préciser les règles électorales permettant l'élection parmi les représentants du personnel d'une part de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes représentés au sein des organes consultatifs de la fonction publique et notamment le Comité Technique.

Aussi, considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2018 est de 113 agents, la répartition équilibrée femmes/hommes se décompose comme suit : 83 femmes soit 73,45 % des effectifs et 30 hommes soit 26,55 % des effectifs.

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 5 juin 2018 soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin, il convient de :

1. Fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
2. Décider le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
3. De fixer la répartition des représentants du personnel à 7 femmes et 3 hommes par arrêté administratif.
4. Décider le recueil, par le Comité Technique, de l'avis des représentants lors de sa séance du 15 mai 2018.
5. Autoriser le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

#### CHSCT

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 et le décret n°85-603 du 10 juin 1985.

En application de l'article 33-1 de la loi du 26 janvier 1984 et de l'article 27 du décret du 10 juin 1985 modifié, les collectivités ou établissements mentionnés à l'article 1er du décret sont tenus de créer un ou plusieurs comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, dans les mêmes conditions que celles prévues pour les comités techniques par les premier à quatrième alinéas de l'article 32 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée.

Aussi, considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2018 est de 113 agents, la répartition équilibrée femmes/hommes se décompose comme suit : 73,45 % de femmes et 25,66 % d'hommes.

Considérant la consultation des organisations syndicales intervenue le 5 juin 2018,

Il convient de :

1. Fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
2. Décider le maintien du paritarisme numérique au CHSCT en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel.
3. De fixer la répartition des représentants du personnel à 7 femmes et 3 hommes par arrêté administratif.
4. Décider le recueil, par le Comité Technique, de l'avis des représentants lors de sa séance du 15 mai 2018.
5. Autoriser le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil communautaire à la majorité (2 abstentions) **DECIDE** de la composition du Comité Technique et du CHSCT dans les conditions mentionnées ci- dessus.

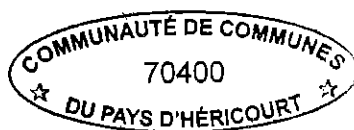
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 28 juin 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 03.07.18



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 27 juin à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 21 juin 2018	Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 juin 2018.
Nbre de Conseillers Communautaires en exercice	<u>Etaient présents :</u> Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY – (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guye GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire
Nbre de membres présents	Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.
Nbre de suffrages exprimés	<u>Excusés :</u> Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Remy Stéphane à Daniel COUSSEAU / Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jacques ABRY à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Jean-THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°109/2018

### **Objet : Création de poste suite au transfert du bassin d'apprentissage**

Le Président expose que le conseil communautaire à l'unanimité a décidé de s'engager dans la compétence apprentissage de la natation afin d'apprendre à tous les élèves primaires et de 6<sup>ème</sup> de la CCPH le savoir nager qui est une discipline inscrite au programme de l'éducation nationale.

Cette prise de compétence s'est accompagnée par la décision de construire un nouvel équipement, dimensionné pour accueillir l'ensemble des élèves de toutes les écoles du Pays d'Héricourt. La construction est actuellement bien engagée, l'équipement devant ouvrir après les vacances de la TOUSSAINT 2018.

Une autre conséquence de cette prise de compétence communautaire se traduit par le transfert des trois agents municipaux qui étaient affectés au bassin d'apprentissage de la ville d'Héricourt.

Cet effectif comprend 1 cadre B titulaire du grade d'éducateur des APS principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et de 2 cadres C dont un adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (faisant fonction de maître-nageur sauveteur) et un adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet soit 7.5/35<sup>ème</sup>.

La date d'effet du transfert est prévue le 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Les 3 agents ont été rencontrés en mairie d'Héricourt début Juin afin de faire connaissance et de répondre à leurs questions sachant que l'entretien a été très positif, les agents n'ayant fait part d'aucune inquiétude quant aux conditions de leur transfert.

Comme la loi le garantit, la mutation de tous ces personnels à la CCPH s'effectuera avec conservation de tous les avantages acquis au niveau salarial.

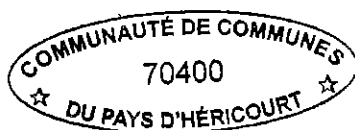
Le Comité technique de la CCPH a émis un avis favorable au transfert des agents du bassin d'apprentissage à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Le Conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** de créer les emplois suivants à effet du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

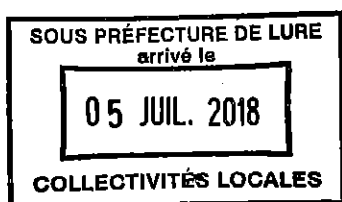
- un poste d'éducateur des APS principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet soit 7.5/35ème.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 28 juin 2018  
Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 03.07.18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. Walter", written over a horizontal line.





# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 27 juin à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
21 juin 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 juin 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY – (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guye GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM REMY Stéphane à Daniel COUSSEAU / Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jacques ABRY à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Jean-THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°110/2018

**Objet : Ressources humaines : Création de postes de non-titulaires – Rémunération contractuels – Transformation de postes**

#### 1/Création d'emplois de non titulaires non permanent pour renfort d'activité pour le service Périscolaire :

Suite au retour à la semaine de 4 jours, les effectifs au service Périscolaire sont difficilement identifiables dans la mesure où ils dépendent de la réorganisation des familles à la sortie d'école et sur le temps du mercredi. Durant la réforme, plusieurs contrats aidés ont été recrutés pour pallier aux besoins en animateurs sur la base de contrat de droit privé de 20 heures, de nombreuses heures complémentaires ont été confiées à nos animateurs et des contrats pour renfort d'activité ont été créés.

Pour le temps du mercredi, des agents titulaires en perte d'heures complémentaires seront positionnés dans le cadre de l'annualisation de leur temps de travail.

Plusieurs postes sur le temps du midi ne sont pas créés à ce jour et nous ne connaissons pas les besoins des familles sur le temps du soir, ce qui pose des réels problèmes d'organisation en terme de ressources humaines pour proposer des contrats avec des temps de travail définis aux agents à compter de septembre 2018.

Il est proposé de créer 15 emplois pour renfort d'activité pour l'année scolaire 2018-2019 et d'ajuster les postes en fonction des effectifs à la sortie d'école. Ce renforcement à minima se fait sous forme de contrat à la semaine ou entre chaque période de vacances scolaires ou sur l'année scolaire dans le cadre d'une annualisation. Le temps de travail de ces contrats pourra aller de 5 h à 20 h.

La rémunération des agents sera calculée par référence aux indices de rémunération du 1er échelon du grade d'adjoint d'animation.

2/ Création d'un emploi de non titulaire non permanent pour renfort d'activité pour le service Cuisine Centrale :  
Depuis la création de la Cuisine centrale, le nombre de repas est passé de 450 à 680 repas et cette augmentation a généré un besoin de personnel supplémentaire qui s'est traduit dans les faits, par l'affectation d'un agent en reclassement sur la base de 28 heures hebdomadaires.

Il s'avère que depuis deux ans, cet agent ne peut plus être affecté sur ce poste et qu'il a été remplacé par des contrats aidés de 20 heures.

Il conviendra à terme de créer un emploi de 20 heures pour permettre le fonctionnement du service.

Le poste n'étant pas prévu d'être créé, il est proposé le recours à un contrat d'un an pour renfort d'activité.

Le recours à un contrat PEC (parcours emploi compétences) sera recherché si possible.

Il convient donc de créer un emploi pour renfort d'activité sur la base de 20 heures pour une durée d'un an soit du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 septembre 2019 sur le grade d'adjoint technique territorial.

La rémunération de l'agent sera basée sur le 1<sup>er</sup> échelon du grade.

3/ Modification horaire pour renfort d'activité à la médiathèque

Lors du conseil communautaire du 12 d'avril 2018, il a été proposé de créer deux postes pour renfort d'activité du 15 juin 2018 au 14 juin 2019 pour pallier les temps partiels.

Les besoins en personnel n'ont pas été correctement retranscrits dans les postes.

Il convient donc de supprimer l'emploi créé en renfort d'activité sur la base de 20 h du 15 juin 2018 au 14 juin 2019 et de créer un emploi en renfort d'activité sur la base de 28 heures pour une durée d'un an du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019 sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine.

La rémunération de l'agent sera basée sur le 1<sup>er</sup> échelon du grade.

4/ Création d'un emploi pour renfort d'activité aux services administratifs

Il convient donc de créer un emploi en renfort d'activité pour le service archivage pour une durée d'un an sur le grade d'adjoint administratif à 20 heures par semaine, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019 afin de remplacer les agents à temps partiels.

La rémunération de l'agent sera basée sur le 1<sup>er</sup> échelon du grade.

5/ Rémunération des contractuels de l'école de musique

Les emplois liés au transfert des agents de l'école de musique ont été créés par délibération du conseil communautaire du 25 juin 2015.

Or certains postes de l'école de musique sont pourvus par des contractuels puisque les annonces d'emploi restent infructueuses.

Selon la loi 84-53 du 26 janvier 1984 art 34, les emplois vacants peuvent être pourvus par un agent contractuel mais il faut préciser que leur rémunération se fera sur la base du premier échelon du grade sur lequel l'agent est recruté.

Ainsi, six emplois d'assistant d'enseignement artistique principal de deuxième classe et un emploi d'assistant d'enseignement artistique sont actuellement pourvus par des agents contractuels.

Suite à la modification des grilles indiciaires au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il convient de mettre à jour les indices de rémunération pour le renouvellement des contrats au 1<sup>er</sup> octobre 2018.

- Pour les postes d'assistants d'enseignement artistique principal de deuxième classe( discipline orgue 5h00, guitare 9h00, contrebasse 5h00, tuba 3h30, cor d'harmonie 3h30, hautbois 3 h30 )pourvus par des contractuels de droit public en cas de vacance de poste , la rémunération sera basée sur l'échelon 1 du grade à savoir IB 377, IM 347.
- Pour le poste d'assistant d'enseignement artistique (discipline accompagnement piano 9h30) pourvu par un contractuel de droit public en cas de vacances de poste, la rémunération sera basée sur l'échelon 1 du grade à savoir IB 366, IM 339.

Le Conseil communautaire à la majorité (2 abstentions) **AUTORISE** le Président à :

- **CREER** 15 postes non permanents d'adjoint d'animation pour renfort d'activité à temps non complet pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019, les recrutements pouvant se faire sur une durée hebdomadaire de 5 h à 20 heures, de fixer la rémunération au 1<sup>er</sup> échelon du grade de recrutement, de procéder aux recrutements et de signer les contrats afférents,
- **CREER** un emploi non permanent d'adjoint du patrimoine pour renfort d'activité à temps non complet soit 28 h hebdomadaires pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019, de fixer la rémunération au 1<sup>er</sup> échelon du grade de recrutement, de procéder aux recrutements et de signer les contrats afférents.
- **CREER** un emploi non permanent d'adjoint administratif pour renfort d'activité à temps non complet soit 20 h hebdomadaires pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019, de fixer la

rémunération au 1er échelon du grade de recrutement, de procéder aux recrutements et de signer les contrats afférents.

- **FIXER** la rémunération des agents contractuels de l'école de musique placés sur des emplois vacants sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade du poste vacant.

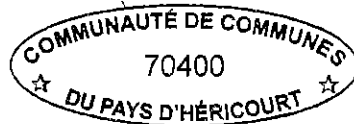
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 28 juin 2018

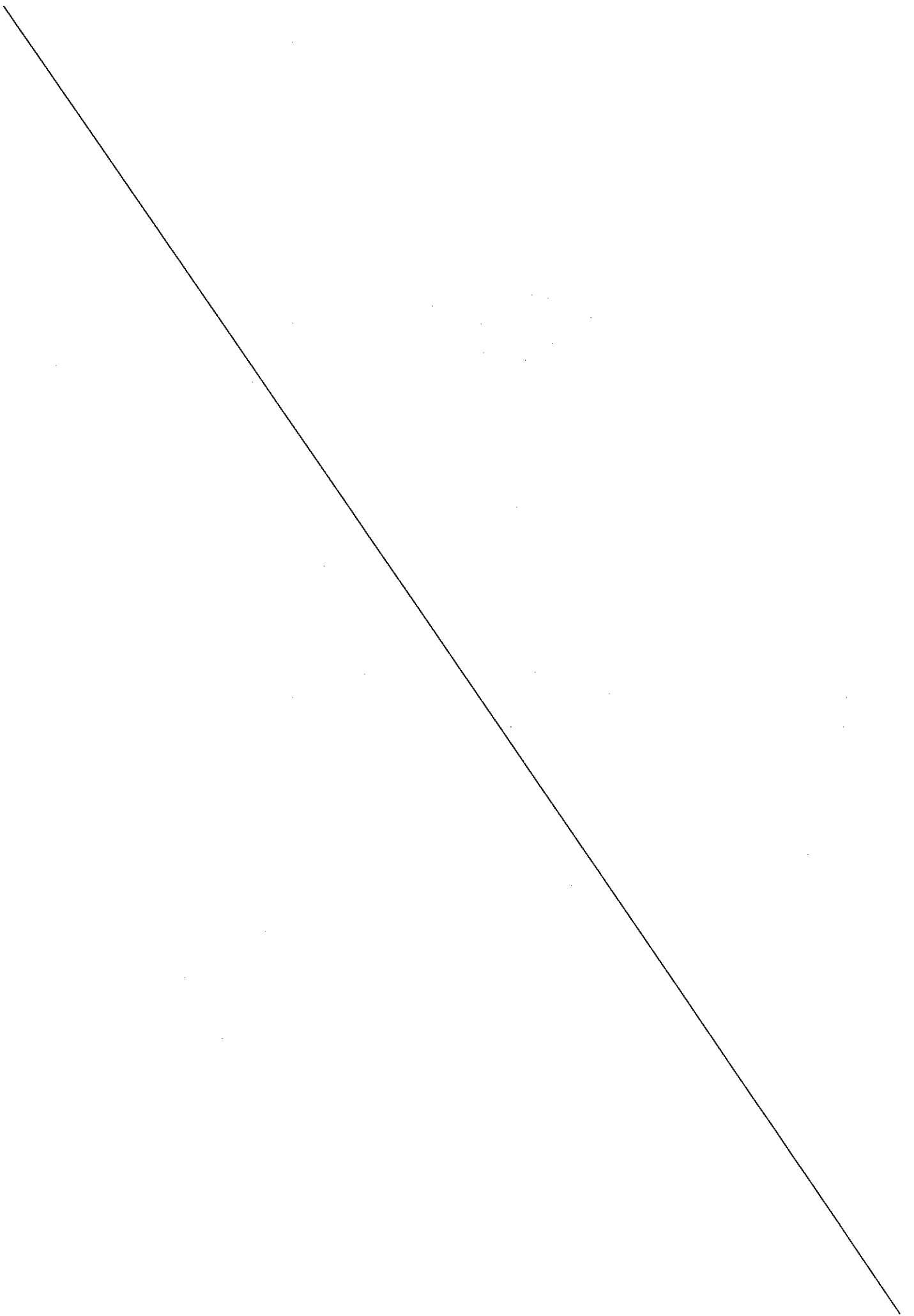
Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 03.07.18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. Ballester", written over a horizontal line.





# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 27 juin à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
21 juin 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 juin 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY – (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guye GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM REMY Stéphane à Daniel COUSSEAU / Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jacques ABRY à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Jean-THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°111/2018

### **Objet : Mise en œuvre d'une indemnité de départ volontaire pour création d'entreprise**

Le Président expose que le décret n°2009-1594 du 18 décembre 2009 prévoit la possibilité pour les collectivités d'instaurer et de verser aux fonctionnaires qui quittent définitivement la fonction publique territoriale, une indemnité de départ volontaire (IDV).

Le versement de cette indemnité est soumis à conditions, encadrée par le décret lui-même et par la circulaire du Ministère du budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique, en date du 21 juillet 2008, prise pour l'application du décret n°2008-368 instaurant une indemnité de départ volontaire pour les agents de la Fonction Publique d'Etat.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer, dans les limites prévues par les textes, les conditions d'attribution de l'indemnité de départ volontaire.

La CCPH a été saisie par un agent pour obtenir cette indemnité suite à sa demande de démission afin de créer une entreprise d'épicerie ambulante sur le Pays d'Héricourt.

Il convient de mettre en place ou non l'indemnité de départ volontaire et d'en fixer les conditions.

Il est proposé les modalités suivantes :

#### **1. Les bénéficiaires**

Les fonctionnaires et les agents non titulaires de droit public recrutés pour une durée indéterminée, en position d'activité, qui quittent définitivement la fonction publique territoriale à la suite d'une démission régulièrement acceptée pour le motif suivant :

Le décret prévoit 3 cas dans lesquels l'indemnité de départ volontaire peut être versée :

- départ définitif de la fonction publique territoriale pour créer ou reprendre une entreprise
- restructuration de service
- départ définitif de la Fonction Publique territoriale pour mener à bien un projet personnel

Il est proposé pour la CCPH de ne retenir uniquement le premier motif : départ définitif de la fonction publique territoriale pour créer ou reprendre une entreprise.

Sont exclus du bénéfice de l'indemnité de départ volontaire :

- Les agents titulaires en position de disponibilité, en congé parental ou en détachement
- Les agents quittant la Fonction Publique Territoriale dans le cadre d'une admission à la retraite, d'un licenciement ou d'une révocation
- Les agents qui se situent à 5 ans ou moins de l'âge d'ouverture de leurs droits à pension
- Les agents non titulaires de droit public en contrat à durée déterminée
- Les agents de droit privé

Outre le statut et la position de l'agent, il est à noter qu'en cas de recrutement sur un nouvel emploi public dans les 5 ans suivant sa démission, le bénéficiaire de l'indemnité est tenu de rembourser intégralement, dans un délai maximum de 3 ans suivant son recrutement, les sommes perçues au titre de cette indemnité.

## 2. Calcul et modalités de versement de l'IDV

Le montant de l'IDV est fixé individuellement, par référence à la rémunération de l'agent.

Selon l'article 4 du décret, le montant ne peut excéder le double de la rémunération brute annuelle perçue par l'agent au cours de l'année civile précédente celle du dépôt de la demande de démission.

Il est proposé, pour la CCPH, de verser 10/12ème de la rémunération brute annuelle perçue par l'agent au cours de l'année civile précédente celle du dépôt de la demande de démission.

Ce montant est soumis aux retenues sociales suivantes :

Pour les agents relevant du régime spécial de sécurité sociale :

- La cotisation RAFP
- La CSG
- La CRDS

Pour les agents relevant du régime général de sécurité sociale :

- Les cotisations de sécurité sociale (maladie, maternité, invalidité, décès, accident et vieillesse)
- Les cotisations de retraite complémentaire (IRCANTEC)
- La CSG
- La CRDS

L'IDV de la fonction publique est imposable à l'impôt sur le revenu.

Aussi, les modalités de versement suivantes sont proposées pour la CCPH :

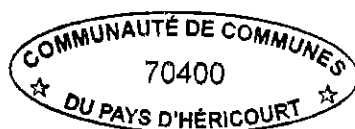
Un versement en deux fois, après signature d'une convention entre l'agent et la collectivité :

- La moitié du montant, au plus tôt au moment de la radiation des cadres, après l'apport de pièces justificatives prouvant la création d'une entreprise par l'agent
- La 2ème moitié du montant, 6 mois après le premier versement, après l'apport de pièces justificatives prouvant l'activité de l'entreprise créée par l'agent.

Le Conseil communautaire à la majorité (4 abstentions) **DECIDE** d'instaurer l'indemnité de départ volontaire dans les conditions sus visées.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 03.07.18

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 28 juin 2018  
Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 27 juin à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
21 juin 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 juin 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY – (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLÉE (VERLANS) – Guye GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

40

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM REMY Stéphane à Daniel COUSSEAU / Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jacques ABRY à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Jean-THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°112/2018

### **Objet : Budget principal : DM n°1**

Le Président expose que la Communauté de communes a voté son Budget Principal en date du 12 avril 2018. Il convient aujourd'hui de l'ajuster avec une Décision Modificative.

Celle-ci concerne :

- Des dépenses de 2016 suivies de travaux, qu'il est donc nécessaire de transférer sur l'imputation comptable des travaux. Il s'agit d'études relatives à la faisabilité de la reconversion des friches Rue de la Tuilerie pour 4 308 € (N° d'inventaire 33-040 ; Mandat 1882 du 09/08/2016 pour 2 590,80 € et mandat 2380 du 24/10/2016 pour 1 717,20 €).
- Des dépenses de 2016, qui n'ont pas fait l'objet de travaux, qu'il convient donc d'amortir. Il s'agit :
  - De frais d'insertion concernant la publication du marché « Etude, animation et élaboration du PLUI valant SCOT » (N° d'inventaire 33-039 ; Mandat 1868 du 08/08/2016 pour 1 080 €).
  - De frais d'étude relatifs à la localisation du Parc d'activité pour 4 428 € (N° d'inventaire 33-038 ; Mandat 115 du 08/02/2016).
- Un changement d'imputation comptable suite à une erreur de saisie au moment de l'élaboration du budget, au service 102 « Ecole de Musique », 5 800 € imputés au compte 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé », doivent être imputés au compte 6042 « Achats de prestations de services ».
- Des réductions/annulations de factures médiathèque, compte 673 « Titres annulés (sur exercices antérieurs) », pour un total de 221 €.

Il est donc demandé à l'Assemblée de modifier les chapitres budgétaires comme suit :

**En dépense d'investissement :**

**Chapitre 020 – Dépenses imprévues :**

BP : 258 000,00 €	DM1 : - 4 308,00 € (Article 020)	nouveaux crédits : 253 692,00 €
-------------------	-------------------------------------	---------------------------------

**Chapitre 041 – Opérations patrimoniales :**

BP : 0,00 €	DM1 : + 4 308,00 € (Article 2313)	nouveaux crédits : 4 308,00 €
-------------	--------------------------------------	-------------------------------

**En recette d'investissement :**

**Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :**

BP : 403 217,00 €	DM1 : + 5 508,00 € (Article 28031 : 4 428 € Article 28033 : 1 080 €)	nouveaux crédits : 408 725,00 €
-------------------	--	---------------------------------

**Chapitre 041 – Opérations patrimoniales :**

BP : 0,00 €	DM1 : + 4 308,00 € (Article 2031)	nouveaux crédits : 4 308,00 €
-------------	--------------------------------------	-------------------------------

**Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves :**

BP : 709 620,91 €	DM1 : - 9 816,00 € (Article 10222)	nouveaux crédits : 699 804,91 €
-------------------	---------------------------------------	---------------------------------

**En dépense de fonctionnement :**

**Chapitre 011 – Charges à caractère général :**

BP : 1 626 382,76 €	DM1 : + 5 800 € (Article 6042)	nouveaux crédits : 1 632 182,76 €
---------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

**Chapitre 022 – Dépenses imprévues :**

BP : 99 958,00 €	DM1 : - 5 808,00 € (Article 022)	nouveaux crédits : 94 150,00 €
------------------	-------------------------------------	--------------------------------

**Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :**

BP : 403 217,00 €	DM1 : + 5 508,00 € (Article 6811)	nouveaux crédits : 408 725,00 €
-------------------	--------------------------------------	---------------------------------

**Chapitre 65 – Autres charges de gestion courantes :**

BP : 2 089 867,00 €	DM1 : - 5 800 € (Article 6574)	nouveaux crédits : 2 084 067,00 €
---------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

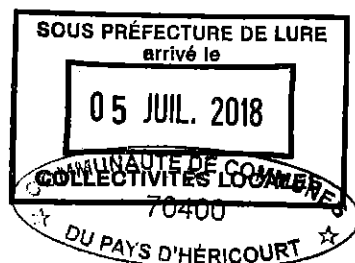
**Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :**

BP : 50,00 €	DM1 : + 300,00 € (Article 673)	nouveaux crédits : 350,00 €
--------------	-----------------------------------	-----------------------------

Ces ajustements n'entraînent pas de modification de l'équilibre des deux sections, qui pour le fonctionnement s'établit à 9 419 582,00 €, et pour l'investissement à 6 308 815,00 €.

Le Conseil communautaire à la majorité (2 votes contre, 3 abstentions) **APPROUVE** la présente Décision Modificative N°1 du Budget Principal 2018.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 03.07.18



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 28 juin 2018  
Le Président,

*Bunhalter*



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 27 juin à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
21 juin 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 juin 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY – (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Remy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guye GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

40

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM REMY Stéphane à Daniel COUSSEAU / Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Dahlia MEDDOUR à Luc BERNARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jacques ABRY à Martine PEQUIGNOT

Assistaient à la séance :

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Jean-THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°113/2018

**Objet : Contingent incendie : recouvrement CPI Etoyon Belverne**

Le Président expose que depuis 2016, dans le cadre du Pacte Fiscal et Financier (PFF), la CCPH prend en charge le contingent incendie de chaque commune membre (délibération n°166 du 11 décembre 2015).

Cette décision fait suite à la loi NOTRe, permettant aux Communautés de Communes de se substituer à leurs communes membres dans le paiement du Contingent Incendie.

Cette opération étant neutre au niveau financier, le montant du SDIS est ainsi déduit de la fiscalité à compenser aux communes dans le cadre du Pacte Fiscal et Financier.

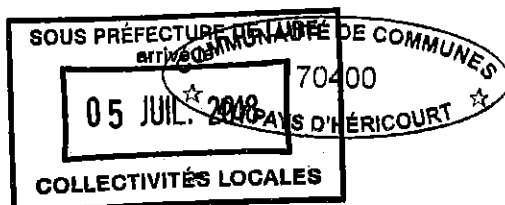
Or les statuts du syndicat du CPI d'ETOBON-BELVERNE prévoient dans son article 6 modifié en septembre 2016, que les 2 communes versent le contingent SDIS au syndicat du CPI qui les reverse à la CCPH pour reversement au SDIS.

En conséquence les communes d'Etoyon et de Belverne ont réglé leurs cotisations Contingent Incendie pour 2018 directement au syndicat du CPI respectivement à hauteur de 2 542,33 € et 1 661,23 € et dans le même temps la CCPH a bien versé ces mêmes montants au SDIS pour un total de 4 203,56 €.

Il convient donc de régulariser cette situation en demandant au syndicat du CPI le reversement des contingents des 2 communes à hauteur de 4 203,56 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **AUTORISE** le Président à procéder au recouvrement du Contingent Incendie des communes d'Etoyon et de Belverne, auprès du syndicat du CPI pour un montant de 4 203,56 €.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 03.07.18



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 28 juin 2018

Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 27 juin à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
21 juin 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 juin 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

40

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY – (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guye GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM REMY Stéphane à Daniel COUSSEAU / Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jacques ABRY à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Jean-THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°114/2018

### Objet : Ordures ménagères : proposition de rachat de bacs usagés

Le Président expose que suite au passage à la redevance incitative et dans le cadre de la mise en place des bacs de collecte sur l'ensemble du territoire communautaire, environ 10 tonnes de bacs usagés, impropres ont été retirés. Il s'agit surtout de bacs retirés de l'ancien parc de la ville d'Héricourt.

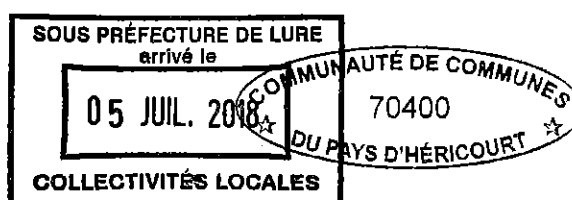
La cession de ces bacs avait déjà fait l'objet d'une délibération en séance du conseil communautaire du 29 septembre 2016, autorisant le rachat par la société BROYAGE LEGAY 76520 BOOS. Cette transaction, n'a pas été réalisée suite au dépôt de bilan de cette société. Une nouvelle société de recyclage des matières plastiques s'est portée candidate pour acquérir ces bacs au tarif de 160 € TTC la tonne.

Il s'agit de la société EMC dont le siège social se trouve en Belgique avenue Louise à BRUXELLES, mais qui traite ces matières sur le territoire Français pour les revendre à la société CITEC environnement, qui est notre fournisseur actuel en bacs de collecte.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à céder les bacs hors service à la société EMC au tarif de 160 € TTC la tonne.
- **AUTORISE** le Président à émettre un titre correspondant à la vente et inscrire la recette au budget annexe ordures ménagères.
- **AUTORISE** le Président à procéder aux écritures de sorties du patrimoine de ces biens mobiliers.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 03.07.18



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 28 juin 2018  
Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 27 juin à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
21 juin 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 juin 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY – (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guye GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

40

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM REMY Stéphane à Daniel COUSSEAU / Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jacques ABRY à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Jean-THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

N°115/2018

### **Objet : Ordures ménagères : modification et adoption des tarifs des composteurs**

Le Président expose qu'en 2011, une régie d'encaissement a été créée afin de vendre des composteurs au prix de 15 € le composteur, quel que soit le modèle.

Le SYTEVOM par délibération en date du 15 mars 2012 a fixé le tarif des composteurs à 20 € TTC au lieu des 15 € TTC initiaux et autoriser la vente de lombricomposteur au prix de 30 € TTC ainsi que la vente de Bio seaux au prix de 3 € TTC.

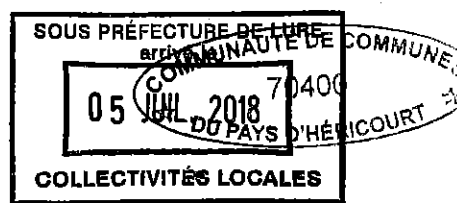
Par la délibération en date du 23 mars 2017 le SYTEVOM a à nouveau modifié ses tarifs, proposant les composteurs au prix de 25 € TTC contre 20 € TTC auparavant et sans fourniture systématique du bio seau. Le bio seau est vendu indépendamment au prix de 3 € TTC. Le tarif du lombricomposteur est quant à lui porté à 35 € contre 30 € auparavant.

Il convient de délibérer pour adapter les tarifs de la régie composteur à ces nouveaux tarifs votés par le SYTEVOM.

Le Conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** de :

- Modifier le tarif des composteurs pour la régie passant de 20 € à 25 € quel que soit le modèle, bois ou plastique.
- Modifier le tarif du lombricomposteur passant de 30 € à 35 € l'unité.
- Définir le tarif des bio seaux au prix de 3 € TTC l'unité pour les personnes en faisant la demande.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 03.07.18



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 28 juin 2018  
Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 27 juin à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
21 juin 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 juin 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY – (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guye GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

40

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane RÉMY (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM RÉMY Stéphane à Daniel COUSSEAU / Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jacques ABRY à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Jean-THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°116/2018

### Objet : Admission en non-valeur ordures ménagères

Le Président expose que la Trésorerie sollicite régulièrement la Communauté de communes pour admettre en non-valeur des créances considérées comme ne pouvant être recouvrées suite à la mise en œuvre des procédures.

#### • Ordures Ménagères

La fréquence de ces demandes est à mettre en parallèle avec le volume de facturation traité qui s'est élevé à 25400 factures en 2017. (23 780 en 2016) pour 11 826 abonnements. Pour mémoire le montant de la redevance s'est élevé à 1 400 186.49 € en 2017.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le comptable nous informe et nous communique les dossiers concernant une liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, et ceux concernant une procédure de surendettement des particuliers se terminant par une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire donc, par l'effacement des dettes de la personne surendettée.

A défaut de contestation de notre part, cela signifie que nous acceptons implicitement la décision d'effacement des dettes qui fait l'objet d'un jugement par le tribunal d'instance et donc, la demande d'admission en non-valeur qui s'en suit et qui doit toujours être validée par une délibération. A noter que la communauté de communes conteste **systématiquement** les demandes d'effacement de dettes.

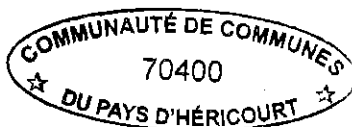
Aussi, l'état présenté par la Trésorerie représente un montant de **903,44 €** portant sur les années 2013 à 2017.

COMMUNE							TOTAL	MOTIF DE LA PRESENTATION
	2012	2013	2014	2015	2016	2017		
HERICOURT	0 €	96.45 €	96.45 €	188.80 €	428.23 €	93.51 €	903.44 €	PRP SANS LJ (3 DOSSIERS)
TOTAL	0 €	96.45 €	96.45 €	188.80 €	428.23 €	93.51 €	903.44 €	

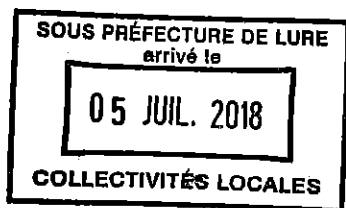
Le Conseil communautaire à la majorité (1 vote contre) **ADMET** en non-valeur des créances d'ordures ménagères pour un montant total de 903.44 €.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
 Pour extrait certifié conforme.  
 Fait à Héricourt, le 28 juin 2018  
 Le Président,

Publié à  
 HERICOURT,  
 Le 03.07.18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. Balthazar".



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 27 juin à 18h00

**Date de la Convocation du Conseil Communautaire**  
21 juin 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 juin 2018.

<b>Nbre de Conseillers Communautaires en exercice</b>	44	<b>Etaient présents :</b> Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY – (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guye GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) <b>membres titulaires</b> Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - <b>membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire</b>
<b>Nbre de membres présents</b>	31	
<b>Nbre de suffrages exprimés</b>	40	

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**  
Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL)

**Pouvoirs :**  
Mmes MM REMY Stéphane à Daniel COUSSEAU / Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jacques ABRY à Martine PEQUIGNOT

**Assistaient à la séance :**  
Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Jean-THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

\* \* \* \* \*

N°117/2018

### **Objet : Information sur les décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation depuis le dernier Conseil Communautaire**

Conformément aux délibérations n°40/2014, et 109/2014, le Président doit informer le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

☉ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT

☉ Marchés publics : en € HT :

M196/2018	VEOLIA	Services	Création branchement AEP DN 63 Gymnase du Champ de Foire	25420 VOUJEAUCOURT	28/05/2018	5 999,37 €
-----------	--------	----------	--	-----------------------	------------	------------

☉ Avenants aux Marchés publics : NEANT

☉ Contrat de location : NEANT

☉ Contrat d'assurance : NEANT

☉ Régies comptables : NEANT

☉ Dons et legs : NEANT

☉ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts :

- Maître HILD : forfait 2 000 € HT
- Maître HOURCABIE : 180 €/heure dans la limite de 12h

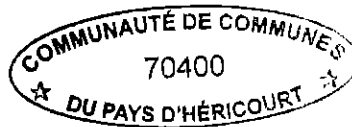
- ☉ Nouvelles actions en justice : NEANT
- ☉ Conventions de formation du personnel : NEANT
- ☉ Contrat de travail à durée déterminée : **contrats du 6 avril au 22 mai 2018**

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires
<b>PERISCOLAIRE</b>			
Renfort d'activité	2	14h00	2
<b>MEDIATHEQUE</b>			
Renfort activité	1	28 h	1
Remplacement	1	35 h	1
<b>BATIMENT</b>			
Remplacement	1	20 h	1
	1	9h15	1
<b>MULTI ACCUEIL</b>			
Remplacement	1	21h	1
	1	20 h	1

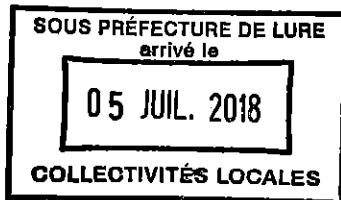
S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
 Pour extrait certifié conforme.  
 Fait à Héricourt, le 28 juin 2018  
 Le Président,

Publié à  
 HERICOURT,  
 Le 03.07.18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bonhater", written over a horizontal line.



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 27 juin à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
21 juin 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 juin 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY – (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guye GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

40

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM REMY Stéphane à Daniel COUSSEAU / Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jacques ABRY à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Jean-THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°118/2018

### **Objet : Cession d'un terrain aux Guinnottes**

Le Président expose qu'en juillet 2017, la société ACTEMIUM, basée à Belfort a pris contact avec la CCPH en vue d'une installation sur le lot 4 des GUINNOTTES 2.

ACTEMIUM a confirmé à SEDIA son souhait de mettre une option d'achat sur ce lot en août 2017 et a engagé dans la foulée les études pour le projet immobilier.

Cette société connaît un fort développement qui la conduit à envisager un investissement immobilier plutôt qu'une location comme c'est le cas actuellement au Techn'hom. ACTEMIUM projette ainsi de recruter 10 personnes d'ici 2020. Il s'agit essentiellement de techniciens en mécanique, en électrotechnique en chaudronnerie.

Dans le cadre du projet immobilier, un permis de construire a été déposé en février 2018 pour un bâtiment industriel de 2091 m<sup>2</sup> (1500 m<sup>2</sup> d'atelier et 591 m<sup>2</sup> de bureau et locaux sociaux) par la société immobilière NOVELIGE, elle aussi filiale du Groupe VINCI en vue d'une location à ACTEMIUM. Ce permis a ensuite fait l'objet d'un transfert à la société immobilière spécialement créée à cet effet, HERICOURT LOCATION ENTREPOT, également filiale du Groupe VINCI qui a signé un compromis de vente avec SEDIA le 26 avril 2018.

Conformément à la convention d'aménagement de la zone des Guinnottes 2, il convient que le Conseil Communautaire agréé la vente de la parcelle entre SEDIA et HERICOURT LOCATION ENTREPOT.



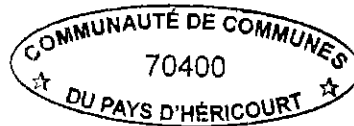
Le prix de vente a été fixé à 18 € HT/m<sup>2</sup> de surface utile conformément au tarif défini pour cette zone soit un montant de 143 640 € HT pour une surface utile de 7 980 m<sup>2</sup> (surface totale de la parcelle : 11 135 m<sup>2</sup>).

Le Conseil communautaire à la majorité (3 votes contre) ;

- **AUTORISE** la vente de la parcelle YA0059 numérotée Lot 4 de la Zone des Guinottes 2 entre SEDIA et la Société Héricourt Location Entrepôt SNC pour un montant 143 640 € HT soit 18€/m<sup>2</sup> de surface utile,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ces décisions.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 28 juin 2018  
Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 03.07.18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Binhalter", written over a horizontal line.



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 27 juin à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
21 juin 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 juin 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

40

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY – (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guye GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM REMY Stéphane à Daniel COUSSEAU / Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Dahlia MEDDOUR à Luc BERNARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jacques ABRY à Martine PEQUIGNOT

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Jean-THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°119/2018

### Objet : Cession d'un terrain aux Guinnottes

Le Président expose qu'en mars 2018, la CCPH a pris l'initiative de proposer à Monsieur LAHJAR, propriétaire de la parcelle 8C sur la zone des Guinnottes 2 de céder son bien à Monsieur Olivier MARCZAK, gérant de la SARL BCD, spécialisée dans la conception et la réalisation d'aménagements intérieurs, plus particulièrement des escaliers et garde-corps. Cette société, créée en 2005, compte 2 salariés permanents et 2 apprentis et est actuellement installée à Evette-Salbert. Elle souhaite investir dans un projet immobilier en cohérence avec son développement.

Monsieur LAHJAR et Monsieur MARCZAK ont convenu d'un prix de vente prenant en compte les frais de notaire supportés par monsieur LAHJAR lors de l'achat de la parcelle.

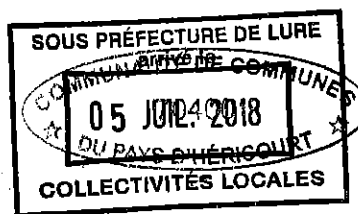
Le projet de monsieur MARCZAK est de construire un bâtiment d'activité d'environ 600 m<sup>2</sup>. Ces nouveaux locaux lui permettront de développer son activité et de recruter dans un premier temps 3 personnes.

Conformément au cahier des charges de cession de terrain de la zone des Guinnottes 2, le Conseil Communautaire doit autoriser cette revente dans la mesure où Monsieur LAHJAR n'a pas procédé aux travaux de construction prévus lors de l'achat de la parcelle par sa société immobilière.

Le Conseil communautaire à la majorité (3 votes contre) ;

- **AUTORISE** la vente de la parcelle YA 0099 numérotée Lot 8C de la zone des Guinnottes 2 entre la SCI LAHJAR IMMOBILIER et la SARL BCD représentée par Monsieur Olivier MARCZAK
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ces décisions.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 03.07.18



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 28 juin 2018  
Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 27 juin à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
21 juin 2018Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 juin 2018.

**Étaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY – (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guye GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Remy Stéphane à Daniel COUSSEAU / Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Jean-THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

\* \* \* \* \*

N°120/2018

**Objet : Schéma local des voies cyclables : adoption du plan de financement de la voie du Tram**

Le Président expose que suite à la notification de la DSIL et du PACT il convient de modifier le plan de financement de la voie du tram afin d'ajuster la participation recherchée auprès de la Région :

DEPENSES EN € HT		RECETTES		Taux
Etude	14 000 €	DSIL (contrat de ruralité) <i>notifié</i>	78 400 €	35.00 %
Travaux	170 000 €	REGION (CADD) <i>en cours</i>	44 800 €	20.00 %
Maîtrise d'œuvre	16 800 €	DEPARTEMENT (PACT) <i>notifié</i>	33 600 €	15.00 %
Imprévus	23 200 €	CCPH	67 200 €	30.00 %
<b>TOTAL</b>	<b>224 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>224 000 €</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ADOpte** le nouveau plan de financement de la voie du tram,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 03.07.18



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 28 juin 2018

Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 27 juin à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
21 juin 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 21 juin 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY – (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guye GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM REMY Stéphane à Daniel COUSSEAU / Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Dahlila MEDDOUR à Luc BERNARD / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Jean-THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°121/2018

### **Objet : Schéma local des voies cyclables : ajustement de l'opération voie du Tram**

Le Président expose que suite à l'adoption du principe de participation des communes au schéma de voie cyclable il convient de modifier le plan de financement de la voie du tram afin d'ajuster les fonds de concours des communes sur la base du nouveau plan de financement ci-après :

DEPENSES EN € HT		RECETTES		Taux
Etude	14 000 €	DSIL (contrat de ruralité) <i>notifié</i>	78 400 €	35.00 %
Travaux	170 000 €	REGION (CADD) <i>en cours</i>	44 800 €	20.00 %
Maîtrise d'œuvre	16 800 €	DEPARTEMENT (PACT) <i>notifié</i>	33 600 €	15.00 %
Imprévus	23 200 €	CCPH	67 200 €	30.00 %
<b>TOTAL</b>	<b>224 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>224 000 €</b>	<b>100 %</b>

Pour rappel, 4,253 kilomètres sont concernés pour l'aménagement de la voie du tram selon la répartition suivante :

- Héricourt : 1,960 km soit 46 %,
- Luze : 1,917 km soit 45 %,
- Couthenans : 376 mètres soit 9 %.

Toutefois, la commune de Couthenans a décidé que le tracé, bien que sur la commune de Luze, bénéficiait davantage à la commune de Couthenans et prendrait en charge un forfait de 5 000 € de l'enveloppe de Luze.

La répartition des communes s'élèverait à 33 600 € (50 % du reste à charge dans la limite de 15 % du coût du projet par voie de fonds de concours) :

VENTILATION EN €		%	VENTILATION EN € (selon le linéaire)		VENTILATION EN € (après intégration du forfait de Couthenans)		% du projet
CCPH	33 600 €	15.00 %	CCPH	33 600 €	CCPH	33 600 €	15.00 %
Communes	33 600 €	15.00 %	Héricourt	15 456 €	Héricourt	15 456 €	6.90 %
			Luze	15 120 €	Luze	10 120 €	4.52 %
			Couthenans	3 024 €	Couthenans	8 024 €	3.58 %
<b>TOTAL</b>	<b>67 200 €</b>	<b>30.00 %</b>		<b>67 200 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>67 200 €</b>	<b>30.00 %</b>

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ADOpte** le tableau de répartition des participations communales
- **AUTORISE** le Président à la signature des conventions d'attribution du fonds de concours,

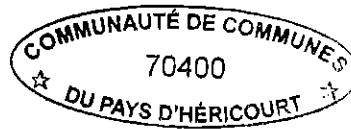
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 28 juin 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 03.07.18




# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juillet 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 16 juillet à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
10 juillet 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

38

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 10 juillet 2018.

#### Étaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOLINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Yves GERMAIN / Sandrine PALEO à Gilles LAZAR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

#### Assistaient à la séance :

MM Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N°122/2018

### **Objet : Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 27 juin 2018**

Le Président présente le procès-verbal du Conseil communautaire du 27 juin 2018.

Les conseillers communautaires à la majorité (2 abstentions) **APPROUVENT** le procès-verbal du précédent Conseil.

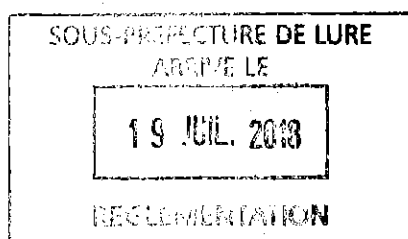
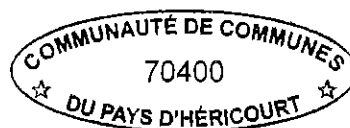
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 17 juillet 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 19.07.2018



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juillet 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 16 juillet à 18h00

<b>Date de la Convocation du Conseil Communautaire</b> 10 juillet 2018	Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 10 juillet 2018.
<b>Nbre de Conseillers Communautaires en exercice</b> 44	<b>Étaient présents :</b> Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlia MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) <b>membres titulaires</b> Valéry VOUAGNET (COURMONT) <b>membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire</b>
<b>Nbre de membres présents</b> 32	
<b>Nbre de suffrages exprimés</b> 37	

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Yves GERMAIN / Sandrine PALEO à Gilles LAZAR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

#### Assistaient à la séance :

MM Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°123/2018

### **Objet : Projet ODYSSEE DU CIRQUE : Achat de terrains**

Le Président expose que la CCPH a été sollicitée par l'association Odyssee du Cirque tenue de quitter rapidement Bavilliers et qui a cherché aux alentours de son actuelle implantation un nouveau lieu pérenne à la fois pour repositionner leurs installations mais aussi pour favoriser leur développement. Ce centre d'arts a vocation à enseigner et former aux arts du cirque et de la rue, à promouvoir et développer les arts et la culture, à contribuer à la création, la diffusion et la programmation de spectacles vivants, et à accueillir des résidences d'artistes et de compagnie.

Le projet consiste donc à accueillir à très court terme les actuelles infrastructures de l'Odyssee du cirque, afin qu'elle puisse dès Novembre 2018 installer ses chapiteaux et ses résidences d'artistes.

Après avoir envisagé plusieurs lieux possibles, il apparaît que le site le plus pertinent soit situé à proximité immédiate de la zone des Guinottes 2 à l'entrée de la commune d'Echenans. Quatre parcelles ont été identifiées. Elles peuvent être rendues accessibles depuis le giratoire des Guinottes 2 par un aménagement de voirie à réaliser sur une parcelle boisée appartenant à la commune de Brevilliers. La Commune de Brevilliers est favorable à céder à la CCPH à titre gracieux, l'emprise nécessaire pour l'accès à ces parcelles. Les propriétaires des parcelles concernées ont été contactés et ont donné leur accord pour vendre leur bien au prix de 10 000€ TTC/ Ha. Il s'agit de :

- Parcelle ZD 0019 : surface de 1260 m<sup>2</sup> appartenant à Mr. Michel BINDIT, soit un montant de 1260 € TTC
- Parcelle ZD 0027 : surface de 1934 m<sup>2</sup> appartenant à Mme. Jeannine JEANNEY, soit un montant de 1934 € TTC
- Parcelle ZD 0029 : surface de 2370 m<sup>2</sup> appartenant à Mme. Andrée BOUMAKRA, soit un montant de 2370 € TTC
- Parcelle ZD 0031 : surface de 2889 m<sup>2</sup> appartenant à Mme. Simone NARDIN, soit un montant de 2889 € TTC

Soit une surface totale de 8453 m<sup>2</sup> et un montant de 8453 € TTC auquel il conviendra d'ajouter les frais d'acte notarié et les indemnités habituelles à verser aux exploitants.

Anne-Marie BOUCHE et Rémy BANET ne prennent pas part au vote.

**Le Conseil communautaire à la majorité (3 abstentions) :**

- **AUTORISE** l'achat des parcelles désignées ci-dessus pour un montant total de 8453 € TTC hors frais d'acte notarié et indemnisation des exploitants agricoles,
- **AUTORISE** le Président à la signature des actes de vente et des conventions de mise à disposition anticipée, et au versement des indemnités aux exploitants agricoles.

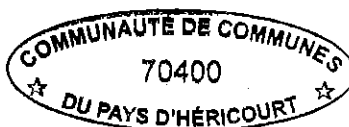
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

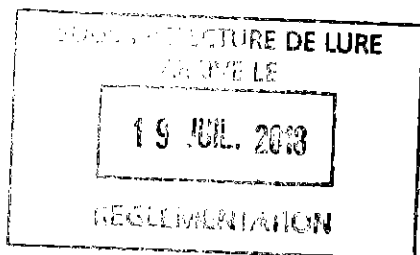
Fait à Héricourt, le 17 juillet 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 19.07.18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Banet", written over a horizontal line.





# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juillet 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 16 juillet à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
10 juillet 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

37

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 10 juillet 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Yves GERMAIN / Sandrine PALEO à Gilles LAZAR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

#### Assistaient à la séance :

MM Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°124/2018

### **Objet : Projet ODYSSEE DU CIRQUE : révision du PLU**

Le Président expose les parcelles identifiées sont situées en zone N, non constructible. Il convient de les mettre en conformité avec le PLU d'Echenans en vue de l'implantation des équipements de l'Odyssee du cirque.

La loi ALUR du 24 mars 2014 a transféré aux Communautés de Communes la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Au vu des éléments précités, la révision envisagée **ne portant pas atteinte aux orientations définies par le plan d'aménagement et de développement durable** et ayant uniquement pour objet de réduire une zone N et un espace boisé, la procédure à engager peut être allégée en application de l'ordonnance n° 2012-11 du 05 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme et conformément au

Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 110, L121-1, L123-13, L300-2 et R123-21,

La surface de la zone N supprimée sera intégrée à la zone U.

Anne-Marie BOUCHE et Rémy BANET ne prennent pas part au vote.

### **Le Conseil communautaire à la majorité (2 abstentions) :**

- **PRECRIT** la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme conformément à l'article L123-13 du Code de l'Urbanisme,
- **RETIENT** l'objectif poursuivi suivant : modification du zonage des parcelles cadastrées section ZD 0019, 0027, 0029, 0031 afin de permettre l'installation d'équipements de loisirs et culturels et d'activités économiques
- **DECIDE** que l'Etat et les autres personnes publiques qui en auront fait la demande, conformément aux articles L123-7 et L123-8 du Code de l'Urbanisme seront associés à la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme lors d'une réunion portant sur l'examen conjoint du projet qui aura lieu avant que

le projet de révision allégée du PLU soit arrêté par le Conseil Communautaire, et en tant que de besoin, lorsque le Président le jugera utile,

- **SOUJET**, conformément aux articles L123-6 et L300-2 du Code de l'Urbanisme, à la concertation de la population et des associations locales, l'étude préalable au projet de révision allégée pendant toute la durée de son élaboration et de retenir comme forme de concertation préalable :
  - Un affichage de la délibération correspondante pendant toute la durée des études nécessaires
  - L'insertion de la délibération correspondante sur le site Internet de la CCPH
  - La mise à disposition d'un registre d'observations à disposition du public pendant toute la durée des études nécessaires,

- Conformément à l'article L123-6 du Code de l'Urbanisme, **TRANSMET** la délibération correspondante au Préfet et de la notifie :
  - à la présidente du Conseil Régional et au président du Conseil Départemental,
  - aux présidents des chambres de commerce et d'industrie, de la chambre des métiers et de la chambre d'agriculture,
  - aux maires des communes limitrophes

- Conformément aux articles R123-24 et R123-25 du Code de l'Urbanisme, **AFFICHE** la délibération à la CCPH durant un mois et de diffuse dans un journal local,

• **AUTORISE** le Président à prendre toutes les décisions relatives à la mise en œuvre de la concertation. Conformément au Code de l'Urbanisme, à l'issue de la concertation, le Conseil Communautaire délibérera sur le bilan de la concertation et sur l'arrêt de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme.

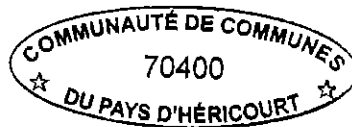
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

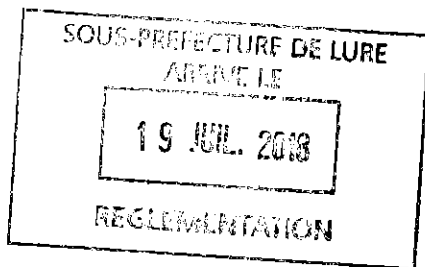
Fait à Héricourt, le 17 juillet 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 19.07.18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Dupont", written over a horizontal line.



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juillet 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 16 juillet à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
10 juillet 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 10 juillet 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

**Etaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

37

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Yves GERMAIN / Sandrine PALEO à Gilles LAZAR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

**Assistaient à la séance :**

MM Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°125/2018

**Objet : Projet ODYSSEE DU CIRQUE : Décision modificative budgétaire**

Le Président expose que cette opportunité d'accueillir l'Odyssee du cirque n'était pas prévue au budget et à ce stade prévisionnel nous estimons les acquisitions à 12 000 € et les travaux à 200 000 €.

De fait il convient d'utiliser les crédits votés au titre des dépenses imprévues à hauteur de 112 000 € (12 000 € pour l'achat des terrains et 100 000 € pour les travaux) puisque 100 000 € de travaux sont mobilisables dans les crédits du service Développement économique. Il s'agira donc de voter une décision modificative n°2 de la manière suivante :

**En dépense d'investissement :****Chapitre 020 – Dépenses imprévues :**

BP : 253 692,00 €	DM2 : - 112 000,00 € (Article 020)	nouveaux crédits : 141 692,00 €
-------------------	---------------------------------------	---------------------------------

**Chapitre 21 – Immobilisations Corporelles :**

BP : 500 975,52 €	DM2 : + 12 000,00 € (Article 2111)	nouveaux crédits : 512 975,52 €
-------------------	---------------------------------------	---------------------------------

**Chapitre 23 – Immobilisations en cours :**

BP : 4 937 216,60 €	DM2 : + 100 000,00 € (Article 2312)	nouveaux crédits : 5 037 216,60 €
---------------------	--	-----------------------------------

Ces ajustements n'entraînent pas de modification de l'équilibre des deux sections, qui pour le fonctionnement s'établit à 9 419 582,00 €, et pour l'investissement à 6 308 815,00 €.

Anne-Marie BOUCHE et Rémy BANET ne prennent pas part au vote.

Le Conseil communautaire à la majorité (2 abstentions) **ADOpte** la présente Décision Modificative budgétaire n° 2.

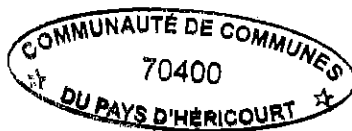
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

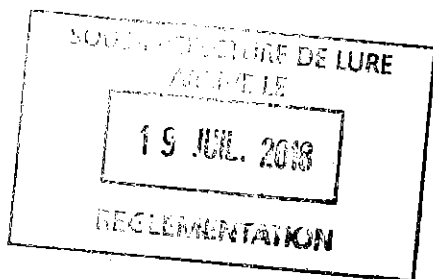
Fait à Héricourt, le 17 juillet 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT.  
Le 19.7.18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Banet".



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juillet 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 16 juillet à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
10 juillet 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

37

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 10 juillet 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlia MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Yves GERMAIN / Sandrine PALEO à Gilles LAZAR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

#### Assistaient à la séance :

MM Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°126/2018

### Objet : Projet ODYSSEE DU CIRQUE : Adoption du Plan de financement

Le Président expose que ce dossier a été présenté au contrat régional de métropole en cours d'élaboration au pôle métropolitain Nord Franche Comté et compte tenu de la vocation régionale de cet équipement, nous espérons mobiliser une subvention importante de la Région en sus de la DETR ou de la FNADT.

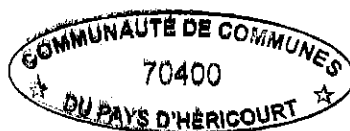
Dépenses en HT		Recettes en HT		Taux
Acquisitions foncières	12 000 €	Etat (DETR/FNADT)	69 000 €	30 %
Etude et honoraires:	28 000 €	Région	115 000 €	50%
Travaux :	180 000 €	Maitre d'ouvrage	46 000 €	20 %
Imprévus :	10 000 €			
<b>TOTAL</b>	<b>230 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>230 000 €</b>	<b>100 %</b>

80 % de subvention seront donc recherchées sur ce projet.

Anne-Marie BOUCHE et Rémy BANET ne prennent pas part au vote.

Le Conseil communautaire à la majorité (2 abstentions) **ADOpte** le plan de financement proposé et **AUTORISE** le Président à inscrire le dossier dans le contrat métropolitain et à déposer les dossiers de subventions,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 19.07.18



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 17 juillet 2018  
Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juillet 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 16 juillet à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
10 juillet 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

37

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 10 juillet 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS SMT VAUDOIS) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY/ Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Yves GERMAIN / Sandrine PALEO à Gilles LAZAR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

#### Assistaient à la séance :

MM Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

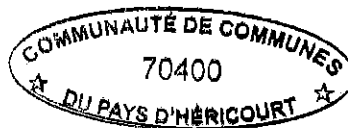
N°127/2018

**Objet : Projet ODYSSEE DU CIRQUE : Autorisation de signer les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux.**

Le Président expose que dans la continuité des décisions précédentes il convient de l'autoriser à signer le marché de Maîtrise d'œuvre avec le Cabinet Delplanque-Meunier pour un montant forfaitaire de 12 000 € HT et de l'autoriser à engager et signer les marchés de travaux afférents.

Anne-Marie BOUCHE et Rémy BANET ne prennent pas part au vote.

Le Conseil communautaire à la majorité (2 abstentions) **AUTORISE** le Président à signer les marchés correspondants dont le marché de Maîtrise d'œuvre avec le Cabinet Delplanque-Meunier pour un montant forfaitaire de 12 000 € HT.



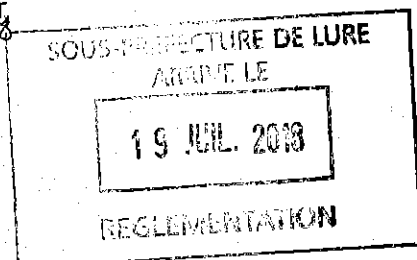
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 17 juillet 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 19.07.18



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 septembre 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 13 septembre à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
7 septembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

36

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 7 septembre 2018.

**Etaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Anne-Marie BOUCHE, Gilles LAZAR, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT), Christian GAUSSIN (SAULNOT),

**Pouvoirs :**

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Anne-Marie BOUCHE à Rémy BANET / Patrick PAGLIA à Sylvie CANTI / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

**Assistaient à la séance :**

MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Blaise-Samuel BECKER délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°128/2018

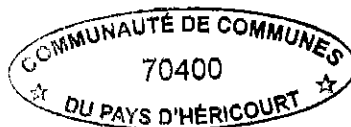
**Objet : Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 16 juillet 2018**

Le Président présente le procès-verbal du Conseil communautaire du 16 juillet 2018.

Les conseillers communautaires à l'unanimité **APPROUVENT** le procès-verbal du précédent Conseil.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 18.09.18

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 14 septembre 2018  
Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 septembre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 13 septembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
7 septembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

38

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 7 septembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Anne-Marie BOUCHE, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT), Christian GAUSSIN (SAULNOT),

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Anne-Marie BOUCHE à Rémy BANET / Patrick PAGLIA à Sylvie CANTI / Sandrine PALEO à Gilles LAZAR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

#### Assistaient à la séance :

MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Blaise-Samuel BECKER délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°129/2018

### **Objet : ODYSSEE DU CIRQUE - PLU d'Echenans Sous Mont Vaudois – Annulation de la révision allégée – Prescription d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Echenans sous Mont Vaudois**

Le Président expose que dans le cadre de l'accueil de l'école des arts du cirque portée par l'association l'Odyssee du Cirque, le conseil communautaire a décidé lors de sa séance du 16 Juillet dernier d'acquiescer l'emprise foncière nécessaire au projet sur la commune d'Echenans et d'adapter le PLU d'Echenans en engageant une révision allégée.

Il apparaît aujourd'hui que la procédure de révision allégée n'est plus autorisée pour les PLU non Grenelle ce qui est le cas de celui d'Echenans. Il convient à ce titre de changer la procédure d'urbanisme et de modifier le PLU d'Echenans-sous-Mont-Vaudois au moyen de la procédure de Déclaration de Projet portant Mise en Compatibilité du document d'urbanisme

Afin de mettre en œuvre le projet, Monsieur le président de la Communauté de communes du pays d'Héricourt propose au conseil communautaire :

- d'utiliser la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Echenans sous Mont Vaudois
- de donner autorisation au Président de la communauté de communes, pour signer tout contrat, avenant ou convention nécessaire à cet effet.

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-54 à L.153-59 et L.300-6 ;

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L.121-15-1-3°, L.121-17-III, L.121-17-1-2° d'après lesquels un droit d'initiative est ouvert au public ;

Vu les articles L.121-18 et R.121-25 du même code, définissant le contenu de la déclaration d'intention ;

Vu les articles L.121-19, L.121-20-II, R.121-19 à 27 du même code, définissant les modalités d'exercice du droit d'initiative et de concertation préalable le cas échéant ;

Vu le PLU d'Echenans sous Mont Vaudois approuvé par délibération du Conseil Municipal en date 08 juin 2007



Considérant que le projet d'accueil de l'école des arts du cirque revêt un caractère d'intérêt général  
Considérant le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU qui définit dans ses orientations les objectifs visant à améliorer le cadre de vie et l'attractivité du territoire et à conforter et développer la dynamique économique,  
Considérant que l'adaptation du PLU s'avère nécessaire puisque le secteur du projet est situé en zone N et nécessite un classement en zone U,

Considérant que la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU prévoit la réalisation d'une réunion d'examen conjoint de l'État, de la communauté de communes et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme ;  
Considérant que la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Echenans sous Mont Vaudois nécessite la réalisation d'une enquête publique pendant une durée de 15 jours à 1 mois au siège de la Communauté de communes et en mairie d'Echenans sous Mont Vaudois conformément à l'art. L.153-55 du code de l'urbanisme

Le Président expose que conformément au code de l'environnement, la présente délibération vaut déclaration d'intention du fait qu'elle contient les informations citées à l'article L.121-18 du code de l'environnement, à savoir :

#### Les motivations et raisons d'être du projet

Ce projet consiste à accueillir dès à présent une école des arts du cirque qui a vocation à se développer à court terme pour devenir un centre de formation professionnelle des arts du cirque.

Ce centre d'arts a vocation à enseigner et former aux arts du cirque et de la rue, à promouvoir et développer les arts et la culture, à contribuer à la création, à la diffusion et à la programmation de spectacles vivants, et à accueillir des résidences d'artistes et de compagnie.

Seule structure de l'aire urbaine Belfort Montbéliard Héricourt Delle à proposer des formations (type BAFA) et activités dans le domaine des arts du cirque, en nouant des partenariats avec l'Education nationale, les centres de loisirs, les Ime et nombre de structures publiques et privées, l'Odyssee du cirque rayonne au-delà du Pays d'Héricourt et participera activement à l'attractivité du territoire en parfaite adéquation avec la politique d'animation culturelle qui est conduite par la Communauté de communes et la ville centre.

Son rayonnement au sein du pôle métropolitain justifie sa localisation le long de la 2x2 voies dans la continuité du développement des activités économiques de la ZAC des Guinnottes, puisque ce projet participe de l'économie créative avec des effets directs et indirects avérés sur l'économie locale en raison des nombreux événements proposés toute l'année et des publics accueillis.

L'odyssee en quelques chiffres significatifs : 5 salariés, 250 adhérents, un chiffre d'affaire annuel de 350 K€, 1600 participants aux ateliers et manifestations sur l'année.

#### La liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté par le projet

La présente déclaration de projet concerne le territoire de la commune d'Echenans sous Mont Vaudois. Les communes limitrophes d'Héricourt et de Brevilliers ne sont pas impactées par ce projet.

#### L'aperçu des incidences potentielles sur l'environnement

Les incidences potentielles identifiées de ce projet sur l'environnement sont très faibles compte tenu de la proximité immédiate de la ZAC des GUINNOTTES et de la RN 10/19.

#### Les modalités de concertation préalable du public, envisagées s'il y a lieu, en application de l'article L.121-19 du code de l'environnement

Le projet de déclaration préalable sera soumis s'il y a lieu à la concertation pendant une durée de 15 jours selon les modalités suivantes :

- information sur le site internet de la communauté de communes du Pays d'Héricourt
- information sur le site internet de la commune d'Echenans sous Mont Vaudois
- affichage au siège de la Communauté de communes et à la mairie d'Echenans sous Mont Vaudois

Une réunion d'examen conjoint portant sur les dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du PLU sera organisée avec les services de l'État, la communauté de communes du Pays d'Héricourt, la commune d'Echenans sous Mont Vaudois et les personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme, avant la mise à l'enquête publique.

La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU fera l'objet d'une enquête publique portant sur l'intérêt du projet et la mise en compatibilité du projet, d'une durée de 15 jours à 1 mois, conformément aux dispositions de l'article L.153-55 du code de l'urbanisme.

Cette enquête publique aura lieu suite à l'exercice des dispositions contenues dans les articles susmentionnés du code de l'environnement.

À l'issue de l'enquête publique, le Président de la Communauté de communes du Pays d'Héricourt présentera le bilan au conseil communautaire qui en délibérera, afin d'adopter la déclaration de projet emportant mise en

compatibilité du PLU d'Echenans sous Mont Vaudois, éventuellement amendée pour tenir compte des avis émis et des observations du public, par délibération motivée.

La présente délibération valant déclaration d'intention, elle sera, conformément aux articles L.121-18 et R.121-25 du code de l'environnement :

- publiée sur le site internet de la Communauté de communes du Pays d'Héricourt à l'adresse suivante : <http://www.payshericourt.fr>
- publiée sur le site internet de la commune d'Echenans sous Mont Vaudois à l'adresse suivante : <http://www.echenans-sous-mont-vaudois.fr>
- publiée sur le site internet des services de l'État dans le département.

La présente délibération sera également transmise à Monsieur le préfet et notifiée à Mme la Présidente du Conseil Régional, Monsieur le Président du Conseil Départemental, et aux représentants des organismes mentionnés aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.

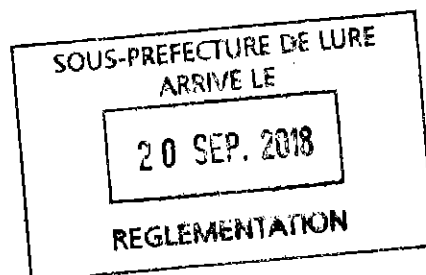
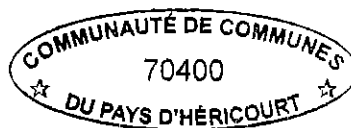
Conformément aux articles R.153-20 à R.153-22, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de communes du pays d'Héricourt et à la mairie d'Echenans sous Mont Vaudois pendant le délai d'un mois et la mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera également publiée au recueil des actes administratifs.

Le Conseil communautaire l'exposé du Président entendu **DECIDE** à la majorité (2 abstentions) :

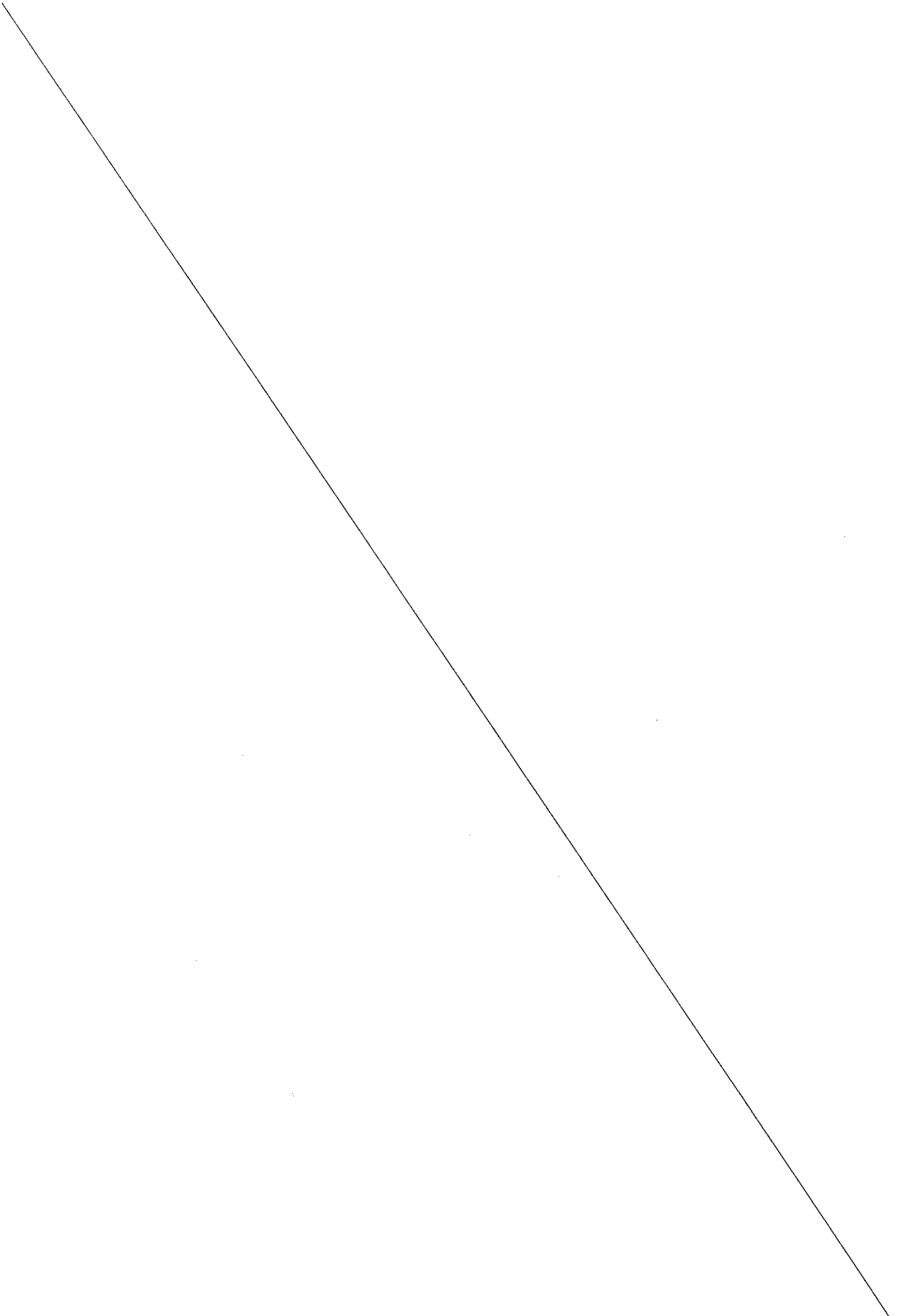
- D'annuler la procédure de révision allégée du PLU d'Echenans sous Mont Vaudois et donc la délibération n°124/2018
- D'engager la procédure de déclaration de projet pour mise en compatibilité du PLU d'Echenans sous Mont Vaudois afin de réaliser le projet d'implantation de l'école des arts du cirques porté par l'Odyssee du cirque
- De reconnaître dès à présent l'intérêt général du projet d'accueil de l'école des arts du cirque à Echenans Sous Mont vaudois
- D'autoriser le Président à conduire la procédure et à signer tout document afférent
- De dire que le Conseil communautaire sera appelé à délibérer à l'issue de la procédure après examen conjoint et enquête publique, sur l'intérêt général du projet d'école des arts du cirque par une déclaration de projet qui emporte la mise en compatibilité du PLU d'Echenans Sous Mont Vaudois.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 18.09.18

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 14 septembre 2018  
Le Président,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. Balthaz", written over a horizontal line.



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 septembre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 13 septembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
7 septembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communaux en  
exercice

44

Nbre de membres présents

34

Nbre de suffrages exprimés

37

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 7 septembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlia MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Anne-Marie BOUCHE, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT), Christian GAUSSIN (SAULNOT),

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Anne-Marie BOUCHE à Rémy BANET / Patrick PAGLIA à Sylvie CANTI / Sandrine PALEO à Gilles LAZAR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

#### Assistaient à la séance :

MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Blaise-Samuel BECKER  
délégué de la Commune de HERICOURT

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N°130/2018

### Objet : ODYSSEE DU CIRQUE - Modification du plan de financement

Le Président expose que lors du dernier conseil communautaire un plan de financement prévisionnel a été adopté pour le projet d'accueil de l'Odyssee du Cirque.

Le cabinet de maîtrise d'œuvre Delplanque-Meunier a proposé un projet d'aménagement qui a reçu la validation technique de l'Odyssee du cirque pour implanter leurs 3 chapiteaux et les équipements dédiés dans le respect des contraintes techniques et réglementaires.

La parcelle terrassée par la Communauté de communes du Pays d'Héricourt fera l'objet d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de l'association.

Le coût d'opération est estimé au stade APS à 360 000 € HT.

La Communauté de communes cherche à mobiliser la DETR (accusé de réception déjà reçu), le contrat P@C du Département du Doubs ainsi que le contrat CAP territoire de la Région selon le plan de financement corrigé ci-après :

Dépenses en HT		Recettes en HT		Taux
Acquisitions foncières	12 000 €	Etat (DETR/FNADT)	108 000 €	30 %
Etude et honoraires:	18 000 €	Région	160 000 €	44.44%
Travaux :	310 000 €	Département du Doubs (P@C)	20 000 €	5.56%
Imprévus :	20 000 €	CCPH	72 000 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>360 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>360 000 €</b>	<b>100 %</b>

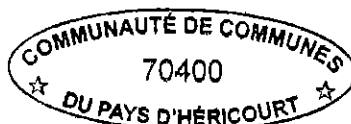
80 % de subvention seront donc recherchés sur ce projet.

Rémy BANET et Anne-Marie BOUCHE ne prennent pas part au vote.

Le Conseil communautaire à la majorité (1 abstention) :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus
- **AUTORISE** le Président au dépôt des dossiers de subvention

Publié à  
HERICOURT,  
Le 18.09.18



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 septembre 2018

Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 septembre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 13 septembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
7 septembre 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 7 septembre 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Nbre de membres présents

34

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Nbre de suffrages exprimés

37

#### Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Anne-Marie BOUCHE, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT), Christian GAUSSIN (SAULNOT),

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Anne-Marie BOUCHE à Rémy BANET / Patrick PAGLIA à Sylvie CANTI / Sandrine PALEO à Gilles LAZAR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

#### Assistaient à la séance :

MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Blaise-Samuel BECKER  
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°131/2018

### Objet : Acquisition foncière sur Echenans sous Mont Vaudois – Indemnités d'éviction

Le Président expose que lors du dernier conseil communautaire ont été actées des acquisitions foncières pour permettre l'implantation du projet de l'Odysée du cirque.

Il s'avère que Mme BOUMAKRA, vendeur de la parcelle ZD 29 a proposé à la Communauté de communes de vendre une autre parcelle, cadastrée ZD 17 de 1ha93 ares qui jouxte les parcelles acquises ce qui permettrait d'accueillir le centre de formation professionnelle des arts du cirque et d'autres équipements.

Sur les mêmes bases au m<sup>2</sup>, le prix se fixe à 19 300 € TTC et les indemnités d'éviction dues à l'exploitant Mme ROLLIN s'élèvent à 6 000 € TTC.

Anne-Marie BOUCHE et Rémy BANET ne prennent pas part au vote.

Le Conseil communautaire à la majorité (1 abstention) :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle ZD 17 au prix de 19 300 € TTC
- **AUTORISE** le versement des indemnités d'éviction à l'exploitant pour 6000 € TTC
- **AUTORISE** le Président à la signature des actes afférents.

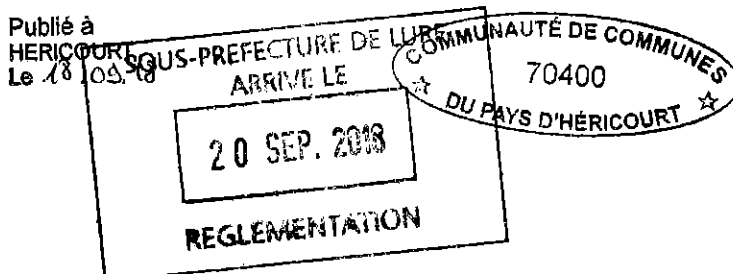
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 septembre 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT  
Le 18.09.18



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 septembre 2018 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 13 septembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
7 septembre 2018Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

37

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 7 septembre 2018.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Anne-Marie BOUCHE, Gilles LAZAR, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCARD (HERICOURT), Christian GAUSSIN (SAULNOT),

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Anne-Marie BOUCHE à Rémy BANET / Patrick PAGLIA à Sylvie CANTI / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Blaise-Samuel BECKER  
délégué de la Commune de HERICOURT

\* \* \* \* \*

N°132/2018

**Objet : Tarification périscolaire : Création d'un nouveau tarif**

Le Président expose que le 30 mai 2018, par délibération n°074/2018, la CCPH a adopté les tarifs périscolaires, extrascolaires et de restauration pour l'année scolaire 2018-2019.

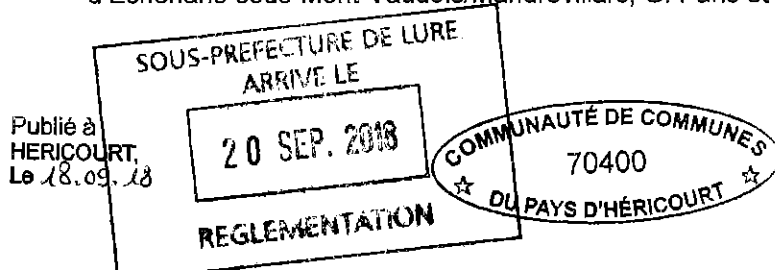
Il s'avère que les horaires des écoles d'Echenans-sous-Mont-Vaudois/Mandrevillars, G. Paris et E. Grandjean sur Héricourt ne sont pas conformes aux horaires préconisés par la CCPH pour la gestion de la cuisine centrale et la gestion du temps périscolaire (Horaires préconisés sur une base de 2 heures de pause méridienne et une sortie à 16h30). Ces nouveaux horaires, modifiés fin août pour des questions de transports, n'ont pas permis à certaines familles de s'organiser. Il convient donc de proposer un nouveau temps d'accueil de 15h55 à 16h30 pour permettre la prise en charge par nos services de ces enfants que les familles souhaitent récupérer à 16h30.

Cette prise en charge par nos services périscolaires doit faire l'objet d'une tarification qui s'appliquera uniquement pour ces 3 écoles selon la grille suivante.

T-2	0.75 €
T-1	0.88 €
T 0	1.00 €
T+1	1,14 €

A noter que les inscriptions sur ce temps de 30 minutes doivent obligatoirement être faites selon un planning fixe pour l'année scolaire.

Le Conseil communautaire à la majorité (2 abstentions) **ADOpte** la grille tarifaire présentée pour les écoles d'Echenans-sous-Mont-Vaudois/Mandrevillars, G. Paris et E. Grandjean.



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 14 septembre 2018  
Le Président,

*Burkhalter*

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 septembre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 13 septembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
7 septembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

37

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 7 septembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Anne-Marie BOUCHE, Gilles LAZAR, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT), Christian GAUSSIN (SAULNOT),

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Anne-Marie BOUCHE à Rémy BANET / Patrick PAGLIA à Sylvie CANTI / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

#### Assistaient à la séance :

MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Blaise-Samuel BECKER  
délégué de la Commune de HERICOURT

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

N°133/2018

### **Objet : Emprunt de 300 000 € : Choix de l'établissement bancaire**

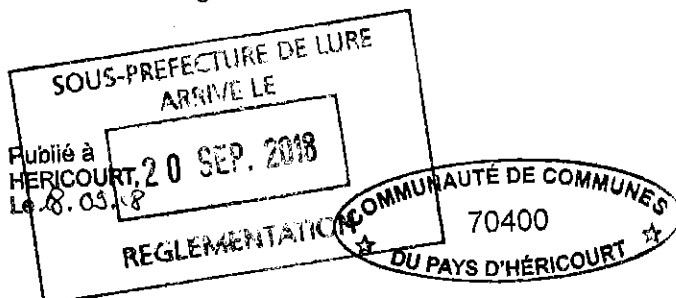
Le Président expose que l'équilibre du budget primitif 2018 de la Communauté de communes, a nécessité l'inscription d'un emprunt de 300 000 € pour permettre le financement de nos investissements.

9 établissements bancaires ont été sollicités, 6 d'entre eux ont répondu.

L'ensemble des propositions a été examiné en bureau et l'offre la mieux disante est celle de la Banque Populaire aux conditions suivantes :

- Montant : 300 000 €
- Durée : 10 ans
- Taux Fixe : 0,85 %
- Échéance : Constante
- Périodicité : Annuelle avec 1ère échéance anticipée
- Montant annuité : 31 199,10 €
- Coût total emprunt : 11 991,00 € (sans frais de dossier)
- Remboursement anticipé : Montant minimum 15 000 € + indemnité (intérêts restant à payer – intérêts recalculés au taux de l'OAT 10 ans) qui ne peut être inférieure à 5% du capital remboursé.

Le Conseil communautaire à la majorité (2 abstentions) **APPROUVE** la présente décision de contracter un emprunt de 300 000 € auprès de la Banque Populaire, aux conditions énoncées ci-dessus, et **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la conclusion du contrat.



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 14 septembre 2018  
Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 septembre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 13 septembre à 18h00

**Date de la Convocation du Conseil Communautaire**  
7 septembre 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 7 septembre 2018.

**Nbre de Conseillers Communautaires en exercice**  
44

**Nbre de membres présents**  
33

**Nbre de suffrages exprimés**  
37

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlia MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMÔINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Anne-Marie BOUCHE, Gilles LAZAR, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT), Christian GAUSSIN (SAULNOT),

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Anne-Marie BOUCHE à Rémy BANET / Patrick PAGLIA à Sylvie CANTI / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

#### Assistaient à la séance :

MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Blaise-Samuel BECKER délégué de la Commune de HERICOURT

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

N°134/2018

### **Objet : Fort du Mont Vaudois : Ajustement de la participation communautaire**

Le Président expose que le 26 janvier 2017, par délibération n°008/2017, la CCPH a acté son soutien à la Ville d'Héricourt pour effectuer les travaux de restauration pour le Fort du Mont Vaudois. Cette 11<sup>ème</sup> tranche de travaux portait cette fois-ci sur la réfection des maçonneries et des voûtes du Chemin d'Artillerie.

Pour rappel, les travaux pour cette nouvelle tranche s'élevaient à 35 000 € HT et la CCPH était sollicitée à hauteur de 4 375 € à part égale avec la Ville d'Héricourt. L'Etat, la Région et le Département devaient également être sollicités.

L'opération est aujourd'hui terminée et la Ville demande le paiement du fonds de concours. Cependant, les travaux ont été ramenés à 16 188.13 €. De ce fait, la participation communautaire demandée s'élève désormais à **3 642.33 €**.

Il convient donc de délibérer sur le nouveau montant du fonds de concours.

Le Conseil communautaire à l'unanimité **ATTRIBUE** un fonds de concours à la Ville d'Héricourt pour un montant de 3 642.33 €.



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 14 septembre 2018  
Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 septembre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 13 septembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
7 septembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

37

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 7 septembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlia MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Anne-Marie BOUCHE, Gilles LAZAR, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT), Christian GAUSSIN (SAULNOT),

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Anne-Marie BOUCHE à Rémy BANET / Patrick PAGLIA à Sylvie CANTI / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

#### Assistaient à la séance :

MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Blaise-Samuel BECKER délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°135/2018

### **Objet : Information sur les décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation depuis le dernier Conseil Communautaire**

Conformément aux délibérations n°40/2014, et 109/2014, le Président doit informer le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

- ☞ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT
- ☞ Marchés publics : en € HT :

M304/2018	SIGEC	Fournitures	Dupli-copieur + cylindres	25480 VALENTIN	ECOLE-	25/07/2018	8 634,00 €
M304/2018	ONF	Services	Création sentier pédagogique	25010 BESANCON		26/07/2018	23 076,00 €
M305/2018	ANTONIETTI	Fourniture	Sentier-pédagogique : garde-corps métallique	25400 EXINCOURT		26/07/2018	4 025,13 €
M313/2018	Hydrotechnique EST	Service	Etudes Géotechniques G2AVP	90 170 ANJOUTEY		02/08/2018	3 163,20 €
M314/2018	AGYSOFT	Service	Migration Marco vers Marcoweb et Mise à disposition en mode SAAS	34 790 GRABELS		02/08/2018	200,40 € +3 375 €
M319/2018	DELPLANQUE	Services	Modification du zonage afin de permettre l'installation d'équipements de loisirs et culturels	70400 HERICOURT		06/08/2018	5 904,00 €
M320/2018	DELPLANQUE	Services	Aménagement et viabilisation plateforme pour Odyssée du Cirque : mission de maîtrise d'œuvre VRD forfaitisée	70400 HERICOURT		06/08/2018	14 400,00 €
M328/2018	BILLOTTE	Travaux	Abattage d'arbres, débardage et dessouchage	70400 GRANGES LE BOURG		21/08/2018	9 240,00 €

- ☞ Avenants aux Marchés publics : NEANT
- ☞ Contrat de location : NEANT
- ☞ Contrat d'assurance : NEANT
- ☞ Régies comptables : NEANT

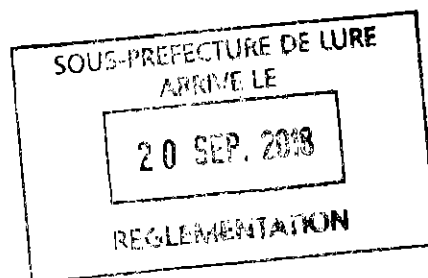
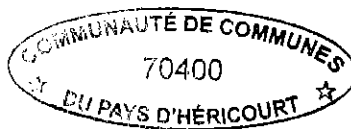
- ☉ Dons et legs : NEANT
- ☉ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- ☉ Nouvelles actions en justice : NEANT
- ☉ Conventions de formation du personnel : NEANT
- ☉ Contrat de travail à durée déterminée : **19 juin au 6 septembre 2018**

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires
<b>PERISCOLAIRE</b>			
Renfort d'activité	5	8h	5
	1	17h	1
	2	6h30	2
	1	15h30	1
	1	5h	1
	1	17h30	1
	1	20h	1
Vacance emploi	1	17h30	1
Remplacement	5	25 h	5
	1	20 h	1
<b>MEDIATHEQUE</b>			
Renfort activité	1	28h	1
Remplacement	3	35 h	3
	1	28h30	1
	1	28h	1
<b>ECOLE DE MUSIQUE</b>			
Vacances emploi	1	3h30/20 h	1
Remplacement	1	10 h/20h	1
<b>BATIMENT</b>			
Remplacement	1	9h15	1
	1	20 h	1
<b>MULTI ACCUEIL</b>			
Remplacement	2	20 h	1
	1	10h30	1
	1	35h	1
<b>ENVIRONNEMENT DECHETS</b>			
Remplacement	2	35h	2
<b>ADMINISTRATIF</b>			
Remplacement	2	35 h	2
Renfort activité	1	20h	1

**S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée**

Ont signé au registre tous les membres présents.  
 Pour extrait certifié conforme.  
 Fait à Héricourt, le 14 septembre 2018  
 Le Président,

Publié à  
 HERICOURT  
 Le 18.09.18



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 octobre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 4 octobre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
28 septembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

38

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 septembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Maurice MARTIN (TAVEY) - membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Christian GAUSSIN à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N°136/2018

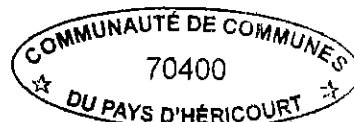
**Objet : Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 13 septembre 2018**

Le Président présente le procès-verbal du Conseil communautaire du 13 septembre 2018.

Les conseillers communautaires à l'unanimité **APPROUVENT** le procès-verbal du précédent Conseil.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 05.10.18

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 5 octobre 2018  
Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 octobre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 4 octobre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
28 septembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 septembre 2018.

**Etaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZÉ) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Maurice MARTIN (TAVEY) – membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Christian GAUSSIN à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°137/2018

**Objet : Dossiers FISAC – Attribution de subventions**

Le Président expose que dans le cadre de l'opération de soutien au commerce et à l'artisanat pour la mobilisation des fonds FISAC, le Conseil Communautaire a validé, par délibération n° 072/2018 du 30 mai 2018, le règlement intérieur d'attribution des subventions de fonctionnement et d'investissement.

**Sur le volet fonctionnement**, des actions de communication avec l'Association des Commerçants ont été planifiées et une plaquette de présentation du dispositif FISAC a été réalisée. Ces actions relèvent des actions 4 et 6 de la programmation FISAC. Elles ont reçu un avis favorable du comité de pilotage consulté par écrit le 24 septembre 2018.

Actions	Coûts prévisionnels HT	Financeurs			
		FISAC	CCPH	Ville d'HERICOURT	APACH
<b>Action 4 : Développer les animations et la communication commerciale et fidéliser la clientèle</b>		25%	15%	15%	45%
Dossier 1   Fête des Mères	776,80 €	194,20 €	116,52 €	116,52 €	349,56 €
Dossier 2   Communication radio 2018	2 374,56 €	593,64 €	356,18 €	356,18 €	1 068,55 €
<b>TOTAL</b>	<b>3151.36 €</b>	<b>787.84 €</b>	<b>472.70 €</b>	<b>472.70 €</b>	<b>1418.11 €</b>
<b>Action 6 : Décliner et diffuser les outils de communication à l'échelle des cibles prioritaire</b>		30%	30%	30%	10%
Dossier 1   Plaquette Fisac	800,00 €	240,00 €	240,00 €	240,00 €	80,00 €
Dossier 2   Journaux APACH A5	18 000,00 €	5 400,00 €	5 400,00 €	5 400,00 €	1 800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 800.00 €</b>	<b>5640.00 €</b>	<b>5640.00 €</b>	<b>5640.00 €</b>	<b>1880.00 €</b>

**Sur le volet investissement**, le règlement intérieur prévoit que les dossiers de demande de subvention d'investissement doivent faire l'objet d'un diagnostic établi par la CCI ou la Chambre de Métiers en appui à toute demande d'aide pour présentation au comité de pilotage du dispositif. Pour mémoire les dépenses d'investissement éligibles concernent :

- les dépenses de modernisation des points de vente et des appareils de production,
- les dépenses liées à l'accessibilité des locaux.

Quatre dossiers de demande de subvention ont reçu un avis favorable du comité de pilotage consulté par écrit le 24 septembre 2018 au titre de l'action n°17 : modernisation du point de vente et de l'appareil de production :

- Magasin « De Toile à soie » - Madame TROUP
- Magasin « Janyflor » - Madame GAUTHERON et Monsieur LCHAT
- Magasin « La vie claire » - Madame LOZANO
- Salle de sport « Gymnasium » - Monsieur RADEFF

Actions	Type de dépenses	Coûts prévisionnels HT plafonnés à 30 000€	Professionnels		
			FISAC	CCPH	Professionnels
<b>Action 10 : Mettre aux normes et valoriser les entreprises par une aide à la modernisation et à la rénovation des locaux et de l'appareil de production</b>			<b>20%</b>	<b>20%</b>	<b>60%</b>
De Toile à soie	Enseigne et matériels de démonstration	10 208,67 €	2 041,73 €	2 041,73 €	6 125,21 €
Gymnasium	Climatisation	30 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	18 000,00 €
Janyflor	Climatisation - Store	8 356,00 €	1 671,20 €	1 671,20 €	5 013.60 €
La vie claire	Dépenses engagées en 2018 uniquement dans le cadre de l'aménagement du nouveau magasin : Four et trancheuse, électricité, enseigne, climatisation, caisse.	30 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	18 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>78564,67 €</b>	<b>15 712,93 €</b>	<b>15 712,93 €</b>	<b>47 138.81 €</b>

Sur la base de des montants ci-dessus, le Conseil communautaire à la majorité (3 abstentions) **DECIDE** de:

- valider les montants des subventions CCPH et FISAC pour les actions du volet fonctionnement soit :
  - 472.70 € de subvention CCPH et 787.84 € de subvention FISAC au titre de l'action n°4 « Développer les animations et la communication commerciale et fidéliser la clientèle »,
  - 5640.00 € de subvention CCPH et 5640.00 € de subvention FISAC au titre de l'action n°6 « Décliner et diffuser les outils de communication à l'échelle des cibles prioritaire »,
- valider les montants des subventions CCPH et FISAC pour les actions du volet investissement soit :
  - 2041,73 € de subvention CCPH et 2041.73 € de subvention FISAC pour le dossier « De toile à soie »,
  - 6000.00 € de subvention CCPH et 6000.00 € de subvention FISAC pour le dossier « Gymnasium »,
  - 1671.20 € de subvention CCPH et 1671.20 € de subvention FISAC pour le dossier « Janyflor »,
  - 6000.00 € de subvention CCPH et 6000.00 € de subvention FISAC pour le dossier « La vie Claire ».

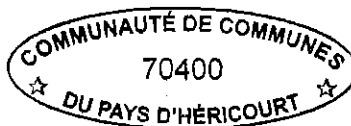
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 5 octobre 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 05.10.18




# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 octobre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 4 octobre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
28 septembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 septembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Maurice MARTIN (TAVEY) - membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Christian GAUSSIN à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N° 138/2018

### Objet : Renouvellement de l'agrément CAF au RPAM pour 2019-2022

Le Président expose que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt doit déposer auprès de la C.A.F de Haute-Saône une demande de renouvellement de l'agrément de son service Relais Parents Assistantes Maternelles pour la période 2019-2022.

Cet agrément permet au service RPAM de bénéficier d'une prestation de service annuelle au niveau du fonctionnement et des autres aides financières de la C.A.F (C.E.J, aide à l'équipement, etc...).

Le Conseil communautaire à l'unanimité **AUTORISE** le Président au dépôt du dossier de demande de renouvellement de l'agrément du service RPAM auprès de la C.A.F. de Haute-Saône et à la signature de tout document afférent.

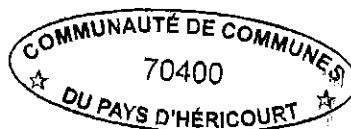
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 5 octobre 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 03.10.18



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 octobre 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 4 octobre à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
28 septembre 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 septembre 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Maurice MARTIN (TAVEY) – **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

39

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Christian GAUSSIN à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°139/2018

**Objet : Adhésion à Haute Saône numérique et annulation de la délibération d'adhésion à Doubs Très Haut Débit**

Le Président expose que par délibération n°34/2018 du 8 mars 2018, le conseil communautaire décidait d'adhérer à Haute Saône Numérique et à Doubs Très haut Débit pour les 3 communes issues du département du Doubs.

Suite à notre délibération les 2 syndicats mixtes ont chacun dans leur assemblée respective entériné notre demande d'adhésion.

Or les services de la Préfecture nous ont récemment informés que les 2 arrêtés de modification des statuts des 2 syndicats numériques ne pouvaient pas être signés par les deux Préfets au motif que selon les dispositions de l'article **L 5211-61 du CGCT**, un même EPCI ne peut adhérer à 2 syndicats départementaux pour la même compétence que dans des cas limitativement prévus, or le très haut débit ne figure pas parmi les exceptions admises.

Il convient donc d'annuler notre demande d'adhésion à Doubs très haut débit et de confirmer notre adhésion à haute Saône Numérique pour l'ensemble de notre périmètre donc pour les 24 communes, charge aux 2 syndicats numériques ensuite de conventionner sur les modalités techniques et financières.

Le Conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE :**

- De confirmer l'adhésion à HSN et d'accepter les statuts du syndicat
- De préciser que cette adhésion concerne la totalité du périmètre communautaire à savoir les communes de Haute Saône et les communes du Doubs
- De confirmer la désignation de nos représentants à HSN : Jean François NARDIN comme titulaire et Michel CLAUDEL comme suppléant
- D'acter de la participation financière de la CCPH à HSN au titre de la cotisation d'adhésion,
- D'annuler l'adhésion à Doubs Très Haut Débit

- D'autoriser le Président à la signature de tous documents afférents.

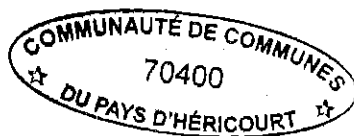
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

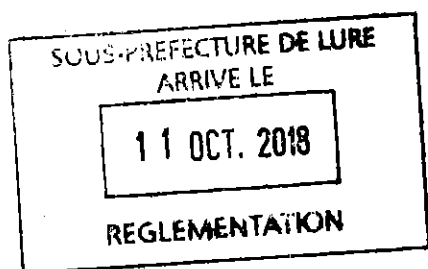
Fait à Héricourt, le 5 octobre 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 05.10.18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. B. B.", written over a horizontal line.





# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 octobre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 4 octobre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
28 septembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 septembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Maurice MARTIN (TAVEY) – **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Christian GAUSSIN à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°140/2018

### **Objet : Politique emploi : Ajustement des contreparties du dossier FSE de la Mission Locale**

Le Président expose que lors de la séance du 27 juin 2018, le Conseil Communautaire a validé les participations CCPH aux actions du PLIE selon les montants ci-dessous :

Structure	Action	FSE	%	CCPH	%	Autres cofinanceurs		TOTAL
<b>Appel à projet du 13 avril 2018</b>								
ADCH	Référent de parcours PLIE	15 981 €	60%	10 654 €	40%			26 635 €
Mission Locale	Chargé de relations entreprises	40 709 €	60 %	17 000 €	25.06 %	10 135 €	CC Pays Villersexel et Département	67 844 €
<b>Appel à projets du 5 juin 2018</b>								
CCPH	Animation du PLIE du Pays d'Héricourt	34 540.80 €	60 %	23 027.20 €	40%			57 568 €

Le dossier déposé par la Mission Locale a fait l'objet de quelques modifications de son plan de financement qui conduisent à ajuster le montant de la participation de la communauté de communes.

Le coût total de l'action de la Mission Locale passe de 67 844 € à 64 888.75 €. La contrepartie de la communauté de communes passe de 17 000 € à 16 155 €.

La programmation financière du PLIE est donc modifiée comme suit :

Structure	Action	FSE	%	CCPH	%	Autres cofinanceurs		TOTAL
<b>Appel à projet du 13 avril 2018</b>								
ADCH	Référent de parcours PLIE	15 981 €	60%	10 654 €	40%			26 635 €
Mission Locale	Chargé de relations entreprises	38 933.75 €	60%	16 155.00 €	24.90 %	9 800 €	CC Pays Villersexel et Département	64888.75 €
<b>Appel à projets du 5 juin 2018</b>								
CCPH	Animation du PLIE du Pays d'Héricourt	34 540.80 €	60%	23 027.20	40%			57 568 €

Le Conseil communautaire à l'unanimité **VALIDE** le nouveau montant de l'action « Chargé de relation entreprises » portée par la Mission Locale soit 64 888.75 € pour une **participation CCPH de 16 155 € maximum représentant 24.90 % du coût total de l'action.**

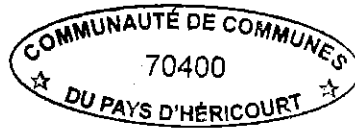
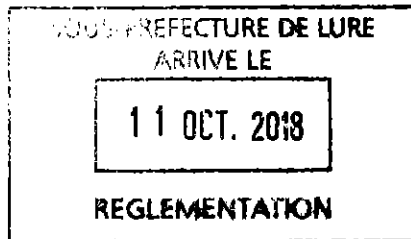
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 5 octobre 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 05.10.18

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 octobre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 4 octobre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
28 septembre 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 septembre 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

#### Etaient présents :

Mimes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlia MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Maurice MARTIN (TAVEY) - **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

39

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VILLANI (COURMONT) - Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Christian GAUSSIN à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N°141/2018

### **Objet : Mise à disposition de la plate-forme 1 des Guinnottes 2 à l'Odysée du cirque**

Le Président expose que l'association l'Odysée du Cirque doit quitter son site actuel fin Novembre 2018 et a besoin de confirmer sa capacité à honorer certaines propositions d'évènement et de réservation de contrat sachant qu'elle doit dès à présent programmer et organiser les modalités de son déménagement.

Compte tenu à la fois de la procédure d'urbanisme qui va durer quelques mois et de la consultation des entreprises qui n'est pas encore lancée, il est préférable que l'Odysée du cirque s'installe de manière provisoire aux Guinnottes 2.

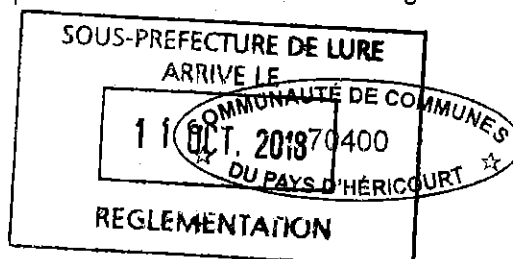
Cette solution permettra à l'Odysée du cirque de s'organiser dès maintenant pour fixer les modalités de leur déménagement dans les meilleures conditions et arrêter un calendrier opérationnel.

Il conviendra de mettre à disposition la plate-forme 1 des Guinnottes 2 à l'association à titre gracieux pour une durée de 6 mois renouvelable.

Anne-Marie BOUCHE et Rémy BANET ne prennent pas part au vote.

Le Conseil communautaire à la majorité (2 abstentions) **DECIDE** de mettre à disposition la plateforme 1 des Guinnottes 2 pour une durée de 6 mois à titre gracieux et **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents.

Publié à  
HERICOURT  
Le 09.10.18



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
fait à Héricourt, le 5 octobre 2018  
Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 octobre 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 4 octobre à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
28 septembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 septembre 2018.

**Etaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Valéry VOUGNET (COURMONT) – Maurice MARTIN (TAVEY) – membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Christian GAUSSIN à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°142/2018

**Objet : Adoption des modalités de liquidation du SMAU**

**L'autorité territoriale rappelle à l'assemblée :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5212-33, L. 5211-26 et L.5211-25-1 ;

Vu les articles 97 et 97 bis de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 5556 du 29 octobre 2001 portant création du Syndicat mixte de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle (SMAU) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 04/55 du délimitant le périmètre définitif du Pays de l'Aire urbaine ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2006-04681 du 25 juillet 2006 portant extension des compétences du SMAU à la « construction et gestion d'infrastructures de télécommunications ou de communications électroniques porteuses de réseaux ouverts au public » ;

Vu les délibérations n°2017-02 du Comité Syndical du 31 mars 2017 et n°04-2017 du 10 avril 2017 actant le principe de la dissolution du SMAU au 31 décembre 2017 ;

Vu les délibérations des membres du SMAU : Communauté de communes du Pays d'Héricourt, le 1<sup>er</sup> juin 2017 ; Communauté de communes du Sud Territoire, le 15 juin 2017 ; Ville de Montbéliard, le 19 juin 2017 ; Conseil départemental de la Haute-Saône, le 23 juin 2017 ; Grand Belfort communauté d'agglomération, le 22 juin 2017 ; Ville d'Héricourt, le 26 juin 2017 ; Pays de Montbéliard Agglomération, le 29 juin 2017 ; Ville de Belfort, le 29 juin 2017 ; Conseil départemental du Territoire de Belfort, 4 juillet 2017 ; Conseil départemental du Doubs, le 18 juillet 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°25-2017 du 26 décembre 2017 prononçant la fin des compétences du SMAU

Vu la délibération n°2018-02 du Comité Syndical du 22 janvier 2018 actant les principes généraux de la liquidation du SMAU au 31 décembre 2017 ;

Vu les délibérations des membres du SMAU : Communauté de communes du Pays d'Héricourt, le 7 février 2018 ; Ville de Belfort, le 14 février 2018 ; Grand Belfort communauté d'agglomération, le 22 février 2018 ; Ville d'Héricourt, le 26 février 2018 ; Communauté de communes du Sud Territoire, le 8 mars 2018 ; Conseil départemental de la Haute-Saône, le 26 mars 2018 ; Conseil départemental du Doubs, le 27 mars 2018 ; Conseil départemental du Territoire de Belfort, 26 avril 2018 ; Pays de Montbéliard Agglomération, le 24 mai 2018 ; Ville de Montbéliard, le 28 mai 2018.

Considérant la création au 1<sup>er</sup> septembre 2016 du Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté composé à ce jour de Pays de Montbéliard Agglomération, du Grand Belfort Communauté d'Agglomération et des Communautés de Communes du Sud Territoire, du Pays d'Héricourt et des Vosges du Sud, nouvelle structure qui s'est substituée, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, au SMAU assurant l'ensemble de ses missions, à l'exception de l'aménagement numérique ;

Considérant que la compétence relative à l'aménagement numérique du territoire au sens de l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2006 a été restituée aux départements du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort en vertu de l'arrêté inter-préfectoral n° 25.2017-12-26.003 mettant fin à l'exercice des compétences du SMAU, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Considérant que, conformément à l'article L5721-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, un syndicat mixte peut être dissous, à la demande motivée de la majorité des personnes morales qui le composent, par arrêté motivé du représentant de l'État dans le département siège du syndicat ;

Considérant que l'arrêté préfectoral portant dissolution détermine, dans le respect du droit des tiers et des dispositions des articles L5211-25-1 et L5211-26 du CGCT, les conditions de liquidation du syndicat et notamment la répartition de son produit ;

Considérant qu'il convient de déterminer le sort des biens meubles et immeubles du Syndicat ;

**Considérant les avis et positions formulés par les collectivités membres du SMAU citées plus haut, le Président du SMAU expose aux élus le détail des modalités nécessaires à la clôture des comptes et à la liquidation du syndicat devant faire l'objet par la suite d'une délibération concordante de ses membres.**

Au préalable, **il est rappelé les principes validés au Comité syndical du 22 janvier 2018**, qui ont ensuite été confirmés par les assemblées délibérantes de toutes les collectivités membres.

#### Le reclassement et intégration du personnel

Le personnel en poste au 1<sup>er</sup> janvier 2018 a été réparti comme suit :

- intégration au Pôle métropolitain Nord Franche-Comté au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de :
  - Sandrine DUMOULIN, Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> Classe, échelon Spécial, comme Secrétaire comptable.
  - Johan THIÉNARD, Attaché territorial, 5<sup>ème</sup> échelon, comme chargé de mission.
- Recrutement à Pays de Montbéliard Agglomération de Foudil TÉGUIA, Directeur territorial 7<sup>ème</sup> échelon, au 1<sup>er</sup> février 2018.

#### Le classement des archives

- l'ensemble des archives du SMAU a été confié au Pôle métropolitain et maintenu sur place, sauf les archives relatives à la BLHD revenant au Département du Territoire de Belfort.

#### La répartition des biens mobiliers du SMAU

- Il est décidé de verser au patrimoine du Pôle métropolitain Nord Franche-Comté l'ensemble des biens et mobiliers du SMAU.

#### La répartition du solde budgétaire

- Le solde de la trésorerie du SMAU issu des sections de fonctionnement et d'investissement (compte 515) sera réparti entre les membres selon la clé de répartition statutaire, figurant à l'article 11 des statuts du SMAU et régissant la participation de chaque membre au fonctionnement du syndicat, soit la règle ci-dessous :

Collectivités	%
Ville de Belfort	8,70
Grand Belfort Communauté d'Agglomération	13,05
Communauté de communes du Sud Territoire	4,35
Conseil départemental du Territoire de Belfort	17,40
Ville de Montbéliard	8,70
Pays de Montbéliard Agglomération	17,40

Conseil départemental du Doubs	17,40
Ville d'Héricourt	4,34
Communauté de communes du Pays d'Héricourt	4,33
Conseil départemental de la Haute-Saône	4,33
<b>TOTAUX</b>	<b>100,00</b>

**Ceci étant posé, le Comité syndical délibère sur les dispositions suivantes**, étant entendu que l'ensemble des mouvements comptables relatifs à ces dispositions sont récapitulés dans le tableau joint à la présente délibération.

*Répartition de la trésorerie (compte 515)*

L'exercice budgétaire 2018 a été clôturé au 15/06/2018, l'ensemble des dépenses engagées ayant été réglées. Conformément aux soldes constatés lors du vote du compte administratif de clôture et à la clé statutaire choisie préalablement pour cette répartition dans la délibération n°02-2018 du 22 janvier 2018, la répartition du compte 515 sera la suivante :

Collectivités	%	Compte 515
Ville de Belfort	8,7	66 925,03
Grand Belfort Communauté d'Agglomération	13,05	100 387,55
Communauté de communes du Sud Territoire	4,35	33 462,52
Conseil départemental du Territoire de Belfort	17,4	133 850,06
Ville de Montbéliard	8,7	66 925,03
Pays de Montbéliard Agglomération	17,4	133 850,06
Conseil départemental du Doubs	17,4	133 850,06
Ville d'Héricourt	4,34	33 385,59
Communauté de communes du Pays d'Héricourt	4,33	33 308,67
Conseil départemental de la Haute-Saône	4,33	33 308,67
<b>TOTAUX</b>	<b>100</b>	<b>769 253,24</b>

*Répartition des biens mobiliers du SMAU*

Les biens mobiliers du SMAU seront versés au patrimoine du Pôle Métropolitain selon le détail suivant :

COMPTE	LIBELLÉ COMPTE	POLE METRO	
		débit	crédit
<b>Classe 1</b>			
10222	FCTVA		21 864,87 €
1068	Excéd de fonctionnement capitalisé		7 755,16 €
192	Plus ou moins-values cessions immo	12 475,48 €	
193	Autres diff sur réalisation immob	10 297,31 €	
<b>Classe 2</b>			
2182	mat de transport	13 272,60 €	
2183	Mat bureau mat informatique	21 553,82 €	
2184	mobilier	19 422,96 €	
2188	Autres immobilisations corporelles	27 772,56 €	
28182	amort mat transport		13 272,60 €
28183	Amort Mat bureau mat informatique		16 057,30 €
28184	amort mobilier		18 375,82 €
28188	Amort autres immob corporelles		27 468,98 €
<b>TOTAL</b>		<b>104 794,73</b>	<b>104 794,73</b>

*Soldes relatifs à la Boucle Locale Haut Débit (BLHD)*

Pour mémoire :

Par arrêté inter-préfectoral des 6, 19 et 25 juillet 2006, le SMAU s'est doté de la compétence « Construction et gestion d'infrastructures de télécommunications ou de communications électroniques porteuses de réseaux ouverts au public d'intérêt syndical » issue de l'article L.1425-1 du CGCT.

Seuls les départements du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort ont transféré cette compétence au SMAU.

Par arrêté inter-préfectoral n° 25.2017-12-26.003 a été mis fin aux compétences du SMAU, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, entraînant *de facto* la restitution de la compétence L.1425-1 aux départements du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort qui sont devenus par conséquent les codélegants de la DSP BLHD. Etant entendu que les départements de la Haute-Saône et du Doubs ont eux-mêmes délégué leur compétence L1425-1 respectivement au Syndicat mixte Haute-Saône Numérique et au Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit, qui sont donc *in fine* compétents sur ce dossier, mais la dévolution administrative et comptable de la BLHD des départements vers les syndicats numériques n'interviendra que dans un second temps.

Par conséquent, il revient aux 3 départements membres du SMAU de se répartir comptablement l'actif et le passif du SMAU relevant de la Boucle locale haut débit, à savoir le solde des subventions d'équipement versées (compte 20421) et leurs amortissements (compte 28), les subventions reçues (compte 13) et leurs amortissements (comptes 139). Ce partage doit être acté par les collectivités membres du SMAU.

Après concertation, les 3 départements proposent une répartition sur la base de la clé statutaire qui se traduit comptablement selon le détail suivant :

COMPTE	LIBELLÉ COMPTE	CD 70		CD 25		CD 90	
		débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit
<b>Classe 1</b>							
<b>1311</b>	SUBV ETAT BLHD		25 823,25		86 409,00		86 409,00
<b>1312</b>	SUBV REGION BLHD		50 921,63		170 390,00		170 390,00
<b>13148</b>	SUBV AUTRES COM						
	BLHD		22 880,00		76 560,00		76 560,00
<b>13158</b>	SUBV AUTRES GPTS						
	BLHD		5 200,00		17 400,00		17 400,00
<b>13911</b>	amort subv ETAT BLHD	8 607,75		28 803,00		28 803,00	
<b>13912</b>	Subv équipt transf –Région BLHD	16 973,20		56 797,00		56 797,00	
<b>139148</b>	amort subv autres com						
	BLHD	6 101,37		20 416,00		20 416,00	
<b>139158</b>	amort subv autres gpts						
	BLHD	1 386,63		4 640,00		4 640,00	
<b>Classe 2</b>							
<b>20421</b>	subventions d'équipement BLHD	251 814,00		842 612,00		842 612,00	
	contribution connex THD 13- 184			10 000,00			
<b>280421</b>	Amort subv équipement		76 873,88		259 899,00		257 235,00

Il convient cependant de préciser que les 3 départements et le cas échéant les 2 syndicats numériques, dans le cadre des discussions relatives au fonctionnement du groupement d'autorités délégantes qu'ils constituent vis-à-vis de la délégation de la BLHD, se sont entendus pour que cette clé soit actualisée et « territorialisée » dans les meilleurs délais par un audit précis du réseau, commandé et financé par les 3 codélegants.

En effet, cette clé territorialisée issue de l'audit sera calculée en prenant en compte la répartition territoriale et la valorisation objectives des installations existantes, permettant ainsi un ajustement de la quote-part de chacune des parties pour la suite de la codélégation. Cet ajustement concernera notamment la répartition des charges de fonctionnement du groupement hors AMO, des éventuelles indemnités au délégataire, des redevances de frais de contrôle et des biens de retour.

Etant également rappelé que le Comité syndical a décidé à l'unanimité en janvier dernier de convenir d'une solidarité de toutes les collectivités membres du SMAU en ce qui concerne le dossier de la BLHD, tant en matière de suivi du devenir de la DSP que de la prise en charge d'éventuelles indemnités dans le cadre du contentieux avec le délégataire Alliance Connectic, chaque collectivité membre déterminant sa participation et la solidarité prévalant jusqu'à l'extinction de la DSP BLHD.

Attribution des PRM

Les 5 PRM réalisés en maîtrise d'ouvrage par le SMAU seront répartis selon leur localisation départementale aux 3 départements, à savoir le Département du Territoire de Belfort pour les PRM de Chèvremont et Argiésans, le Département de Haute-Saône pour les PRM de Bussurel et Vyans-le-Val et le Département du Doubs pour le PRM de Badevel, selon le détail suivant :

COMPTE	LIBELLÉ COMPTE	CD 70		CD 25		CD 90	
		débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit
<b>Classe 1</b>							
<b>13148</b>	SUBV AUTRES COM						
	BUSSUREL - HERICOURT		45 809,85				
	VYANS LE VAL		27 626,00				
	BADEVEL				78 417,00		
	ARGIESANS						34 885,80
	CHEVREMONT						100 152,70
<b>13158</b>	SUBV AUTRES GPTS						
	BUSSUREL CCPH		45 809,85				
	VYANS LE VAL-CCPH		27 626,00				
<b>139148</b>	amort subv autres com						
	BUSSUREL- HERICOURT	3 053,00					
	ARGIESANS						2 325,00
	CHEVREMONT						6 676,00
<b>139158</b>	amort subv autres gpts						
	BUSSUREL CCPH	3 054,00					
<b>Classe 2</b>							
<b>2315</b>	installation réseaux PRM						
	BUSSUREL	91 619,70					
	VYANS LE VAL	55 252,00					
	BADEVEL			78 417,00			
	ARGIESANS						64 885,78
	CHEVREMONT						100 152,70

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la répartition du solde de la trésorerie (769 253,24 €) ;
- **CONFIRME** le versement des biens et mobiliers au Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté ;
- **PREND ACTE** de la répartition de l'actif et du passif relatif à l'aménagement numérique (BLHD et PRM) entre le Département du Territoire de Belfort, le Département du Doubs (puis par la suite, par délégation, le Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit) et le Département de la Haute-Saône (puis par la suite, par délégation, le Syndicat mixte Haute-Saône Numérique) ;
- **DEMANDE** au Préfet de prononcer par arrêté la dissolution du syndicat et de constater les règles de répartition adoptées au regard du tableau comptable ci-joint ; cet état est le récapitulatif de la répartition



totale de l'Actif et du Passif, présentée en total équilibre en Débits et Crédits de façon à permettre au Trésorier de passer ses opérations de dissolution comptable.

➤ **DIT** qu'une fois l'arrêté préfectoral entré en vigueur, le comptable public procédera aux opérations comptables conformément au tableau comptable ci-joint.

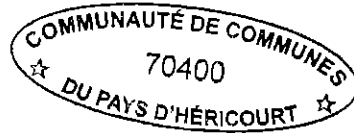
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 5 octobre 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 09.10.18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Boulanger", written over a horizontal line.



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 octobre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 4 octobre à 18h00

<b>Date de la Convocation du Conseil Communautaire</b> 28 septembre 2018	Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 septembre 2018.
<b>Nbre de Conseillers Communautaires en exercice</b>	<b>Étaient présents :</b> Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) <b>membres titulaires</b> Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Maurice MARTIN (TAVEY) – <b>membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire</b>
<b>Nbre de membres présents</b>	Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.
<b>Nbre de suffrages exprimés</b>	

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Christian GAUSSIN à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT.

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°143/2018

### **Objet : Fixation des attributions de compensation définitives 2018**

Le Président expose que la Commission Locale d'Évaluation des charges Transférées (CLECT) a adopté son rapport annuel le 29 mai 2018, dans lequel elle a procédé à l'évaluation des charges transférées selon 2 méthodes : la procédure de droit commun, qu'il est obligatoire de chiffrer, et le mode dérogatoire demandé par l'EPCI, ceci afin de permettre le calcul des attributions de compensation définitives 2018.

Ainsi, en application du 1° bis du V de l'article 1609C nonies du Code Général des Impôts, le montant de l'Attribution de Compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des 2/3, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la CLECT.

Le Conseil communautaire (délibération n°78 du 30 mai 2018) ainsi que les conseils municipaux des communes de HERICOURT (délibération n°34 du 18/06/2018), CHENEBIER (délibération du 02/07/2018), BREVILLIERS (délibération n°09/43 du 04/09/2018), CHALONVILLARS (délibération du 18/06/2018), ETOBON (délibération du 06/07/2018), et ECHENANS SOUS MONT VAUDOIS (délibération du 1<sup>er</sup>/09/2018), se sont prononcés en faveur du mode dérogatoire d'évaluation des charges transférées, par délibérations concordantes.

Nous pouvons à présent confirmer les Attributions de Compensation définitives 2018, établies selon le mode dérogatoire, conformément au tableau ci-dessous.

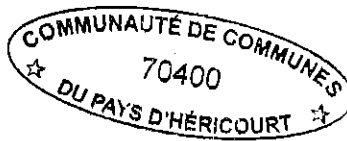
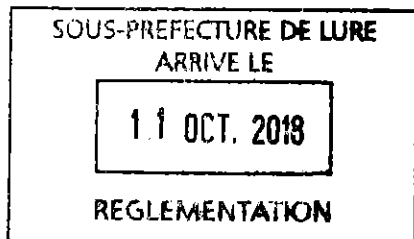
AC définitives 2018

BREVIILLIERS	-1 049,41 €
CHAGEY	-964,44 €
CHALONVILLARS	45 259,06 €
CHAMPEY	2 008,69 €
CHAVANNE	430,21 €
CHENEBIER	-1 176,53 €
COISEVAUX	-86,00 €
COURMONT	1 626,67 €
COUTHENANS	-3 678,97 €
ECHENANS SOUS MONT VAUDOIS	-5 270,02 €
ETOBON	-3 570,32 €
HERICOURT	-258 270,66 €
LUZE	-4 782,69 €
MANDREVILLARS	-818,64 €
SAULNOT	59 350,86 €
TAVEY	-4 017,58 €
TREMOINS	100,00 €
VERLANS	817,44 €
VILLERS S/ SAULNOT	-149,00 €
VYANS LE VAL	-3 711,99 €
AIBRE	34 758,40 €
BELVERNE	28 999,44 €
LAIRE	25 499,41 €
LE VERNY	7 368,57 €

Compte tenu de ces éléments, le Conseil communautaire à la majorité (2 abstentions) **DECIDE** d'arrêter le montant des attributions de compensation définitives pour les communes membres de la CCPH au titre de l'année 2018, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
 Pour extrait certifié conforme.  
 Fait à Héricourt, le 5 octobre 2018  
 Le Président,

Publié à  
 HERICOURT,  
 Le 09.10.18

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 octobre 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 4 octobre à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
28 septembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 septembre 2018.

**Étaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlia MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Maurice MARTIN (TAVEY) – **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Christian GAUSSIN à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

\* \* \* \* \*

N°144/2018

**Objet : Attribution de subventions politique de l'habitat**

Le Président expose que la Communauté de Communes du pays d'Héricourt participe aux travaux des usagers pour la rénovation de leur habitat via la politique HABITAT 2020. 20 nouveaux dossiers sont aujourd'hui présentés : 8 au titre des Façades et 12 au titre d'Habiter mieux. Parmi ces 20 dossiers, 7 sont à rembourser au cabinet SOLIHA qui a avancé les fonds aux usagers.

SUBVENTION FACADES	
Propriétaire	LAURENT PASCAL
Adresse	13 RUE DU VERGER AU ROIS-70400 CHENEBIER
Type de travaux	FACADE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	9 055 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	0 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>800 €</b>

SUBVENTION FACADES	
Propriétaire	SERGE ROTA
Adresse	3 RUE HAUTE-70400 MANDREVILLARS
Type de travaux	FACADE (logement propriétaire)
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	3054 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	0 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>305 €</b>

SUBVENTION FACADES	
Propriétaire	SERGE ROTA
Adresse	3 RUE HAUTE-70400 MANDREVILLARS
Type de travaux	FACADE (logement locatif 1)
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	23 864 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	0 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>800 €</b>

SUBVENTION FACADES	
Propriétaire	SERGE ROTA
Adresse	3 RUE HAUTE-70400 MANDREVILLARS
Type de travaux	FACADE (logement locatif 2)
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	7 139 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	0 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>714 €</b>

SUBVENTION FACADES	
Propriétaire	ANDRE GIRARD
Adresse	11 RUE SALVADOR ALLENDE-70400 HERICOURT
Type de travaux	FACADE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	2 497 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	0 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>250 €</b>

SUBVENTION FACADES	
Propriétaire	BOUDEBZA ABDERRAZAK
Adresse	1 RUE FREDY GREMILLOT-70400 HERICOURT
Type de travaux	FACADE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	5 640 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	0 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>564 €</b>

SUBVENTION FACADES (REMBOURSEMENT SOLIHA)	
Propriétaire	BICAJ BESNIK
Adresse	95 AVENUE JEAN JAURES-70400 HERICOURT
Type de travaux	FACADE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	20 863 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	0 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>800 €</b>

SUBVENTION FACADES (REMBOURSEMENT SOLIHA)	
Propriétaire	GERARD BOULANGER
Adresse	1 RUE PABLO NERUDA-70400 HERICOURT
Type de travaux	FACADE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	25 986 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	0 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>800 €</b>

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	HADJADJI GUARMERA
Adresse	4 RUE JEAN MARIE DJIBAOU-70400 HERICOURT
Type de travaux	ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE ET MENUISERIES
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	16 937 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	13 300 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>500 €</b>

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	NASSER DIFFALAH
Adresse	17 GRANDE RUE-70400 COUTHENANS
Type de travaux	REPLACEMENT DE CHAUDIERE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	8 432 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	6 402 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>500 €</b>

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	GISELE MATHEY
Adresse	2 RUE DES ROCHES-70400 HERICOURT
Type de travaux	REPLACEMENT DE CHAUDIERE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	9 771 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	7 339 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>500 €</b>

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	MATHIEU BOSCHUNG-AURELIE JACQUEMIN
Adresse	1 IMPASSE DU PAQUIS -70400 HERICOURT
Type de travaux	REPLACEMENT DE CHAUDIERE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	16 168 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	9 376 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>500 €</b>

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	ALDO STALDER
Adresse	7 RUE DES ACACIAS-70400 HERICOURT
Type de travaux	REPLACEMENT DE CHAUDIERE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	3 682 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	3 077 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>500 €</b>

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	JACQUES ROBERT
Adresse	30 RUE DE VILLERS SUR SAULNOT-GONVILLARS
Type de travaux	ISOLATION COMBLES-REPLACEMENT MENUISERIES
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	15 493.52 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	7 230 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>500 €</b>

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	MAURICE SAUVAY
Adresse	6 RUE DE CALIFORNIE-70400 COUTHENANS
Type de travaux	REPLACEMENT DE CHAUDIERE ET MENUISERIES
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	9 726.32 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	7 309 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>500 €</b>

SUBVENTION HABITER MIEUX (REMBOURSEMENT SOLIHA)	
Propriétaire	PATRICK LICHTER
Adresse	6 RUE DU BOIS BATTU-70400 CHENEBIER
Type de travaux	REPLACEMENT DE CHAUDIERE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	17 746 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	10 488 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>500 €</b>

SUBVENTION HABITER MIEUX (REMBOURSEMENT SOLIHA)	
Propriétaire	SEBASTIEN CORDIER
Adresse	2 RUE DU TEMPLE-70400 BELVERNE
Type de travaux	REPLACEMENT DE CHAUDIERE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	22 136.38 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	14 500 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>500 €</b>

SUBVENTION HABITER MIEUX (REMBOURSEMENT SOLIHA)	
Propriétaire	GERARD BOULANGER
Adresse	1 RUE PABLO NERUDA-70400 HERICOURT
Type de travaux	ISOLATION MURS ET COMBLES
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	25 987 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	17 500 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>500 €</b>

SUBVENTION HABITER MIEUX (REMBOURSEMENT SOLIHA)	
Propriétaire	BICAJ BESNIK
Adresse	95 AVENUE JEAN JAURES-70400 HERICOURT
Type de travaux	ISOLATIONS MURS EXTERIEURS ET COMBLES
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	20 863.42 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	15 300 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>500 €</b>

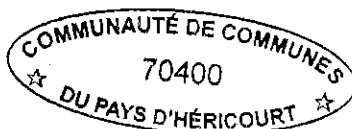
SUBVENTION HABITER MIEUX (REMBOURSEMENT SOLIHA)	
Propriétaire	JOSIANE CONIGLIO
Adresse	15 RUE PIERRE PROUDHON-70400 HERICOURT
Type de travaux	REPLACEMENT DE CHAUDIERE-ISOLATION-COMBLES
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	17 206.04 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	9 843 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>500 €</b>

Ce sont au total **11 033 €** de subventions que la CCPH accorde sur l'ensemble de ces dossiers.

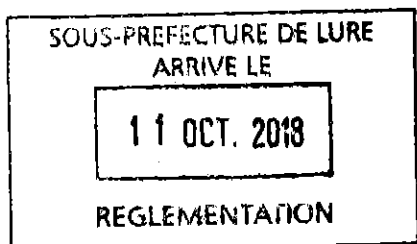
Le Conseil communautaire l'unanimité **AUTORISE** le Président à procéder au paiement des subventions pour les dossiers ci-dessus présentés.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
 Pour extrait certifié conforme.  
 Fait à Héricourt, le 5 octobre 2018  
 Le Président,

Publié à  
 HERICOURT,  
 Le 09.10.18



*[Signature]*



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 octobre 2018 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 4 octobre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
28 septembre 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 septembre 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Étaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Maurice MARTIN (TAVEY) - membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Christian GAUSSIN à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

\* \* \* \* \*

N°145/2018

**Objet : AED : versement d'une subvention à Vyans le Val**

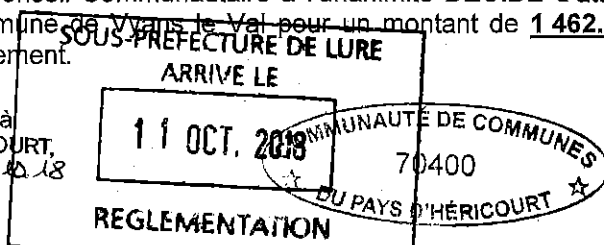
Le Président expose que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt soutient au titre de ses statuts les travaux de voiries effectués par les communes par un abondement de l'A.E.D (Aide Exceptionnelle Départementale) à hauteur de 15% du montant réellement versé par le Conseil Départemental.

La commune de Vyans le Val a réalisé des travaux de réfection de voiries suite aux intempéries de juin 2016. Le dossier de demande du fonds de concours à la CCPH est complet et s'articule autour du plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux de voirie	32 358.70 €	Département AED	9 752.00 €
		DETR intempéries	5 186.80 €
		Ministère de l'Intérieur	4 793.70 €
		Département	3 955.00 €
		CCPH AED	1 462.80 €
		Commune de Vyans le Val	7 208.40 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 358.70 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>32 358.70 €</b>

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **DECIDE** d'attribuer un fonds de concours au titre de l'AED à la commune de Vyans le Val pour un montant de **1 462.80 €** et **AUTORISE** le Président à procéder à son versement.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 05.10.18



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 5 octobre 2018  
Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 octobre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 4 octobre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
28 septembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 septembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Maurice MARTIN (TAVEY) - **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Christian GAUSSIN à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT



N°146/2018

### **Objet : Adhésion au dispositif de médiation préalable obligatoire du CDG 70**

Le Président expose que l'article 5 de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle prévoit, qu'à titre expérimental à compter de la promulgation de la loi, les recours contentieux formés en matière de fonction publique peuvent être soumis à une médiation préalable obligatoire, et ce jusqu'au 18 novembre 2020.

Par décret du 25 juillet 2018, le gouvernement a repoussé la date limite d'adhésion à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2018.

La médiation préalable obligatoire (MPO) vise à parvenir à une solution amiable entre les parties, les employeurs et les agents, grâce à l'intervention d'un tiers neutre, le médiateur du Centre de Gestion. C'est un mode de résolution de litiges plus rapide et moins onéreux qu'une procédure contentieuse.

Les litiges qui relèvent de la MPO, sous peine d'irrecevabilité du recours contentieux, sont les suivantes :

- décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération
- refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels
- décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé
- décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps obtenu par promotion interne
- décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie

- décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés
- décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions

Le Centre de Gestion de Haute-Saône propose aux collectivités qui le souhaitent d'adhérer à l'expérimentation de la MPO sur la base de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, au titre du conseil juridique.

Les collectivités pourront, en cas de besoin, bénéficier de cette mission mais uniquement si elle y adhère au plus tard le 31 décembre 2018, suite à délibération.

Il s'agit d'un dispositif GRATUIT pour les collectivités affiliées au Centre de Gestion 70, qui vise à réduire le nombre de litiges en favorisant un règlement amiable des situations conflictuelles pouvant intervenir en matière de gestion des ressources humaines.

Ce processus évite à la collectivité la charge d'un procès (frais d'avocat, risque de condamnation, délais de traitement longs...) et permet d'imaginer une solution gagnant/gagnant pour la collectivité et son agent. Il fait intervenir un médiateur jouant le rôle de tiers de confiance auprès de la collectivité et de son agent, afin de rétablir le dialogue entre eux et de maintenir des relations de travail sereines dans les équipes.

Il est donc dans l'intérêt de la CCPH d'adhérer à ce dispositif.

Pour cela il convient de signer une convention d'expérimentation, à conclure avec le CDG 70, qui concernera les litiges portant sur des décisions nées à compter du 1er avril 2018.

Le Conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- d'adhérer à la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés, pendant toute la durée de l'expérimentation.
- d'autoriser le Président à signer une convention avec le Centre de gestion de Haute-Saône, qui sera transmise pour information au tribunal administratif de BESANCON et à la Cour Administrative d'Appel de NANCY ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette expérimentation.

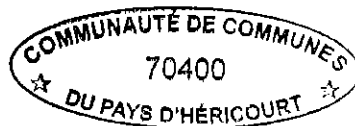
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 5 octobre 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 09-10-18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Burballe", written over a horizontal line.



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 octobre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 4 octobre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
28 septembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 septembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUGNET (COURMONT) – Maurice MARTIN (TAVEY) - **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Christian GAUSSIN à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°147/2018

### **Objet : RIFSEEP : Ouverture à 3 nouveaux cadres d'emplois**

Le Président expose que par délibération du 28 juin 2018, le Conseil Communautaire a instauré le Nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et en a déterminé les critères d'attribution.

A cette date, l'ensemble des textes afférents aux cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale n'étant pas entièrement parus au moment de la présentation des rapports au conseil communautaire, certains cadres d'emplois étaient exclus de ce nouveau dispositif.

Or, à présent, sont parus les textes des cadres d'emplois des techniciens, des assistants de conservation et des bibliothécaires.

Il convient par conséquent d'étendre le RIFSEEP déjà existant (délibération n°092-2018 du 28 juin 2018), pour ces 3 cadres d'emplois.

Les montants de l'IFSE et du CIA seront déterminés par l'autorité territoriale en fonction des groupes retenus et des montants fixés par arrêtés ministériels dans les mêmes conditions que celles adoptées par le Conseil Communautaire du 28 juin (manière de servir, absence et ses répercussions...).

#### **Filière Technique**

TECHNICIENS		MONTANTS ANNUELS	
Groupe de Fonctions	Fonctions	Montant maxi IFSE	Montant Maxi CIA
Groupe 1	Responsable de service	11 880 €	1 620 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service	11 090 €	1 510 €
Groupe 3	Chargé de mission avec expertise technique	10 300 €	1 400 €

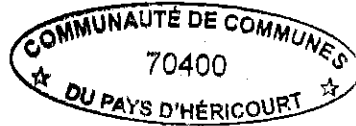
**Filière culturelle**

ASSISTANTS DE CONSERVATION		MONTANTS ANNUELS	
Groupe de Fonctions	Fonctions	Montant maxi IFSE	Montant Maxi CIA
Groupe 1	Responsable d'unité ou de secteur avec encadrement	16 720 €	2 280 €
Groupe 2	Adjoint au responsable d'unité ou de secteur	16 720 €	2 280 €
Groupe 3	Chargé de mission – expertise technique	14 960 €	2 040 €

BIBLIOTHECAIRES		MONTANTS ANNUELS	
Groupe de Fonctions	Fonctions	Montant maxi IFSE	Montant Maxi CIA
Groupe 1	Directeur d'établissements ou services	29 750 €	5 250 €
Groupe 2	Chef de service ou directeur d'établissement	27 200 €	4 800 €
Groupe 3	Chargé de mission ou responsable d'unité	27 200 €	4 800 €

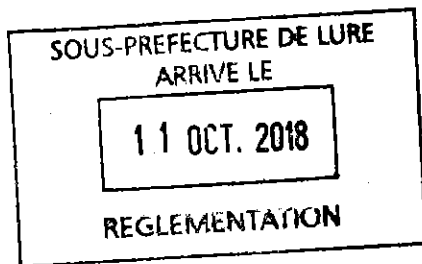
Le Conseil communautaire à la majorité (5 abstentions) **DECIDE** de compléter la délibération n°092-2018 du 28 juin 2018, et de l'étendre aux 3 cadres d'emplois : techniciens, assistants de conservation et bibliothécaire dans les conditions susvisées.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 05.10.18



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 5 octobre 2018  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. Balthus", written over a horizontal line.



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 octobre 2018 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 4 octobre à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 28 septembre 2018	Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 septembre 2018.
Nbre de Conseillers Communautaires en exercice	<u>Etaient présents :</u> Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marié BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) <b>membres titulaires</b> Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Maurice MARTIN (TAVEY) - <b>membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire</b>
44	
Nbre de membres présents	
32	
Nbre de suffrages exprimés	
41	

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Christian GAUSSIN à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

\* \* \* \* \*

N°148/2018

**Objet : Transformations des postes d'assistant d'enseignement artistique principal de deuxième classe à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018.**

Le Président expose que lors du transfert de l'école de Musique, le poste discipline Hautbois a été transféré à 3.5/ 20<sup>ème</sup>. Or une baisse du nombre d'élèves dans la discipline est constatée. Au cours des années précédentes, le poste vacant était occupé par des contractuels sur la base de 2/20<sup>ème</sup> faute de candidature statutaire.

Aussi, une candidature statutaire se présente sur le poste, et il convient donc d'ajuster la durée hebdomadaire le temps du poste à 2/20<sup>ème</sup> ce qui permettra d'accueillir 4 élèves.

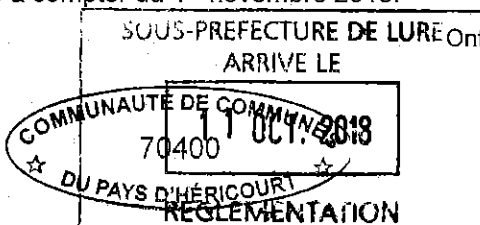
Lors du transfert de l'école de Musique, le poste lié à la discipline Guitare a été transféré à 9/20<sup>ème</sup>. Or une augmentation du nombre d'élèves dans la discipline est constatée. En effet, depuis le transfert, l'agent contractuel en poste sur le poste vacant effectuait des heures complémentaires à hauteur d'1 heure par semaine pour accueillir les élèves inscrits. L'agent en poste venant de réussir le concours, la transformation du poste est nécessaire pour la nommer et maintenir le nombre d'élèves accueillis.

Le Conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** de :

- Supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de deuxième classe à 3.5/20<sup>ème</sup> discipline Hautbois et de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de deuxième classe à 2/20<sup>ème</sup> discipline Hautbois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

- Supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de deuxième classe à 9/20<sup>ème</sup> discipline Guitare et de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de deuxième classe à 10/20<sup>ème</sup> discipline Guitare à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 05.10.18



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 5 octobre 2018

Le Président,

*Burkhalter*

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 octobre 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 4 octobre à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
28 septembre 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 septembre 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

**Etaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Maurice MARTIN (TAVEY) - **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Christian GAUSSIN à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°149/2018

**Objet : Création d'emplois de non titulaires non permanent pour renfort d'activité pour le service Péricolaire.**

Le Président expose que suite à la parution du Décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les règles applicables aux accueils de loisirs et notamment les taux d'encadrements dans les services périscolaires, il convient de créer 5 emplois en renfort d'activité pour l'année 2018-2019. Ce renforcement à minima se fait sous forme de contrat à la semaine ou entre chaque période de vacances scolaires ou sur l'année scolaire dans le cadre d'une annualisation. Le temps de travail de ces contrats pourra aller de 5 h à 20 h par semaine.

La rémunération des agents sera calculée par référence aux indices de rémunération du 1er échelon du grade d'adjoint d'animation.

Le Conseil communautaire à l'unanimité **AUTORISE** le recours à 5 emplois en renfort d'activité d'adjoint d'animation et **DECIDE** de baser la rémunération sur l'échelon 1 du grade.

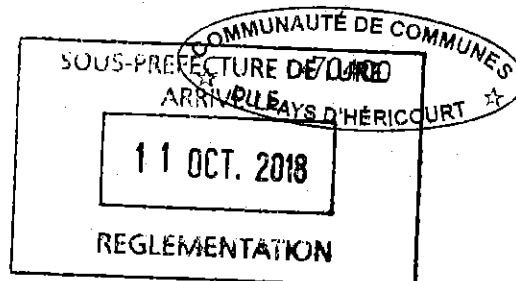
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 5 octobre 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT  
Le 09.10.18



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 octobre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 4 octobre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
28 septembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 septembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Maurice MARTIN (TAVEY) – **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Christian GAUSSIN à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

N°150/2018

### **Objet : Budget Principal Décision Modificative n°3**

Le Président expose qu'en date du 12 avril 2018 la CCPH a voté son Budget Principal, modifié par une 1<sup>ère</sup> décision modificative le 27 juin, puis une seconde le 16 juillet. Il est nécessaire aujourd'hui de prendre une 3<sup>ème</sup> décision modificative.

Celle-ci concerne :

→ La mise en débet de Monsieur Pascal CESARI, ancien comptable du Trésor Public.

Une décision du 26 juillet 2018 lui a accordé une remise gracieuse, avec maintien à sa charge de la somme de 453 €. Ainsi, des écritures comptables sont nécessaires, puisqu'en 2017, à la demande de la trésorerie, un titre de recettes de 8 974,25 € avait été émis à l'encontre de M. Césari. Un mandat de 8 521,25 € doit donc être effectué au compte 673.

→ La signature d'un emprunt de 300 000 € avec la Banque Populaire (Délibération 133 du 13/09/2018) prévu au budget mais dont la 1<sup>ère</sup> échéance est anticipée, ce qui nécessite de créditer le chapitre 16, correspondant au remboursement du capital de + 25 775 €.

Ces modifications sont effectuées par prélèvement des dépenses imprévues tant en fonctionnement qu'en investissement.

#### **En dépense de fonctionnement :**

#### **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles:**

BP : 350,00 € €	<b>DM3 : + 8 600 €</b> (Article 673)	nouveaux crédits : <b>8 950,00 €</b>
-----------------	---	--------------------------------------

**Chapitre 022 – Dépenses imprévues:**

DM1 : 94 150,00 €	DM3 : - 8 600 € (Article 673)	nouveaux crédits : <b>85 550,00 €</b>
-------------------	----------------------------------	---------------------------------------

**En dépense d'investissement :****Chapitre 16 – Emprunt et dettes assimilées:**

BP : 96 836,70 €	DM3 : + 25 775 € (Article 673)	nouveaux crédits : <b>122 611,70 €</b>
------------------	-----------------------------------	--

**Chapitre 020 – Dépenses imprévues:**

DM2 : 141 692,00 €	DM3 : - 25 775 € (Article 673)	nouveaux crédits : <b>115 917,00 €</b>
--------------------	-----------------------------------	--

Ces ajustements n'entraînent pas de modification de l'équilibre des deux sections, qui pour le fonctionnement s'établit à 9 419 582,00 €, et pour l'investissement à 6 308 815,00 €.

Le Conseil communautaire à la majorité (2 votes contre, 3 abstentions) **DECIDE** d'approuver la présente Décision Modificative N°3 du Budget Principal 2018.

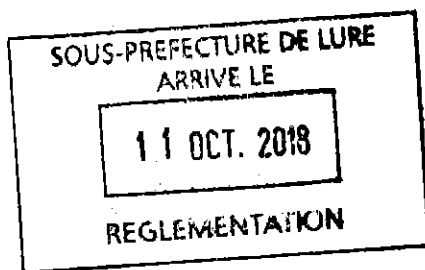
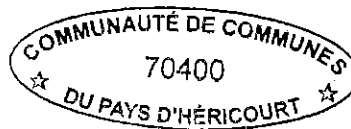
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 5 octobre 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 09.10.18





# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 octobre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 4 octobre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
28 septembre 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 septembre 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlia MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Maurice MARTIN (TAVEY) – membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

40

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Christian GAUSSIN à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N°151/2018

### **Objet : Versement d'une indemnité de conseil au trésorier**

Le Président expose que comme chaque année, la Communauté de Communes est invitée à se prononcer sur l'indemnité de conseil et de budget allouée au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur sachant que si le versement de ces indemnités n'est en rien obligatoire, les montants sont encadrés par des circulaires ministérielles.

Le montant de l'indemnité de conseil présentée pour l'année 2018 s'élève à **1 312.60 €** (100%) et est établi sur la base d'un budget communautaire moyenné sur 3 ans de 9 848 304 €.

Blaise-Samuel BECKER ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire à la majorité (2 votes contre, 4 abstentions) **DECIDE** d'attribuer une indemnité de conseil au trésorier sur la base d'un taux de 70% soit un montant de 919 €.

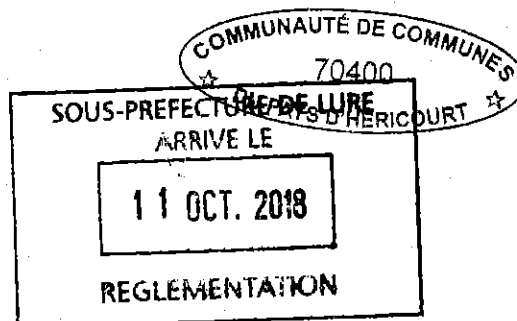
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 5 octobre 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 09.10.18



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 octobre 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 4 octobre à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
28 septembre 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 septembre 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Maurice MARTIN (TAVEY) - **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VILLANI (COURMONT) - Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Christian GAUSSIN à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N°152/2018

**Objet : Sortie du patrimoine d'une benne de collecte – Cession à l'entreprise Remy Recyclage**

Le Président expose que depuis plusieurs mois le camion de collecte BS621GV immatriculé en septembre 2004 n'est plus utilisé et est hors circulation car il nécessite d'importants frais de réparation et de mise en conformité. Les équipements informatiques nécessaires à la lecture des puces des bacs ont été retirés et réemployés.

Aujourd'hui ce véhicule n'est plus roulant et ne peut plus servir pour la récupération de pièces détachées. Par ailleurs nous sommes toujours obligés de l'assurer. Aussi il convient de le réformer en raison de sa vétusté et de le sortir de notre actif. Une seule offre de reprise pour destruction nous a été adressée, elle provient de la société Rémy Recyclage, route de Courmont à SAULNOT pour la somme de 800 € HT soit 960 € TTC, elle intègre les contraintes de transport et de remorquage ou par porte engin.

A noter que cette société s'était déjà portée acquéreur en 2014 de la benne immatriculée 1129ML70 pour la même somme.

Le Conseil communautaire à l'unanimité **AUTORISE** le Président à réformer le camion immatriculé BS621GV, à le céder à la société REMY pour la somme de 800 € HT et à signer les actes, pièces et documents afférents à cette cession.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 05.10.18

SOUS-PREFECTURE DE LURE  
ARRIVE LE  
11 OCT. 2018  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS D'HERICOURT  
70400  
REGLEMENTATION

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 5 octobre 2018  
Le Président,

*F. Burkhalter*

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 octobre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 4 octobre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
28 septembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 septembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Maurice MARTIN (TAVEY) - membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mimes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Christian GAUSSIN à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°153/2018

### **Objet : Admission en Non-Valeur Ordures Ménagères**

Le Président expose que la Trésorerie sollicite régulièrement la Communauté de communes pour admettre en non-valeur des créances considérées comme ne pouvant être recouvrées suite à la mise en œuvre des procédures de poursuite restées sans réponse.

Aussi, il est proposé de distinguer selon qu'il s'agit de créances éteintes ou d'admission en non-valeur et d'admettre uniquement les cas pour lesquels aucune procédure ne peut plus être engagée.

1) Au titre des créances éteintes :

L'état présenté par la Trésorerie représente un montant de 1 273,58 € portant sur les années 2013 à 2017.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL	MOTIF DE LA PRESENTATION
TOTAL HERICOURT	0	0	0	195.40	219.51	360.90	306.85	190.62	1 273.58	PRP SANS LIQUIDATION JUDICIAIRE
TOTAL CREANCES ETEINTES (6542)	0	0	0	195.40	219.51	360.90	306.85	190.62	1 273.58	

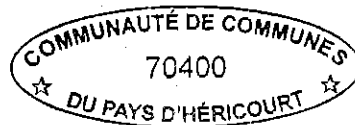
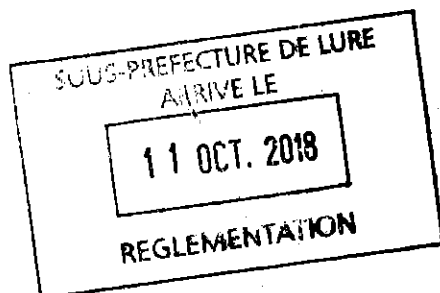
2) Au titre des créances admises en non-valeur pour d'autres motifs :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL	MOTIF DE LA PRESENTATION
HERICOURT	16.40 €	487.15 €	606.07 €	746.85 €	936.35 €	1 493.54 €	843.43 €	530.45 €	5 660.24 €	27 DOSSIERS POURSUITE SANS EFFET
COUTHENANS	- €	- €	- €	- €	- €	- €	46.70 €	- €	46.70 €	1 DOSSIER POURSUITE SANS EFFET
SAULNOT	- €	- €	81.22 €	78.46 €	93.40 €	189.85 €	- €	- €	442.93 €	3 DOSSIERS POURSUITES SANS EFFET
CHAGEY	- €	- €	- €	- €	- €	- €	55.40 €	96.60 €	152.00 €	1 DOSSIER POURSUITE SANS EFFET
TREMOINS	- €	- €	- €	- €	93.40 €	93.40 €	87.80 €	- €	274.60 €	1 DOSSIER POURSUITE SANS EFFET
TAVEY	- €	- €	- €	- €	70.80 €	188.80 €	174.80 €	- €	434.40 €	2 DOSSIERS POURSUITE SANS EFFET
TOTAL DES ADMISSIONS EN NON VALEUR	16.40 €	487.15 €	687.29 €	825.31 €	1 193.95 €	1 965.59 €	1 208.13 €	627.05 €	7 010.87 €	

Le Conseil communautaire à la majorité (4 votes contre, 1 abstention) **ADMET** en non-valeur des créances d'ordures ménagères pour un montant total de 1 273,58 € imputé au compte 6542 pour les créances éteintes et pour un montant de 7 010,87 € pour les créances admises en non-valeur imputé au compte 6541.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 5 octobre 2018  
Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 05.10.18

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 octobre 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 4 octobre à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
28 septembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 septembre 2018.

**Etaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Maurice MARTIN (TAVEY) – **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Christian GAUSSIN à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°154/2018

**Objet : Présentation du Rapport d'activité 2017 de la Communauté de communes du Pays d'Héricourt**

Le Président présente le rapport d'activité 2017, lequel s'inscrit dans le cadre légal et réglementaire des dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales nées de la loi du 12 Juillet 1999 et résulte de la volonté du législateur d'aller vers plus de démocratisation et de transparence dans le fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

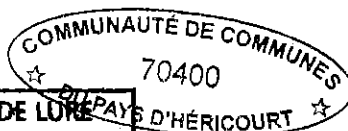
Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 5 octobre 2018  
Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 03.10.18

SOUS-PREFECTURE DE LURE  
ARRIVE LE  
11 OCT. 2018  
REGLEMENTATION



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 octobre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 4 octobre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
28 septembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 septembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Maurice MARTIN (TAVEY) - **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Christian GAUSSIN à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°155/2018

### **Objet : Information sur les décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation depuis le dernier Conseil Communautaire.**

Conformément aux délibérations n°40/2014, et 109/2014, le Président doit informer le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

☞ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT

☞ Marchés publics : en € HT :

M359/2018	FRANCHE COMTE AGENCEMENT	Travaux	Plâtrerie et séparation avec peinture dans cellule N°4	75008 PARIS 8ème Arrondissement	18/09/2018	3 508,89 €
M360/2018	FRANCHE COMTE AGENCEMENT	Travaux	Plâtrerie et séparation avec peinture et reprise de sol dans cellule N°6	75008 PARIS 8ème Arrondissement	18/09/2018	4 436,29 €
M368/2018	DELPLANQUE	services	Elaboration du PLU valant Scot - Bilan consommation foncière antérieure à référence légale des 10 dernières années	70400 HERICOURT	27/09/2018	3 000,00 €
M369/2018	SAS FRANCHE COMTE AGENCEMENT	Travaux	Plâtrerie et séparation avec peinture dans cellule N°5	75008 PARIS 8ème Arrondissement	27/09/2018	5 579,40 €
M371/2018	MONNIER T.P	Travaux	Réalisation de liaison avec pose de fourreaux	90800 ARGIESANS	27/09/2018	3 382,00 €

- ☉ Avenants aux Marchés publics : NEANT
- ☉ Contrat de location : NEANT
- ☉ Contrat d'assurance : NEANT
- ☉ Régies comptables : NEANT
- ☉ Dons et legs : NEANT
- ☉ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- ☉ Nouvelles actions en justice : NEANT
- ☉ Conventions de formation du personnel : NEANT
- ☉ Contrat de travail à durée déterminée : **7 septembre au 27 septembre 2018**

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires
<b>PERISCOLAIRE</b>			
Renfort d'activité	2	8h	2
	1	12 h	1
	1	9h	1
	1	16.5 h	1
Vacance emploi	1	25h	1
<b>MEDIATHEQUE</b>			
Remplacement	1	7h	1
<b>ECOLE DE MUSIQUE</b>			
Vacance emploi	2	2/20eme	1
	2	5/20eme	2
	1	3.5/20eme	1
<b>BATIMENT</b>			
<b>MULTI ACCUEIL</b>			
Remplacement	1	35h	1
	1	35h	1
<b>ENVIRONNEMENT DECHETS</b>			
<b>RESTAURATION SCOLAIRE</b>			
Remplacement	1	35 h	1
	1	30 h	1
	1	20,25 h	1
	1	12 h	1
Renfort activité	1	20 h	1

**S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.**

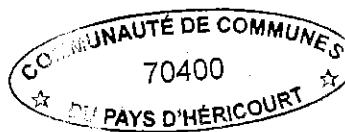
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 5 octobre 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 05.10.18



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 octobre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 4 octobre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
28 septembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 septembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Maurice MARTIN (TAVEY) – **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Christian GAUSSIN à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°156/2018

### Objet : Questions diverses - Aide aux sinistrés du Tsunami en Indonésie

Le Président expose qu'au vu de la catastrophe écologique qui a frappé l'Indonésie le 28 septembre 2018, il est proposé d'attribuer une aide exceptionnelle aux sinistrés.

Le Conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** d'attribuer à la Fondation de France une aide financière de 1000,00 € en soutien aux sinistrés du Tsunami.

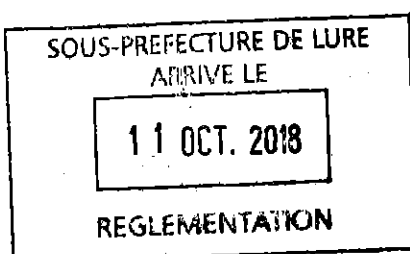
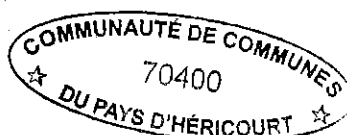
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 5 octobre 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 09.10.18





# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 novembre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 15 novembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
9 novembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 9 novembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Georges DORMOY (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) - Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) - Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Jean-Denis PERRET-GENTIL à Luc BOULLEE / Rémy BANET à Anne-Marie BOUCHE / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Pierre-Yves SUTTER à Luc BERNARD / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) - Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°157/2018

**Objet : Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 4 octobre 2018**

Le Président présente le procès-verbal du Conseil communautaire du 4 octobre 2018.

Les conseillers communautaires à l'unanimité **APPROUVENT** le procès-verbal du précédent Conseil.

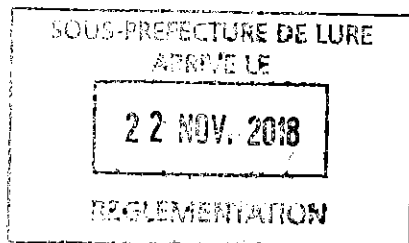
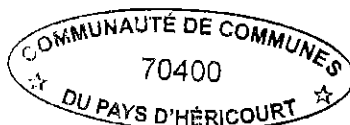
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 novembre 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 21.11.18



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 novembre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 15 novembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
9 novembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 9 novembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlia MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Georges DORMOY (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Jean-Denis PERRET-GENTIL à Luc BOULLEE / Rémy BANET à Anne-Marie BOUCHE / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Pierre-Yves SUTTER à Luc BERNARD / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°158/2018

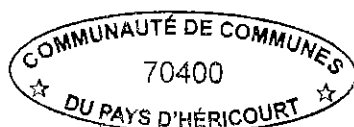
**Objet : Requalification de la filature du moulin : Servitude de passage au bénéfice de la SA GAUSSIN**

Le Président expose que dans le cadre de l'aménagement du city stade du quartier des Polognes par la Ville d'Héricourt, la commune a acquis en 2017 des parcelles à l'entreprise GAUSSIN pour une surface de 7 662 m<sup>2</sup>.

Toutefois, afin que la SA GAUSSIN puisse accéder à ses parcelles restantes, une servitude de passage d'une largeur de 5 mètres, grevant la parcelle AR 689 (site de la filature du moulin, rue de la tuilerie) doit être créée au profit de l'entreprise GAUSSIN. La CCPH étant copropriétaire avec la ville d'Héricourt de la parcelle AR 689, il convient que le conseil communautaire acte de la création de cette servitude de passage au profit de l'entreprise GAUSSIN.

La répartition des surfaces entre la ville et la CCPH permettra ainsi pour notre groupement d'engager la requalification économique de l'espace jouxtant le bassin d'apprentissage et pour la ville de mettre en œuvre son programme en matière de développement de l'offre de santé et d'habitat.

Le Conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** de se prononcer favorablement à la création de la servitude de passage qui grève la parcelle AR 689 au bénéfice de la SA GAUSSIN et **AUTORISE** le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer les actes afférents à cette servitude.



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 novembre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 15 novembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
9 novembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 9 novembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Georges DORMOY (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Jean-Denis PERRET-GENTIL à Luc BOULLEE / Rémy BANET à Anne-Marie BOUCHE / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Pierre-Yves SUTTER à Luc BERNARD / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°159/2018

### **Objet : Avenant de prolongation avec la SEDIA pour la concession ACIER +**

Le Président expose que par convention publique d'aménagement signée entre la Communauté de Communes du Pays d'HERICOURT et la SOCAD le 19 Juillet 2003, la CCPH a concédé à la SOCAD la réalisation des extensions du bâtiment loué à la Société DEVILLERS OXYCOUPAGE en ZA du Mont-Vaudois à HERICOURT.

Un avenant n°1 à la convention publique d'aménagement a été signé entre la CCPH et la SOCAD le 10/12/2003 pour modifier les modalités de rémunération de la SOCAD sur la partie « dépenses d'investissement et grosses réparations ».

Un protocole tripartite a ensuite été signé entre CCPH/SOCAD/SA DEVILLERS le 06/12/2006 définissant les conditions d'une nouvelle extension portant sur une surface totale de 1232 m<sup>2</sup> et réalisée en direct par la SA DEVILLERS.

Un avenant n°2 à la convention publique d'aménagement a été signé entre la CCPH et la SOCAD le 25/03/2008 ayant pour l'objet le rachat de l'extension réalisée par la SA DEVILLERS.

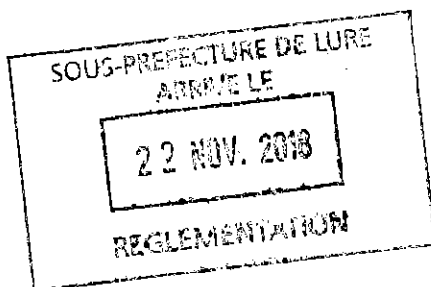
Le 28 octobre 2013, suite à la dissolution de S2I DEVILLERS par l'associé unique ARCELORMITTAL SOLUSTIL (anciennement GROUPE ALLIANCE METAL), le bail commercial a été transféré de plein droit à la société ARCELORMITTAL SOLUSTIL par transmission universelle de patrimoine.

A compter du 1er décembre 2016, les activités d'ARCELORMITTAL SOLUSTIL ont été pour partie transférées à la société ACIERPLUS suite à un apport partiel d'actifs.

Un avenant au bail commercial a été signé le 01/12/2016 permettant la modification des signataires du bail.

Un avenant n°3 à la convention publique d'aménagement a été signé, le 20/10/2017, actant le transfert de la convention de SOCAD à sedia dans le cadre de la procédure de fusion-absorption SOCAD/SedD pour devenir sedia.

Courant 2017, le locataire ACIER PLUS a fait part de ses besoins de réaliser des travaux de transformation et de réaménagement, dans une logique d'optimisation de ses flux de production, de gain de productivité et de développement/ diversification de ses activités.



Un avenant n°4 à la convention publique d'aménagement a été signé, le 08/02/2018, autorisé par la délibération n°006/2018 du conseil communautaire en date du 7 février 2018, actant et précisant les conditions de réalisation de cette opération de travaux de transformation et d'aménagement des locaux dans le cadre de la convention publique d'aménagement.

Un avenant n°5 à la convention publique d'aménagement a été signé, le 01/06/2018, autorisé par la délibération n°071/2018 du conseil communautaire en date du 30 mai 2018, permettant de se conformer aux dispositions réglementaires des concessions d'aménagement actuelles en matière de marchés publics et de respecter les procédures internes prévues par sedia en tant que pouvoir adjudicateur.

Le bail commercial conclu entre la SOCAD et S2I DEVILLERS en date du 18/07/2013 a été résilié et un nouveau bail en l'état futur d'achèvement (BEFA) a été signé en date du 16/05/2018 avec la société ACIER PLUS.

Le nouveau BEFA comportait une condition suspensive liée à l'obtention d'un permis de construire portant sur les travaux de transformation et de réaménagement des locaux. Le permis de construire ayant été obtenu par arrêté en date du 18/06/2018, la condition suspensive du BEFA est levée.

La nouvelle extension réalisée par SEDIA pour notre compte (pour un coût d'opération de l'ordre de 2 millions d'euros HT) a été conditionnée par l'engagement d'ACIER + sur la durée de location de l'ensemble immobilier.

Le nouveau bail portant sur une durée de location ferme de 12 ans, c'est-à-dire au-delà de la durée de la convention publique d'aménagement, il convient de prolonger la durée de cette dernière de 7 années pour l'amener à échéance en 2030.

Le nouvel avenant consiste donc à modifier le deuxième paragraphe de l'article 5 : « Date d'effet de la convention publique d'aménagement » :

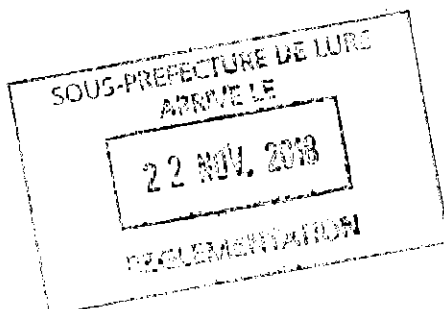
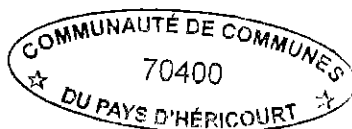
« Sa durée est fixée à 27 années à compter de sa date de prise d'effet. Elle pourra être prorogée ; à cette fin, les parties concluront un avenant de prorogation, exécutoire dans les conditions ci-dessus. »

A noter que lors d'un prochain conseil communautaire, nous aurons à apporter comme prévu notre garantie d'emprunt à hauteur de 50 %, la consultation des établissements bancaires étant en cours par SEDIA.

Le Conseil Communautaire à la majorité (5 abstentions) **AUTORISE** le Président à la signature de l'avenant n°6 à la convention publique d'aménagement avec la SEDIA pour prolonger la concession jusqu'en 2030 selon le même terme que le bail.

Publié à  
HÉRICOURT  
Le 21.11.18

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 16 novembre 2018  
Le Président,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. B. B.", written over a horizontal line.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 novembre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 15 novembre à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 9 novembre 2018	Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 9 novembre 2018.
Nbre de Conseillers Communautaires en exercice	<b>Étaient présents :</b> Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) <b>membres titulaires</b> Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Georges DORMOY (TREMOINS) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL) <b>membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire</b>
Nbre de membres présents	Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.
Nbre de suffrages exprimés	<b>Excusés :</b> Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) - Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL)

#### **Pouvoirs :**

#### **Assistaient à la séance :**

#### **Assistaient à la séance :**

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°160/2018

### **Objet : Rétrocession zone des Guinnottes - Régularisation foncière des espaces publics**

Le Président expose que par délibération n°094/2018 en date du 27 juin 2018, le conseil communautaire a adopté le CRAC des Guinnottes pour l'année 2017. Il reste des lots à commercialiser sur la zone des Guinnottes 2 pour une surface totale de 34 712 m<sup>2</sup>. Par ailleurs les dépenses sont quant à elles quasi achevées. C'est pourquoi le Conseil Communautaire a décidé de procéder aux opérations de clôture des deux tranches Guinnottes 1 et 2.

L'opération de clôture prévoit la rétrocession par acte authentique de l'ensemble des espaces publics à l'euro symbolique et le rachat par la CCPH des parcelles restant à commercialiser. Il reste encore à SEDIA à régulariser des actes de cession de reliquats de terrains avec l'ADAPEI et les transports IMANY pour des surfaces respectives de 1354 m<sup>2</sup> et 1373 m<sup>2</sup>. De plus, il existe une emprise de « biens non délimités » le long de la RD 438 appartenant au Département (où à l'ÉTAT) et destinée à réaliser la voirie d'accès à la future zone d'activité des Coquerilles pour une surface de 4214 m<sup>2</sup>. SEDIA a également engagé les démarches pour finaliser cet achat.

Dans l'éventualité où ces régularisations ne pourraient être finalisées avant le 31 décembre 2018, il pourrait être proposé au prochain conseil communautaire de prolonger la convention de concession d'aménagement de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2019. Dans le cas contraire, il sera proposé au prochain conseil communautaire de valider la clôture de l'opération au 31 décembre 2018. La liste des parcelles retenues au titre des espaces publics est la suivante :

SECTION et N°		Description	Superficie	SECTION et N°		Description	Superficie
YA	65	Bassin rétention + talus RD	2716 m <sup>2</sup>	YA	82	Talus RD	39 m <sup>2</sup>
YA	67	Talus entre lots 5 et 6	798 m <sup>2</sup>	YA	86	Talus RD	19 m <sup>2</sup>
YA	68	Talus en bordure du lot 1B	276 m <sup>2</sup>	YA	87	Talus en bordure du lot 1D	32 m <sup>2</sup>
YA	72	Talus en bordure du lot 5	608 m <sup>2</sup>	YA	88	Talus en bordure du lot 1D	46 m <sup>2</sup>
YA	74	Voirie principale	205 m <sup>2</sup>	YA	95	Talus en bordure du lot 1D	19 m <sup>2</sup>
YA	76	Voirie principale	165 m <sup>2</sup>	YA	90	Talus en bordure du lot 1D	98 m <sup>2</sup>
YA	78	Voirie principale	63 m <sup>2</sup>	YA	91	Voirie principale	8318 m <sup>2</sup>
YA	79	Voirie principale	202 m <sup>2</sup>	YA	93	Impasse lots 1A 1B 1C 1D	483 m <sup>2</sup>
YA	81	Voirie principale	371 m <sup>2</sup>	YA	96	Croisement impasse	44 m <sup>2</sup>
<b>Superficie totale : 14158 m<sup>2</sup></b>							

Le Conseil communautaire à la majorité (2 abstentions) :

- **VALIDE** la liste des parcelles relatives aux espaces publics des Guinnottes 2
- **VALIDE** l'achat des dites parcelles à l'euro symbolique
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ces décisions.

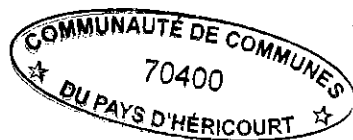
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

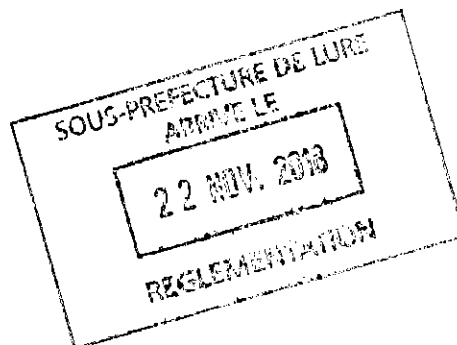
Fait à Héricourt, le 16 novembre 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 21.11.18



*Bonhalter*



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 novembre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 15 novembre à 18h00

<b>Date de la Convocation du Conseil Communautaire</b> 9 novembre 2018	Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 9 novembre 2018.
<b>Nbre de Conseillers Communautaires en exercice</b>	<b>Étaient présents :</b> Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) <b>membres titulaires</b> Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Georges DORMOY (TREMOINS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) <b>membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire</b>
<b>Nbre de membres présents</b>	Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.
<b>Nbre de suffrages exprimés</b>	<b>Excusés :</b> Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) - Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL)

#### **Pouvoirs :**

#### **Assistaient à la séance :**

#### **Assistaient à la séance :**

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°161/2018

### **Objet : Adoption du contrat P@C 25 avec le Département du Doubs**

Le Président expose que dans le cadre de son projet stratégique C@P 25 (Construire, aménager, préserver), le Département du Doubs a décidé de faire évoluer les modalités de son soutien financier en faveur des projets locaux.

Cette évolution est guidée par les principes de :

- subsidiarité : le Département intervient là où c'est nécessaire et pour apporter une plus-value,
- différenciation : en tenant compte des caractéristiques locales, l'intervention du Département diffère d'un territoire à l'autre afin de corriger les disparités et les inégalités, et pour renforcer les solidarités.

Concrètement, le Département propose la signature, avec le bloc communal (communes et EPCI), d'un contrat intitulé P@C (Porter une action concertée) qui couvrira le territoire doubien du Pays d'Héricourt pour une durée de 4 ans (2018-2021).

La démarche du Département du Doubs est donc similaire à celle engagée par le Département de la Haute-Saône à travers les contrats APPUI, APPUI+ et PACT.

Pour le territoire doubien du Pays d'Héricourt, le montant de l'enveloppe financière dédiée par le Département est de **180 000 € (soit 42,41 €/habitant/an)**.

La mobilisation de cette enveloppe se fera selon 2 volets :

- volet A : soutien aux projets s'inscrivant dans un projet de territoire et répondant aux priorités du Département,
- volet B : soutien aux projets d'intérêt local.

Au regard du projet du territoire doubien du Pays d'Héricourt (enjeux, axes stratégiques, priorités, ...) et des projets recensés d'ici 2021, la répartition de l'enveloppe dédiée à l'axe 3 du contrat P@C 25 a été arrêtée, en accord avec les communes de Aibre, Laire et Le Vernoy, comme suit :

- pour les projets relevant du volet A : **35 % de l'enveloppe (soit 63 000 €)**,
- pour les projets relevant du volet B : **65 % de l'enveloppe (soit 117 000 €)**.

Une clause de revoyure est prévue à la fin de l'année 2019 afin de faire le point sur le niveau de mobilisation de l'enveloppe dédiée par le Département à chaque territoire, ce qui permettra, si nécessaire, de procéder à un éventuel ajustement de l'engagement du Département pour répondre aux besoins identifiés.

L'animation du contrat P@C et la prise des décisions nécessaires à sa mise en œuvre relèveront des prérogatives d'une instance de concertation.

Les représentants du bloc communal (communes et EPCI) au sein de l'instance de concertation s'exprimeront au nom de l'ensemble du territoire, pour la mise en œuvre d'un projet de territoire partagé avec le Département.

Le contrat P@C du territoire doubien du Pays d'Héricourt a été élaboré par le Département et par les représentants du bloc communal (communes et EPCI), à partir d'un diagnostic commun et d'une vision partagée des enjeux de développement du territoire concerné.

Le Conseil communautaire à l'unanimité:

- **ACTE** des nouvelles modalités de partenariat du Département du Doubs avec les territoires,
- **APPROUVE** le contrat P@C 2018-2021 proposé par le Département du Doubs pour le territoire doubien du Pays d'Héricourt,
- **AUTORISE** le Président à signer ce contrat.

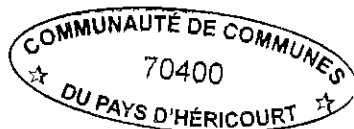
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

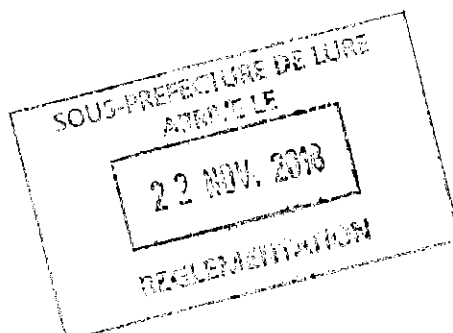
Fait à Héricourt, le 16 novembre 2018

Le Président,

Publié à  
HÉRICOURT,  
Le 22.11.18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Binkalter", written over a horizontal line.





# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 novembre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 15 novembre à 18h00

<b>Date de la Convocation du Conseil Communautaire</b> 9 novembre 2018	Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 9 novembre 2018.
<b>Nbre de Conseillers Communautaires en exercice</b>	<u>Etaient présents :</u> Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlia MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) <b>membres titulaires</b> Valéry VOUGNET (COURMONT) – Georges DORMOY (TREMOINS) <b>membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire</b>
<b>Nbre de membres présents</b>	44
<b>Nbre de suffrages exprimés</b>	32
	43

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Jean-Denis PERRET-GENTIL à Luc BOULLEE / Rémy BANET à Anne-Marie BOUCHE / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Pierre-Yves SUTTER à Luc BERNARD / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUGNET  
délégué de la Commune de COURMONT



N°162/2018

### **Objet : Création d'un service commun Ressources humaines – Finances - Paies**

Le Président expose que la communauté de communes du Pays d'Héricourt a engagé la démarche d'élaboration de son schéma de mutualisation des services lequel n'est pas encore finalisé. Pour autant, la mutualisation opérationnelle est d'ores et déjà engagée en fonction des opportunités qui se sont présentées.

Lors du séminaire organisé cet été avec les Maires portant sur les attentes et besoins des communes et de la communauté de communes, une réflexion a été engagée sur la mutualisation des compétences en matière de paie et de comptabilité compte tenu du bon niveau d'expertise existant à la CCPH.

Deux communes ayant manifesté leur intérêt pour la création de ce service commun, il en résulte aujourd'hui la proposition de créer un nouveau service commun Ressources Humaines – Finances – Paie à adhésion facultative des communes selon le même mode de fonctionnement que pour le service ADS à savoir :

- Recrutement et gestion de la carrière des agents affectés au service commun par la CCPH
- Préparation technique de tous les actes par le service commun (mandats, titres, gestion des carrières, DADS, saisine des budgets ...) mais signature de toutes les pièces par le Maire qui reste l'autorité compétente (Signature des bordereaux de mandats et de titres, des pièces comptables, des paies, arrêtés du personnel et contrats, ...).
- Facturation du service à la commune.

### **Les modalités pratiques de création de ce service commun.**

L'objectif recherché est clairement affiché de vouloir rendre un meilleur service grâce à l'expertise technique de la CCPH tout en garantissant la continuité du service toute l'année et ce à un moindre coût pour la commune adhérente.

- Les moyens humains

Pour démarrer avec deux communes, un agent de catégorie C à temps plein sera recruté par la CCPH et intégré à l'équipe des services RH (3 agents) et Finances (2 agents). Son temps de travail sera décomposé ainsi :

- 25 heures hebdomadaires au titre du service commun
- 10 heures hebdomadaires à la CCPH au service secrétariat général et archivage

- Les locaux

L'agent serait affecté au siège de la CCPH au titre du service commun. Il pourra intervenir en cas de besoin dans la commune adhérente.

- Les moyens matériels

Tous les actes seront préparés à la CCPH.

Concrètement la commune adhérente transmet toutes les pièces au service commun pour traitement (factures, marchés, accident du travail, arrêts maladie, heures supplémentaires ...) par voie dématérialisée ou en main propre, le service commun prépare les actes et les transmet pour signature au Maire.

- Le financement

- Facturation du service au prorata du temps de travail affecté à la commune sur une base annuelle forfaitaire qui peut s'ajuster au fil du temps.

A noter que la commission d'évaluation des charges transférées sera amenée à évaluer le coût des charges transférées par les communes.

- Le calendrier

A la demande des communes de Champey et de Mandrevillars, le service sera créé au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

- Engagement de la commune

Chaque commune intéressée devra délibérer pour adhérer au service commun RH – Finances – Paie et conventionner avec le service. La convention précisera les modalités de fonctionnement du service et les conditions financières retenues.

En cas de demande d'adhésion d'autres communes, il conviendra d'adapter l'organisation humaine et matérielle du service commun.

Le Conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- De se prononcer favorablement à la création d'un service commun communautaire Ressources Humaines, Finances et Paies au 1<sup>er</sup> Janvier 2019,
- De dire que les communes intéressées doivent délibérer pour adhérer au service commun.
- D'acter de l'adhésion de la commune de Champey à effet du 1<sup>er</sup> Janvier 2019
- D'acter de l'adhésion de la commune de Mandrevillars pour une année à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2019
- De saisir les autres communes pour une éventuelle adhésion à une date ultérieure
- D'autoriser le Président à engager les démarches avec Ingénierie 70 sur les modalités d'accès aux logiciels des communes adhérentes
- D'autoriser le Président à la signature des conventions d'adhésion au service commun avec les communes de Champey et de Mandrevillars.

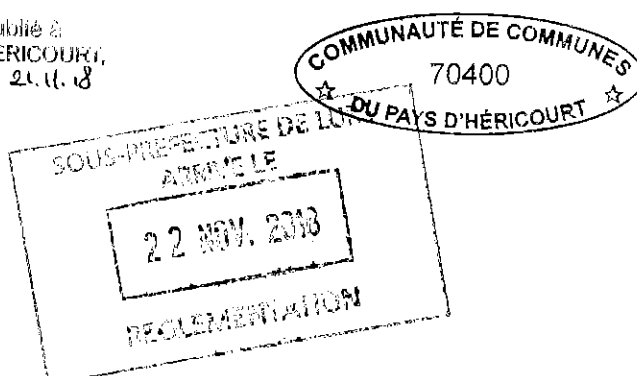
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 novembre 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 20.11.18



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 novembre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 15 novembre à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire  
9 novembre 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 9 novembre 2018.

Nbre de Conseillers Communautaires en exercice	44
Nbre de membres présents	32
Nbre de suffrages exprimés	43

**Etaient présents :**  
Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlia MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires**  
Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Georges DORMOY (TREMOINS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**  
Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) - Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

**Pouvoirs :**  
Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Jean-Denis PERRET-GENTIL à Luc BOULLEE / Rémy BANET à Anne-Marie BOUCHE / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Pierre-Yves SUTTER à Luc BERNARD / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

**Assistaient à la séance :**  
Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) - Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°163/2018

### **Objet : Ressources humaines - Création d'un emploi**

Le Président expose que dans le cadre de la création du service commun ressources humaines – comptabilité – paie, un agent de catégorie C à temps plein doit être recruté par la CCPH et intégré à l'équipe des services RH (3 agents) et Finances (2 agents). Cet agent sera affecté à raison de 25/35<sup>ème</sup> au service commun et 10/35<sup>ème</sup> au secrétariat général-archives.

Le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE :**

- De créer un emploi d'adjoint administratif à temps complet au 1<sup>er</sup> Janvier 2019,
- De prévoir les crédits au budget 2019.



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 16 novembre 2018  
Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 novembre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 15 novembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
9 novembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 9 novembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlia MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Georges DORMOY (TREMOINS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Jean-Denis PERRET-GENTIL à Luc BOULLEE / Rémy BANET à Anne-Marie BOUCHE / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Yves GERMAIN / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Pierre-Yves SUTTER à Luc BERNARD / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°164/2018

### **Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ADCH**

Le Président expose que l'ADCH a adressé à la CCPH une demande d'aide exceptionnelle de 15 000 € afin de lui permettre de surmonter des difficultés financières liées à un manque de trésorerie malgré un résultat 2017 positif. L'activité 2017, n'a en effet pas permis de reconstituer un fonds de roulement permettant de faire face aux délais de paiements de certains financeurs.

Pour mémoire, la structure a engagé en 2017 un plan d'actions visant à restructurer son activité autour de 2 pôles d'activité : la formation et l'insertion. Dans le même temps l'organigramme a été recalibré en fonction des besoins réels avec un passage à 50 % de la mission de direction et le réaménagement interne de toutes les fiches de postes afin de correspondre aux besoins de l'activité ainsi qu'une externalisation progressive de la comptabilité et de la gestion des payes.

Depuis 2017, la CCPH a ainsi revu son soutien financier à l'association pour passer de 68 000 € à 36 000 € dans le cadre de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) ciblant les actions PLIE et la gestion de la Maison de la Formation.

La situation financière de la structure au 3 octobre est la suivante : Soldes de banques négatifs à hauteur de 5 500 €, dettes fournisseurs : 64 000 €, créances : 97 200€.

Le recours à des cessions de créances DAILLY et une ligne de trésorerie de 15 000 € ne permettent pas de disposer de la trésorerie nécessaire et il y a aujourd'hui **un risque avéré pour la continuité de l'activité de l'association.**

Le montant important des créances est lié à des retards dans le paiement des soldes 2017 de certaines actions de formation de la Région et du solde FSE 2017 de l'action PLIE cofinancée par la CCPH dans le cadre de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens 2017.

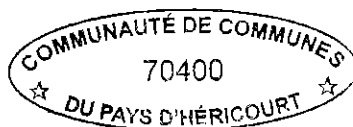
**Aussi et compte tenu des efforts importants faits par l'association depuis sa restructuration, il convient de répondre favorablement à la demande d'aide exceptionnelle de 15 000 € afin de l'aider à passer le cap et à alimenter le fonds de roulement pour pérenniser la structure. Des crédits non consommés sont disponibles au budget 2018.**

Le Conseil communautaire à la majorité (2 abstentions) **DECIDE** :

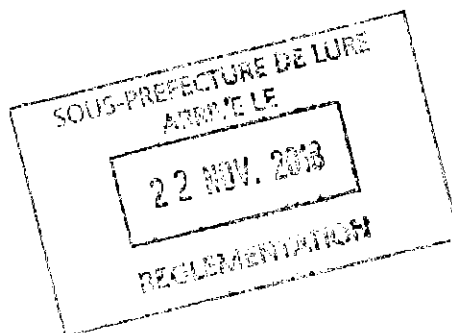
- D'attribuer à l'ADCH une subvention exceptionnelle de 15 000 € afin de consolider la trésorerie de l'association,
- D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à ces décisions.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 16 novembre 2018  
Le Président,

Publié à  
HÉRICOURT,  
Le 21.11.18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. Kaltha", written over a horizontal line.



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 décembre 2015 - 18h00

### L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 10 décembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
4 décembre 2015

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

50

Nbre de membres présents

42

Nbre de suffrages exprimés

48

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2015.

#### Etaient présents :

Mmes MM Michel CLAUDEL – Daniel CHARMOILLAUD (BREVILLIERS) - Josette LOCH, Chantal FERRY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Christian PY (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY, Claude PERRIN (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI, Francis ABRY, Danielle CROISSANT (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Arnaud TRIBILLON (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY, Jean-Marc CROISSANT (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Fernand BURKHALTER, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Robert BURKHALTER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – Jacques ABRY, Eric STEIB, Carole VALLADONT (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) - Christian GAUSSIN, Jean-Pierre BARAFFE, Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 50 membres.

#### Excusés :

Mme MM Stéphanie CHEVRIER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) - Jean VILLANI (COURMONT) - Jean-Denis PERRET GENTIL (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Dahlila MEDDOUR, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

#### Pouvoirs :

Jean-Denis PERRET GENTIL à Dominique CHAUDEY / Dahlila MEDDOUR à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Sophie SEYRIG à Christian PY

#### Assistaient à la séance :

MM André BOYER (ETOBON) - Jean THIEBAUD (VERLANS) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Arnaud TRIBILLON  
délégué de la Commune de COUTHENANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°165/2015

### **Objet: Désignations au pôle métropolitain et au SMAU.**

Le Président expose que dans la poursuite de la décision de la Communauté de communes d'adhérer au pôle métropolitain Nord Franche Comté, il convient en application des statuts de désigner les représentants de la CCPH qui siégeront au sein de cette instance à savoir un titulaire et un suppléant.

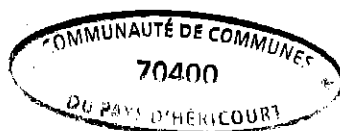
Il est proposé à ce titre de désigner Fernand BURKHALTER, en sa qualité de Président de la CCPH comme titulaire, et Jean Jacques SOMBSTHAY 1<sup>er</sup> Vice-Président, comme suppléant.

Par ailleurs il est proposé d'inverser les représentations au SMAU entre titulaire et suppléant et désigner en conséquence Michel CLAUDEL, Vice-Président délégué au Haut débit comme titulaire au SMAU et JJ SOMBSTHAY comme suppléant.

Le conseil communautaire à la majorité (2 abstentions) :

- **DESIGNE** Fernand BURKHALTER en tant que titulaire et Jean-Jacques SOMBSTHAY en tant que suppléant pour siéger au Pôle Métropolitain,
- **DESIGNE** Michel CLAUDEL en tant que titulaire et Jean-Jacques SOMBSTHAY en tant que suppléant pour siéger au Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 16/12/15



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 11 décembre 2015

Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 novembre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 15 novembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
9 novembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 9 novembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Maurice MARTIN (TAVEY) - **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Christian GAUSSIN à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°165/2018

### **Objet : Convention d'objectif – ADCH – Versement du solde**

Le Président expose que l'ADCH a informé la CCPH de ses difficultés financières liées à un manque de trésorerie malgré un résultat 2017 positif. L'activité 2017, n'a en effet pas permis de reconstituer un fonds de roulement permettant de faire face aux délais de paiements de certains financeurs.

Depuis 2017, la CCPH a revu son soutien financier à l'association pour passer de 68 000 € à 36 000 € dans le cadre de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) ciblant les actions PLIE et la gestion de la Maison de la Formation.

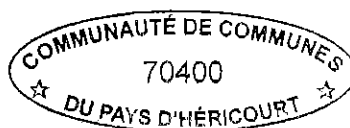
Comme le prévoit la CAOM 2018, la CCPH a versé en octobre un paiement intermédiaire de 3 600 € et pourrait envisager un versement du solde par anticipation fin novembre soit 3 600 € afin de ne pas pénaliser davantage la trésorerie de la structure et **en tenant compte des efforts importants faits par l'association depuis sa restructuration.**

Le Conseil communautaire à la majorité (2 abstentions) **DECIDE :**

- De valider le paiement par anticipation du solde de la CAOM 2018 soit 3600 €,
- D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à ces décisions.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 24.11.18

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 16 novembre 2018  
Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 novembre 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 15 novembre à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
9 novembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 9 novembre 2018.

**Étaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) - Stéphane REMY (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) - Josette LOCH (CHAGEY) - Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) - Jean VALLEY (CHAMPEY) - Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) - Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danièle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Jacques ABRY (LUZE) - Luc BOULLEE (VERLANS) - Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) - Maurice MARTIN (TAVEY) - **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) - Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) - Myriam IOSS (LE VERNON) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) - Christian GAUSSIN (SAULNOT) - Gérard CLEMENT (TAVEY) - Grégoire GILLE (TREMOSINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danièle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Christian GAUSSIN à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) - André BOYER (ETOBON) - Jean THIEBAUD (VERLANS) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°166/2018

**Objet : Ouverture dominicale des commerces 2019 : avis sur les demandes**

Le Président expose que le titre III de la loi n° 2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite Loi MACRON, relatif notamment au développement de l'emploi, introduit de nouvelles mesures visant à améliorer au profit des salariés et des commerçants les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche.

Ainsi, l'article L.3132-26 du Code du Travail, modifié par la loi du 06 août 2015, dispose que pour les commerces de détail, des dérogations au repos dominical peuvent être accordées par le Maire à hauteur de douze dimanches par an au lieu de cinq auparavant. La liste des dimanches doit être arrêtée par le Maire avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Outre la consultation obligatoire des organisations d'employeurs et de salariés intéressés qui existait avant la loi Macron, l'arrêté municipal qui fixe le nombre de dimanches doit désormais faire l'objet d'une concertation préalable en consultant :

- le conseil municipal qui doit rendre un avis simple,
- l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt lorsque le nombre de dimanches excède le nombre de cinq, qui doit rendre un avis conforme.

Il est rappelé que les commerces de détail alimentaire peuvent déjà ouvrir librement le dimanche jusqu'à 13 heures. Désormais ils pourront ouvrir toute la journée lors des dimanches accordés par le Maire.



À noter que, sur le territoire de la Haute-Saône l'ouverture du dimanche de certaines branches d'activités est réglementée par arrêtés préfectoraux à savoir :

- les commerces de chaussures dont le nombre d'ouverture le dimanche est limité à trois ;
- les commerces d'ameublement qui peuvent ouvrir les deux dimanches précédant Noël, le premier dimanche des soldes d'hiver et quatre dimanches laissée à disposition et tenant compte des spécificités commerciales de chaque enseigne.

Conformément aux dispositions de l'article L.3132-26 du Code du Travail, l'avis du Conseil communautaire est requis sur la liste proposée par les communes, des dimanches susmentionnés, étant rappelé que cet avis doit être conforme pour que le Maire puisse arrêter cette liste.

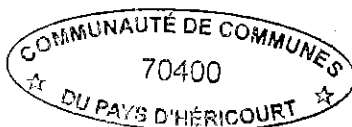
Pour l'année 2019 :

- la SARL HERI (magasin NOZ) a sollicité la commune de Brevilliers pour les dimanches suivants : 6 octobre, 13 octobre, 20 octobre, 27 octobre, 3 novembre, 10 novembre, 17 novembre, 24 novembre, 1<sup>er</sup> décembre, 8 décembre, 15 décembre et 22 décembre.
- Les magasins LECLERC, SUPER U, LIDL et MOV'MOD ont sollicité la Ville d'Héricourt pour les dimanches suivants : 13 janvier, 14 avril, 19 mai, 30 juin, 7 juillet, 24 novembre, 1 décembre, 8 décembre, 15 décembre, 22 décembre et 29 décembre.

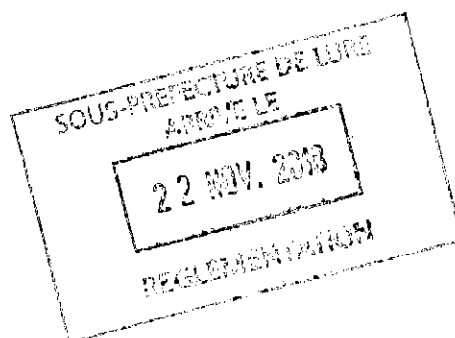
Le Conseil communautaire à la majorité (5 votes contre) **EMET** un avis conforme aux propositions de Messieurs les Maires de Brevilliers et Héricourt.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 16 novembre 2018  
Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 21.11.18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. Walter", written over a horizontal line.



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 novembre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 15 novembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
9 novembre 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 9 novembre 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Maurice MARTIN (TAVEY) - **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

42

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) - Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Christian GAUSSIN à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°167/2018

### **Objet : Choréia : Pack culturel – subvention à Culture 70 – adoption des tarifs des spectacles**

Le Président expose que la CCPH s'est engagée en 2016 et 2017 avec Culture 70 et le Département pour le financement de spectacles proposés par Choréia dans le cadre du Pack culturel. Cette politique permet le financement de 3 projets artistiques sur la période 2014-2019.

Pour cette année, le spectacle Choréia s'intitule « Hairspray » et sera proposé au public lors de 5 représentations (17, 18 et 19 mai 2019 à la Halle de cavalerie, le 29 mai au théâtre Feuillère de Vesoul et le 1<sup>er</sup> juin à la Maison du Peuple à Belfort).

L'action de cette comédie musicale se déroule dans l'Amérique ségrégationniste des années 1960. 37 adolescents de l'ensemble vocal Choréia seront accompagnés par 17 musiciens du Swing Jazz Orchestra du Conservatoire à Rayonnement Départemental du Grand Belfort.

Comme pour les précédents projets, c'est Culture 70 qui porte le projet pour mobiliser le pack culturel selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Mise en scène et atelier danse	4 750 €	Département de la Haute-Saône (Pack culturel) – 40 %	4 000 €
Représentations	10 350 €	CCPH	11 500 €
Locations optionnelles	500 €	Choréia	1 000 €
Gestion du projet	1 000 €	Culture 70	1 000 €
Achat de fournitures	900 €		
<b>TOTAL</b>	<b>17 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17 500 €</b>

Il est à noter que la CCPH récupèrera la recette des entrées.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 11 500 € à Culture 70,
- **AUTORISE** le Président à la signature de la convention tripartite entre la CCPH, le Département de la Haute-Saône et Culture 70,
- **DECIDE** de maintenir le tarif des entrées des spectacles à 6 € et gratuit pour les moins de 12 ans.
- **S'ENGAGE** à prévoir les crédits au budget 2019.

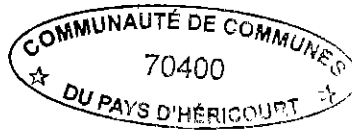
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

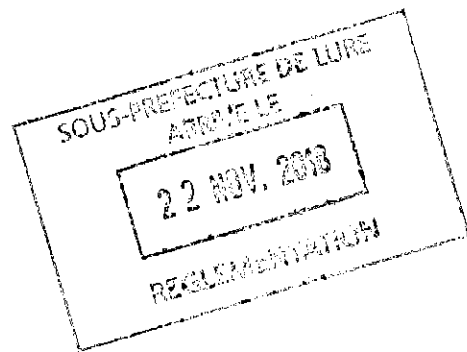
Fait à Héricourt, le 16 novembre 2018

Le Président,

Publié à  
HÉRICOURT,  
Le 21.11.18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Binkalter", written over a horizontal line.



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 novembre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 15 novembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
9 novembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 9 novembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlia MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Maurice MARTIN (TAVEY) – **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Christian GAUSSIN à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°168/2018

### **Objet : Groupement de commandes avec le SIED 70 pour le gaz et l'électricité**

Le Président expose qu'en février 2017 la Communauté de communes a décidé de rejoindre les groupements gaz (contrats supérieurs à 30MWh/an) et électricité (contrats supérieurs à 36kVa) coordonnés par le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre. Celui-ci est chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par l'ordonnance n° 2015-899 et le décret n° 2016-360, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres. Les marchés issus de ce groupement ont été conclus pour une durée de 2 ans : 2018/2019. Afin d'assurer la continuité de la fourniture d'énergies pour nos contrats gaz et électricité (supérieur à 36 kVa) au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les syndicats départementaux d'énergie préparent en 2019 le renouvellement des marchés associés. Dans ce cadre le SIED a sollicité la Communauté de communes afin qu'elle confirme dès à présent son engagement pour les prochaines consultations à venir.

Les sites suivants sont concernés par ce groupement :

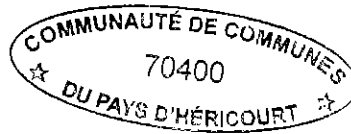
Energie	Nom du Point de Livraison
GAZ Naturel	Maison de la formation-RPAM
GAZ Naturel	CSIAG
GAZ Naturel	Médiathèque
GAZ Naturel	Multi Accueil
GAZ Naturel	Gymnase du Champ de Foire
GAZ Naturel	Stade de la Lizaine
GAZ Naturel	Cuisine Centrale Intercommunale
Electricité	Gymnase du Champ de Foire
Electricité	Cuisine Centrale

Electricité	CSIAG
Electricité	Stade de la Lizaine
Electricité	Bassin d'apprentissage de la Natation

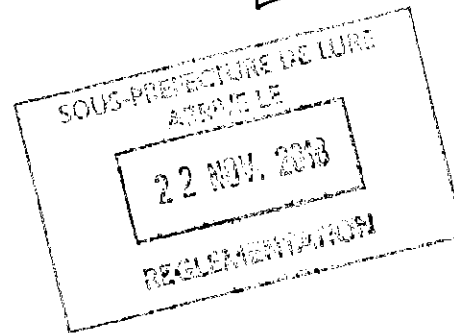
Le Conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** de confirmer l'engagement de la CCPH dans le groupement pour les consultations à venir en 2020-2022.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 16 novembre 2018  
Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 21.11.18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bunbalter", written over a horizontal line.



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 novembre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 15 novembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
9 novembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 9 novembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Maurice MARTIN (TAVEY) – **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Christian GAUSSIN à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N°169/2018

### Objet : Signature d'une convention avec les services de l'Etat « ACTES »

Le Président expose que les collectivités territoriales ont été sollicitées depuis quelques années par l'Etat pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier. Actes permet aux collectivités d'envoyer à la préfecture ou à la sous-préfecture, leurs actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire, non plus par courrier postal mais par internet.

L'adhésion à ACTES possède plusieurs avantages :

- Réduire les coûts d'impression et d'envoi,
- Accélérer les échanges
- Rendre les actes exécutoires sans attendre plusieurs jours
- Accuser réception, de la part de la préfecture, automatiquement en temps réel
- Sécuriser les échanges en assurant fiabilité, traçabilité et confidentialité dans l'envoi des actes
- Télétransmettre instantanément des actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire avec la possibilité d'annuler un envoi en cas d'erreur
- Promouvoir la chaîne de dématérialisation dans les relations entre administration

Aussi, la communauté de communes du Pays d'Héricourt souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité.

Le Conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** de s'engager dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité, d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 novembre 2018 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 15 novembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
9 novembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 9 novembre 2018.

**Étaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Maurice MARTIN (TAVEY) - **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Christian GAUSSIN à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°170/2018

**Objet : AED : Attribution de fonds de concours**

Le Président expose que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt soutient au titre de ses statuts les travaux de voiries effectués par les communes par un abondement de l'A.E.D (Aide Exceptionnelle Départementale) à hauteur de 15% du montant réellement versé par le Conseil Départemental.

- La commune de Verlans a réalisé des travaux de réfection de voiries, de pose de caniveaux et de création de rigole. Le dossier de demande du fonds de concours à la CCPH est complet et s'articule autour du plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	19 488.96 €	Département AED	5 709.00 €
		Département (bordure de trottoirs)	1 010.00 €
		CCPH AED	856.35 €
		Commune	11 913.61 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 488.96 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>19 488.96 €</b>

- La commune d'Aibre a réalisé des travaux de réfection de voiries. Le dossier de demande du fonds de concours à la CCPH est complet et s'articule autour du plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux voirie		Département AED	6 063.00 €
		CCPH AED	909.45 €
		Commune	17 277.85 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 250.30 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>24 250.30 €</b>

- La commune de Champey a réalisé des travaux de réfection de voiries. Le dossier de demande du fonds de concours à la CCPH est complet et s'articule autour du plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	42 815.25 €	Département AED	12 547.00 €
		CCPH AED	1 882.05 €
		Commune	28 386.20 €
<b>TOTAL</b>	<b>42 815.25 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>42 815.25 €</b>

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **DECIDE** d'attribuer un fonds de concours au titre de l'AED aux communes de Verlans, Champey et Aibre pour un montant de 3 647.85 € et **AUTORISE** le Président à procéder à son versement.

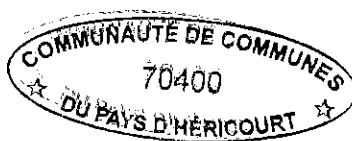
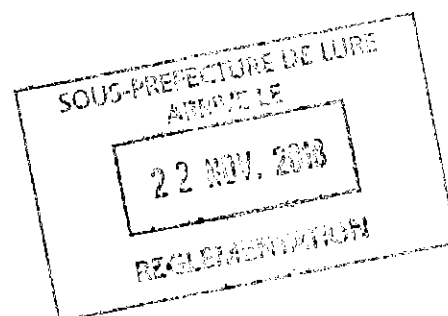
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 novembre 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 21.11.18



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 novembre 2018 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 15 novembre à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
9 novembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 9 novembre 2018.

**Etaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlia MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Maurice MARTIN (TAVEY) – **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Christian GAUSSIN à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°171/2018

**Objet : Renouvellement de la convention PASS OK avec la Région Bourgogne Franche-Comté**

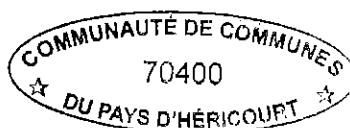
Le Président expose qu'afin de promouvoir l'usage des transports publics de voyageurs, régionaux et urbains, Pays de Montbéliard Agglomération, le Syndicat Mixte des Transports en Commun du Territoire de Belfort, la SNCF et la Région Bourgogne-Franche-Comté, agissant en qualité d'Autorités organisatrices de Mobilité(AO) ont mis en place, en 2005, une tarification multimodale sur le périmètre de l'Aire urbaine de Belfort-Montbéliard-Héricourt. Cette tarification, qui permet aux voyageurs d'accéder aux réseaux de transports urbains des partenaires ainsi qu'à la liaison ferroviaire entre Montbéliard et Belfort avec un titre unique, a été étendue au Transport à la Demande de la CCPH en 2012.

Fortes du succès du Pass'OK les parties ont décidé de poursuivre l'opération et de renouveler une nouvelle fois la convention pour l'année 2019. Celle-ci est donc établie dès à présent afin que le dispositif soit effectif commercialement au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Pour rappel, la CCPH perçoit 3% des recettes liées aux abonnements Pass'Ok.

Il s'agit sur le périmètre identifié de la mise en œuvre du Pass OK qui se décline en tickets journée, abonnements hebdomadaires, mensuels et annuels pour l'ensemble des services suivants : TER, transports urbains de PMA et du SMTC, TAD de la CCPH.

Le Conseil communautaire à l'unanimité **AUTORISE** le Président à signer le renouvellement de la convention PASS OK avec les partenaires.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 21.11.18



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 16 novembre 2018  
Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 novembre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 15 novembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
9 novembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 9 novembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Maurice MARTIN (TAVEY) - **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) - Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Christian GAUSSIN à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°172/2018

### **Objet : Schéma de développement de la ceinture fortifiée – participation communautaire**

Le Président expose que la ceinture fortifiée réalisée dans le nord de la Franche-Comté à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle par le général Séré de Rivières est sans conteste un marqueur fort du patrimoine militaire de notre région. Conscientes du potentiel touristique que représente cet ensemble d'ouvrages, des collectivités locales et leurs groupements ont décidé de réaliser une étude pour un schéma de développement de la ceinture fortifiée.

Dans le cadre de leur compétence en matière de tourisme, le Grand Belfort et Pays de Montbéliard Agglomération se sont entendus pour porter cette étude pour l'ensemble des fortifications couvertes par leur territoire. En dehors de ce périmètre, la Communauté de communes et la Ville de Giromagny sont elles aussi concernées par cette valorisation touristique.

Compte tenu de la densité des fortifications dans le territoire du Grand Belfort, ce dernier s'est proposé pour porter la maîtrise d'ouvrage de cette étude.

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage fixant les modalités a été proposée associant Pays de Montbéliard Agglomération, la CCPH et la commune de Giromagny.

Le Grand Belfort assurera le portage financier de cette étude évaluée à 30 000 € TTC. La répartition prévisionnelle est la suivante : 1/3 Région, 1/3 Départements Doubs – Haute-Saône - Territoire de Belfort, 1/3 collectivités.

La participation de chaque collectivité est fonction du nombre de forts : 13 pour le Grand Belfort, 3 pour PMA, 1 pour Giromagny et 1 pour la CCPH.

La participation prévisionnelle de la CCPH serait donc de 741 € et de 463 € pour le Département. En cas de non-participation du Département notre participation s'élèverait à 1 204 € TTC.

Un comité de pilotage sera créé afin de suivre l'évolution de cette étude. La CCPH doit désigner un élu ou son représentant pour siéger à cette instance.

Il est proposé de désigner Fernand BURKHALTER et son représentant Dominique CHAUDEY, Vice-président délégué au tourisme.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **VALIDE** la participation de la CCPH pour le financement de cette étude,
- **AUTORISE** le Président à la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage,
- **DECIDE** de désigner Fernand BURKHALTER et son représentant Dominique CHAUDEY afin de siéger au comité de pilotage.

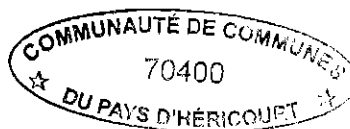
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

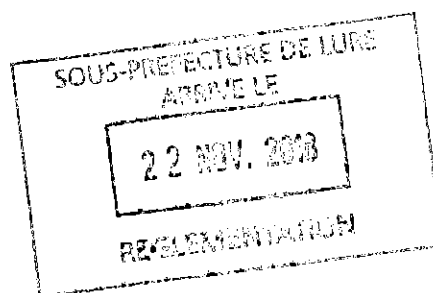
Fait à Héricourt, le 16 novembre 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 21.11.18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Burkhalter", written over a horizontal line.



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 novembre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 15 novembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
9 novembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 9 novembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlia MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Maurice MARTIN (TAVEY) - membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) - Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Christian GAUSSIN à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N°173/2018

### **Objet : Habitat 2020 : Attribution de subventions**

Le Président expose que la Communauté de Communes du pays d'Héricourt participe aux travaux des usagers pour la rénovation de leur habitat via la politique HABITAT 2020. 6 nouveaux dossiers sont aujourd'hui présentés : 1 au titre des Façades et 5 au titre d'Habiter mieux.

SUBVENTION FACADES	
Propriétaire	MOUREY JEAN-LUC
Adresse	4 RUE DU BOIS – 70400 COUTHENANS
Type de travaux	FACADE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	10 413 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	0 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>800 €</b>

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	VETTER ALEXANDRA
Adresse	1 RUE DES COMBES – 70400 CHENEBIER
Type de travaux	TRAVAUX D'ISOLATION ET CHAUFFAGE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	33 145.74 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	9 100 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>500 €</b>

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	MEYER REMY
Adresse	23 GRANDE RUE – 70400 HERICOURT
Type de travaux	REHABILITATION COMPLETE SORTIE D'INSALUBRITE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	49 034.75 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	36 344 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>500 €</b>

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	PATRONNE MONIQUE
Adresse	59 RUE SALVADOR ALLENDE – 70400 HERICOURT
Type de travaux	REPLACEMENT DE CHAUDIERE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	3 587.59 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	2 473 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>500 €</b>

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	SCHLAPPI MARIE MADELEINE
Adresse	15 RUE JEAN MOULIN – 70400 HERICOURT
Type de travaux	REMPALCEMENT DE CHAUDIERE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	13 055 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	9 638 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>500 €</b>

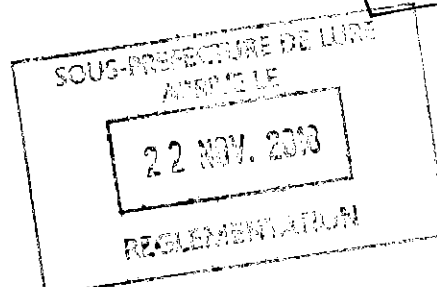
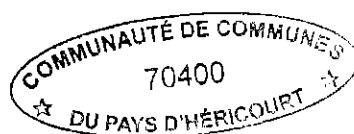
SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	MOUREY JEAN-LUC
Adresse	4 RUE DU BOIS – 70400 COUTHENANS
Type de travaux	ISOLATION EXTERIEURE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	17 007.30 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	6 227 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>500 €</b>

Ce sont au total **3 300 €** de subventions que la CCPH accorde sur l'ensemble de ces dossiers.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **AUTORISE** le Président à procéder au paiement des subventions pour les dossiers ci-dessus présentés.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
 Pour extrait certifié conforme.  
 Fait à Héricourt, le 16 novembre 2018  
 Le Président,

Publié à  
 HERICOURT,  
 Le 20.11.18



*Bunalli*

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 novembre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 15 novembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
9 novembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 9 novembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlia MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Maurice MARTIN (TAVEY) - membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Christian GAUSSIN à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°174/2018

### Objet : Renfort d'activités à la cuisine centrale

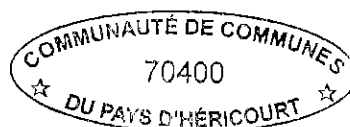
Le Président expose que depuis la création de la cuisine centrale en 2012, le nombre de repas produits est passé de 450 à 700 repas jours en moyenne et l'organisation de l'équipe de la cuisine est demeurée à effectifs constants.

L'augmentation importante du nombre de repas impacte fortement l'organisation du service et génère notamment plus de temps administratif pour le chef cuisinier (commande, calcul des coûts repas, organisation des livraisons, contrôle des stocks, management de l'équipe ...).

Aujourd'hui il est devenu difficile de faire face aux volumes à produire en raison notamment d'absences au sein du service. C'est pourquoi il est proposé un renfort sur une durée d'un an par un contrat de 30h hebdomadaire.

Le Conseil communautaire à l'unanimité **AUTORISE** à compter du 15/11/2018 le recours à 1 emploi en renfort d'activité d'adjoint technique à temps non complet à savoir 30 heures hebdomadaires pour une durée d'un an et **DECIDE** de baser la rémunération sur l'échelon 1 du grade.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 21.11.18



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 16 novembre 2018

Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 novembre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 15 novembre à 18h00

<p><b>Date de la Convocation du Conseil Communautaire</b> 9 novembre 2018</p> <p><b>Nbre de Conseillers Communautaires en exercice</b></p> <p style="text-align: center;">44</p> <p><b>Nbre de membres présents</b></p> <p style="text-align: center;">33</p> <p><b>Nbre de suffrages exprimés</b></p> <p style="text-align: center;">42</p>	<p>Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 9 novembre 2018.</p> <p><b>Etaient présents :</b> Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Daniëlle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) <b>membres titulaires</b> Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Maurice MARTIN (TAVEY) - <b>membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire</b></p>
--	---

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) - Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Daniëlle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Christian GAUSSIN à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

\* \* \* \* \*

N°175/2018

**Objet : Budget Annexe Centre d'Affaires Pierre Carmien - Décision Budgétaire Modificative N°1**

Le Président expose qu'en date du 12 avril 2018 la CCPH a voté le Budget Annexe Centre d'Affaire Pierre Carmien qu'il convient aujourd'hui d'ajuster avec une Décision Modificative.

Celle-ci concerne l'intervention de la société CSVB pour des travaux de chauffage pour 2 087 €, ainsi que des travaux d'élagage par la société CAILLODS pour 1 200 €, non prévus au budget.

Ces modifications sont réalisées par prélèvement des dépenses imprévues de fonctionnement.

**En dépense de fonctionnement :**

**Chapitre 011 - Charges à caractère général :**

BP : 30 795,00 €	DM1 : + 3 000 € (Article 61521 : + 1 000 €) (Article 615228 : + 2 000 €)	nouveaux crédits : 33 795,00 €
------------------	--	--------------------------------

**Chapitre 022 – Dépenses imprévues:**

BP : 3 000 €	DM1 : - 3 000 € (Article 022)	nouveaux crédits : 0,00 €
--------------	----------------------------------	---------------------------

**Ces ajustements n'entraînent pas de modification de l'équilibre des deux sections, qui pour le fonctionnement s'établit à 117 971,65 €, et pour l'investissement à 175 852,91 €.**

Le Conseil Communautaire à la majorité (2 votes contre) **APPROUVE** la présente Décision Modificative N°1 du Budget Annexe Centre d'Affaire Pierre Carmien 2018.

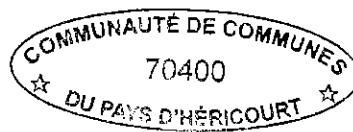
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

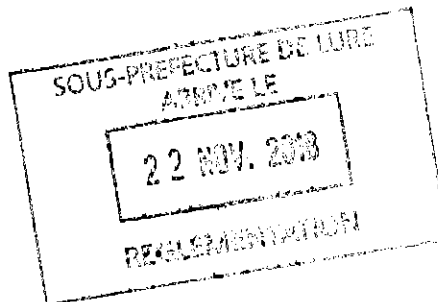
Fait à Héricourt, le 16 novembre 2018

Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 20.11.18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Benoit Ballester", written over a horizontal line.





# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 novembre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 15 novembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
9 novembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 9 novembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Maurice MARTIN (TAVEY) – **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Christian GAUSSIN à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°176/2018

**Objet : Information sur les décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation depuis le dernier Conseil Communautaire.**

Conformément aux délibérations n°40/2014, et 109/2014, le Président doit informer le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

☞ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT

☞ Marchés publics : en € HT :

M308/2018	DELPLANQUE	services	Aménagement et viabilisation plateforme ODC mission de maîtrise d'œuvre VRD forfaitisée	70400 HERICOURT	06/08/2018	22 000,00 €
M320/2018	ROGER MARTIN	travaux	parking maison de la formation	90400 ANDELNANS	06/09/2018	119 461,00 €
M389/2018	HBM	fourniture	pneumatiques + pose et dépose pour AD202DA et DD761YT	70400 HERICOURT	11/10/2018	4 491,92 €
M397/2018	SESAB	fournitures	achat de barrière Heras, jambes de forces et équipement	90400 DANJOUTIN	08/10/2018	4 779,16 €
M406/2018	MONNIER T.P	travaux	travaux d'aménagement plateforme pour installation ODC	90800 ARGIESANS	22/10/2018	11 669,40 €
M415/2018	JACOB G Conseil	services	Etude implantation Hôtel et restaurant	90400 DANJOUTIN	23/10/2018	8 025,00 €

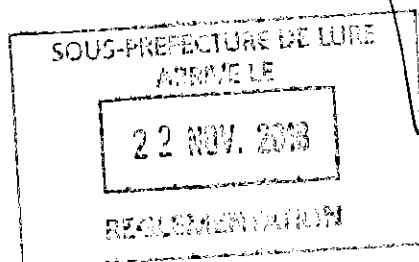
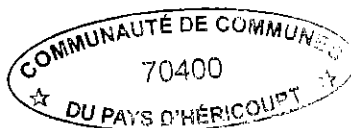
- ☉ Avenants aux Marchés publics : NEANT
- ☉ Contrat de location : NEANT
- ☉ Contrat d'assurance : NEANT
- ☉ Régies comptables : NEANT
- ☉ Dons et legs : NEANT
- ☉ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- ☉ Nouvelles actions en justice : NEANT
- ☉ Conventions de formation du personnel : NEANT
- ☉ Contrat de travail à durée déterminée : **28 septembre au 7 novembre 2018**

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires
<b>PERISCOLAIRE</b>			
Renfort d'activité	2	8h40	2
	1	8 h	1
	2	7 h	2
	1	7h30	1
Remplacement	1	20h	1
CONTRAT CAE PEC	1	20 h	1
<b>MEDIATHEQUE</b>			
CONTRAT CAE PEC	1	33 h	1
<b>ENVIRONNEMENT DECHETS</b>			
remplacement	1	35 h	1
CONTRAT CAE PEC	1	35 h	1
<b>BATIMENT</b>			
<b>MULTI ACCUEIL</b>			
Remplacement	1	10h30	1
	3	35h	2
<b>RESTAURATION SCOLAIRE</b>			
Remplacement	1	20 h	1
	2	30 h	1
Renfort activité	1	30 h	1

**S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.**

Ont signé au registre tous les membres présents.  
 Pour extrait certifié conforme.  
 Fait à Héricourt, le 16 novembre 2018  
 Le Président,

Publié à  
 HERICOURT,  
 Le 20.11.18



*B. Balthazart*

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 novembre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 15 novembre à 18h00

<b>Date de la Convocation du Conseil Communautaire</b> 9 novembre 2018	Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 9 novembre 2018.
<b>Nbre de Conseillers Communautaires en exercice</b>  44	<b>Etaient présents :</b> Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Daniëlle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlia MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) <b>membres titulaires</b> Valéry VOUGNET (COURMONT) – Maurice MARTIN (TAVEY) - <b>membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire</b>
<b>Nbre de membres présents</b>  33	
<b>Nbre de suffrages exprimés</b>  42	

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VILLANI (COURMONT) - Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Yves GERMAIN / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Daniëlle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Christian GAUSSIN à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°177/2018

### **Objet : Motion de soutien aux sapeurs-pompiers de France**

#### **Soutien aux sapeurs-pompiers de France** Directive Européenne du Temps de Travail (DETT)

La Communauté de communes rappelle :

- Que chaque jour sur le territoire national, les sapeurs-pompiers de France interviennent, dans l'urgence, toutes les 7 secondes, que ce soit dans les villes et villages de nos campagnes.
- Que chaque jour, ils sont près de 40 000 à être mobilisés, prêt à intervenir à l'appel du bip ou de l'alerte pour porter secours en risquant leur vie pour sauver des vies.
- Que nous avons un système de sécurité civile des plus performant du monde, qui associe à la fois des sapeurs-pompiers professionnels, des sapeurs-pompiers volontaires et des experts, avec le plus grand maillage territorial de secours qui apportent une réponse urgente sur l'ensemble du territoire dans un délai moyen de 13 minutes environ.
- Qu'au quotidien comme en cas de crise, les missions effectuées par nos sapeurs-pompiers sont larges, intervenant par tout temps et à toute heure pour des malaises, des accidents, des incendies, des catastrophes industrielles et naturelles, ou encore sur les inondations et l'été sur les feux de forêt ou encore lors des attentats.
- Que depuis plusieurs années, l'augmentation des interventions et la sollicitation croissante font que nos sapeurs-pompiers dans tous les départements et communes de France sont : toujours-présents, toujours-partants et toujours-proches, mais surtout là quand il faut.

**Considérant :**

- L'inquiétude de nos sapeurs-pompiers qui interpellent régulièrement les élus, particulièrement les sapeurs-pompiers volontaires qui craignent de ne pouvoir poursuivre leur mission en cas de transposition de la DETT.
- La fragilité du système et le rapport sur la mission volontariat que devait porter le gouvernement avec ses 43 propositions et qui ne s'est pas traduit par des actes concrets.
- Le manque des moyens financiers pour recruter des sapeurs-pompiers en nombre qui serait la conséquence directe de cette transposition de la DETT, ce qui conduirait à abaissement du niveau de sécurité des populations et générerait de graves dysfonctionnements dans la distribution des secours.
- Notre devoir de défendre ce service public qui a fait ses preuves depuis des décennies et qui demeure les piliers de la sécurité civile de notre République.

**Demande :**

- Au Président de la République qu'à l'instar des dispositions prises pour les forces de sécurité intérieure (gendarmes et militaires) le 18 octobre 2017 à l'Élysée, il exprime la même position pour les sapeurs-pompiers de France.

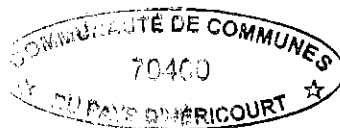
En effet , cette hypothétique reconnaissance de travail aura des conséquences sur l'engagement citoyen que représente celui des sapeurs-pompiers volontaires qui ne doivent pas être concernés par la DETT afin qu'ils puissent continuer à assurer leur mission de secours, de lutte contre les incendies et de protection des biens et des personnes.

- L'engagement du Ministre de l'intérieur contre la transposition en droit français de la directive sur le temps de travail (DETT) qui conduirait à plafonner de manière cumulée le travail du salarié et son activité de sapeur-pompier volontaire à 48 heures par semaine, ces volontaires ne se reconnaissant pas comme des travailleurs et ne s'engageant pas pour une telle reconnaissance mais bien pour sauver des vies.

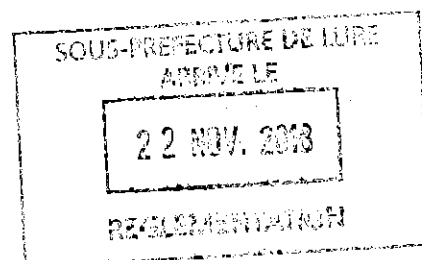
Le Conseil Communautaire s'associe à la démarche de soutien du Département et **APPROUVE** à l'unanimité la motion de soutien aux sapeurs-pompiers.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 16 novembre 2018  
Le Président,

Publié à  
HERICOURT,  
Le 21.11.18



A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. Balti", written over a horizontal line.



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2018 – 18h00

Envoyé en préfecture le 19/12/2018

Reçu en préfecture le 19/12/2018

Affiché le

ID : 070-247000722-20181213-178\_2018-DE



### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 13 décembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
7 décembre 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 7 décembre 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

39

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Dahlila MEDDOUR / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Yves GERMAIN / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Denis PERRET-GENTIL

#### Assistaient à la séance :

MM Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°178/2018

**Objet : Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 15 novembre 2018**

Le Président présente le procès-verbal du Conseil communautaire du 15 novembre 2018.

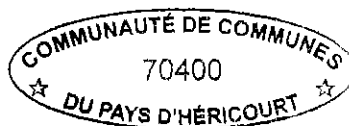
Les conseillers communautaires à l'unanimité **APPROUVENT** le procès-verbal du précédent Conseil.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 décembre 2018

Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2018 – 18h00

Envoyé en préfecture le 19/12/2018

Reçu en préfecture le 19/12/2018

Affiché le

ID : 070-247000722-20181213-179\_2018-DE



### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 13 décembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
7 décembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 7 décembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlia MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Grégoire GILLE (TREMINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Dahlia MEDDOUR / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Yves GERMAIN / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Denis PERRET-GENTIL

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°179/2018

### Objet : Déchets ménagers : Adoption des tarifs de la redevance 2019

Le Président expose que comme chaque fin d'année il est présenté un état prévisionnel de l'activité du service de collecte des déchets ménagers sur la base duquel il convient de définir les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour la redevance d'enlèvement des ordures ménagères et des déchets assimilés.

Le bilan réalisé de l'année 2018 permet au vu d'un certain nombre d'indicateurs de proposer le maintien des tarifs lesquels n'ont pas augmenté depuis plus de 12 ans (2019 sera la 13<sup>ème</sup> année sans augmentation).

Un certain nombre d'indicateurs conforte cette proposition :

- Le budget 2018 devrait demeurer excédentaire, toutefois la tendance tarifaire du SYTEVOM pour l'année 2019 n'est pas connue et incite à la prudence d'autant que cela représente près de 60% des dépenses de fonctionnement du service.
- Les tonnages d'OMR (ordures ménagères résiduelles) devraient se stabiliser sous la barre des 3 000 tonnes sous réserve des tonnages collectés de novembre et décembre qui ne peuvent être extrapolés pour l'heure.
- Le bon taux de présentation des bacs à la collecte sur le territoire de la Communauté de communes y compris sur la commune d' Héricourt qui permet de constater que **plus de 50 % des usagers** présente son bac d'OMR à la collecte une fois par mois ou moins d'une fois par mois. En conséquence moins de 50% des usagers sort le bac OMR entre 13 et 26 fois par an.
- Le taux de refus reste un des seuls indicateurs négatifs, pour autant il faut noter que la Communauté de communes présente un taux de refus inférieur (environ 22% lors de la dernière caractérisation) à la moyenne des collectivités de Haute Saône avec certaines collectivités qui affichent un taux de près de 40 %.

- Les tarifs pratiqués par les territoires voisins permettent de constater que la Communauté de communes propose les tarifs les plus performants tant sur la part fixe que sur la part variable.

Les tarifs proposés pour les particuliers sont identiques pour l'ensemble du territoire communautaire (hors Courmont) jusqu'à la 26<sup>ème</sup> levée. La différenciation en fonction du service rendu à l'utilisateur s'effectuera à partir de la 27<sup>ème</sup> levée pour les secteurs où le passage hebdomadaire est maintenu de manière dérogatoire.

Ainsi sont proposés les tarifs suivants :

1. Particuliers logements individuels / pavillonnaires

Envoyé en préfecture le 19/12/2018 Reçu en préfecture le 19/12/2018 Affiché le ID : 070-247000722-20181213-179_2018-DE	Taille du bac	Prix d'une levée	Forfait fixe (intégrant 12 levées) tarif 2017	Forfait fixe (intégrant 12 levées) Proposition tarif 2018	Nombre de levées Pour 26
	80	0.6	<b>79.95</b>	<b>79.95</b>	<b>88.35</b>
	120	0.9	<b>156.30</b>	<b>156.30</b>	168.90
	180	1.35	<b>161.70</b>	<b>161.70</b>	180.60
	240	1.8	<b>167.70</b>	<b>167.70</b>	<b>192.30</b>
		Selon la taille du bac	75 € sans seuil de levée	75 € sans seuil de levée	

Pour les résidences secondaires (sans changement) le forfait n'intègre pas les 12 levées d'office. Les levées sont comptabilisées et facturées dès la première. Compte tenu du passage en C0.5 il n'est plus possible de se voir facturer plus de 26 levées.

2. Tarifs particuliers habitat collectif collecte toutes les 2 semaines :

NOMBRE PERSONNES	DE	Forfait annuel fixe intégrant les 12 premières levées tarif 2017	Forfait annuel fixe intégrant les 12 premières levées proposition tarif 2018	Coût à la levée supplémentaire
1		75.10	75.10	Coût à la levée supplémentaire fonction de la taille du bac et du nombre de foyers dans l'immeuble. Levée supplémentaire comptabilisée à partir de la 13 <sup>ème</sup> levée par bac.
2		156.30	156.30	
3		161.70	161.70	
4		161.70	161.70	
5 et +		167.10	167.10	

Pour les collectifs, les bacs sont mutualisés, chaque foyer paie en fonction de sa composition une part fixe et les 12 premières levées comme un logement pavillonnaire (sauf personne seule). A partir de la 13<sup>ème</sup> levée par bac, les levées supplémentaires comptabilisées sont réparties sur l'immeuble en fonction du nombre de foyers de ce collectif.

3. Particuliers logements individuels / pavillonnaires en secteur de collecte hebdomadaire

	Taille du bac	Prix d'une levée	Forfait fixe (intégrant 12 levées) tarif 2017	Forfait fixe (intégrant 12 levées) Proposition tarif 2018	Nombre de levées comptabilisées			
					26	27	36	52
1 personne	80	0.6	<b>79.95</b>	<b>79.95</b>	<b>88.35</b>	89.13	96.15	110.5
2 personnes	120	0.9	<b>156.30</b>	<b>156.30</b>	<b>168.90</b>	170.07	180.60	202.20
3 et 4 personnes	180	1.35	<b>161.70</b>	<b>161.70</b>	<b>180.60</b>	182.36	198.15	230.55
5 personnes et +	240	1.8	<b>167.70</b>	<b>167.70</b>	<b>192.30</b>	194.64	215.70	258.90
résidence secondaire		Selon la taille du bac	75 € sans seuil de levée	75 € sans seuil de levée				



Pour les résidences secondaires (sans changement) le forfait n'intègre pas les 12 levées d'office. Les levées sont comptabilisées et facturées dès la première.


Deux majorations sont appliquées sur les levées supplémentaires à hauteur de **30% du prix de la levée à partir de la 27<sup>ème</sup>** et de **50% du prix de la levée à partir de la 37<sup>ème</sup>**.

4. Tarifs particuliers habitat grand collectif ou habitat collectif en secteur de collecte hebdomadaire :

NOMBRE PERSONNES DE	Forfait annuel fixe intégrant les 12 premières levées - 2017	Forfait annuel fixe intégrant les 12 premières levées - Proposition 2018	Coût à la levée supplémentaire
1	75.10 €	75.10 €	Coût à la levée supplémentaire fonction de la taille du bac et du nombre de foyers dans l'immeuble. Levée supplémentaire comptabilisée à partir de la 13 <sup>ème</sup> levée par bac.
2	156.30 €	156.30 €	
3	161.70 €	161.70 €	
4	161.70 €	161.70 €	
5	167.10 €	167.10 €	

Pour les collectifs, les bacs sont mutualisés, chaque foyer paie en fonction de sa composition une part fixe et les 12 premières levées comme un logement pavillonnaire (sauf personne seule). A partir de la 13<sup>ème</sup> levée par bac, les levées supplémentaires comptabilisées sont réparties sur l'immeuble en fonction du nombre de foyers de ce collectif.

Les règles de majoration à partir de la 27<sup>ème</sup> et de la 37<sup>ème</sup> levée s'appliquent.

Envoyé en préfecture le 19/12/2018  
 Reçu en préfecture le 19/12/2018  
 Affiché le   
 ID : 070-247000722-20181213-179\_2018-DE

5. Cas particuliers :

- "GIR" et personnes en situation de handicap pour incontinence

Ces situations peuvent nécessiter un dimensionnement supérieur du bac.

Sur présentation de justificatif et après validation des services, il sera accepté de doter le demandeur d'un bac de la taille immédiatement supérieure sans modification de la catégorie de facturation de l'utilisateur.

- Courmont :

En raison de la collecte en un seul point pour l'ensemble de la commune, les habitants de Courmont ont un tarif différencié.

NOMBRE PERSONNES DE	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées Proposition 2018	Coût à la levée supplémentaire
Administration communale	25 € (pas de levées intégrées)	25 € (pas de levées intégrées)	Coût à la levée supplémentaire fonction de la taille du bac et du nombre de foyer dans la commune. Levée supplémentaire comptabilisée à partir de la 13 <sup>ème</sup> levée par bac.
1	39.30 €	39.30 €	
2	78.15 €	78.15 €	
3	78.15 €	78.15 €	
4	78.15 €	78.15 €	
5	78.15 €	78.15 €	

Pour une résidence secondaire le coût sera de 48 € par an (sans changement) sans application et facturation des levées.

Pour un professionnel, il est fait application de la grille de tarification appliquée sur l'ensemble du territoire communautaire, soit une dotation d'un bac répondant à son besoin avec facturation d'un forfait fixe et des levées.

- Cas des usagers éloignés du point de collecte :

Vu la jurisprudence du conseil d'Etat du 24 mai 1963 n°59-268 Dufour, il est créé un abattement sur la part fixe pour les foyers distants de plus de 200 mètres du point de collecte. La distance des 200 mètres s'entend entre le point de collecte situé sur la voie publique et la limite de la ou des propriétés privées. Les voies privées ne sont pas comptabilisées dans l'appréciation de cette distance.

Cet abattement devra faire l'objet d'une demande écrite et fera l'objet d'un constat des services.

Le montant de l'abattement est de 15€. (Cette possibilité ne concerne pas la commune de Courmont qui bénéficie d'un tarif particulier).

- Cas des bacs mis à disposition pour manifestation :

Les bacs mis à la disposition ponctuellement d'une association, d'une commune, ou de tout organisme pour une manifestation ou un évènement seront des bacs de 770 litres uniquement. Ils seront facturés 50 € (20€ + 30 € de frais de gestion) pour les OM et 30 € (frais de gestion) pour les bacs de CS.



**6. Professionnels :**

- Professionnels dont l'activité ne se trouve pas à leur domicile:

La facturation sera variable selon la taille du bac ou si le professionnel refuse la dotation en bac mais se trouve dans l'incapacité de prouver l'élimination par un contrat dédié il se verra appliquer un forfait dit "pas de dotation d'office".

**Professionnel 1 passage hebdomadaire :**

	Taille du bac	Forfait annuel pas de dotation d'office 2017 - 2018	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées tarif 2017	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées proposition 2018	Coût de la levée supplémentaire
Forfait "pas de dotation d'office"		75 €			
professionnels litres	80		79,95 €	79,95 €	0,6 €
	120		156,30 €	156,30 €	0,9 €
	180		161,70 €	161,70 €	1,35€
	240		167,10 €	167,10 €	1,8 €
	360		250,65 €	250,65 €	2,7 €
	660		447,40 €	447,40 €	4,95 €
	770		525,20 €	525,20 €	5.775 €

**Professionnel plusieurs passages hebdomadaires :**

	Taille du bac	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées tarif 2017	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées proposition 2018	Coût de la levée supplémentaire
professionnels litres 2 passages / semaine	360	299,15	299,15	2,7
	660	495,9	495,9	4,95
	770	573,7	573,7	5,775
professionnels litres 3 passages / semaine	360	347,65	347,65	2,7
	660	544,4	544,4	4,95
	770	622,2	622,2	5,775
professionnels litres 4 passages / semaine	360	396,15	396,15	2,7
	660	592,9	592,9	4,95
	770	670,7	670,7	5,775
professionnels litres 5 passages / semaine	360	444,65	444,65	2,7
	660	641,4	641,4	4,95
	770	719,2	719,2	5,775

- Professionnel en « logement » collectif :

Les professionnels en habitat collectif sont facturés sur le même principe que pour les particuliers. Il leur est fait application du tarif de leur catégorie et d'une part liée à la mutualisation des bacs. Ainsi, les bacs sont mutualisés, chaque professionnel paie en fonction de sa composition/catégorie une part fixe et les 12

premières levées comme un professionnel. A partir de la 13ème levée par bac, les levées supplémentaires comptabilisées sont réparties sur l'immeuble en fonction du nombre de foyers (particuliers et professionnels) de ce collectif.

Les règles de majoration à partir de la 27ème et de la 37ème levée s'appliquent.

- Professionnels travaillant à domicile (autoentrepreneur...) :
  - Professionnel ne demandant pas de bac dédié à l'activité :

Il sera mis en place un forfait de 50 € pour le "professionnel à domicile" sans comptage des levées qui sont supportées par le foyer

- Professionnel à domicile souhaitant un bac :

Si le professionnel souhaite un bac pour son activité y compris si celle-ci se trouve à domicile il sera appliqué la grille "professionnel".

#### **7. Administrations communales et intercommunales :**

Elles seront facturées sur la base d'un forfait de 50 € par an par équipement (ou point de dotation) (base identique au professionnel à domicile) quelle que soit la taille du bac mis à disposition, auquel s'ajoute le prix de la levée par bac en fonction de la taille du bac.

Les levées sont comptabilisées au réel. Il n'est pas fait application du forfait d'office de 12 levées.

Dans la mesure où la collecte ne sera effectuée que tous les 15 jours, les dotations en bacs des salles des fêtes seront ajustées à la demande.

- **Tarifs annexes à la REOMI liés à des frais administratifs, de gestion ou de réparation**

En parallèle des tarifs de la REOMI 2019 il est proposé comme l'an passé d'adopter les tarifs suivants lesquels ont notamment vocation à responsabiliser les usagers.

#### Détérioration du bac ou non restitution du bac :

	Bacs 80 à 180 litres	Bacs 240 litres	Bacs 360 litre	Bacs 660 à 770 litres
Changement de couvercle	5 €	5 €	12 €	25 €
Roues	5 €	5 €	5 €	10 € par roue
Changement de bac / bac non restitué	25 €	27 €	44 €	100 €

#### Changement du volume de bac : frais administratifs 15 €

Toute demande de changement de volume du bac au-delà d'un changement par an se verra appliquée des frais administratifs à hauteur de 15 €. Ces changements de volume de bac devront être justifiés et ne concernent que les changements de composition du foyer ou les déménagements/emménagements.

#### Lavage de bac : 20 €

Lorsque l'usager n'a pas ou a mal nettoyé son bac et qu'il le restitue, une prestation de lavage de bacs sera facturée.

#### Mauvais tri : 5 €

Il est proposé de créer un nouveau tarif destiné à responsabiliser les usagers sur la qualité du tri et le contenu de leur bac "jaune". Il s'agit de pouvoir appliquer un prix à la levée majoré pour la collecte des bacs mal-triés lesquels nécessitent une collecte en OMR et donc un passage dédié de la benne ou des agents de collecte. Le tarif proposé est de 5 € la levée avec mise en place d'un système d'avertissements au nombre de 2 au-delà duquel la levée majorée est appliquée.

Le Conseil communautaire à l'unanimité **ADOpte** l'ensemble des tarifs présentés ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 19/12/2018

Reçu en préfecture le 19/12/2018

Affiché le

ID : 070-247000722-20181213-179\_2018-DE

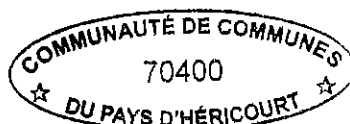
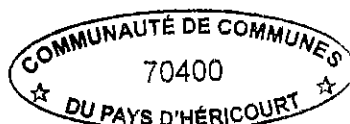


Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 décembre 2018

Le Président,



Envoyé en préfecture le 19/12/2018

Reçu en préfecture le 19/12/2018

Affiché le



ID : 070-247000722-20181213-179\_2018-DE

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2018 – 18h00

Envoyé en préfecture le 19/12/2018

Reçu en préfecture le 19/12/2018

Affiché le

ID : 070-247000722-20181213-180\_2018-DE



### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 13 décembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
7 décembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 7 décembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Dahlila MEDDOUR / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Yves GERMAIN / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Denis PERRET-GENTIL

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

N°180/2018

### Objet : Renouvellement de la concession des Guinnottes pour 6 mois

Le Président expose que par délibération n°094/2018 en date du 27 juin 2018, le conseil communautaire a adopté le CRAC des Guinnottes pour l'année 2017 et a décidé de procéder aux opérations de clôture des deux tranches Guinnottes 1 et 2. Pour mémoire, le résultat au 31 décembre 2017 est de – 16 810 € mais il reste encore des lots à commercialiser sur la zone des Guinnottes 2.

L'opération de clôture prévoit :

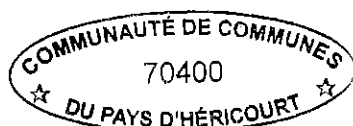
- la rétrocession par acte authentique de l'ensemble des espaces publics à l'euro symbolique,
- le rachat par la CCPH des parcelles restant à commercialiser,
- la régularisation de l'achat de 3 parcelles par la société IMANY 90 (ex-transports BERTRAND) pour une surface totale de 1354 m<sup>2</sup>,
- la régularisation de l'achat par l'ADAPEI de 2 parcelles pour une surface totale de 1473 m<sup>2</sup>,
- la régularisation de l'achat par SEDIA de bien non délimités le long de la RD438 pour une surface totale de 4214 m<sup>2</sup>.

À ce jour la régularisation de ces actes n'a toujours pas eu lieu.

Ainsi que nous l'avons envisagé lors de notre dernière assemblée qui a délibéré sur la rétrocession des espaces publics des Guinnottes, il convient donc de prolonger la convention d'aménagement avec SEDIA de 6 mois soit jusqu'au 30 juin 2019 afin de disposer du temps nécessaire à ces démarches.

Le bilan de l'opération sera donc intégré au budget 2019.

Le Conseil communautaire à la majorité (2 votes contre, 2 abstentions) **DECIDE** de prolonger la convention d'aménagement avec SEDIA de 6 mois et **AUTORISE** le Président à la signature de tous les documents afférents.



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 décembre 2018

Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2018 – 18h00

Envoyé en préfecture le 19/12/2018

Reçu en préfecture le 19/12/2018

Affiché le

ID : 070-247000722-20181213-181\_2018-DE



### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 13 décembre à 18h00

**Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
7 décembre 2018**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 7 décembre 2018.

**Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice**

44

**Etaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

**Nbre de membres présents**

32

**Nbre de suffrages exprimés**

42

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Grégoire GILLE (TREMINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Dahlila MEDDOUR / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Yves GERMAIN / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Denis PERRET-GENTIL

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°181/2018

### **Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle aux Jardins du Mont Vaudois – Décision modificative**

Le Président expose que mi 2017, l'association « Les jardins du Mont Vaudois » a engagé un accompagnement DLA afin de mobiliser ses partenaires techniques et financiers autour d'un plan d'actions visant à définir les conditions de sa pérennisation.

Ainsi, il a été mis en évidence la nécessité d'une meilleure autonomie financière par l'augmentation des ressources liées à l'activité économique.

Dans cette logique, un certain nombre d'orientations ont été validées par le Conseil d'Administration de l'association et ont fait l'objet d'un plan d'action suivi efficacement ces derniers mois :

- augmentation des capacités de production, avec le soutien de la CCPH et de la Commune de Verlans par la mise à disposition de nouveaux terrains cultivables
- modification des pratiques culturales avec la réalisation des planches permanentes sur la parcelle d'Héricourt,
- mise en œuvre rapide de l'exploitation (avril 2019) à Trémoin, Verlans sur la base de tout ou partie des tunnels prévus au plan d'investissement.

Pour ces trois points, un chiffrage des investissements nécessaires est en cours et des demandes de subventions sont d'ores et déjà déposées auprès du Département, de l'Etat (FNADT), de la Région et des fondations.

- Le développement commercial se traduit par
  - 40 nouvelles familles adhérentes sur l'année 2018,
  - de nouveaux points de dépôt - paniers sur Belfort et le secteur de Delle notamment,
  - une évolution positive de près de 12 % du chiffre d'affaire en 2 ans,

- On note une optimisation de l'organisation interne : Recentrage de l'accompagnement sur la mission « insertion professionnelle » avec le recrutement d'une nouvelle conseillère en insertion professionnelle davantage orientée vers l'accès à l'emploi durable des salariés en insertion.

Concernant les charges de fonctionnement, l'activité globale 2018 est quasi identique à celle de 2017, avec des charges contenues notamment au niveau salarial.

Or, ces dispositions ne suffisent pas. En effet, la saison maraîchère 2018, marquée par une forte sécheresse, n'a pas permis de produire les volumes attendus, ce qui engendre des achats conséquents de légumes à l'extérieur afin de continuer à proposer aux adhérents des paniers de qualité et diversifiés.

De plus, le résultat des contrôles de service fait sur les subventions FSE de 2016 et 2017 viennent alourdir le déséquilibre financier par la non obtention de près de 30 000 € sur ces deux exercices en raison de dépenses non retenues sur les dossiers.

Lors du comité de pilotage du 30 novembre, le Crédit Agricole a mis en demeure l'association de trouver rapidement une solution à la situation de trésorerie déficitaire depuis 75 jours sans compter une dette MSA de 11 436 €.

C'est pourquoi l'association sollicite une subvention de 15 000 € afin de lui permettre de consolider à court terme sa trésorerie. La même démarche est engagée auprès de la ville à la même hauteur.

La structure a fourni à l'appui de sa demande un plan de trésorerie faisant apparaître un solde mensuel négatif moyen de 16 000 € pour la période de décembre 2018 à mars 2019. Il est difficile de se projeter au-delà car le versement des avances 2019 du Département et de l'Etat ne sont pas connues à ce jour.

Le soutien rapide des collectivités permettrait d'éviter la cessation de paiement et de rassurer les financeurs en ce qui concerne le financement des investissements à venir qui feront également l'objet d'une réévaluation afin d'ajuster ces investissements au mieux y compris en optant pour du matériel d'occasion plutôt que du neuf.

La subvention proposée de 15 000 € n'étant pas prévue au budget, il sera nécessaire de prélever à même hauteur les dépenses imprévues de fonctionnement par une décision modificative budgétaire.

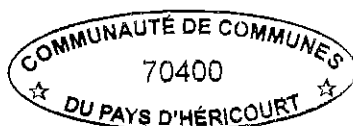
Le Conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 15 000 € aux Jardins du Mont Vaudois, et **AUTORISE** le Président à la signature des documents afférents.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 décembre 2018

Le Président,



Envoyé en préfecture le 19/12/2018

Reçu en préfecture le 19/12/2018

Affiché le



ID : 070-247000722-20181213-181\_2018-DE





# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 13 décembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
7 décembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 7 décembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Dahlila MEDDOUR / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Yves GERMAIN / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Denis PERRET-GENTIL

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°182/2018

### **Objet : Adoption du séjour hiver 2019 et de la tarification**

Le Président expose que depuis février 2012, le conseil a acté le principe de développer les centres de loisirs sous forme de mini-camps en été comme en hiver. Ce sont toujours de véritables succès qui correspondent à une demande constante des familles.

Cette année, le service périscolaire a souhaité faire évoluer l'offre d'activités afin de ne pas proposer le même programme que les deux dernières années et de valoriser la pratique du ski alpin.

Il s'agit de proposer un **séjour « ski nordique » à l'Espace Mont d'or dans le Haut Doubs** du 18 au 22 février 2019 pour 48 enfants de 8 à 11 ans en pension complète.

**Activités proposées : Deux ½ journées de ski de fond, une ½ journée biathlon, 1 visite au Parc polaire et activités diverses.**

Afin de contenir les budgets 2019 et malgré un programme de grande qualité, le reste à charge de la CCPH est en baisse par rapport aux 2 années précédentes.

### **Budget prévisionnel- (hors charges de personnel) – 48 enfants**

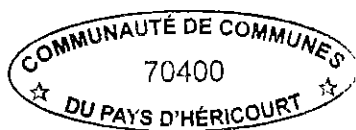
DEPENSES		RECETTES	
Animation + Hébergement En pension complète	12 624.00 €	Familles	7 440.00 €
Transport	870.00 €	Caf aides vacances	1 200.00 €
Adhésion	60.00 €	CAF PSO	1 200.00 €
Pharmacie	50.00 €	CCPH	3 764.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 604.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 604.00 €</b>

La Caisse d'Allocation Familiale accorde pour l'organisation de mini-camp une aide financière de 5 € par jour et par enfant. Une demande d'aide au fonctionnement sera donc déposée.

Rappel des tarifs appliqués pour le séjour

T-2 QF ≤ 440 ⇒ 80€  
T-1 440 < QF ≤ 570 ⇒ 90€  
T 0 570 < QF ≤ 1 500 ⇒ 155€  
T+1 QF > 1 500 ⇒ 235€

Le Conseil communautaire à l'unanimité **ADOpte** la tarification déclinée ci-dessus, **AUTORISE** le Président à la signature de toutes les pièces afférentes à la mise en œuvre de ce séjour, et **DECIDE** de prévoir les crédits au budget 2019.



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 décembre 2018

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Binkalter", written over a horizontal line.

Envoyé en préfecture le 19/12/2018

Reçu en préfecture le 19/12/2018

Affiché le



ID : 070-247000722-20181213-182\_2018-DE



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2018 – 18h00

Envoyé en préfecture le 19/12/2018

Reçu en préfecture le 19/12/2018

Affiché le

ID : 070-247000722-20181213-183\_2018-DE



### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 13 décembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
7 décembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 7 décembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN membres titulaires Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Grégoire GILLE (TREMINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Dahlila MEDDOUR / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Yves GERMAIN / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Denis PERRET-GENTIL

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°183/2018

### **Objet : Dossier DETR : GEMAPI Essouivre**

Le Président expose que la commune de Saulnot a déposé début d'année un dossier DETR pour des travaux à ESSOUAVRE consistant à résoudre un problème d'inondation sur un particulier.

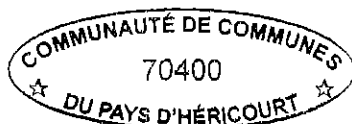
Suite aux inondations de Juin 2016, un effondrement sur la propriété d'un riverain a mis en évidence que le lit du ruisseau qui est busé et qui passe sous l'habitation, génère un seuil et provoque des désordres très importants. Il est devenu nécessaire de recréer un nouveau lit à une dizaine de mètres pour rétablir la continuité écologique du ruisseau. Ces travaux sont chiffrés à 42 000 € HT. Ils comprennent la maîtrise d'œuvre, le dossier loi sur l'eau et les travaux.

Le plan de financement suivant est proposé. A réception des notifications, la participation de la commune de Saulnot sera éventuellement appelée.

DÉPENSES		RECETTES		TAUX
Honoraires MOE	5 415 €	DETR - DSIL	16 800 €	40 %
Travaux	33 750 €	DEPARTEMENT	8 400 €	20 %
Imprévus	2 835 €	Agence de l'eau	8 400 €	20 %
		CCPH	8 400 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>42 000 €</b>		<b>42 000 €</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **ADOpte** le plan de financement suivant,
- **AUTORISE** le Président au dépôt des dossiers de subvention et à signer tout document afférent à cette opération,
- **DECIDE** de prévoir les crédits au budget 2019.



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 décembre 2018

Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 13 décembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
7 décembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 7 décembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Dahlila MEDDOUR / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Yves GERMAIN / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Denis PERRET-GENTIL

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°184/2018

### **Objet : Dossier DETR : Extension de l'orgue de l'école de musique**

Le Président expose que depuis plusieurs années l'école de musique sollicite un investissement important concernant un orgue remarquable.

L'instrument avait été acquis en 2003 grâce à un appel aux dons lancé par l'Ecole de Musique, et des subventions des collectivités dont la Ville d'Héricourt et le Conseil Départemental.

En 2003, cet instrument était en quelque sorte un prototype et Quentin Blumenroeder son concepteur en a conçu plusieurs autres depuis, en leur apportant à chaque fois des améliorations techniques et musicales. L'investissement consiste en fait à une extension de l'orgue prévue dès l'origine mais non réalisée. Le coût se monte à environ 20 000 euros, et prévoit:

- Le déplacement de l'instrument dans son atelier,
- Le nettoyage et la révision de la mécanique,
- L'installation des jeux, tuyaux et éléments mécaniques permettant l'extension de l'orgue
- La réinstallation à Héricourt
- Mais aussi et c'est là un grand avantage pour l'école, les modifications nécessaires pour faire profiter l'instrument des améliorations techniques et musicales découvertes depuis 2002.

Cette extension permettrait donc de terminer l'instrument qui deviendra utilisable à 100%, et de le doter de toutes les innovations techniques et acoustiques mises au point ces dernières années par Quentin Blumenroeder sur ses créations. L'orgue deviendra capable d'aborder à la fois un répertoire d'étude ancien mais aussi plus récent. Le projet permettra d'une part d'enrichir le patrimoine instrumental de l'Ecole de Musique en la dotant d'un instrument certes encore destiné à l'apprentissage de l'orgue pour des élèves, mais de haut niveau, et d'autre part de faire bénéficier les élèves et les différents ensembles de musique de chambre d'un instrument d'étude et d'accompagnement plus complet, répondant aux besoins musicaux de tous.

Or compte tenu du coût élevé de cette prestation, celle-ci est toujours reportée à chaque préparation budgétaire. C'est pourquoi le bureau propose de solliciter une aide exceptionnelle de l'Etat au titre de la DETR, de la DSIL ou de la DRAC à hauteur de 50% soit 10 000 €.

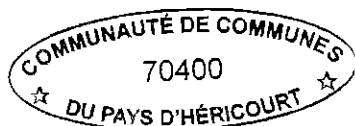
Le Conseil communautaire à la majorité (2 abstentions) **AUTORISE** le Président au dépôt d'un dossier de subvention auprès de l'Etat (DETR ou DSIL ou DRAC) à hauteur de 10 000 €.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 décembre 2018

Le Président,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. Ballester", written over a horizontal line.

Envoyé en préfecture le 19/12/2018

Reçu en préfecture le 19/12/2018

Affiché le



ID : 070-247000722-20181213-184\_2018-DE

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

ID : 070-247000722-20181213-185\_2018-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 13 décembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
7 décembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 7 décembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN membres titulaires Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Dahlila MEDDOUR / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Yves GERMAIN / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Denis PERRET-GENTIL

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT



N°185/2018

### **Objet : Adoption du règlement intérieur du gymnase du champ de foire - Autorisation de signer les conventions d'occupation avec les utilisateurs**

Le Président expose que les travaux de construction du Gymnase du Champ de Foire sont achevés. La commission de sécurité lors de sa visite du 4 décembre a rendu un avis favorable à l'ouverture au public.

Le Gymnase du Champ de Foire accueillera les clubs et associations à compter du 7 janvier 2019.

Il est donc nécessaire d'adopter dès à présent le règlement intérieur de ce nouvel équipement ainsi que la convention type d'occupation.

Le règlement et la convention proposés ont été rédigés en cohérence avec ceux adoptés pour l'utilisation du CSIAG.

Le règlement apporte toutefois des précisions liées à la particularité de ce nouvel équipement qui bénéficiera d'une gestion par badge des accès.

La convention d'occupation sera signée avec les différents utilisateurs de l'équipement chaque année après établissement des plannings d'utilisation comme c'est déjà le cas pour le CSIAG.

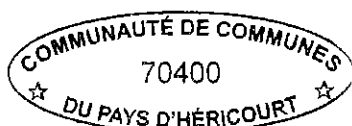
Le Conseil Communautaire à l'unanimité **ADOpte** le règlement intérieur et la convention type proposés et **AUTORISE** le Président à la signature des conventions chaque année avec les différents utilisateurs.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 décembre 2018

Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2018 – 18h00

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

ID : 070-247000722-20181213-186\_2018-DE

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 13 décembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
7 décembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 7 décembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Dahlila MEDDOUR / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Yves GERMAIN / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Denis PERRET-GENTIL

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°186/2018

### **Objet : Autorisation d'ouverture des crédits d'investissements 2019**

Le Président expose que la Communauté de communes du Pays d'Héricourt a prévu de voter les budgets primitifs de ses différents budgets au mois d'avril 2019. Or, durant le premier trimestre, la collectivité va être amenée à réaliser des dépenses d'investissement non concernées par les crédits de reports.

L'article 15 de la loi n°88-15 du 5 janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation permet aux collectivités territoriales, sur autorisation de leur conseil, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette). Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

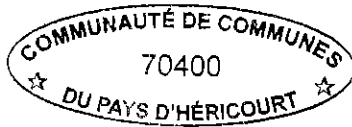
Chapitre	Budget 2018	Autorisation 2019
<b><u>BUDGET PRINCIPAL</u></b>		
<b>20 « Immobilisations incorporelles »</b>	80 447,18 €	<b>20 111,79 €</b>
<b>204 « Subventions d'équipement versées »</b>	423 976,00 €	<b>105 994,00 €</b>
<b>21 « Immobilisations corporelles »</b>	512 975,52 €	<b>128 243,88 €</b>
<b>23 « Immobilisations en cours »</b>	5 037 216,60 €	<b>1 259 304,15 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 054 615,30 €</b>	<b>1 513 653,82 €</b>

**BUDGET ANNEXES DES ORDURES MENAGERES**

20 « Immobilisations incorporelles »	350,00 €	87,50 €
21 « Immobilisations corporelles »	188 034,36 €	47 008,59 €
23 « Immobilisations en cours »	70 000,00 €	17 500,00 €
TOTAL	258 384,36 €	64 596,09 €

Le Conseil communautaire à la majorité (5 abstentions) **AUTORISE** le Président à engager sur 2019 le quart des crédits d'investissement ouverts sur l'exercice précédent, au budget principal et au budget annexe des Ordures Ménagères.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 14 décembre 2018  
Le Président,



Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le



ID : 070-247000722-20181213-186\_2018-DE



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2018 – 18h00

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

ID : 070-247000722-20181213-187\_2018-DE



### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 13 décembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
7 décembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 7 décembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Dahlila MEDDOUR / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Yves GERMAIN / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Denis PERRET-GENTIL

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°187/2018

### **Objet : Budget principal – Décision Modificative n° 4**

Le Président expose qu'en date du 12 avril 2018 la CCPH a voté son Budget Principal, modifié par une 1<sup>ère</sup> décision modificative le 27 juin, une seconde le 16 juillet, puis une troisième le 04 octobre. Il est nécessaire aujourd'hui de prendre une 4<sup>ème</sup> décision modificative.

Celle-ci concerne des écritures comptable relatives à la non perception en 2018 de recettes rattachées à l'exercice.

Il s'agit du solde 2017 de la subvention FSE pour un montant de 22 892,40 €, que nous ne percevront qu'en 2019. Par ailleurs, il convient de prévoir les crédits pour la subvention exceptionnelle de 15 000 € à verser aux Jardins du Mont Vaudois.

Ces modifications sont effectuées par prélèvement des dépenses imprévues de fonctionnement.

#### **En dépense de fonctionnement :**

##### **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :**

DM3 : 8 950,00 €	DM4 : + 22 700 € (Article 673)	nouveaux crédits : <b>31 650,00 €</b>
------------------	-----------------------------------	---------------------------------------

##### **Chapitre 65 – Autres Charges de gestion courante :**

BP : 2 084 067,00 €	DM4 : + 15 000 € (Article 6574)	nouveaux crédits : <b>2 099 067 €</b>
---------------------	------------------------------------	---------------------------------------

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le



ID : 070-247000722-20181213-187\_2018-DE

**Chapitre 022 – Dépenses imprévues :**

DM3 : 85 550,00 €	DM3 : - 37 700 € (Article 022)	nouveaux crédits : <b>47 850,00 €</b>
-------------------	-----------------------------------	---------------------------------------

**Ces ajustements n'entraînent pas de modification de l'équilibre des deux sections, qui pour le fonctionnement s'établit à 9 419 582,00 €, et pour l'investissement à 6 308 815,00 €.**

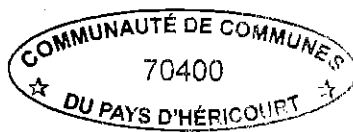
Le Conseil communautaire à la majorité (5 abstentions) **APPROUVE** la présente Décision Modificative N°4 du Budget Principal 2018.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 décembre 2018

Le Président,





# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2018 – 18h00

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

ID : 070-247000722-20181213-188\_2018-DE

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 13 décembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
7 décembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 7 décembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Dahlila MEDDOUR / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Yves GERMAIN / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Denis PERRET-GENTIL

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°188/2018

### **Objet : Budget annexe Ordures Ménagères - Décision Modificative n°1**

Le Président expose que le 12 Avril 2018 la CCPH a voté son budget annexe des Ordures ménagères qu'il convient d'ajuster par une première décision modificative.

La présente décision modificative ne modifie pas l'équilibre de la section de fonctionnement, elle a pour objet d'anticiper des facturations à venir pour les réparations des 3 camions bennes pour 10 000 €.

Il est proposé de réduire le chapitre 022 « Dépenses imprévues de fonctionnement » et d'augmenter le chapitre 011 « Charges à caractère général » et plus particulièrement les articles 61551 « Matériel roulant ».

Il est donc demandé à l'Assemblée de modifier les chapitres budgétaires comme suit :

#### **En dépense de fonctionnement :**

##### **Chapitre 022 – Dépenses imprévues**

BP : 20 000,00 €	DM : - 10 000.00 €	nouveaux crédits : 10 000,00 €
------------------	--------------------	--------------------------------

##### **Chapitre 011 – Charge à caractère générale**

BP : 163 615,00 €	DM : +10 000.00 € (article 61551)	nouveaux crédits : 173 615,00 €
-------------------	-----------------------------------	---------------------------------

Ces ajustements n'ont pas d'incidence sur l'équilibre des sections qui reste inchangé.

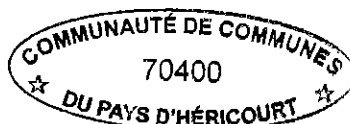
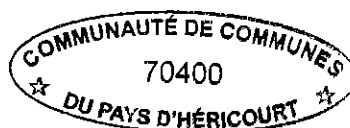
Le Conseil communautaire à la majorité (5 abstentions) **APPROUVE** la présente décision budgétaire modificative n°1 concernant l'exercice 2018 du budget annexe Ordures Ménagères.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 décembre 2018

Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

ID : 070-247000722-20181213-189\_2018-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 13 décembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
7 décembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 7 décembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN membres titulaires Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Dahlila MEDDOUR / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Yves GERMAIN / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Denis PERRET-GENTIL

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

N°189/2018

### **Objet : Budget annexe Transport à la Demande - Décision Modificative n° 1**

Le Président expose que le 12 avril 2018 la CCPH a voté le Budget Annexe Transport à la Demande qu'il convient aujourd'hui d'ajuster avec une Décision Modificative.

Celle-ci concerne des écritures comptables relatives au solde de la participation de la région au déficit du TAD 2016 soit la somme de 606 €. En effet cette participation a fait l'objet d'un rattachement sur l'exercice 2017 pour 39 956 €, or nous n'avons perçu que 39 350 € en 2018, soit un solde non recouvré de 606 € qui doit faire l'objet d'une régularisation.

Ces modifications sont réalisées par prélèvement des crédits du compte 6236 « catalogues et imprimés ».

#### **En dépense de fonctionnement :**

##### **Chapitre 67 – : Charges exceptionnelles**

BP : 0 €	DM1 : + 606 € (Article 673)	nouveaux crédits : 606,00 €
----------	--------------------------------	-----------------------------

##### **Chapitre 011 - Charges à caractère général :**

BP : 187 750,00 €	DM1 : - 606 € (Article 6236 : - 606 €)	nouveaux crédits : 187 144,00 €
-------------------	---	---------------------------------

Ces ajustements n'entraînent pas de modification de l'équilibre des deux sections, qui pour le fonctionnement s'établit à 190 262,00 €, et pour l'investissement à 17 830,00 €.

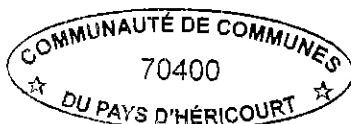
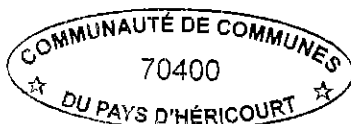
Le Conseil communautaire à la majorité (4 abstentions) **APPROUVE** la présente Décision Modificative N°1 du Budget Annexe Transport à la demande 2018.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 décembre 2018

le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2018 – 18h00

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

ID : 070-247000722-20181213-190\_2018-DE

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 13 décembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
7 décembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 7 décembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Grégoire GILLE (TREMINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Dahlila MEDDOUR / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Yves GERMAIN / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Denis PERRET-GENTIL

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

N°190/2018

### **Objet : Habitat 2020 : attribution de subventions**

Le Président expose que la Communauté de Communes du pays d'Héricourt participe aux travaux des usagers pour la rénovation de leur habitat via la politique HABITAT 2020. 7 nouveaux dossiers sont aujourd'hui présentés : 1 au titre des Façades et 6 au titre d'Habiter mieux.

SUBVENTION FACADES	
Propriétaire	AUBERT PATRICIA
Adresse	10 RUE DE FRAHIER – 70400 CHALONVILLARS
Type de travaux	FACADE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	10 218 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	0 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>800 €</b>

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	GOUX FRANCIS
Adresse	33 GRANDE RUE – 70400 CHENEBIER
Type de travaux	REPLACEMENT DE CHAUDIERE ET MENUISERIES
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	22 068 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	14 500 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>500 €</b>



SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	BELHOUARI YASSINE
Adresse	2 RUE DES CHALETS – 70400 BREVILLIERS
Type de travaux	REPLACEMENT DE CHAUDIERE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	9 633 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	7 738 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>500 €</b>

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	ETIENNE JEAN PAUL
Adresse	43 RUE SALVADOR ALLENDE – 70400 HERICOURT
Type de travaux	REPLACEMENT DE CHAUDIERE, MENUISERIES ET ISOLATION DES COMBLES
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	29 054 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	11 100 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>500 €</b>

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	PRUDENT FABRICE
Adresse	16 RUE DE LA FONTAINE AUX DAMES – 70400 COISEVAUX
Type de travaux	REPLACEMENT DE CHAUDIERE ET MENUISERIES
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	24 823 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	14 500 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>500 €</b>

SUBVENTION HABITER MIEUX (REMBOURSEMENT SOLIHA)	
Propriétaire	AUBERT PATRICIA
Adresse	10 RUE DE FRAHIER – 70400 CHALONVILLARS
Type de travaux	REPLACEMENT DE CHAUDIERE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	23 047 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	14 500 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>500 €</b>

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	HOFFER JEANNINE
Adresse	29 RUE DE VERLANS – 70400 ETOBON
Type de travaux	MENUISERIES ET ISOLATION
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	20 458 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	12 175 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>500 €</b>

Ce sont au total **3 800 €** de subventions que la CCPH accorde sur l'ensemble de ces dossiers.

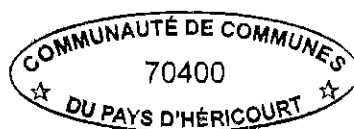
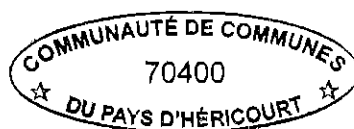
Le Conseil Communautaire à l'unanimité **AUTORISE** le Président à procéder au paiement des subventions pour les dossiers ci-dessus présentés.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 décembre 2018

Le Président,





# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2018 – 18h00

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

ID : 070-247000722-20181213-191\_2018-DE

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 13 décembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
7 décembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 7 décembre 2018.

#### Étaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlia MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN membres titulaires Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Dahlia MEDDOUR / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Yves GERMAIN / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Denis PERRET-GENTIL

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°191/2018

### **Objet : Concours de trompette : frais d'adhésion**

Le Président expose qu'à l'initiative de Pascal BOUTON, professeur de trompette, l'École de Musique propose l'organisation d'un concours de trompette rayonnant sur le Grand Est. L'événement se déroulera les 9 et 10 février 2019. Le projet prévoit qu'en cas de succès, le concours pourrait être organisé tous les deux ans mais à l'échelon national.

La particularité de ce concours réside dans le fait qu'il s'adressera à des élèves de tous niveaux, même à des élèves de premier cycle, ce qui n'est pas courant. Nous espérons la participation d'environ 50 candidats qui seront auditionnés par un jury composé de deux solistes de l'Orchestre de l'Opéra de Paris, Alexis Dumailly et Nicolas Chatenet. Ceux-ci se produiront en concert le samedi 9 février à La Cavalerie, avec l'OSM Brass. À noter que le concert sera organisé en partenariat avec Musiques en Pays d'Héricourt. Pendant toute la durée du concours, des facteurs d'instruments et des éditeurs de partitions seront à la disposition des candidats et du public.

Porté par la C.C.P.H. et l'École de Musique, ce projet innovant et inédit dans la région, sera une grande fête des cuivres et notamment de la trompette.

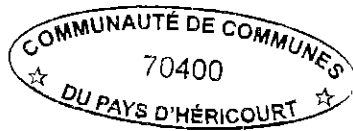
Il est prévu des frais à hauteur de 25, 30 et 35 € selon le niveau (1-2-3) au titre des inscriptions ce qui nécessite d'adopter cette tarification et de créer la régie de recette permettant l'encaissement des inscrits au concours.

## Budget prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Frais artistiques	7 030,00 €	Inscriptions candidats	900,00 €
Communication	100,00 €	Participation Musiques en Pays d'Héricourt	3 900,00 €
Technique	250,00 €	Subventions collectivités	3 900,00 €
Divers	1 440,00 €	Mécénat	600,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>9 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>9 000,00 €</b>

Le Conseil communautaire à l'unanimité **ADOpte** le tarif des inscriptions à hauteur de 25, 30 et 35 € respectivement pour les niveaux 1, 2 et 3 et **DECIDE** de prévoir les crédits au budget 2019.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 14 décembre 2018  
Le Président,



Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le 
ID : 070-247000722-20181213-191_2018-DE

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

ID : 070-247000722-20181213-192\_2018-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 13 décembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
7 décembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 7 décembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN membres titulaires Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Grégoire GILLE (TREMINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Dahlila MEDDOUR / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Yves GERMAIN / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Denis PERRET-GENTIL

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°192/2018

### **Objet : RIFSEEP - Extension au cadre d'emplois des Educateurs des APS**

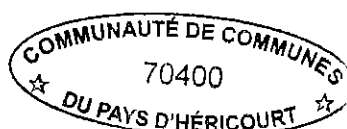
Le Président expose qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019, suite au transfert du bassin d'apprentissage, la Communauté de Communes va accueillir 3 agents transférés de la ville d'Héricourt. Ces agents appartiennent aux cadres d'emplois des adjoints techniques, des adjoints d'animation et des Educateurs des Activités Physiques et Sportives (APS). Aussi, par délibération n°92-2018 du 28 juin 2018, le Conseil Communautaire a instauré le Nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et en a déterminé les critères d'attribution pour les cadres d'emplois existants à la CCPH au 1<sup>er</sup> juillet 2018. Or, le cadre d'emploi des Educateurs des APS n'en faisait pas partie.

Il convient par conséquent d'étendre le RIFSEEP déjà existant pour ce cadre d'emplois.

**Les montants de l'IFSE et du CIA seront déterminés par l'autorité territoriale en fonction des groupes retenus et des montants fixés par arrêtés ministériels dans les mêmes conditions que celles adoptées par le Conseil Communautaire du 28 juin (manière de servir, absence et ses répercussions...).**

EDUCATEURS DES APS		MONTANTS ANNUELS	
Groupe de Fonctions	Fonctions	Montant maxi IFSE	Montant Maxi CIA
Groupe 1	Responsable de service	17 480 €	2 380 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service	16 015 €	2 185 €
Groupe 3	Chargé de mission avec expertise technique	14 650 €	1 995 €

Le Conseil communautaire à la majorité (2 abstentions) **DECIDE** d'étendre la délibération n°092-2018 du 28 juin 2018 au cadre d'emplois des éducateurs des APS.



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 décembre 2018

Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2018 – 18h00

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

ID : 070-247000722-20181213-193\_2018-DE



### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 13 décembre à 18h00

**Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
7 décembre 2018**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 7 décembre 2018.

**Nbre de Conseillers  
Communautaires en exercice**

44

**Etaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

**Nbre de membres présents**

32

**Nbre de suffrages exprimés**

42

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Dahlila MEDDOUR / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Yves GERMAIN / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Denis PERRET-GENTIL

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°193/2018

### **Objet : Mise en place de l'indemnité de frais de déplacement**

Le Président expose que les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels territoriaux sont régies par le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001.

Ainsi, lorsque l'intérêt du service le justifie, un agent peut être amené, sur autorisation via un ordre de mission, à faire usage d'un véhicule personnel pour des déplacements professionnels exceptionnels. Dans ce cas, l'agent est indemnisé sur la base d'indemnités kilométriques dont les taux sont fixés par l'arrêté du 3 juillet 2006, modifié par l'arrêté du 26 août 2008, en fonction de la catégorie du véhicule et du nombre de kilomètres effectués.

À la CCPH, ces remboursements sont prévus et cadrés par la délibération n°2010/164.

Toutefois, certaines fonctions nécessitent pour les agents des déplacements réguliers avec leur véhicule personnel, à l'intérieur même du territoire de la CCPH et ne font pas l'objet de remboursements kilométriques.

Or, une disposition spécifique, figurant à l'article 14 du décret du 19 juillet 2001, permet aux collectivités d'indemniser les agents qui exercent des fonctions essentiellement itinérantes, par le versement d'une indemnité forfaitaire qui ne peut pas dépasser 210 € par an.

Pour cela, il revient à l'organe délibérant de définir les fonctions essentiellement itinérantes au sein de la collectivité.



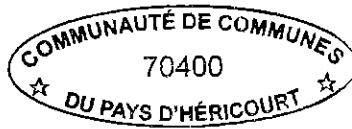
Il est donc proposé de mettre en place cette indemnité forfaitaire annuelle pour les agents qui exercent les fonctions suivantes :

- L'équipe d'animation du service périscolaire qui est amenée à venir régulièrement au siège de la CCPH
- Les gardiens d'équipements sportifs qui circulent entre les différents sites sportifs de la CCPH
- Les équipes qui exercent leurs fonctions en dehors du siège de la CCPH et qui sont amenées à venir au siège pour des réunions de services ou pour la gestion du courrier.

Un arrêté d'attribution individuel sera pris par le Président. Cet arrêté fixera le montant attribué à l'agent en tenant compte des particularités du poste. Le montant maximum attribué sera de 210 € par an.

Le Conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** de mettre en place à la CCPH à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 l'indemnité forfaitaire de frais pour missions itinérantes, pour les agents exerçant les fonctions précitées et pour un montant maximum de 210 €/an.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 14 décembre 2018  
Le Président,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Binkalter", written over a horizontal line.

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le



ID : 070-247000722-20181213-193\_2018-DE

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2018 – 18h00

Envoyé en préfecture le 20/12/2018  
Reçu en préfecture le 20/12/2018  
Affiché le   
ID : 070-247000722-20181213-194\_2018-DE

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 13 décembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
7 décembre 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 7 décembre 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

42

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Grégoire GILLE (TREMINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Dahlila MEDDOUR / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Yves GERMAIN / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Denis PERRET-GENTIL

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°194/2018

### **Objet : Admissions en non-valeur : ordures ménagères**

Le Président expose que la Trésorerie sollicite régulièrement la Communauté de communes pour admettre en non-valeur des créances considérées comme ne pouvant être recouvrées suite à la mise en œuvre des procédures de poursuite restées sans réponse.

Il est proposé de distinguer selon qu'il s'agit de créances éteintes ou d'admission en non-valeur et **d'admettre uniquement les cas pour lesquels aucune procédure ne peut plus être engagée.**

1) **Au titre des créances éteintes** : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le comptable nous informe et nous communique les dossiers concernant une liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, et ceux concernant une procédure de surendettement des particuliers se terminant par une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire donc, par l'effacement des dettes de la personne surendettée. Ainsi nous espérons un retour à meilleure fortune pour ces personnes.

A défaut de contestation de notre part, cela signifie que nous acceptons implicitement la décision d'effacement des dettes qui fait l'objet d'un jugement par le tribunal d'instance et donc, la demande d'admission en non-valeur qui s'en suit et qui doit toujours être validée par une délibération.

Aussi, l'état présenté par la Trésorerie représente un montant de **82,64 €** portant sur l'année 2018.

	2018	TOTAL	MOTIF DE LA PRESENTATION
<b>TOTAL HERICOURT</b>	<b>82,64 €</b>	<b>82,64 €</b>	PRP SANS LJ

PRP SANS LJ : Procédure de Rétablissement Personnel sans Liquidation Judiciaire

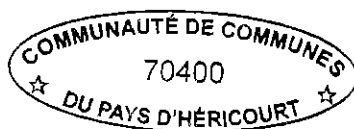
2) **Au titre des créances admises en non-valeur pour d'autres motifs** : Celles-ci concernent des dossiers où il y a eu des poursuites mais qui n'ont eu aucun résultat. Ainsi en cas de retour à meilleure fortune pour ces personnes, il est possible malgré l'admission en non-valeur, de régulariser ces créances qui seront alors comptabilisées au compte 7714.

**En référence des listes n°1535950533, n°1572490233, n°1790900533.**

ADRESSE	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL	MOTIF DE LA PRESENTATION
HERICOURT	139.97 €			96.45 €					236.42 €	POURSUITE SANS EFFET
CHENEBIER								61.84 €	61.84 €	
	<b>139.97 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>96.45 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>61.84 €</b>	<b>298.26 €</b>	

Le Conseil communautaire à la majorité (2 votes contre, 1 abstention) **ADMET** en non-valeur des créances d'ordures ménagères pour un montant total de **298.26 € imputé au compte 6542 pour les créances éteintes et pour un montant de 82,64 € pour les créances admises en non-valeur imputé au compte 6541.**

Ont signé au registre tous les membres présents.  
 Pour extrait certifié conforme.  
 Fait à Héricourt, le 14 décembre 2018  
 Le Président,



Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le 
ID : 070-247000722-20181213-194_2018-DE

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2018 – 18h00

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

ID : 070-247000722-20181213-195\_2018-DE

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 13 décembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
7 décembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 7 décembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN membres titulaires Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Dahlila MEDDOUR / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Yves GERMAIN / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Denis PERRET-GENTIL.

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°195/2018

### **Objet : Admissions en non-valeur - Périscolaire - Multi accueil - Médiathèque**

Le Président expose que la Trésorerie sollicite la Communauté de communes pour admettre en non-valeur des créances considérées comme ne pouvant être recouvrées suite à la mise en œuvre des procédures de poursuite restées sans réponse.

Il est proposé de distinguer selon qu'il s'agit de créances éteintes ou d'admission en non-valeur et d'admettre uniquement les cas pour lesquels aucune procédure ne peut plus être engagée.

- 1) **Au titre des créances éteintes** : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le comptable nous informe et nous communique les dossiers concernant une liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, et ceux concernant une procédure de surendettement des particuliers se terminant par une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire donc, par l'effacement des dettes de la personne surendettée. Ainsi nous espérons un retour à meilleure fortune pour ces personnes.

A défaut de contestation de notre part, cela signifie que nous acceptons implicitement la décision d'effacement des dettes qui fait l'objet d'un jugement par le tribunal d'instance et donc, la demande d'admission en non-valeur qui s'en suit et qui doit toujours être validée par une délibération.

Aussi, l'état présenté par la Trésorerie représente un montant de **897.65 €**.

	2017	2018	TOTAL	MOTIF DE LA PRESENTATION
TOTAL SERVICE PERISCOLAIRE	119.93 €	777.72 €	897.65 €	PRP SANS LJ

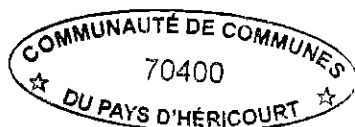
2) **Au titre des créances admises en non-valeur pour d'autres motifs** : Celles-ci concernent des dossiers où il y a eu des poursuites mais qui n'ont eu aucun résultat. Ainsi nous espérons un retour à meilleure fortune pour ces personnes, il est possible qu'une personne puisse par la suite régulariser ses créances ; elles seront alors comptabilisés au compte 7714.

En référence des listes n°1096620833, n°1488150233, n°1531340233, n°1577501133, n°1578280833, n°1578490533, n°1582080833, n°1790091733, n°1904310533, n°2217290233, n°2643680233, n°3520880233.

Service	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL	MOTIF DE LA PRESENTATION
Service périscolaire	71,50 €								71,50 €	POURSUITE SANS EFFET
						5,00 €			5,00 €	
						13,74 €			13,74 €	
						14,10 €			14,10 €	
						12,29 €			12,29 €	
							3,56 €		3,56 €	
					17,40 €				17,40 €	
							2,25 €		2,25 €	
								9,76 €	9,76 €	
			10,65 €						10,65 €	
								16,32 €	16,32 €	
						5,22 €			5,22 €	
<b>Sous total</b>	<b>71,50 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10,65 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>17,40 €</b>	<b>52,60 €</b>	<b>13,32 €</b>	<b>16,32 €</b>	<b>181,79 €</b>	
Médiathèque							28,60 €		28,60 €	POURSUITE SANS EFFET
							51,60 €		51,60 €	
								8,37 €	8,37 €	
								5,80 €	5,80 €	
								183,14 €	183,14 €	
<b>Sous total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>80,20 €</b>	<b>197,31 €</b>	<b>277,51 €</b>	
Multi-accueil						25,47 €			25,47 €	POURSUITE SANS EFFET
						2,46 €			2,46 €	
							61,98 €		61,98 €	
<b>Sous total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>27,93 €</b>	<b>61,98 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>89,91 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>71,50 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10,65 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>17,40 €</b>	<b>80,53 €</b>	<b>155,50 €</b>	<b>213,63 €</b>	<b>549,21 €</b>	

Le conseil communautaire à la majorité (2 votes contre et 1 abstention) **ADMET** en non-valeur des créances du service périscolaire, médiathèque et multi-accueil pour un montant total de **897.65€ imputé au compte 6542 pour les créances éteintes et pour un montant de 549.21 € pour les créances admises en non-valeur imputé au compte 6541.**

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 14 décembre 2018  
Le Président,



Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le



ID : 070-247000722-20181213-195\_2018-DE

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2018 – 18h00

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

ID : 070-247000722-20181213-196\_2018-DE



### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 13 décembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
7 décembre 2018

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 7 décembre 2018.

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN membres titulaires Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

42

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Dahlila MEDDOUR / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Yves GERMAIN / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Denis PERRET-GENTIL

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT



N°196/2018

### **Objet : Examen des comptes de la CCPH – Suites réservées aux observations du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes**

Le Président expose que la Communauté de communes du Pays d'Héricourt a fait l'objet en 2017 d'un examen par la Chambre régionale des comptes (CRC) lequel a porté sur les exercices 2011 à 2015.

Le rapport définitif a été présenté au conseil communautaire du 9 novembre 2017.

Le rapport faisait état de 3 rappels au droit, de 3 recommandations et quelques observations émis par la CRC.

La CCPH se doit, dans le délai d'un an, de présenter à l'assemblée les suites qu'elle a réservées aux rappels au droit et aux recommandations de la CRC.

Le Président donne lecture des réponses apportées et des procédures mises en place.

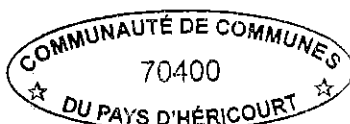
Le Conseil communautaire à l'unanimité **PREND ACTE** des réponses apportées par la Communauté de communes.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 décembre 2018

Le Président,





# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2018 – 18h00

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

ID : 070-247000722-20181213-197\_2018-DE



### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 13 décembre à 18h00

**Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
7 décembre 2018**

**Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice**

44

**Nbre de membres présents**

32

**Nbre de suffrages exprimés**

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 7 décembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danièle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Dahlila MEDDOUR / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Yves GERMAIN / Alain PARCELLIER à Danièle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Denis PERRET-GENTIL

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

N°197/2018

**Objet : Motion de soutien à la Mission Locale d'Héricourt/Villersexel - Refus de la fusion des services des Missions locales et de Pôle emploi**

Les Missions Locales, présidées par les représentants des collectivités locales, organisent le Service Public de l'accompagnement et de l'insertion de tous les jeunes.

Ainsi en 2018, 682 jeunes domiciliés sur le territoire de la CCPH sont accompagnés par la Mission Locale dans le cadre de leur projet d'insertion professionnelle. Ces jeunes sont le plus souvent peu ou pas qualifiés et la Mission Locale leur apporte des réponses adaptées en termes d'emploi, de formation, d'accès à l'autonomie, d'accompagnement à la construction d'un projet professionnel.

À travers ces actions, les Missions Locales pilotent l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet territorial et partenarial, favorisant l'accès des jeunes à l'emploi et à l'autonomie, en partant de leurs projets, en lien avec les partenaires et en prise directe avec le contexte socioéconomique des bassins d'emploi.

Elles mettent en œuvre le droit à l'accompagnement des jeunes pour lutter contre leur précarité, en mobilisant dans le cadre du Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA), les différents outils comme la Garantie Jeunes, les Parcours emploi compétences, la formation des jeunes.

Leurs actions s'inscrivent dans une concertation étroite avec de nombreux partenaires que ce soit les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises ou d'autres acteurs comme Pôle Emploi, les Maisons de l'Emploi, les PLIE, les associations d'action sociale, etc...

Les éventuelles expérimentations annoncées de fusion des Missions Locales avec Pôle Emploi, si elles sont mises en œuvre, vont remettre en cause à la fois la spécificité de l'accompagnement global et personnalisé des jeunes et l'ancrage territorial des Missions Locales, avec l'engagement politique et financier fort des Elus, gage de la performance de leurs actions.

Considérant la participation permanente de la Mission Locale au Service Public de l'Emploi, au Service Public Régional de l'Orientation, et son co-financement par les Etablissement Public de Coopération Intercommunale, l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, le Fond Social Européen...

Considérant l'ancrage territorial fort de l'association par sa présence au plus près du territoire de vie des jeunes, à travers son siège social de Héricourt, sa permanence hebdomadaire à Villersexel.

Considérant ses convictions toujours défendues de la nécessité d'un accompagnement spécifique des jeunes, et en particulier, des jeunes les plus fragiles et les plus en difficulté.

**Le Conseil Communautaire de la CCPH à l'unanimité SOUTIENT le Conseil d'Administration de la Mission Locale d'Héricourt-Villersexel et rappelle :**

- son attachement à la gouvernance associative des Missions Locales et à la qualité de leurs actions territorialisées avec les jeunes et les entreprises, définies par le cadre commun de référence de leur offre de service.
- la spécificité et la prise en compte globale des attentes des jeunes notamment les plus démunis, dans le cadre d'un accompagnement personnalisé de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.
- son souhait du renforcement de la coopération avec Pôle Emploi, notamment par l'interopérabilité des systèmes d'information, afin d'améliorer les services proposés tant pour le suivi des jeunes inscrits ou non comme demandeurs d'emploi, dans une logique de parcours global d'insertion, que pour des actions auprès des acteurs économiques.

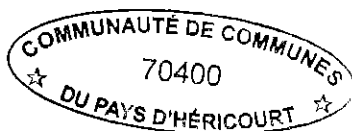
**Le Conseil Communautaire de la CCPH :**

- **PROPOSE** le renforcement du partenariat avec Pôle Emploi dans l'intérêt des jeunes et des entreprises, avec l'interconnexion des systèmes d'information, la complémentarité des offres de service de chacun et la coordination définie dans le cadre de projets locaux de coopération.
- **RELEVE** que la Mission Locale d'Héricourt-Villersexel s'associe en tant que membre aux démarches et actions des réseaux régionaux et nationaux des Missions Locales, et manifeste sa solidarité aux 442 Missions Locales, qui interviennent pour soutenir les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, dans leurs parcours d'insertion socio-professionnelle.

**Et par conséquent,**

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité REFUSE que la Mission Locale d'Héricourt/Villersexel participe à toute expérimentation de fusion au sein de Pôle Emploi.**

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 14 décembre 2018  
Le Président,



Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le



ID : 070-247000722-20181213-197\_2018-DE





# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 13 décembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
7 décembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 7 décembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN membres titulaires Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) - Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Dahlila MEDDOUR / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Yves GERMAIN / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Denis PERRET-GENTIL

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT



N°198/2018

### Objet : Tenue de la séance à huis clos

*Vu l'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités*

Le Président demande au Conseil communautaire, compte tenu des enjeux évoqués lors du rapport n°3 que le conseil se tienne à huis clos.

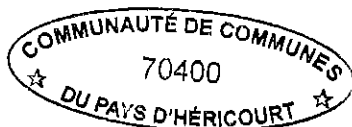
Les conseillers communautaires à l'unanimité **DECIDENT** de se réunir à huis clos.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 décembre 2018

Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2018 – 18h00

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

ID : 070-247000722-20181213-199\_2018-DE



### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 13 décembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
7 décembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 7 décembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danièle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire** :

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) - Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Dahlila MEDDOUR / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Yves GERMAIN / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Denis PERRET-GENTIL

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°199/2018

### **Objet : ZA Coquerilles- Aménagement d'un lot - Autorisation à signer un marché de maîtrise d'œuvre**

Le Président expose que la commercialisation des Guinnottes 2 est en voie d'être achevée à l'exception du lot 1 en entrée de zone réservé à l'implantation d'un hôtel.

C'est pourquoi compte tenu de contacts économiques en cours, il convient d'aménager au plus vite une plateforme dans la continuité des Guinnottes 2 afin de disposer le plus rapidement possible de terrains aménagés et viabilisés et ainsi répondre aux opportunités économiques qui se présentent.

Le lancement d'une procédure de concession d'aménagement sur la totalité de la zone, procédure décidée par le conseil communautaire, ne nous permet pas en effet d'aménager rapidement des terrains.

Cette plateforme d'une surface utile comprise entre 30 000 et 34 000 m<sup>2</sup> serait aménagée à l'emplacement de la PF 10 qui figure dans l'étude de faisabilité réalisée en 2016-2017. A noter que l'aménagement de cette plateforme peut être réalisé en déblais remblais sur l'emprise projetée.

Une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) avec SEDIA est proposée pour un coût de 6 375 € HT pour le montage pré opérationnel et 1 875 € HT pour la partie travaux.

Le coût travaux projeté pour la création d'une plateforme viabilisée d'un seul tenant est estimé à 1 250 000 € HT dont :

- Les études de sols, le dossier loi sur l'eau et l'AMO de SEDIA pour 20 000 € (pour mémoire, les études d'impact et de diagnostic archéologie préventive ont déjà été réalisées et les autorisations obtenues).
- Les honoraires de MOE du cabinet Delplanque et Associés pour 60 000 €
- Les travaux de plateforme + viabilités +aménagements paysagers pour 1 070 000 €
- Des imprévus pour 100 000 €.

DEPENSES		RECETTES		TAUX %
Etudes et AMO	20 000 €	Commercialisation	250 000 €	20
Honoraires MOE	60 000 €	FNADT – DSIL Territoire d'industrie	570 000 €	45.6
Travaux	1 070 000 €	DEPARTEMENT	180 000 €	14,4
Imprévus	100 000 €	CCPH	250 000 €	20
<b>TOTAL</b>	<b>1 250 000 €</b>		<b>1 250 000 €</b>	<b>100</b>

La Communauté de communes du Pays d'Héricourt figure parmi les territoires prioritaires de la nouvelle politique de l'Etat (Territoire d'industrie). L'Etat sera sollicité à ce titre-là lorsque les modalités financières seront définies.

Le Conseil communautaire à la majorité (3 abstentions, 2 votes contre) **AUTORISE** le Président:

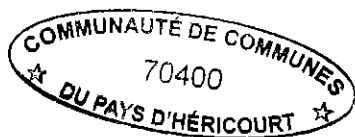
- à la signature du marché de maîtrise d'œuvre et de l'AMO avec SEDIA,
- à engager les démarches au titre de l'autorisation environnementale unique (loi sur l'eau),
- à déposer les dossiers de subvention
- à prévoir les crédits au budget 2019

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 décembre 2018

Le Président,



Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le



ID : 070-247000722-20181213-199\_2018-DE



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2018 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 13 décembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
7 décembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 7 décembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlia MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN membres titulaires Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Dahlia MEDDOUR / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Yves GERMAIN / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Denis PERRET-GENTIL

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°200/2018

**Objet : Information sur les décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation depuis le dernier Conseil Communautaire**

Conformément aux délibérations n°40/2014, et 109/2014, le Président doit informer le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

👁️ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT

👁️ Marchés publics : en € HT :

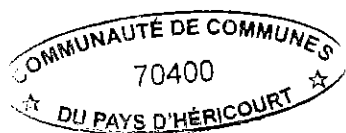
M442/2018	RUBIN LACAQUE	fourniture	Coffret chantier ODC	90300 VALDOIE	12/11/2018	3 793,60 €
M455/2018	BOURLIER	services	Précontrôle et contrôle aux mines + réparations sur AD202 DA	25400 EXINCOURT	14/11/2018	8 094,44 €
M463/2018	EST IMPRIM	fournitures	Magazine communautaire	25200 MONTBELIAR D	20/11/2018	4 552,00 €
M480/2018	Ludovic RIBOULEAU	fournitures	Piano droit YAMAHA occasion	68780 SENTHEIM	26/11/2018	3 749,85 €

M483/2018	RYTHMES ET SONS	fournitures	Matériel de transport pour instruments	67400 ILLKIRCH	27/11/2018	2 971,06 €
M485/2018	DELPLANQUE	services	Etude préopérationnel le de création d'une piste cyclable pour relier la coulée verte	70400 HERICOURT	29/11/2018	7 440,00 €
M486/2018	SIMARD	travaux	Fabrication et pose de la porte d'entrée	70300 SAINT SAUVEUR	29/11/2018	3 195,00 €

- ☉ Avenants aux Marchés publics : NEANT
- ☉ Contrat de location : NEANT
- ☉ Contrat d'assurance : NEANT
- ☉ Régies comptables : NEANT
- ☉ Dons et legs : NEANT
- ☉ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- ☉ Nouvelles actions en justice : NEANT
- ☉ Conventions de formation du personnel : NEANT
- ☉ Contrat de travail à durée déterminée : **8 novembre au 6 décembre 2018**

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires
<b>PERISCOLAIRE</b>			
Renfort d'activité	2	8 h	1
<b>MULTI ACCUEIL</b>			
Remplacement	1	20h	1
	2	35 h	2
<b>RESTAURATION SCOLAIRE</b>			
Remplacement	2	7 h30	1

**S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.**



Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 14 décembre 2018  
Le Président,

Envoyé en préfecture le 20/12/2018  
Reçu en préfecture le 20/12/2018  
Affiché le   
ID : 070-247000722-20181213-200\_2018-DE

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2018 – 18h00

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

ID : 070-247000722-20181213-201\_2018-DE



### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 13 décembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
7 décembre 2018

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 7 décembre 2018.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Dahlila MEDDOUR / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Yves GERMAIN / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Jean-Denis PERRET-GENTIL

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean THIEBAUD (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT



N°201/2018

### Objet : GEMAPI – Fonds de concours

Le Président expose qu'il s'agit de fixer un principe de participation des communes demandeuses d'intervention ou de portage communautaire au titre d'un fonds de concours équivalent à 50% du reste à charge avec un taux minimum de 20% pour la CCPH au titre de sa compétence GEMAPI.

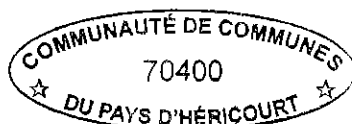
Il convient en effet d'encadrer le principe du fonds de concours qui s'appliquera à tous les dossiers sollicités par les communes mais relevant de la GEMAPI.

Exemple 1 : Avec 80% de subventions, il n'y aurait pas de fonds de concours de la commune.

Exemple 2 : avec 70% de subventions, la commune prendrait en charge 10% et la CCPH 20%.

Exemple 3 : avec 50% de subventions, la commune et la CCPH prendrait chacun 25% du coût.

Le Conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** de fixer le principe de participation des communes demandeuses à hauteur de 50% du reste à charge avec un taux minimum de la CCPH de 20%.



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 14 décembre 2018

Le Président,